

2023

Rapport de gestion



Rapport de la Municipalité de Lutry au Conseil communal sur sa gestion durant l'exercice 2023

Au Conseil communal de Lutry

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Conformément aux dispositions:

- De la Loi du 28 février 1956 sur les communes (art. 93 c),
- Du Règlement du Conseil communal de Lutry du 6 juin 2016 (art. 130),

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le présent rapport sur sa gestion durant l'année 2023.



Table des matières

<p>7 Autorités</p> <p>8 Municipalité</p> <p>13 Conseil communal</p> <hr/> <p>21 Administration générale</p> <p>22 Préambule</p> <p>22 Secrétariat municipal</p> <p>22 Greffe municipal</p> <p>23 Visite du Préfet</p> <p>23 Registre civique</p> <p>24 Votations et élections</p> <p>27 Naturalisations</p> <p>29 Office de la population</p> <p>33 Communication</p> <p>34 Ressources humaines</p> <p>44 Informatique</p> <p>45 Services à la population</p> <p>47 Manifestations</p> <p>48 Services aux associations locales</p> <p>48 Tourisme</p> <hr/> <p>51 Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses</p> <p>52 Préambule</p> <p>52 Affaires sociales</p> <p>52 Mission</p> <p>53 Organisation générale et ressources</p> <p>54 Action sociale régionale</p> <p>55 Subventions sociales communales</p> <p>56 Jeunesse</p> <p>56 Population cible</p> <p>58 Réalisations 2023</p> <p>62 Cohésion sociale</p> <p>63 Culture</p> <p>63 Mission</p> <p>63 Cadre et contexte</p> <p>63 Organisation</p> <p>64 Réalisations 2023</p> <p>68 Portfolio</p> <hr/> <p>79 Finances et Gérances</p> <p>80 Finances</p> <p>80 Gérances</p> <hr/> <p>83 Aménagement du territoire et Bâtiments</p> <p>84 Aménagement du territoire</p> <p>84 Administration</p> <p>96 Projet de territoire intercommunal</p> <p>97 Aménagement communal</p> <p>98 Police des constructions</p> <p>102 Bâtiments communaux</p> <p>102 Travaux effectués selon budget d'investissements</p> <p>107 Travaux effectués selon le budget de fonctionnement</p> <p>115 Études relatives aux bâtiments communaux</p> <p>117 Liste des bâtiments communaux</p>	<p>123 Travaux et Domaines</p> <p>124 Domaine viticole</p> <p>126 Récolte 2022</p> <p>127 Récolte 2023</p> <p>129 Forêts communales</p> <p>130 Exploitation forestière</p> <p>135 Domaine public</p> <p>135 Ponts et chaussées</p> <p>138 Études et avant-projets</p> <p>139 Rives, cours d'eau et ports</p> <p>139 Sports et loisirs</p> <p>140 Lutte contre les dangers naturels</p> <p>142 Assainissement</p> <p>142 Réseau d'égouts et d'épuration</p> <p>146 Ordures ménagères</p> <p>149 Voirie</p> <p>149 Jardiniers</p> <p>153 Bureau technique</p> <hr/> <p>155 Mobilité</p> <p>156 Préambule</p> <p>156 Administration</p> <p>156 Schéma directeur de l'Est lausannois</p> <p>158 Développement stratégique des mobilités</p> <p>159 Transports publics</p> <p>161 Autopartage</p> <p>162 Vélos</p> <p>164 Piétons</p> <p>165 Transports scolaires</p> <p>168 Véhicules individuels motorisés</p> <hr/> <p>173 Services industriels</p> <p>174 Préambule</p> <p>174 Tâches et organisation</p> <p>174 Administration</p> <p>176 Énergies renouvelables</p> <p>182 Exploitation</p> <p>193 Consommation d'eau</p> <p>194 Consommation d'énergie électrique</p> <hr/> <p>197 Sécurité</p> <p>198 Police Lavaux</p> <p>198 Direction politique</p> <p>198 Fonctionnement</p> <p>199 Police administrative</p> <p>201 Port</p> <p>202 Plage</p> <p>203 Parkings</p> <p>205 Cimetière de Lutry</p> <p>206 Réseau routier</p> <p>208 SDIS Ouest-Lavaux</p> <hr/> <p>211 Conclusion</p>
---	--



Autorités



MUNICIPALITÉ**Composition****De janvier à décembre 2023, la Municipalité était constituée comme suit :**

Administration générale, Services industriels et Informatique	Charles Monod	Syndic
Aménagement du territoire et Bâtiments	Pierre-Alexandre Schlaeppli	Conseiller municipal
Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses	Alain Amy	Conseiller municipal
Sécurité et Mobilité	Patrick Sutter	Conseiller municipal
Finances et Gérances, Travaux et Domaines	Étienne Blanc	Conseiller municipal
	Patrick Csikos	Secrétaire municipal

Séances

La Municipalité siège le lundi après-midi. En 2023, elle a tenu 41 séances ordinaires.

Pour pouvoir disposer du temps nécessaire à l'examen et à la discussion de divers objets importants, elle a procédé par délégation de compétences pour certaines tâches administratives.

Outre les objets soumis au Conseil communal par voie de préavis, l'attention de la Municipalité a particulièrement été retenue par les objets suivants :

- Comptes communaux 2022;
- Budget communal 2024;
- Travaux de construction et rénovation de bâtiments communaux et infrastructures (La Balance, local de voirie, etc.);
- Concours d'architecture pour le futur Collège de la Combe;
- Transformation et aménagement d'un nouveau local d'archives;
- Détermination sur la délivrance de permis de construire;
- Projets de centrales photovoltaïques sur bâtiments communaux;
- Extension du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques;
- Affaires relatives au port communal;
- Aménagements au Parc du Signal de Bochat;
- Projets de nouveaux règlements/directives ou révision partielle de règlements/directives;
- Détermination des subventions à la population en matière d'efficacité énergétique;
- Besoins en matière de locaux scolaires et parascolaires;
- Mise en place du concept de Point de rencontre d'urgence (PRU);
- Poursuite du déploiement du Smart Metering;
- Crise énergétique et mesures à envisager;
- Nouvelle gouvernance de l'Association intercommunale du SDIS Ouest-Lavaux;
- Nouvelle gouvernance des Transports publics de la région lausannoise SA;
- Remplacements de véhicules;
- Projets d'aménagements routiers, dont avant-projet de réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780;
- Offre de transports publics sur le territoire communal;
- Transports scolaires;

- Adhésion à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- Consultations relatives à des projets de lois cantonales ;
- Projet de renaturation et de protection contre les crues de la Lutrive ;
- Préavis à l'octroi de la bourgeoisie communale ;
- Réponses à divers postulats, motions et interpellations ;
- Autorisations de manifestations ;
- Organisation de manifestations communales ;
- Attributions de subsides et aides ;
- Visite annuelle du Préfet ;
- Validation d'engagement de personnel communal, assermentation de collaborateurs ;
- Séance extra-muros Municipalité-Chefs de Services et d'Unités ;
- Renforcement de l'infrastructure informatique en matière de cybersécurité ;
- Participation au déficit d'exploitation du Centre Sportif de Malley ;
- Effets sur la Commune des politiques cantonales en matière de fiscalité, péréquation, et financement des dépenses sociales ;
- Recours concernant la péréquation ;
- Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) ;
- Stratégie thermique communale (projet CAD avec eau du lac) ;
- Gestion des déchets verts ;
- Approvisionnement et prix de l'électricité ;
- Publications communales ;
- Affaires judiciaires diverses ;
- Projet d'acquisition immobilière.

Relations avec le Conseil communal

En 2023, la Municipalité a déposé auprès du Bureau du Conseil communal :

- 10 préavis municipaux ;
- 12 communications municipales ;
- 9 réponses à des postulats, motions et interpellations.

Manifestations – Représentations

La Municipalité participe à de nombreuses manifestations à vocation politique, économique, culturelle ou sociale, afin de représenter les intérêts de la Commune. Elle s'implique également en organisant ou en apportant un soutien financier, logistique ou promotionnel à des événements ayant lieu sur le territoire communal ou dans la région.

Durant cet exercice, la Municipalité a notamment pris part, in corpore ou en délégation, à ces événements :

- Accueil des nouveaux habitants ;
- Accueil des jeunes citoyens ;
- Deux croisières des Aînés ;
- Anniversaires de jubilaires ;
- Rapport annuel du SDIS Ouest Lavaux ;
- Visite du patrimoine communal et du domaine forestier avec la Commission de gestion ;
- La Quinquennale de Lutry ;
- Réceptions officielles de collaborateurs partant à la retraite ;
- Journée des Communes et assemblée générale de l'Union des Communes Vaudoises (UCV) à Chapelle-sur-Moudon ;
- Fête nationale, avec cortège et discours ;
- 75^e Fête des Vendanges ;
- Visite du Préfet ;
- Réception des Municipalités de Froideville et de Corcelles-près-Payerne ;
- Inauguration d'infrastructure à la caserne de Lutry du SDIS Ouest-Lavaux ;
- Cérémonie de promotion et d'assermentation de Police Lavaux ;
- Loto des Aînés à la salle du Grand-Pont ;
- Rensat de la Fête des Vendanges 2023 ;
- Vernissage de l'ouvrage historique « Savigny se sépare de Lutry » ;
- Souper de fin d'année du Conseil communal au Restaurant du Rivage ;
- Souper annuel du personnel communal au Collège du Grand-Pont.

Délégations et représentations des membres de la Municipalité

	Charles Monod	Pierre-Alexandre Schlaeppli	Étienne Blanc	Alain Amy	Patrick Sutter
Associations des communes					
Union des Communes vaudoises (UCV) – Groupe des Villes	Membre				
Association de Communes Vaudoises (AdCV)			Membre Comité		
Lausanne Région – Secteur Est	Membre				
Lausanne Région – Commission transports					Membre
Lausanne Région – Commission promotion économique	Membre				
Lausanne Région – Commission enfance et jeunesse				Membre	
Lausanne Région – Commission Formation et emploi des jeunes				Membre	
Lausanne Région – Commission Prévention et dépendances				Membre	
Lausanne Région – Commission Seniors				Membre	
Lausanne Région – Commission Financement régional			Membre		
Commissions régionales					
Commission taxation des estimations fiscales des immeubles		Membre			
Commission intercommunale de Lavaux (CIL)		Membre			
Conseil d'établissement EPS Lutry				Membre	

**Charles
Monod**

**Pierre-Alexandre
Schlaeppli**

**Étienne
Blanc**

**Alain
Amy**

**Patrick
Sutter**

Associations et entités intercommunales

Association Police Lavaux (APOL)				Président Codir
Association intercommunale SDIS Ouest-Lavaux			Délégué	Président Codir
Triage forestier intercommunal 51 Savigny-Lutry		Président		
Organisation régionale de protection civile Lavaux-Oron			Délégué	Membre Codir
Schéma directeur de l'Est Lausannois SDEL	Membre			Membre
Région d'action sociale (RAS) de l'Est-Lausannois-Oron-Lavaux		Délégué suppléant	Membre Codir	Délégué
Paroisses protestante et catholique			Membre	
Service bénévole de Pully			Membre	
Service d'aide à la famille de Lavaux			Membre	
Association pour la promotion de la santé et le maintien à domicile de la Couronne lausannoise (APROMAD)			Membre	
Forum social régional			Membre	
Montreux-Vevey Tourisme	Membre Codir			
Syndics de l'Est lausannois SYEL	Membre			
Syndics de Lavaux	Membre			

Associations locales

Association de la Fête des Vendanges	Membre	Membre		
Association en faveur du Temple de Lutry (AFTL)			Membre	

AUTORITÉS

	Charles Monod	Pierre-Alexandre Schlaeppi	Étienne Blanc	Alain Amy	Patrick Sutter
Fondations					
Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse (FSEJ)				Président	
Fondation en faveur de la Maison de Paroisse et des Jeunes (MPJ)				Membre	
Centre lémanique d'études musicales (CLEM)				Membre	
Fondation Maison Noël	Membre				
Donation Anna Krisché				Président	
Fondation de l'Hôpital de Lavaux-Cully				Membre	
Fonds					
Fonds pour l'équipement touristique de la région lausannoise (FERL)	Membre				
Fonds de soutien des institutions culturelles de la région lausannoise				Membre	
Coopératives					
CLL Coopérative du Logement Lutry	Membre				
Société de la Colonie de Vacances de Lutry	Membre				
Société coopérative des sites et espaces verts (SOCOSEV)			Membre		
Sociétés anonymes					
Société d'exploitation du Rivage SA	Vice-Président CA		Président CA	Membre CA	
Transports publics de la région lausannoise SA (TL)					Membre CA
GEDREL SA			Membre CA		
Institutions de prévoyance					
Caisse intercommunale de pensions (CIP)			Délégué	Délégué	Délégué
Profelia Fondation de prévoyance	Délégué		Délégué	Délégué	

CONSEIL COMMUNAL

Législature 2021 – 2026

Président: Guy Wolfensberger

Membres en activité au 31 décembre 2023

PLR Les Libéraux-Radicaux

- Aeby Patrick
- Aeby Vincent
- Alber Cédric
- Arlettaz Vincent
- Barbey Hugo
- Barbey Jean-Philippe
- Bircher Jakob
- Bongard Benoît
- Bonjour François
- Buche Olivier
- Burdet Magali
- Butty Nicole
- Christinat André
- Conne Jean-Yves
- Cottier Catherine
- Delessert Jean-Pierre
- Dewarrat Xavier
- Felley Cindy
- Fouvy Laurent
- Gabriel Clerc Julie
- Gay-Hirt Carol
- Jayet Jean-Daniel
- Krayenbühl Sylvain
- Leuba Jean-Samuel
- Martin Philippe
- Mathis Charlotte
- Moser Camille
- Patthey Yann
- Paturel Jacques
- Rod Fabrice
- Rod Nicolas
- Rodieux Olivier
- Salamé-Guex Françoise
- Sandoz Philippe
- Savoy Baptiste
- Sulzer Rémy
- Wohlhauser Aurélie

Parti socialiste et indépendants de gauche

- Aguet Denis
- Badoux Nicole
- Chamorel Katia
- Chevalley Charles
- Desales Catherine

- Houssin Celeste
- Perrottet Catherine
- Plattet Alain
- Rappaz Mical
- Rossi Marie-Claude
- Weber-Jobé Monique

Verts et Indépendants

- Bircher Nicolas
- Bonjour Pierre
- Buret Loris
- Coderey Grégory
- Dormenval Valérie
- Duggan Kilian
- Hassenstein Emilie
- Jayet Corinne
- Jayet Esteban
- La Scala Jérémy
- Notz Rose Marie
- Ribeiro Marco
- Richter Denis
- Rossari Corinne
- Rossier Buri Kristin
- Roulet Dominique
- Silauri Alessandra

Indépendants & vert'libéraux

- Blondel Antoine
- Brennecke Caroline
- Bridel Olivier
- Chapuisat Jean-François
- Christen Anne-Catherine
- Doffey Philippe
- Gysler-Buchheim Élodie
- Leconte Claudie
- Minder Guy
- Mottier Nicole
- Paschoud Ludovic
- Popea Irina
- Sudan Raymond
- Wolfensberger Guy

UDC Union Démocratique du Centre

- Cedraschi Darel
- Chollet Eugène
- Kuonen Axel
- Pilloud Jean-Marc
- Schneider Tamara
- Westphal Maximilien Richard

AUTORITÉS

Bureau du Conseil communal au 31 décembre 2023

Président	Guy Wolfensberger
1 ^{re} Vice-Présidente	Charlotte Mathis
2 ^e Vice-Président	Esteban Jayet
Secrétaire (hors Conseil)	Danahé Palmon
Secrétaire suppléant	Jean-François Chapuisat
Scrutateurs	François Bonjour Nicole Mottier
Scrutateurs suppléants	Philippe Sandoz Celeste Houssin

Commission de gestion (2024 pour 2023)

Membres

Présidente : Anne-Catherine Christen

- Philippe Doffey
- Pierre Bonjour
- Loris Buret
- Darel Cedraschi
- Charles Chevalley
- Françoise Salamé
- Catherine Cottier
- Cindy Felley
- Jean-Yves Conne
- Xavier Dewarrat

Commission des finances

Président: Ludovic Paschoud

Membres

- Laurent Fouvry
- Camille Moser
- Vincent Arlettaz
- Carol Gay
- Rémy Sulzer
- Alessandra Silauri
- Élodie Gysler
- Gregory Coderey
- Alain Plattet
- Maximilien Westphal

Délégué municipal: Étienne Blanc

Commission des affaires immobilières

Président: Jean-Samuel Leuba

Membres

- Marie-Claude Rossi
- Yann Patthey
- Nicolas Rod
- Pierre Bonjour
- Denis Richter
- Jean-François Chapuisat
- Nicole Butty
- Eugène Chollet

Délégué municipal: Charles Monod, Syndic

Commission de recours en matière d'impôts

Président: Maximilien Westphal

Membres

- Julie Gabriel Clerc
- Rose-Marie Notz
- Caroline Brennecke
- Katia Chamorel

Commission des récusations

Président: Vincent Arlettaz

Membres

- Alessandra Silauri
- Irina Popea
- Celeste Houssin
- Axel Kuonen

Commission des affaires régionales et intercommunales

Présidente: Monique Weber-Jobé

Membres

- Jakob Bircher
- Benoît Bongard
- Philippe Martin
- Philippe Sandoz
- Pierre Bonjour
- Loris Buret
- Nicole Mottier
- Eugène Chollet

Commission consultative d'urbanisme

Membres

- Patrick Aeby
- Denis Richter
- Élodie Gysler-Buchheim
- Monique Weber-Jobé
- Jean-Marc Pilloud

Membres hors Conseil

Président: M^e John-David Burdet, avocat

- Anne-Catherine Javet, architecte
- Céline Blanchut, architecte
- Éric Frei, architecte

Délégué municipal: Pierre-Alexandre Schlaeppi

Commission consultative de la zone ville et villages (2021-2026)

Président: Jean-Samuel Leuba

Membres

- Jakob Bircher
- Darel Cedraschi
- Valérie Dormenval
- Guy Minder
- Catherine Perrottet

Membres hors Conseil

- Hans Niederhauser, architecte
- François Jolliet, architecte

Délégué municipal: Pierre-Alexandre Schlaeppi

Commission de salubrité (2021-2026)

Présidente hors Conseil: Jennifer Huynh, architecte

Membres hors Conseil

- Dominique Chuard, ingénieur
- Thierry Reymond, médecin

Commission Donation Anna Krische (2021-2026)

Président: Alain Amy

Vice-président: Jean-Daniel Conus, directeur des écoles

Membres hors Conseil

- Yvan Leiser, boursier communal
- Catherine Bollini, infirmière OMS
- Andréas Bohren, président de la colonie de vacances
- Antoine Reymond, pasteur de la paroisse Belmont-Lutry (ad interim)
- Adriane Magistretti, vice-présidente du Conseil de la paroisse catholique de Lutry
- Sonia Brelli, secrétaire municipale adjointe

Commission viticole (2021-2026)

Membres

- Philippe Martin
- Ludovic Paschoud
- Darel Cedraschi

Membres hors Conseil

- Claude Mingard
- Antony Mottaz
- Christophe Chevalley

Délégué municipal: Étienne Blanc

Conseil d'établissement primaire et secondaire de Lutry

Présidente: Aurélie Wohlhauser

Membres

- Émilie Hassenstein
- Raymond Sudan

Représentants des parents d'élèves

- Irina Popea
- Sébastien Contat
- Olivier Dessibourg

Représentants des associations et sociétés locales

- Sophie Arnaud (Association des parents d'élèves)
- Andreas Bohren (Colonie de vacances)
- Émilie Bégert (Fondation des structures pour l'enfance et la jeunesse, FSEJ)
- Aline Dewarrat (Bibliothèque de Lutry)

AUTORITÉS

Représentants des milieux et des organisations concernées par la vie de l'établissement

- Jean-Daniel Conus, directeur
- Mélissa Rochat, enseignante
- Vincent Zimmermann, enseignant
- Isabelle Horner, enseignante

Conseil intercommunal de l'APOL

Président: Marc-André Cossy (Commune de Puidoux)

Délégués du Conseil communal :

- Jacques Paturel
- Jean-Philippe Barbey
- Olivier Buche
- Magali Burdet
- Olivier Rodieux
- Jean-François Chapuisat
- Charles Chevalley
- Axel Kuonen
- Esteban Jayet
- Guy Minder
- Rose-Marie Notz

Conseil intercommunal du SDIS Ouest-Lavaux

Délégués du Conseil communal :

- Philippe Sandoz
- Loris Buret (suppléant)

Conseil intercommunal de l'ORPC du district de Lavaux-Oron

Délégué du Conseil communal: Philippe Martin

Suppléant: Philippe Sandoz

Séances du Conseil communal

En 2023, le Conseil communal a siégé à 6 reprises, soit :

- Lundi 27 mars 2023
- Lundi 8 mai 2023
- Lundi 19 juin 2023
- Lundi 11 septembre 2023
- Lundi 30 octobre 2023
- Samedi 9 décembre 2023

1^{re} séance: 27 mars 2023

Kristin Rossier Buri et Corinne Rossari du groupe Les Vert.e.s sont assermentées en remplacement de Doriane Baettig et Elodie Marguerat, démissionnaires.

PRÉAVIS TRAITÉS

- Préavis 1310/2023 - Demande de crédit pour l'établissement de l'avant-projet de réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780
- Préavis 1311/2023 - Adoption d'un Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance et son annexe

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Communication 670/2023 - Crise énergétique - Plan de continuité et Points de rencontre d'urgence (PRU)

POSTULAT(S), MOTION(S) ET INTERPELLATION(S)

Adopté(s) et transmis à la Municipalité

- Postulat de la Conseillère Anne-Catherine Christen - Un jardin participatif dans le cadre du projet du futur Collège de la Combe
- Postulat de la Conseillère Françoise Salamé Guex - Prolongation des horaires des crèches, UAPE et APEMs
- Postulat du Conseiller Alain Plattet - Pour la création d'une mémoire des lutriens et lutriennes

2^e séance: 8 mai 2023

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Communication 671/2023 - Aménagement d'une zone 30 km/h dans le secteur de Converney
- Communication 672/2023 - Comptes et résultats financiers 2022

POSTULAT(S), MOTION(S) ET INTERPELLATION(S)

Adopté(s) et transmis à la Municipalité

- Postulat du Conseiller Jean-François Chapuisat - Le parking de la Possession au service des lutriens, aujourd'hui et demain
- Postulat des Conseillers Grégory Coderey et Guy Minder - Améliorons la sécurité des cyclistes

Réponse(s) municipale(s)

- Postulat du Conseiller Eugène Chollet - Amélioration esthétique du giratoire Landar-Route des Monts-de-Lavaux RC773
- Motion de la Conseillère Alessandra Silauri - Étude sur les participations communales, le mode de délégation et de contrôle, le rôle, les représentants et les engagements financiers
- Interpellation de la Conseillère Monique Weber - Aménagement du territoire, y a-t-il péril en la demeure ?

3^e séance: 19 juin 2023

PRÉAVIS TRAITÉS

- Préavis 1312/2023 - Comptes 2022
- Préavis 1313/2023 - Rapport de gestion 2022

POSTULAT(S), MOTION(S) ET INTERPELLATION(S)

Adopté(s) et transmis à la Municipalité

- Postulat du Conseiller Charles Chevalley - Pour que la commune offre un abonnement demi-tarif aux lutriennes et lutriens, l'année de leurs 18 ans.
- Postulat du Conseiller Raymond Sudan - Pour un développement structurel et économique qui favorise l'installation de PME sur le territoire de Lutry

Réponse(s) municipale(s)

- Postulat du Conseiller Kilian Duggan - Mise en œuvre d'une stratégie canine sur le territoire communal
- Postulat de la Conseillère Chantal Bellon - Pour une mise à jour de la politique RH de la Commune

4^e séance: 11 septembre 2023

Marco Ribeiro du groupe Verts et Indépendants est assermenté en remplacement de Paola Juan, démissionnaire.

PRÉAVIS TRAITÉS

- Préavis 1314/2023 - Révision partielle du Règlement du port de Lutry

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Communication 673/2023 - Publication des dossiers d'enquête publique sur le site Internet communal
- Communication 674/2023 - Bâtiment communal du Châtelard (rue du Châtelard 9) - Rénovation d'un appartement 4 pièces (2^{ème} étage, duplex Nord) - Avis de travaux hors budget 2023, d'un montant supérieur à CHF 50'000
- Communication 675/2023 - Départ à la retraite de M. Éric Desaulles, Chef du service Aménagement du territoire et bâtiments
- Communication 676/2023 - Analyse des sols des jardins et parcs communaux
- Communication 677/2023 - Séances du Conseil communal 2024

POSTULAT(S), MOTION(S) ET INTERPELLATION(S)

Réponse(s) municipale(s)

- Postulat du Conseiller Jean-François Chapuisat - Le parking de la Possession au service des lutriens, aujourd'hui et demain

AUTORITÉS

5^e séance : 30 octobre 2023

Catherine Desaulles du groupe Parti socialiste et indépendants de gauche est assermentée en remplacement de Lloyd Fletcher, démissionnaire.

PRÉAVIS TRAITÉS

- Préavis 1315/2023 - Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025
- Préavis 1316/2023 - Adhésion de la Commune de Lutry à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Communication 678/2023 - Tarifs de l'électricité 2024 - Stabilité du prix de l'énergie, mais augmentation des coûts de réseaux et taxe de réserve hivernale
- Communication 679/2023 - Sécurisation de la route du Landar

POSTULAT(S), MOTION(S) ET INTERPELLATION(S)

Adopté(s) et transmis à la Municipalité

- Interpellation du Conseiller Jean-François Chapuisat - Un absent à la Fête des Vendanges

Réponse(s) municipale(s)

- Postulat du Conseiller Charles Chevalley - Pour que la Commune offre un abonnement demi-tarif aux lutriennes et lutriens, l'année de leurs 18 ans

6^e séance : 9 décembre 2023

PRÉAVIS TRAITÉS

- Préavis 1317/2023 - Budget 2024
- Préavis 1318/2023 - Demande de crédit pour la transformation et l'aménagement d'un nouveau local pour les archives communales
- Préavis 1319/2023 - Crédits supplémentaires au budget 2023 de la Bourse communale et des Services industriels

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- Communication 680/2023 - Gare de La Conversion - Aménagement de stationnements deux-roues
- Communication 681/2023 - Mise en fonction de la centrale photovoltaïque du complexe scolaire de Corsy

POSTULAT(S), MOTION(S) ET INTERPELLATION(S)

Adopté(s) et transmis à la Municipalité

- Postulat du Conseiller Alain Plattet - Proposition de développement des ressources communales dédiées aux structures d'accueil de jour collectif à Lutry
- Motion de la Conseillère Valérie Dormenval - 10'000 arbres pour 10'000 habitants
- Motion du Conseiller Kilian Duggan - Pour un développement ambitieux des places d'accueil de jour des enfants

Réponse(s) municipale(s)

- Postulat du Conseiller Ludovic Paschoud - Apprendre aux enfants à manger sainement dès le plus jeune âge est une nécessité !
- Postulat du Conseiller Vincent Arlettaz - Pour préserver le pouvoir d'achat





Administration générale



Préambule

Plaque tournante de l'administration communale, le service de l'Administration générale est composé de plusieurs secteurs centraux :

- Secrétariat municipal;
- Greffe municipal;
- Office de la population;
- Ressources humaines;
- Communication;
- Informatique;
- Registre civique.

Ce service constitue pour les habitants le premier contact avec l'Administration communale.

Secrétariat municipal

Le secrétariat municipal assume les fonctions principales suivantes :

- Secrétariat de la Municipalité et du Syndic;
- Rédaction et conservation des procès-verbaux de la Municipalité;
- Soutien et support à la Municipalité dans les processus décisionnels;
- Mise en œuvre des décisions municipales;
- Coordination des relations interservices au sein de l'administration;
- Gestion de l'information institutionnelle;
- Surveillance générale des bureaux dépendants de l'Administration générale (Greffe municipal, Office de la population, conciergerie des bâtiments communaux);
- Contrôle des normes et des procédures;
- Relations avec le Bureau du Conseil communal et les Commissions permanentes (Commission de gestion, Commission des finances, Commission des affaires immobilières);
- Préparation et coordination de la visite du Préfet.

Greffe municipal

Le Greffe municipal est en charge des tâches principales suivantes :

- Gestion des Ressources humaines;
- Mise en œuvre de la communication externe et interne;
- Conciergerie des bâtiments;
- Traitement du courrier, classement;
- Gestion et conservation des archives;
- Organisation des votations et élections communales;
- Protocole, organisation des réceptions et manifestations officielles;
- Traitement des dossiers de naturalisation et d'octroi de la bourgeoisie;
- Tenue du registre civique, organisation des votations et élections, vérification des signatures initiatives/référendums;
- Gestion du portefeuille des assurances;
- Traitement et préavis des dossiers d'aide financière individuelle au logement;
- Gestion des subventions pour les frais orthodontiques et pour l'étude de la musique;
- Gestion de la bibliothèque communale;
- Préavis sur les aliénations d'appartements;
- Rédaction de préavis;
- Coordination et publication du rapport de gestion;
- Organisation du plan canicule, du plan de continuité de l'Administration, des dispositions en cas de pandémie, des mesures d'économies d'énergie;
- Contrôle des travailleurs frontaliers et demande de rétrocession d'impôt selon accord franco-suisse;
- Administration du logiciel de gestion de temps pour le personnel communal;
- Gestion de l'affichage public culturel;
- Gestion de la location des salles et gestion des salles de gymnastique des collèges;
- Gestion des parchets de jardins communaux mis à disposition des habitants;
- Gestion des expositions à la Villa Mégroz;
- Organisation, promotion et vente du Passeport vacances;
- Coordination des célébrations de jubilaires, soit 137 anniversaires fêtés en 2023 : 91 personnes de 80 ans, 39 personnes de 90 ans et 7 personnes de 100 ans et plus;
- Traitement des subventions sportives et associatives;
- Organisation et coordination des visites touristiques guidées du bourg ;
- Économat, gestion du stock de vaisselle réutilisable de la Commune;
- Vente de cartes journalières CFF, CGN et carnets de billets prépayés TL.

Visite du Préfet

Le Préfet a effectué sa traditionnelle visite annuelle le 8 novembre 2023. A cette occasion, il a procédé au contrôle des documents officiels produits pendant l'année, tant en ce qui concerne le Greffe municipal, la Bourse communale, que les différents services de l'administration ou encore le Bureau du Conseil communal. Il a relevé à cette occasion la bonne tenue de ceux-ci et leur conformité avec les normes exigées par le Canton.

Le Préfet s'est également entretenu avec la Municipalité et le Président du Conseil communal.

Cette visite se déroulant en binôme avec une autre commune du district, nous avons eu le plaisir d'accueillir les autorités de la Commune de Forel (Lavaux) pour le traditionnel repas qui clôture cette journée.

Registre civique

Les tâches du registre civique consistent principalement en:

- La mise à jour du Registre civique de la Commune par l'enregistrement des mutations (arrivées, départs, naturalisations, droit de vote des étrangers, etc.);
- La génération, le contrôle et la transmission au Canton du fichier du rôle des électeurs à chaque votation et élection, en vue de l'envoi centralisé du matériel de vote à tous les électeurs (instructions, bulletins, enveloppes nécessaires pour voter par correspondance);
- Jusqu'au vendredi 12 h précédant le scrutin, le Greffe municipal réceptionne les votes, contrôle l'identité des électeurs, prépare le dépouillement et établit un procès-verbal;
- Le contrôle des signatures lors du dépôt d'initiatives et de référendums.

À fin 2023, le nombre de citoyennes et de citoyens inscrits au rôle d'électrices et d'électeurs était de 7'542 (6'439 électeurs suisses et 1'103 électeurs étrangers).



Cour du Château



Couloir du Château

Votations et élections

Initiatives et référendums 2023

Initiatives populaires fédérales	Signatures valables
Pour des impôts équitables aussi pour les couples mariés	286
Pour des rentes AVS équitables pour les couples mariés	260
Pour un fonds climat	129
Initiative pour l'avenir	93
Initiative sur les chauffeurs	4
Initiative service citoyen	361
Initiative sur les crèches	120
La nuit porte conseil	215
Sauver les bébés viables	41
Contre le F-35 (stop F-35)	104
Pour une économie responsable respectant les limites planétaires (initiative pour la responsabilité environnementale)	144
Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)	113
Initiative pour la durabilité	92
Initiative sur l'alimentation	132
Oui à un avenir sans expérimentation animale	132
Pour l'égalité des personnes handicapées (initiative pour l'inclusion)	64
Initiative sur la neutralité	88
De l'électricité pour tous en tout temps (Stop au blackout)	486
Oui à l'interdiction d'importer des produits en fourrure provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements	403
Oui à l'interdiction d'importer du foie gras	327
200 francs, ça suffit ! (initiative SSR)	177

Pour une limitation des feux d'artifice	126
Reconstruction analytique des dessous de la pandémie de covid-19 (Initiative de reconstruction analytique)	7

Initiatives populaires cantonales	Signatures valables
Baisse d'impôts pour tous	753
Initiative constitutionnelle « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal	277
Initiative législative « Pour le droit à vivre dignement de son travail – pour un salaire minimum cantonal	282
Pour des initiatives populaires plus accessibles aux citoyennes et citoyens	20
Pour une prise en compte accélérée et efficiente des initiatives populaires	15
Pour des droits politiques pour celle et ceux qui vivent ici	192
Pour la promotion et le développement de la démocratie	7

Référendums fédéraux	Signatures valables
Non à la loi sur le gaspillage d'électricité	19
Contre la Loi fédérale relative à un approvisionnement sûr reposant sur des énergies renouvelables	112
Contre l'arrêté fédéral du 29 septembre 2023 sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales	91
Non à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de sous-location)	34
Non à l'attaque contre les locataires (faciliter les résiliations en cas de besoin propre)	148
Contre la baisse des rentes	112
Contre la modification du 16 décembre 2022 de la « Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)	1

Contre la modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) **52**



Journée de votations au Château

Votations fédérales 2023

Date	Objets	Électeurs	Bulletins valables	Oui	Non
18.06	Arrêté fédéral du 16 décembre 2022 sur une imposition particulière des grands groupes d'entreprises (Mise en œuvre du projet conjoint de l'OCDE et du G20 sur l'imposition des grands groupes d'entreprises)	6'409 48.43 %	3'020	2'725 90.23 %	295 9.77 %
	Loi fédérale du 30 septembre 2022 sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI)		3'073	2'227 72.47 %	846 27.53 %
	Modification du 16 décembre 2022 de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19)		3'058	2'275 74.40 %	783 25.60 %

Votation cantonale 2023

Date	Objet	Électeurs	Bulletins valables	Oui	Non
18.06	Initiative populaire cantonale "Pour la protection du climat"	6'409 48.43%	3'102	1'932 62.28%	1'084 34.95%

Élections fédérales 2023

Élection au Conseil national – 22.10.2023 – Législature 2023-2027

- 6'420 électeurs inscrits
- 3'163 votants (49.27%)

Listes	Suffrages
01 Les Jeunes du Centre	8
02 Parti Pirate Vaudois	14
03 POP – Parti Ouvrier et Populaire	37
04 Les Vert.e.s Mouvement écologiste vaudois	294
05 Les Libres	22
06 Jeunesse socialiste vaudoise - JSV	19
07 Parti socialiste vaudois	499
08 Jeunes UDC Vaud	15
09 PLR.Libéraux Radicaux	910
10 VERT'LIBÉRAUX-ENGAGÉS POUR DEMAIN	111
11 La Terre au Centre	28
12 VERT'LIBÉRAUX	112
13 UDC Liberté et Mobilité	54
14 VERT'LIBÉRAUX-JEUNES VERT'LIBÉRAUX	42
15 Le Centre	60
16 UDC Vaud	364
17 UDF	15
18 Jeunes vert-es vaudois-es	35
19 Ensemble à Gauche	42
20 PLR.Energie libérale	33
21 Jeunes Libéraux-Radicaux Vaudois	19
22 Alliance du Centre - PEV	7

Candidat.es	Suffrages
Maillard Pierre-Yves	1'022
Nordmann Roger	775
Bendahan Samuel	758
de Quattro Jacqueline	1'192
Crottaz Brigitte	728
Broulis Pascal	1'067
Feller Olivier	1'154
Tschopp Jean	540
Jaccoud Jessica	490
Wehrli Laurent	977
Michaud Gigon Sophie	609
Nicolet Jacques	429
Mahaim Raphaël	540
Porchet Léonore	491
Buffat Michaël	419
Pahud Yvan	365
Freymond Sylvain	359
Weber Céline	245
Chappuis Isabelle	149

Élection au Conseil des États – Premier tour– 22.10.2023

- 6'420 électeurs inscrits
- 3'334 votants (51.93 %)

Candidat.es	Suffrages	Statuts
Broulis Pascal	1'664	Non élu
Buclin Hadrien	71	Non élu
Buffat Michael	1'092	Non élu
Chevalley Ella-Mona	93	Non élue
Dridi Zakaria	20	Non élu

Gétaz Emmanuel	150	Non élu
Janeiro Margarida	67	Non élue
Mahaim Raphaël	715	Non élu
Maillard Pierre-Yves	1'458	Élu
Meylan François	87	Non élu
Timoſte Anaïs	58	Non élue
Weber Céline	562	Non élue
Zimmermann Angela	233	Non élue
Voix éparses	26	

Élection au Conseil des États – Deuxième tour – 12.11.2023

- 6'425 électeurs inscrits
- 2'749 votants (42.79 %)

Candidats	Suffrages	Statuts
Broulis Pascal	1'630	Élu
Mahaim Raphaël	1'084	Non élu
Voix éparses	14	

Naturalisations

La Municipalité a préavisé favorablement, sur la base des rapports d'enquête et des tests de connaissance, à 96 octrois de la bourgeoisie de Lutry. Toutes ces demandes ont concerné la procédure ordinaire de naturalisation et aucune demande d'acquisition du droit de cité vaudois pour les confédérés n'a été enregistrée.

110 nouvelles demandes de naturalisation suisse et vaudoise ont été transmises par le Canton.

Les autorités fédérales ont accordé la nationalité suisse à 149 candidats. 16 personnes domiciliées à Lutry ont obtenu la naturalisation facilitée et 3 personnes originaires de Lutry se sont vues retirer la nationalité suisse (naturalisation facilitée).

Au 31 décembre 2023, 92 demandes étaient en phase finale de procédure auprès des autorités fédérales.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Naturalisations 2023	Droit de cité vaudois (confédérés)	Naturalisation ordinaire	Naturalisation facilitée
Préavis d'octroi à la bourgeoisie de Lutry		96	
Demandes de naturalisation suisse et vaudoise		110	
Acquisition de la nationalité suisse		149	16
Retrait de la naturalisation suisse			3
Demandes en attente de naturalisation		92	

Octroi de la nationalité suisse par pays	Ordinaire	Facilitée
Algérie	1	
Allemagne	5	1
Belgique	1	
Bénin	1	
Brésil	1	1
Canada	4	2
Colombie	1	
Croatie	1	
Équateur	1	
Espagne	8	2
Estonie	1	
États-Unis	5	
France	57	5
Grande-Bretagne	12	
Grèce	6	
Inde	2	
Iran	3	
Irlande	3	
Italie	22	1
Kazakhstan	1	
Kosovo	1	
Norvège	1	
Pays-Bas	2	
Portugal	1	
Russie	1	1

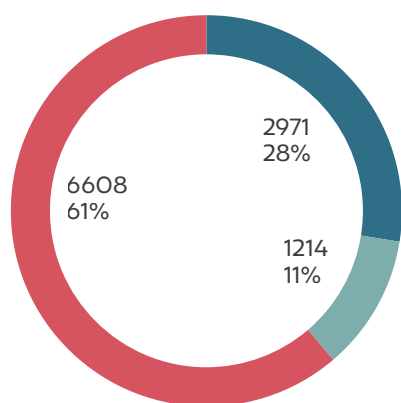
Sénégal	1	
Serbie	1	
Singapour		1
Slovaquie		1
Suède	4	
Taiwan	1	
Vietnam		1
Total 2023	149	16
2022	90	9

Office de la population

Recensement de la population au 31 décembre 2023

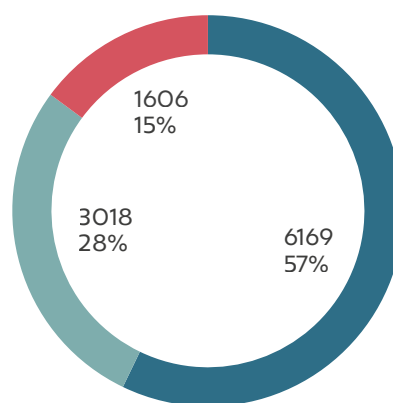
Personnes établies	10'793	+36
Personnes en séjour	103	-5
Total	10'896	+31

Répartition de la population



■ Etrangers ■ Bourgeois ■ Vaudois et confédérés

Nombre d'habitants par NPA

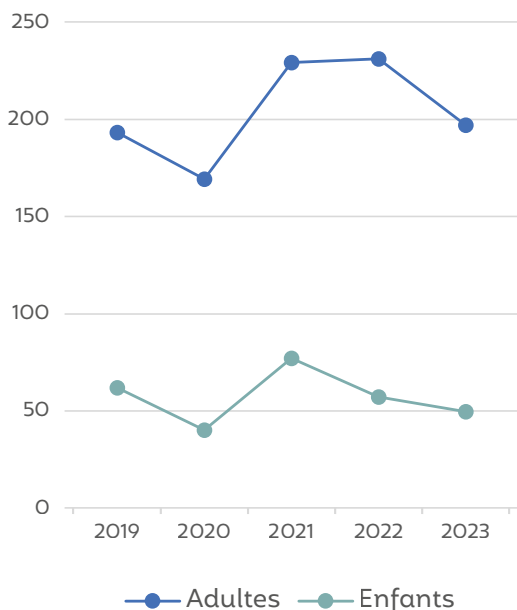


■ 1095 Lutry ■ 1093 La Conversion ■ 1090 La Croix-sur-Lutry

Les 10'793 habitants de Lutry se répartissent selon les secteurs de distribution postale suivants:

- 6'169 personnes à 1095 Lutry (+51);
- 3'018 personnes à 1093 La Conversion (+18);
- 1'606 personnes à 1090 La Croix-sur-Lutry (-33).

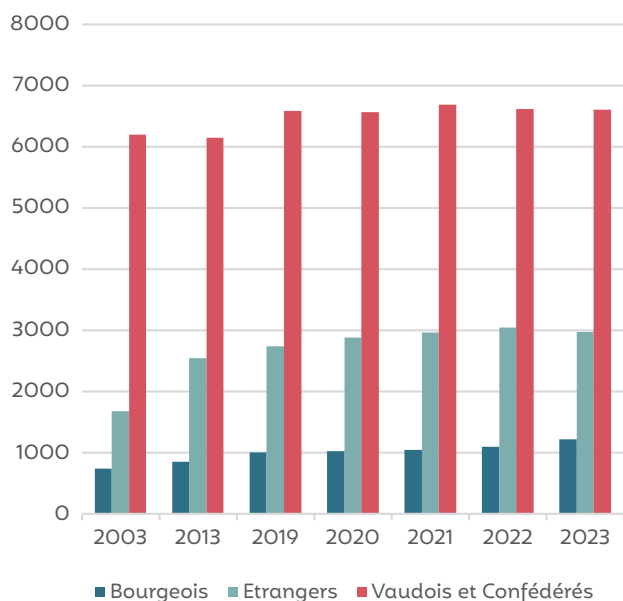
Cartes d'identité



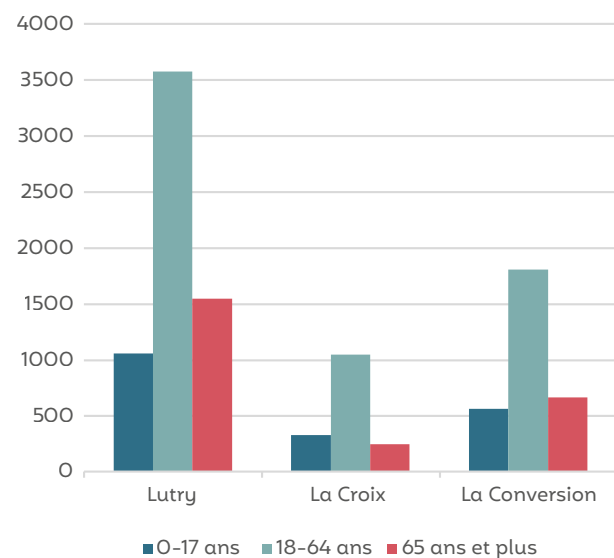
Répartition de la population



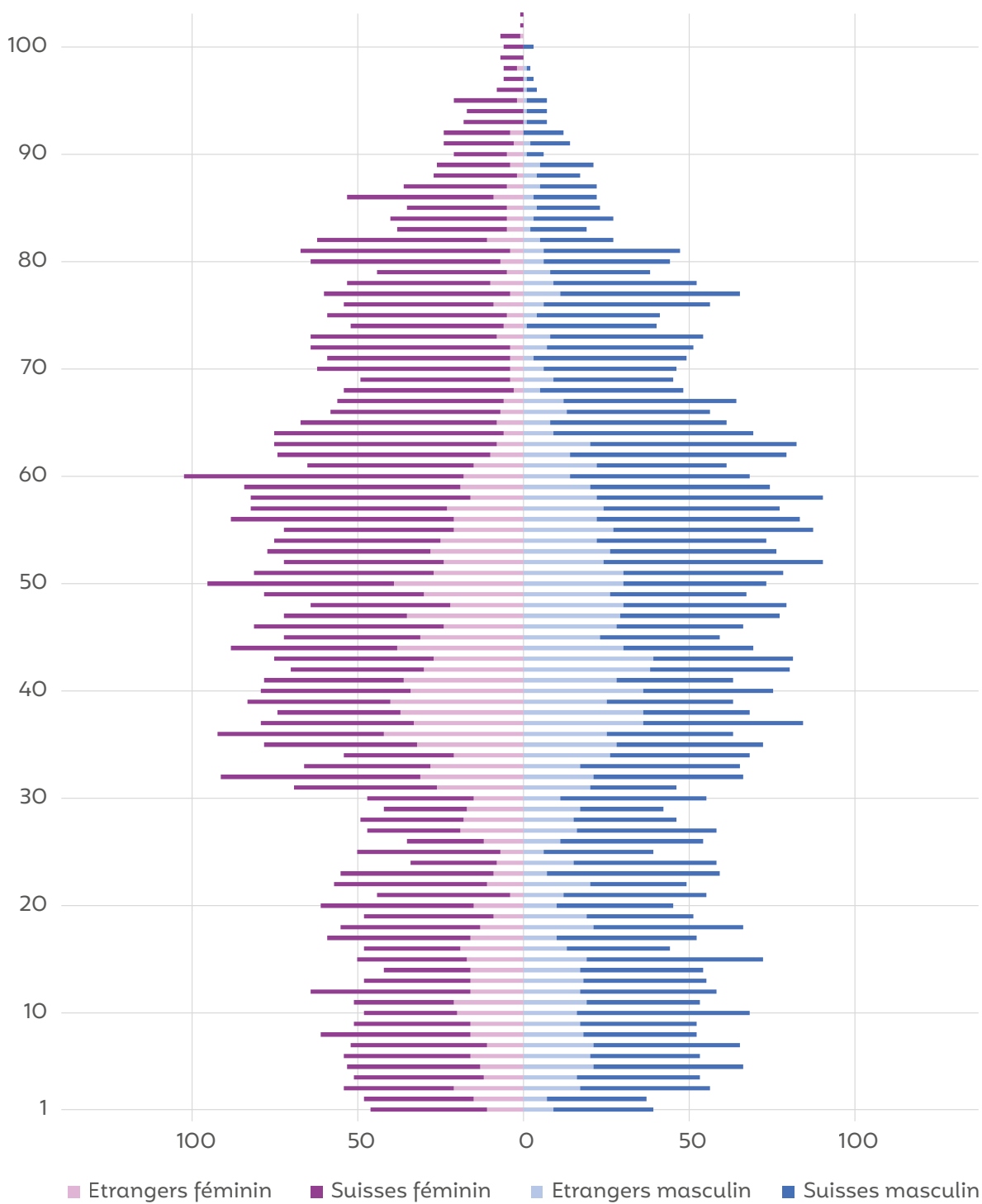
Évolution démographique



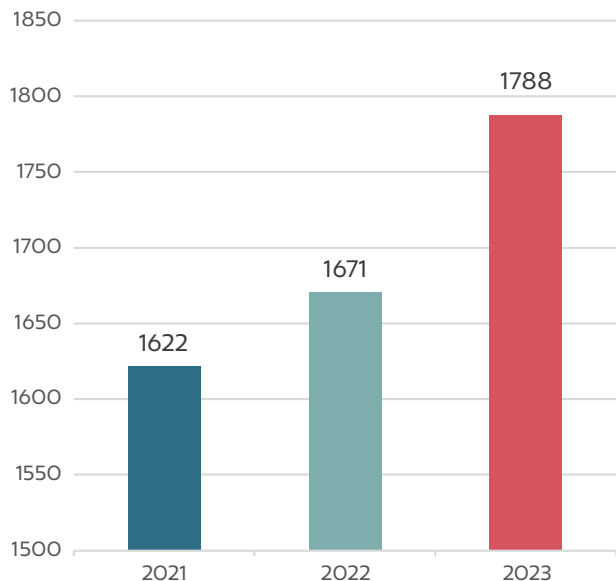
Répartition de la population par tranche d'âge et par code postal



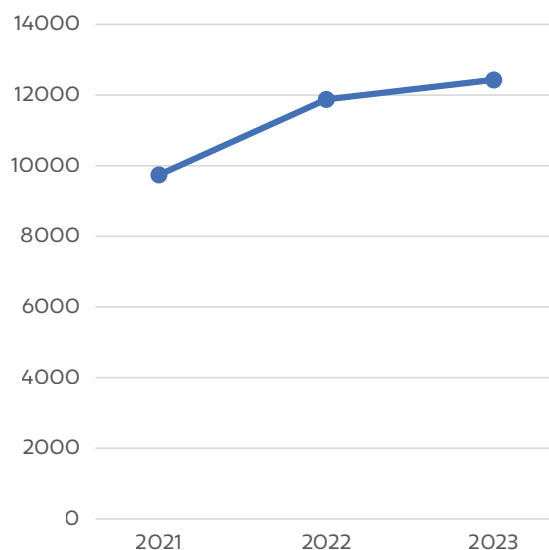
Pyramide des âges au 31 décembre 2023



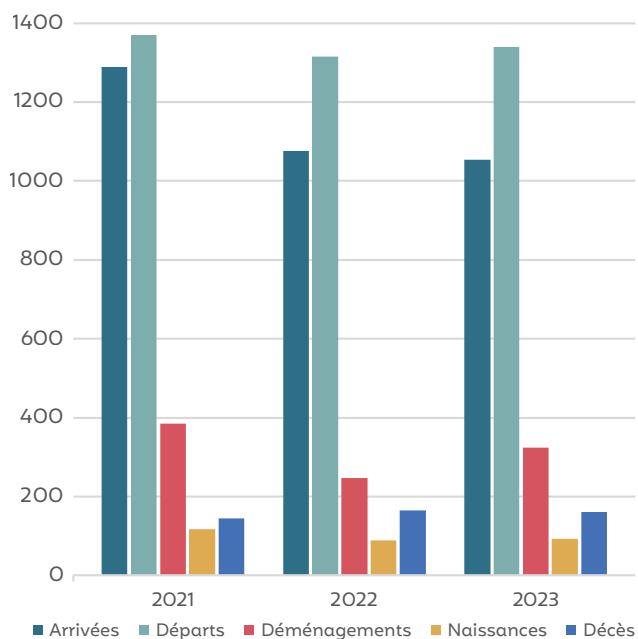
Attestations délivrées



Mutations de type « autres »

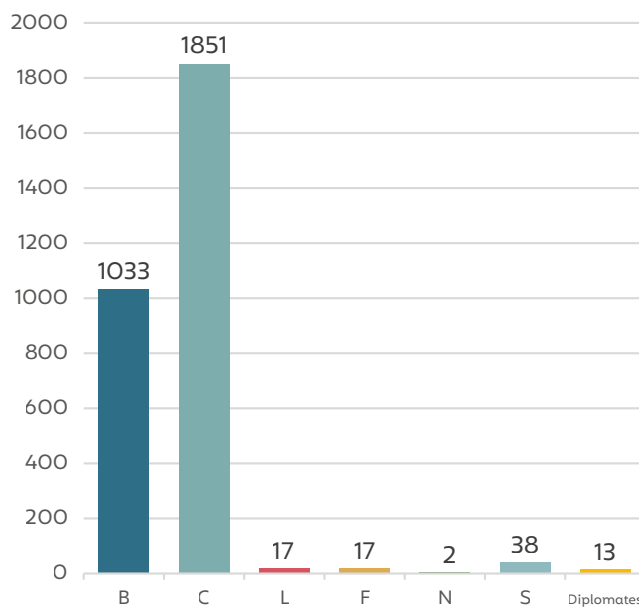


Mutations



Les mutations de type « autres » concernent tous les changements d'état civil, les corrections apportées aux habitants telles que la confession, l'autorité parentale, les permis étrangers, les curatelles, l'identité, les origines, la majorité, etc.

Permis étrangers par catégorie



Plan canicule

Comme chaque année, les Communes sont invitées par la Préfecture à mettre en place un plan canicule destiné aux aînés. La période sensible débute le 1^{er} juin et se termine le 31 août.

L'Office de la population a identifié 1'038 personnes. Celles-ci ont 75 ans et plus et ne sont ni placées en EMS ni suivies par le CMS de Lavaux.

Pour 2023, 18 personnes se sont inscrites au plan canicule qui a été déclenché du 17 au 25 août. Durant cette période, 84 appels téléphoniques ont été effectués. Les intervenants (protection civile et le duo samaritains/pompiers) ont réalisé 4 visites.

Communication

La communication totalise 0,5 EPT et fait partie de l'Administration générale.

La communication a un rôle transversal et collabore avec tous les services, ainsi qu'avec les partenaires externes de la Commune. Son rôle est de mettre en place une politique de communication en lien avec les objectifs de la Municipalité. Ses principales compétences sont :

- Conseiller la Municipalité en termes de communication et mettre en œuvre les différentes actions ;
- Suivre la communication des grands projets ;
- Créer et gérer le contenu du site Internet et des réseaux sociaux ;
- Réaliser les publications officielles l'Echomunal Magazine et l'Echomunal Express ;
- Produire les supports de communication et flyers pour les divers services ;
- Élaborer le rapport de gestion ;
- Assurer les relations avec les journalistes ;
- Participer à diverses manifestations.

Publications officielles

Echomunal Express

Tous les mois, une double page d'actualités lutriennes est publiée dans l'hebdomadaire Le Courrier. En 2023, 9 éditions ont ainsi été réalisées. Le journal Le Courrier est distribué à toute la population, représentant environ 5'400 foyers.

Echomunal Magazine

En 2023, trois numéros de l'Echomunal Magazine ont été réalisés (mai, septembre et décembre).



L'Echomunal magazine - Numéro de décembre 2023

Site Internet

Principal vecteur de communication de la Commune, ce support est extrêmement réactif et permet de relayer toutes les informations utiles à la population. Il est régulièrement mis à jour.

En 2023, le site Internet de la Commune de Lutry a eu 345'000 pages vues et 109'000 visites. La durée moyenne de lecture est de 1'08". Les pages les plus consultées ont été dans l'ordre : l'actualité en page d'accueil, l'agenda, les locations de salles, la page contact et les offres d'emploi.

En ce qui concerne le trafic du site, il provient essentiellement du groupe dit « organique » qui correspond au trafic provenant des résultats naturels issus des divers moteurs de recherche reconnus.

Réseaux sociaux

Facebook

La page de la Commune de Lutry compte un peu de plus de 2'500 abonnés. Elle a pour but de diffuser des informations sur l'Administration communale ainsi que sur les événements culturels, sportifs et touristiques.

En 2023, la publication qui a eu le plus de succès a été l'annonce de la reprogrammation des feux d'artifice du 1er août durant la Fête des vendanges. Celle-ci a touché 125'400 personnes. En moyenne, les publications touchent environ 2'000 personnes.

Instagram

La page Instagram de la Commune de Lutry compte près de 1'800 abonnés. Une page Instagram spécifique a également été créée pour le Petit Cabanon, base de loisirs estivale et éphémère mise en place par l'unité Jeunesse et Cohésion sociale. L'objectif d'une présence sur ce réseau social est de promouvoir Lutry au travers du partage et de la diffusion de photos mettant en valeur la Commune et les événements qui s'y déroulent.

Ressources humaines

Traitements

La Municipalité a décidé une pleine indexation des salaires 2023 de +2.2 % sur la base de l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (IPC) durant cet exercice.

Formation

La formation constitue un pilier essentiel de la politique des ressources humaines de la Commune. Elle vise à apporter une plus-value mutuelle à l'administration et aux collaborateurs en s'assurant du maintien et du développement des compétences métiers et sociales. À ce titre, le personnel communal a bénéficié des principales formations et séminaires suivants :

- Cours de réanimation BLS-AED-SRC par les Samaritains ;
- Cours ORFO pour formatrices d'apprentis de commerce ;
- Formation « Réforme 2023 de l'apprentissage d'employé.e de commerce » ;
- Cours formation continue pour formateur d'apprentis bûcherons ;
- Cours « interentreprises » pour apprentis ;

- Formation à l'accueil téléphonique ;
- Demi-journée de formation AVSM 2023 (Révision de la loi sur les communes, élections fédérales, bulletins de vote unique et scannage, gestion des RH, CAMAC bilan procédure permis de construire dématérialisée) ;
- Formation sur logiciel SuisseVote ;
- Cours sur la gestion des registres de l'Office de la population ;
- Sensibilisation des utilisateurs face à la cybercriminalité ;
- Cours ABC du nettoyage ;
- Séminaires et cours dans la gestion du réseau d'eau potable ;
- Séminaire et cours dans la gestion du réseau d'électricité ;
- Séminaire et cours dans la gestion de l'éclairage public ;
- Cours sur le contrat de bail, l'état des lieux, le décompte de charges ;
- Cours sur utilisation d'appareillages de STEP ;
- Cours pour permis de cariste ;
- Cours pour permis de palan ;
- Cours sur les premiers secours pour forestier-bûcheron ;
- Cours de prévention relatif aux reptiles ;
- Cours de formation continue pour forestier-bûcheron ;
- Formation sur gestion écologique des espaces verts ;
- Cours relatif aux structures routières ;
- Formation sur appareil GPS ;
- Cours sur logiciel de soumission Batilog ;
- Formation relative à la promotion de la santé durant la petite enfance ;
- Formation sur la prévention et les interventions en matière de harcèlement entre pairs ;
- Formation « organisateur.trices de camps et centres aérés » ;
- Formation sur logiciel de gestion des cantines scolaires.

Prévention santé

- 6 employés communaux ont bénéficié du vaccin antigrippal pris en charge par la Commune ;
- 4 employés communaux ont bénéficié du vaccin contre les tiques ;
- 15 employés des Services industriels et de la Voirie ont effectué avec succès un contrôle auditif obligatoire et un test organisé par la SUVA dans le cadre des mesures de protection de l'ouïe pour les travaux entraînant une exposition sonore supérieure à la valeur moyenne annuelle. Cet examen réalisé à bord d'un véhicule audio mobile de la SUVA a révélé un taux de port des protections d'ouïe par les collaborateurs de 100 % et une bonne discipline d'utilisation du personnel.

Mutations du personnel communal

Départs

31.03.2023	Terrin René	Concierge du Collège des Pâles
31.03.2023	Ganty Florence	Concierge adjointe du Collège des Pâles
31.03.2023	Losey Dominique	Secrétaire aux Services industriels
31.05.2023	Dupuis Jean-Pierre	Employé voirie
30.06.2023	Bron Daniel	Employé voirie
30.06.2023	La Rocca Fabio	Électricien aux Services industriels
31.07.2023	Draiby Margot	Apprentie employée de commerce
31.07.2023	Mettraux Dominique	Concierge Collège de Corsy
30.10.2023	Desaules Eric	Chef du service Aménagement du territoire et Bâtiments
31.12.2023	Pieren Damien	Forestier-bûcheron

Arrivées

01.03.2023	De Oliveira Fernanda	Secrétaire aux Services industriels
01.03.2023	Berthoud Maude	Horticultrice-paysagiste
01.04.2023	Bron Raphaël	Agent d'exploitation à la voirie
01.05.2023	De Oliveira José	Agent d'exploitation à l'Administration générale
01.05.2023	Ribeiro Da Rocha Lurdes	Concierge adjointe du Collège des Pâles
02.08.2023	Thuner Eva	Apprentie de commerce
02.08.2023	Redzepe Adea	Apprentie de commerce
02.08.2023	Palacios Matteo	Apprenti horticulteur-paysagiste
02.08.2023	Parra Maria-Dolores	Coordinatrice cantines scolaires
21.08.2023	Delolli Hafize	Concierge du Collège de Corsy
01.09.2023	Portmann Sarah	Secrétaire aux Services industriels
01.10.2023	Valeiras Caroline	Cheffe du service Aménagement du territoire et Bâtiments
01.10.2023	Alvares Dan	Électricien aux Services industriels
01.12.2023	Nuhi Xhemile	Concierge adjointe Collège de Corsy
01.12.2023	Desaules Eric	Spécialiste administratif et technique (CDD)

Effectif du personnel au 31 décembre 2023

Administration générale

Patrick Csikos	Secrétaire municipal et chef du personnel
Sonia Brelli	Secrétaire municipale adjointe
Marie-Christine Marguerat	Secrétaire de direction et assistante RH
Dolores Meylan	Secrétaire-réceptionniste au Greffe municipal
Véronique Crespo	Secrétaire au Greffe municipal
Éliane Leuba	Secrétaire au Greffe municipal
Rosalba Drosi Alber	Déléguée à la Communication
Pompilia D'Agostino	Préposée à l'Office de la population
Laurine Ruchti	Secrétaire à l'Office de la population
Valérie Lienhard	Secrétaire à l'Office de la population
Eric Sansonnens	Informaticien
Pascal Vogt	Informaticien

Jeunesse et Cohésion sociale

Yannick Cochand	Délégué à la Jeunesse et à la Cohésion sociale
Sylvie Emery Bridel	Coordinatrice administrative du scolaire hors cadre et de l'extrascolaire
Maria-Dolores Parra	Coordinatrice administrative du parascolaire
Léo Piguet	Chargé de projet
Noémie Thalmann	Chargée de projet
Intervenants en milieu scolaire	Surveillances des devoirs et encadrement sport facultatif

Cantines scolaires – Surveillance et service à temps partiel, animations

Parra Maria-Dolores, Coordinatrice
Abla Ian (animation)
Almeida Elena
Antille Daniela
Arcoria Brigitte
Becciolini Marianne (animation)
Beloufa Batoul

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Conciergerie

Eric Ceppi	Château de Lutry, huissier municipal et responsable des concierges
Patricia Ceppi	Château de Lutry
Francisco Canepa	Collège des Pâles
Lourdes Ribeiro Da Rocha	Collège des Pâles
Hafize Delolli	Complexe scolaire et cultuel de Corsy
Sandrine Marendaz Mettraux/ Xhemile Nuhi	Complexe scolaire et cultuel de Corsy
Fernando Ribeiro	Collège du Grand-Pont
Anna Ferreira Ribeiro	Collège du Grand-Pont
Manuel Rodrigues	Collège de La Croix et Belle Ferme
Maria-Gabriela Rodrigues	Collège de La Croix et Belle Ferme
De Oliveira José Domingues	Villa Mégroz, salle d'Escherins, Vestiaires football, Collège Savuit et divers bâtiments

Conciergerie à temps partiel (TP)

Ana Ribeiro	Temple, bibliothèque, salle de la Cure
Claire-Lise Ogay	Bâtiment Chanoz-Brocard et classe Echerins
Jean-Luc Décombaz /Ardit Nuhi	Château de Lutry
Béatrice Lopez	Bâtiment des SILy et caserne des pompiers
Nathalie Dutoit	Local Corsy

Autre personnel à temps partiel (TP)

Marc Vuitel	Huissier du Conseil communal
Henri-Louis Guignard	Archiviste communal
Sébastien Vonlanthen	Organiste titulaire paroisse protestante
Nenad Djukic	Organiste titulaire paroisse protestante
Julien Laloux	Organiste, paroisse catholique

Finances et Gérances

Yvan Leiser	Boursier communal, chef de service
Christine Bovat	Secrétaire
Ludmilla Chancerel	Secrétaire
Julien Hubeaux	Secrétaire-comptable
Isabelle Schutz	Secrétaire
Isabel Pan	Secrétaire

Aménagement du territoire et Bâtiments

Eric Desaulles	Chef de service (jusqu'au 30 septembre 2023), Spécialiste administratif et technique (depuis le 1^{er} décembre 2023)
Caroline Valeiras	Cheffe de service (depuis le 1er octobre 2023)
Damien Guélat	Préposé à la Police des constructions
Laurent Meienhofer	Architecte
Nicolas Favrod	Dessinateur
Morgan Bruhin	Géomaticien
Christine Rittener	Première secrétaire

Mobilité

Noémie Urfer	Déléguée à la Mobilité
Sylvie Emery Bridel	Secrétaire

Travaux et Domaines

Alfredo Pedretti	Chef de service
Frédéric Guex	Adjoint technique
Marc Aeby	Dessinateur-technicien
Céline Guido	Première secrétaire

Travaux et Voirie

Sébastien Vaucher	Chef d'équipe de voirie
Vincent Julmy	Contremaître, chef jardinier
Axel Rudig	Menuisier
Raphaël Bron	Ouvrier principal
Maude Berthoud	Horticultrice-paysagiste
Serge Cordella	Premier ouvrier qualifié
Pascal Frick	Ouvrier qualifié
Serge Gilliland	Premier ouvrier qualifié
Quentin Pilet	Ouvrier qualifié
Manuel Da Silva Mota	Ouvrier qualifié
Hervé Ducret	Ouvrier qualifié
Olivier Hiltbrunner	Ouvrier qualifié
Christian Schneider	Ouvrier qualifié
Jacky Wanzenried	Ouvrier qualifié
Antonio Pizzillo	Ouvrier qualifié
Marc Vuitel	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux
Michel Cuhat	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux
Pierre-Alain Sumi	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux
Jean-Daniel Bigler	Surveillant de la déchetterie de Flon-de-Vaux
Charles Wertenberg	Surveillant remplaçant de la déchetterie de Flon-de-Vaux

Station d'épuration (STEP)

David Giannuzzi	Chef d'équipe de la STEP
Ferat Nuhi	Ouvrier qualifié
Patrick Bulliard	Ouvrier qualifié

Forêts et vignes

Alexis Carrel	Garde-forestier
Mike Ribotel	Forestier-bûcheron, chef d'équipe
Damien Pieren	Forestier-bûcheron
Daniel Bühlmann	Vigneron-tâcheron

Services industriels

Yves Leumann	Chef de service
Aneta Diserens	Responsable de l'administration
Gérard Lavanchy	Chef de projet
François Ehrel	Opérateur SIT-SIG
Consuelo Cardellino	Secrétaire-réceptionniste
Fernanda De Oliveira	Secrétaire-facturation
Chantal Franco	Secrétaire-facturation
Caroline Gay	Secrétaire-contentieux
Sarah Portmann	Secrétaire-facturation
Aurélie Wohlhauser	Secrétaire-technique
William Warpelin	Responsable de l'exploitation
Sylvain Birbaum	Chef équipe électricité
Carlo Spadanuda	Chef équipe électricité
Dan Alvares	Électricien
Valentin Conus	Électricien
Cédric Métraux	Électricien
Julien Richard	Électricien
Hugo De Sousa Magalhaes	Chef équipe réseau eau et gaz
David Felix	Monteur réseau eau et gaz
Blerim Sabedini	Monteur réseau eau et gaz
Jacky Defossé	Installateur sanitaire

Apprentis

La Commune forme plusieurs apprentis dans différents corps de métiers administratifs et techniques.

Luan Sylva	Apprenti employé de commerce
Loan Richoz	Apprentie employée de commerce
Eva Thuner	Apprentie employée de commerce
Adea Redzepi	Apprentie employée de commerce
Romain Toscan	Apprenti agent d'exploitation
Kevin Broquet	Apprenti forestier-bûcheron
Salomé Dos Santos	Apprentie employée de commerce
Angelina Kisic	Apprentie employée de commerce
Timeo Kammermann	Apprenti forestier-bûcheron
Matteo Palacios	Apprenti horticulteur-paysagiste

Tableau équivalent plein-temps (EPT) au 31 décembre 2023 (sans apprentis)

Conseil communal	0.20
Administration, finances, informatique, communication, bibliothèque, office de la population	14.00
Concierges professionnels	8.50
Organistes, huissiers, aides-concierges	2.26
Aménagement du territoire et Bâtiments	5.80
Jeunesse et Cohésion sociale (y. c. cantines)	9.15
Mobilité	1.20
Travaux et Domaines	29.20
Services industriels	19.8
Total	90.11

Jubilaires

Cet exercice a permis de célébrer 10 jubilés de collaborateurs.

Nombre d'employé(s)	Années d'activités
3	10
4	15
1	20
2	25

Postes mis au concours

Au cours de l'année 2023, les postes suivants ont été mis au concours avec diffusion des annonces d'emplois dans la presse, auprès des associations professionnelles ainsi que sur le site Internet communal, les réseaux sociaux et les plateformes d'emploi:

Postes*	Candidatures reçues	Candidats auditionnés
Horticulteur.trice paysagiste	13	5
Chef.fe de service ATB	28	7
Électricien.ne de réseau	2	2
Agent.e d'exploitation voirie	19	4
Secrétaire de facturation Services industriels	10	3
Secrétaire Services industriels	25	4
Agent.e d'exploitation conciergerie	22	7
Chargé.e de mission sport	12	7

Il a été répondu à une centaine d'offres spontanées (candidatures, demandes de stages ou recherches de places d'apprentissage).

Informatique

L'année 2023 a été marquée par quatre évènements en particulier :

- Remplacement de l'infrastructure des serveurs ;
- Équipement des salles serveurs pour l'alimentation électrique par génératrice ;
- Remplacement du système de copies de sécurité ;
- Solution numérique de dépouillement de votes.

Remplacement de l'infrastructure des serveurs

L'infrastructure informatique de l'Administration communale reposait sur des équipements vieillissants, dont les performances ou la fiabilité atteignaient les limites matérielles. Afin de prévenir des indisponibilités et permettre une pérennité et évolutivité, le choix du nouvel équipement s'est porté sur une solution « hyper convergée ». Ces solutions contribuent à la simplification du data center en éliminant le stockage externe et la connectique associée. Ils permettent aussi une bonne flexibilité d'utilisation et d'évolution.

Le remplacement a été effectué en trois grandes étapes :

- La mise en place et configuration des nouveaux systèmes qui ont été interconnectés au réseau existant ;
- Une fois les infrastructures fonctionnant en parallèle, les serveurs virtuels ont été convertis et migrés sur le nouveau système à l'exception de la messagerie Exchange. Cette dernière a dû être complètement réinstallée afin de pouvoir fonctionner sur une version plus récente de Windows Serveur ;
- Reconfiguration des sauvegardes et décommissionnement de l'ancienne infrastructure.

Équipement des salles serveurs pour l'alimentation électrique par génératrice

Suite à la crise énergétique de 2022, un catalogue de mesures concrètes d'économies d'énergie et de priorisation de l'utilisation de l'énergie en cas de crise/pénurie sur l'approvisionnement a été établi.

L'arrêt et le démarrage de l'infrastructure informatique prenant environ 3 heures, il n'était pas imaginable de procéder de la sorte dans les scénarios de délestages (4h-8h ou 4h-4h). Le choix en matière d'alimentation électrique de secours s'est porté sur la mise en place d'un groupe électrogène.

Les étapes suivantes ont été nécessaires pour ce projet :

- Définir un emplacement de fonction pour la génératrice de secours ;
- Installer un panneau électrique à proximité de la génératrice et dans les deux locaux, puis les relier ;
- Raccorder les systèmes de climatisation aux panneaux électriques des locaux informatiques ;
- Acquérir un éclairage de secours dans les locaux pour effectuer les opérations manuelles de changement d'alimentation ;
- Faire un test grandeur nature du fonctionnement.

Remplacement du système de copies de sécurité

L'augmentation des cyber-attaques et en particulier des ransomwares a demandé de revoir les systèmes de sauvegardes. En effet, en cas d'attaque réussie et de cryptage des données, toutes les sauvegardes en ligne seraient elles aussi cryptées et rendues inutilisables.

Le système choisi (Exagrid) a une approche de type « Retention Time-Lock ». Il s'agit d'un verrouillage temporel défini des données. Il permet de ne plus pouvoir modifier ou effacer les données dans la durée définie. Les données sauvegardées peuvent être restaurées directement à partir d'Exagrid, avec l'avantage de ne pas devoir acquérir et gérer un système de sauvegarde externe (bandes magnétiques par exemple).

Solution numérique de dépouillement de votes

La Commune s'est dotée lors de cet exercice d'un scanner et d'une solution logicielle (SuisseVote) pour le traitement numérique et sécurisé des bulletins de vote, fournis par un prestataire sélectionné par le Canton. Le registre civique a rédigé un concept d'exploitation qui a obtenu l'aval de la Chancellerie fédérale pour l'usage de ce dispositif. Le Bureau électoral du Conseil communal et le registre civique ont été formés à cet effet et un représentant du fournisseur était présent lors du premier dépouillement. L'introduction de cette solution a déjà permis un gain de temps substantiel dans le cadre de ces opérations lors de votations ou des élections fédérales.

Autres projets informatiques et de téléphonie

Outre les tâches de support aux utilisateurs et de maintenance du matériel et logiciels, les tâches suivantes ont été effectuées :

- Déplacement de l'application de la bibliothèque sur un cloud ;
- Mise en place de la GED Innosolv pour l'Office de la population ;

- Mise en place d'un serveur en DMZ pour l'application mobile d'Innosolv pour les Services industriels ;
- Mise en place du système e-bill pour la facturation des Services industriels ;
- Mise en place d'un système de tablette pour les relevés de comptage et transferts à Innosolv pour les Services industriels ;
- Installation d'un nouveau serveur pour l'application Elektroform des Services industriels ;
- Remplacement de l'UPS dans le local informatique principal ;
- Ajout de câblage et de prises réseau au château pour l'unité Jeunesse ;
- Mise en place d'un nouvel équipement audiovisuel dans la salle du Conseil communal ;
- Mise en place d'une armoire de brassage à la voirie ;
- Installation d'un troisième PC à la voirie ;
- Remplacement du système de connexion pour l'ouverture de la barrière de la déchèterie via un opérateur mobile ;
- Mise en place de la téléphonie sur IP à la bibliothèque ;
- Mise en place d'une nouvelle connectique dans la salle Mafi ;
- Mise en place d'un partage de fichiers entre les services de la Mobilité, des Bâtiments et de l'APOL ;
- Déménagement à la salle Doret des postes du bureau technique pour effectuer les travaux d'entretien et réaménagement ;
- Campagnes de phishing pour maintenir la vigilance des collaborateurs à la cyber-sécurité ;
- Remplacement d'un serveur d'applications pour les accès externes ;
- Acquisition et configuration du matériel informatique pour les quatre cantines scolaires ;
- Mise en place des accès Internet pour les quatre cantines scolaires ;
- Mise en place de l'envoi des factures d'impôt foncier par messagerie électronique ;
- Mise en place d'un portail finance pour le suivi des comptes financiers.

Services à la population

Cartes journalières CFF et CGN

La Commune met en vente quotidiennement cinq cartes journalières CFF qui rencontrent un succès constant auprès de la population. Elles permettent de favoriser l'usage des transports publics pour de longs trajets en Suisse. En 2023, 1'117 unités ont été vendues. Pour rappel, ces cartes sont réservées aux habitants de Lutry, mais ouvertes à la vente à des tiers trois jours avant leur échéance.

Dès 2024, le système de carte journalière dégriffée Commune va évoluer vers un nouveau modèle d'affaires en s'orientant vers un élargissement de l'offre (plein tarif, demi-tarif, 1re ou 2e classe), une variation du prix en fonction de l'anticipation de l'achat (moins de dix jours ou plus de dix jours avant le départ) et une centralisation au niveau national du quota de cartes en vente quotidiennement. La Commune a décidé, au vu de la forte demande de la population, d'adhérer au nouveau système et de poursuivre la vente de ces cartes au guichet du Greffe municipal.

En tant que commune lacustre, des cartes journalières 1re classe pour les bateaux de la CGN sont également en vente au Greffe municipal à l'attention de la population. En 2023, 281 cartes ont été écoulées (101 à plein tarif, 180 demi-tarif).



Le RER Vaud traversant les remarquables paysages de notre région



Un bateau de la CGN au débarcadère de Lutry

Passeport vacances

Depuis plus de 30 ans, la Commune de Lutry participe chaque année activement à la composition de l'offre d'activités et à la vente du Passeport vacances, un programme destiné à tous les enfants âgés de 9 à 15 ans, organisé par 36 communes de la région lausannoise. Les activités du Passeport vacances se déroulent durant les vacances scolaires sur deux périodes de deux semaines, en juillet et en août.

Grâce au « Passeport traditionnel », dont 62 exemplaires ont été vendus en 2023, les jeunes lutryens ont eu le choix entre quelques 300 activités différentes, dont celles directement organisées par la Commune: fabrication du papier, poterie, matchs d'improvisation théâtrale, dégustation de glaces artisanales et visite de l'Aquarium-Vivarium Aquatis à Lausanne. Ces activités ont permis d'accueillir au total 128 enfants de la région.

Le « Passeport farniente » a quant à lui été vendu à 7 enfants de 13 à 15 ans en 2023. Il comprend trois séances de cinéma, la libre utilisation des transports publics ainsi qu'un accès illimité aux piscines et à certains musées.

Activité physique libre

Dans le but de favoriser et faciliter l'accès au sport et à l'activité physique à l'ensemble de la population, la Commune finance l'offre d'**Urban Training** qui propose, une fois par semaine sur Lutry, un cours gratuit, adapté à toutes et tous, alliant marche et exercices encadrés par un coach. Ce programme, organisé au sein de 50 communes en Suisse romande de début mai à mi-septembre, a permis en 2023 à une moyenne de 17 personnes par semaine de pratiquer une activité physique.



Les participants à l'Urban training de Lutry en plein effort

Réseau de défibrillateurs

La Commune a installé et maintient un réseau de quatre défibrillateurs publics sur son territoire (plage de Curtinaux à l'Est du vestiaire dames, vestiaires du terrain de football du Grand-Pont, entrée des Services industriels au Voisinand 2 et à l'entrée de l'Office de la population au Château), auxquels s'ajoutent deux appareils dans les locaux de Police Lavaux et dans ses véhicules d'intervention.

L'ensemble de ces dispositifs figure dans l'application « First Responders Vaud », un réseau de 4'000 intervenants bénévoles de proximité pouvant être mobilisés par les services de secours, avec pour but d'augmenter le taux de survie en cas d'arrêt cardio-respiratoire. La page « Urgences » du site Internet communal liste également les emplacements des défibrillateurs publics.

Points de rencontre d'urgence (PRU)

Dans le cadre des mesures contre les risques de pénurie d'énergie, le Conseil d'État a demandé aux communes vaudoises, de mettre en place des Points de rencontre d'urgence (PRU), où les personnes vulnérables ou en situation de détresse pourraient trouver si besoin des prestations essentielles en cas de situation de crise majeure : rupture de l'approvisionnement électrique, défaillance des systèmes de télécommunication, voire tout autre évènement, menace ou sinistre d'importance (inondation, séisme, etc.).

Dans le respect des prescriptions cantonales, la Commune a défini deux lieux d'implantation de PRU (un PRU pour 5'000 habitants), en vue de desservir, de la manière la plus rationnelle possible, l'ensemble de la population:

- Le PRU « Lutry Sud » – Route de Lavaux 208 ;
- Le PRU « Lutry Nord » – Collège de Corsy (cantine), Chemin de Montellier 10.

Pour ce faire, en coordination avec l'État-major cantonal de conduite (EMCC) et l'Organisation régionale de la Protection civile (ORPC), la Commune s'est dotée de matériel sanitaire, de communication, de production d'énergie, de chaleur et d'éclairage (dont un groupe électrogène de secours par PRU), de signalisation et de mobilier. Une formation à l'usage de ces dispositifs et aux pratiques de transmission de communication a été donnée par l'ORPC à des représentants de la Municipalité et de l'Administration communale.

Afin de tester le dispositif, la Commune a décidé de mettre en œuvre le 2 mars le PRU « Lutry Sud ». Cette dé-

marche a été menée à bien en moins de deux heures et a impliqué l'Administration générale, les Services industriels et le service Travaux et Domaines. La matinée a été ponctuée par la visite du Chef d'état-major de la Protection civile vaudoise, qui a relevé le bon état de préparation de la Commune et l'adéquation de l'organisation du PRU par rapport aux directives cantonales.

Manifestations

Accueil des nouveaux jeunes citoyens

Les Autorités communales accueillent chaque année les jeunes lutriennes et lutriens l'année de leurs 18 ans pour une manifestation officielle permettant de marquer leur entrée dans la vie citoyenne. 24 invités ont répondu présents en 2023. Une partie récréative a permis de tester leurs connaissances de la Commune, du Canton, de la Confédération, et de leurs institutions respectives, au travers d'un quizz organisé en collaboration avec l'Unité Jeunesse et Cohésion sociale. Un repas et la distribution de quelques cadeaux concluent ce moment convivial.

Accueil des nouveaux habitants

Les Autorités invitent annuellement tous les nouveaux habitant.es pour une rencontre au cours de laquelle ceux-ci peuvent assister à une présentation de leur nouvelle commune, des organes qui la dirigent (Municipalité et Conseil communal) ainsi que des associations locales et instances religieuses qui l'animent. La soirée se termine autour d'un apéritif permettant de faire plus ample connaissance autour des crus du Domaine communal. 102 invités ont répondu présents en 2023.

Croisière des aînés

Organisées tous les deux ans, en alternance avec la croisière des jeunes, les traditionnelles croisières en faveur des aînés de Lutry sur le bateau de la CGN le « Lausanne » ont remporté un franc succès. Sur les 1'496 habitantes et 1'055 habitants invités et bénéficiaires de l'AVS, 457 passagers ont répondu présents le 5 septembre et 351 le 13 septembre. Au total, 808 participants ont bénéficié d'une demi-journée de navigation sur le lac Léman agrémentée d'une collation.

La Quinquennale de Lutry

La « Quinquennale » de Lutry, traditionnelle visite proposée aux membres du Conseil communal par la Municipalité et l'Administration lors de chaque législature, a eu lieu le 17 juin. Cet évènement consiste à inviter les

membres du Conseil pour leur présenter quelques lieux du patrimoine bâti ou naturel de la Commune. C'est aussi une manière de les remercier pour leur engagement citoyen au profit de la collectivité. Cette visite permet en effet aux invités d'accéder à des infrastructures habituellement fermées au public, d'assister à des démonstrations de machines servant à l'exploitation ou d'obtenir des explications détaillées qui échappent généralement à la population. En 2023, le programme a permis de présenter à plus de 60 invités le chantier en cours d'achèvement de La Balance à Savuit, le dépôt des bûcherons à Chanoz-Brocard, avec une démonstration de déchetage de plaquettes de bois de chauffage et, enfin, le Domaine viticole communal du Châtelard, où les invités ont pu déguster les crus en (re)découvrant l'étendue et la qualité de ce patrimoine vitivinicole.



La Quinquennale de Lutry en visite à Chanoz-Brocard le 17 juin 2023

Journées européennes du patrimoine 2023

Des bâtiments historiques de Lutry ont été mis à l'honneur à l'occasion des Journées européennes du patrimoine du 9 au 10 septembre et dont le thème traitait du « Réemploi et recyclage » dans le bâti. Parmi 18 sites à visiter dans le Canton de Vaud, les intéressés ont pu découvrir les secrets du bourg médiéval, du Temple au Château, en passant par les remparts et l'ancienne Abbaye de tir, au travers d'une balade commentée par les guides de l'Association Lavaux Patrimoine Mondial. Toutes les visites ont affiché complet, soit une affluence d'un peu plus de 200 personnes sur ces deux journées. Celles-ci ont été invitées à un apéritif à l'issue de leurs découvertes, leur permettant d'admirer la collection de peintures de Walter Mafli dans la salle du même nom.

Services aux associations locales

Vaisselle réutilisable

Dans une optique de mise en œuvre de principes de développement durable, et afin de réduire la production de déchets non recyclables sur son territoire, la Commune impose l'usage de vaisselle réutilisable pour les manifestations sur le domaine public et privé communal. Pour favoriser cette pratique, la Commune dispose de 12'000 verres de différents formats aux couleurs de Lutry, qu'elle met gratuitement à disposition des organisateurs de manifestations. Seuls les services de livraison et de nettoyage sont facturés par le prestataire externe en charge de la gestion de ce dispositif. En 2023, ces verres ont été mis à disposition lors de 16 événements. Afin de répondre aux demandes des associations locales, un modèle de verre supplémentaire (50 cl) a été intégré à l'assortiment (3'000 pièces). D'autre part, le coût de remplacement des items non retournés facturé aux usagers a été réduit au prix coûtant. À noter que les organisateurs de manifestations peuvent bien entendu s'adresser à d'autres prestataires fournissant ce type de service.



Vaisselle réutilisable aux couleurs de Lutry

Gestion de la vaisselle et des tables en location (ex-USL)

A la suite de la dissolution cette année de l'Union des sociétés locales (USL) décidée par ses membres, la Commune s'est vue confier la propriété et la gestion de la vaisselle de la salle du Grand-Pont ainsi que le lot de tables que possédait l'association. Ce stock va être entretenu, complété ou remplacé au besoin avec le solde de la fortune de l'association, qui a été statutairement versé à la Commune à la fin du processus de dissolution mené par le comité. L'ensemble de ce matériel profite ainsi toujours aux associations locales lors de l'organisation de leurs diverses manifestations moyennant une très modeste contribution.

Tourisme

Nouvelle identité touristique

La Commune s'est dotée d'une nouvelle identité touristique élaborée avec une agence de communication de la place. Celle-ci se décline autour de la ligne d'horizon (skyline) typique de Lutry, la couleur rouge issue du logo et utilisée dans les documents institutionnels, ainsi que l'impression « LUTRY » en majuscules avec le slogan « Porte d'entrée de Lavaux » permettant de souligner, à l'attention des visiteurs, son positionnement géographique dans cette région connue et reconnue au niveau national et international. Ce nouveau logo, qui complète celui de l'Administration communale et le blason historique (rosace), sera progressivement déployé sur différents supports promotionnels et une signalétique en lien avec les activités touristiques, d'agrément et de loisirs à Lutry.



LUTRY
Porte d'entrée de Lavaux



Différentes déclinaisons de la skyline

Montreux-Vevey Tourisme (MVT)

La promotion touristique de Lutry est assurée par Montreux-Vevey Tourisme (MVT). Cette entité a souhaité, avec le support de la Municipalité, améliorer le service de l'information touristique dans la Commune (Point I). Ainsi, depuis juillet 2021, MVT a signé une convention avec Lutry Voyages SA, sous forme d'un partage de local avec prise en charge partielle du personnel en vue de bénéficier d'un point d'information touristique situé dans le bourg, tenu par des collaborateurs coutumiers de l'accueil et de l'information aux touristes.

Point I – Informations touristiques

En 2023, le Point I, situé dans l'agence de Lutry Voyages SA à la place des Halles, a poursuivi sur sa lancée de 2022 avec une fréquentation toujours aussi importante.



Le joueur de flûte au Quai Gustave Doret, œuvre de Hansjörg Gisiger

La clientèle étrangère a été plus nombreuse, mais passablement de visiteurs proviennent également de Suisse alémanique.

Le Point I a continué à participer à la vie des événements locaux, dont la vente des billets d'entrée aux Concerts Bach ainsi que la vente des bracelets d'accès et des posters de la Fête des Vendanges (FdV). La collaboration avec le nouveau comité de la FdV se poursuivra ces prochaines années. On relève de forts volumes de vente de billets pour le petit train touristique du Lavaux Express ainsi que pour les bateaux de la CGN. De nombreuses informations ont été communiquées aux touristes s'agissant de suggestions de balades dans le vignoble.

Le Point I a également mis à disposition ses locaux pour le marché de Noël de Lutry en y accueillant une maquilleuse pour les enfants ainsi qu'un stand de vin chaud gracieusement offert aux passants. L'atelier maquillage a rencontré un vif succès auprès des enfants et de leurs parents.

Le Point I a d'autre part amélioré sa vitrine en y plaçant un roll-up promotionnel de Lavaux et en se parant de stickers sur le thème des promenades.

La collaboration entre le Point I et Montreux Vevey Tourisme (MVT) reste excellente et constructive.

Visites guidées du bourg

Pour mettre en valeur la singularité de l'architecture lutrienne, la Commune organise depuis une dizaine d'années des visites guidées du patrimoine historique du bourg. Ainsi, il est proposé deux fois par an, au printemps et en automne, et sur inscription, une visite gratuite d'environ 1 h 30 en compagnie de guides professionnels, qui se termine par un petit apéritif convivial. Deux guides officiels sont engagés à cet effet. En 2023, 55 personnes y ont participé.

Des visites «à la demande» sont également proposées pour les groupes à un tarif favorable.



L'alignement des menhirs de Lutry au Parking de la Possession

Webcam touristique

La webcam panoramique 360° degrés installée sur le bâtiment de l'Hôtel Restaurant du Rivage permet d'admirer en direct et 24 h/24, à partir d'un magnifique point de vue, Lutry et ses environs. Elle est notamment accessible sur le site Internet de la Commune et sur celui de MVT.

Tampons pour cheminants sur la Via Francigena et chemins de Compostelle

La Commune constitue un point de passage des cheminants parcourant la Via Francigena, ainsi que pour ceux arpentant les chemins de Compostelle, dont l'un des tronçons passe à proximité. À la suite de quelques demandes relayées par Montreux-Vevey Tourisme (MVT), la Commune a décidé de créer deux tampons caractéristiques de Lutry. Ceux-ci reprennent le graphisme de la nouvelle identité visuelle touristique et permettent aux randonneurs qui le souhaitent de compléter, avec ce sympathique signe distinctif, leur carnet de route (crédentiale). Cette marque attestant de leur passage dans la commune peut être apposée à la réception du Greffe municipal et au Point I pendant les heures d'ouverture.



Illustration tampon chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle



Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses



Préambule

Le dicastère Affaires sociales, Jeunesse, Culture et Paroisses propose un ensemble de services à la population. Ces services ayant la particularité de ne pas disposer de chef de service, les missions sont assumées par des collaborateurs internes ainsi que des collaborateurs et des partenaires externes.

L'objet du présent rapport est de :

- Rappeler les missions du dicastère ;
- Présenter les modalités opératoires ;
- Détailler les activités réalisées en 2023 ;
- Renseigner sur l'impact de la situation sanitaire ;
- Tirer des perspectives pour les années à venir.

AFFAIRES SOCIALES

Mission

- Soutenir les personnes confrontées à des difficultés socio-économiques, d'intégration ou atteintes dans leur santé ;
- Promouvoir l'implication des habitants, développer et maintenir une mixité sociale, interculturelle et intergénérationnelle.

Organisation générale et ressources

Ressources internes

Mandat/Mission	Nom	Statut	%
Subventions communales			
Suivi des subventions (Aide au logement, frais orthodontiques)	V. Crespo	Secrétaire – Registre civique	12
Subventions à des associations et fondations à but social	S. Brelli	Secrétaire municipale adjointe	10
Subventions Transport handicap et TMRL	S. Brelli		
Donation Krisché (suivi des demandes, séances, PV)	S. Brelli		
Français en jeu	S. Brelli		
Cohésion sociale			
Croisière des aînés	V. Crespo	Secrétaire – Registre civique	1
Total			23

Ressources externes

Mandat/mission	Prestataire/partenaire
Action sociale régionale	
Octroi Revenu d'insertion (RI), appui social, conseils, orientation, mesures d'insertion et renseignements, subsides assurance maladie, allocations, etc.	Association Régionale pour l'Action Sociale (ARAS) de l'Est lausannois – Oron-Lavaux (14 communes, dont Lutry) composée du Centre social régional CSR et de l'Agence d'assurances sociales AAS.

Action sociale régionale

Les affaires sociales sont traitées en externe par l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux, laquelle regroupe le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'Assurances Sociales (AAS).

Association régionale pour l'action sociale (ARAS) de l'Est lausannois-Oron-Lavaux

L'ARAS de l'Est lausannois-Oron-Lavaux (ARASELOL) a pour buts principaux l'application des dispositions relatives à la Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) et au Règlement sur les agences d'assurances sociales (RAAS).

Le Centre Social Régional (**CSR**) et les Agences d'Assurances Sociales (**AAS**) constituent deux structures opérationnelles qui composent l'ARASELOL. Les prestations octroyées par ces deux entités s'inscrivent dans le cadre des régimes sociaux cantonaux faisant partie de la participation à la cohésion sociale, anciennement appelée la facture sociale. Il est important de rappeler tous les régimes sociaux cantonaux qui font partie de la facture sociale dont le coût est réparti entre le canton et les communes :

- Les prestations complémentaires à l'AVS/ AI et l'aide aux personnes en EMS;
- Les subsides aux primes de l'assurance maladie;
- Le revenu d'insertion (aide sociale) et la participation cantonale à l'assurance chômage;
- Les subventions et aides aux personnes en situation de handicap;
- Les prestations pour la famille et autres prestations sociales;
- Les bourses d'études et d'apprentissage.

Le centre social régional (CSR)

Le CSR est une autorité d'application qui a pour mission de venir en aide aux personnes ayant des difficultés sociales ou dépourvues des moyens nécessaires pour subvenir à leurs besoins élémentaires. A ce titre, il octroie les prestations suivantes :

- Une aide financière dans le cadre du Revenu d'insertion (RI). Pour accéder à ce soutien financier, les conditions prévues par le cadre légal et normatif cantonal doivent être remplies. Cette aide, qui constitue le minimum vital, est subsidiaire à l'effort personnel, à l'entretien prodigué par la famille et aux autres prestations sociales. Le bénéficiaire du RI a comme devoir de déployer tous les efforts nécessaires pour sortir du dispositif.
- Un appui social sous forme de soutien, d'écoute, de conseil, d'orientation et d'accompagnement dispensé par une équipe d'assistants sociaux. Cette intervention sociale peut toucher divers domaines: problèmes financiers, santé, emploi, logement, famille, formation des jeunes adultes, démarches administratives, etc.

La Municipalité de Lutry reçoit trimestriellement les statistiques relatives aux bénéficiaires du RI domiciliés sur le territoire communal. Durant l'année 2023, le nombre moyen de dossiers RI était de 94. Un dossier peut être constitué par une ou plusieurs personnes selon la composition du ménage. Ce chiffre représente environ 0.8 % de la population.

Les agences d'assurances sociales (AAS)

Les prestations délivrées par les Agences d'assurances sociales (AAS) constituent un autre champ d'intervention de l'ARASELOL. Regroupées sur deux sites (Pully et Oron), les AAS conseillent, renseignent, informent et orientent la population sur toutes les questions concernant ses droits et ses obligations en matière d'assurances sociales (AVS, assurance maladie, AI, Prestations complémentaires, allocations familiales, etc.)

La contribution de la commune de Lutry aux frais de fonctionnement de l'association représente un coût annuel de CHF 2/habitant. Les charges en question concernent les indemnités en faveur des représentants communaux et quelques autres dépenses à la charge des communes. À ce titre, le montant budgété pour 2023 pour Lutry est de CHF 21'408.-. En cas de résultat comptable excédentaire, la différence est rétrocédée à la Commune. Ce qui a été le cas en 2022.

La Commune collabore avec l'ARASELOL au travers des contacts ponctuels ou lors des réunions régulières du comité de direction ou lors des assemblées générales annuelles du Conseil intercommunal.

Subventions sociales communales

La Commune bénéficie d'un dispositif d'action sociale propre, complémentaire au dispositif régional au travers de cinq catégories de subventions :

- Aide individuelle au logement (AIL);
- Subventions pour frais orthodontiques;
- Subventions Transport Handicap et Transport pour personnes à mobilité réduite (THV et TMRL);
- Soutien à des associations/ fondations sociales et locales ;
- Soutiens spécifiques au travers de la Donation Krisché.

Pour 2023, les résultats sont les suivants :

Aide individuelle au logement (AIL)

	2022	2023
Demandes d'aide individuelle au logement	37	34
Bénéficiaires	16	15
Aides refusées	18	15
Aides non reconduites	4	5
Montant total des aides cantonales et communales	24'551	28'804
Montant à charge de la Commune	13'563	15'117

Subventions pour frais orthodontiques

En 2023, la participation communale aux frais orthodontiques pour les enfants en âge scolaire s'est élevée à CHF 7'852.40. 11 enfants en ont bénéficié.

Subventions à des institutions sociales privées

- Fondation Pro-Xy;
- Fondation Téléthon;
- Antennes Cartons du cœur;
- Services bénévoles de Paudex, Pully, Belmont et Lutry ;
- Forum social régional ;
- Transport handicap Vaud.

Des subventions d'un montant inférieur à CHF 1'000 sont versées de façon ponctuelle en faveur de diverses associations caritatives. En 2023, 58 associations ont pu bénéficier d'une telle subvention.

Donation Anna Krisché, subventions spécifiques

En 2023, la Donation Anna Krisché a octroyé des aides d'un montant de CHF 520 en faveur d'une famille pour un subside de camp d'été en colonie de vacances.

JEUNESSE

En Suisse, les trois piliers de la politique de l'enfance et de la jeunesse sont **la Protection et la Prévention, l'Encouragement et la Promotion** ainsi que **la Participation**, conformément au rapport stratégique du Conseil fédéral «Pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse» de 2008 et à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant de 1989.

En cohérence avec les textes internationaux et nationaux, la Commune de Lutry se donne pour mission de ;

- Soutenir le développement harmonieux des enfants et des jeunes ;
- Encourager leur participation à la vie publique (vie politique et sociale) ;
- Les protéger dans les situations où cela est nécessaire notamment en développant des mesures de prévention appropriées.

Population cible

1'903 enfants et jeunes âgés de 1 mois à 18 ans résidants dans la commune, dont 1'225 en âge scolaire. 79 % de ces derniers (968) étaient scolarisés dans les écoles de Lutry en 2023 (contre 68% en 2022).

Prestations

En 2023, les prestations directes (organisation, gestion et animation de l'activité) ou indirectes (appui administratif, logistique et financier) étaient organisées comme suit :

Parascolaire – Préscolaire

PROJETS DIRECTS

- Cantines scolaires ;
- Sport fac et polysport ;
- Devoirs surveillés.

PROJETS INDIRECTS (FSEJ)

- Nurserie ;
- Garderies ;
- UAPE ;
- APEMS.

Scolaire hors cadre

PROJETS DIRECTS

- Activités nautiques au Petit Cabanon.

PROJETS INDIRECTS

- Camps de ski ;
- École à la montagne ;
- Voyages d'études.

Loisirs - Extrascolaire

PROJETS DIRECTS

- Centres aérés ;
- Accueil estival ;
- Soirées ados ;
- Festival Apéro Beach ;
- Espace famille au Petit Cabanon.

PROJETS INDIRECTS

- Open Sunday (ouverture des salles de sports les dimanches d'automne et d'hiver) ;
- Passeport vacances.

Ressources

Pour accomplir sa mission, le service Jeunesse et Cohésion sociale a disposé en 2023 de ressources en :

- Infrastructure ;
- Guichet virtuel ;
- Ressources humaines.

Et s'est appuyée sur les compétences des membres du Réseau Jeunesse.

Les infrastructures

En 2023, les prestations ont été déployées dans les quatre salles de sport communales, les quatre cantines scolaires ainsi que dans les salles annexes toutes localisées dans les établissements scolaires (Grand-Pont, Pâles, Corsy, La Croix).

À ces lieux pérennes s'ajoutent les installations éphémères comme Le Petit Cabanon et la Pinède au bord du Lac, la zone Grand-Pont et un usage accru de la Maison de paroisse et des Jeunes (MPJ).

Les ressources humaines (personnel, intervenant)

En 2023, le service Jeunesse et Cohésion sociale a pu compter sur le travail des personnes suivantes ;

- Un délégué Jeunesse et Cohésion sociale à 70 % ;
- Une administratrice scolaire hors cadre et extrascolaire à 40 % ;
- Une administratrice des cantines scolaires à 38 % jusqu'en juin puis une coordinatrice administrative du parascolaire à 40% depuis août ;
- Un chargé de projet pour les activités de loisirs à 25 % sur 5 mois (août-décembre) ;
- Une chargée de projet Protection/Prévention à 15% ;
- Une stagiaire UNIL Master en Sport à 50 % sur trois mois (octobre-décembre).

Le contingent des cantines est de 30 personnes. 10 à Corsy, 5 à la MPJ, 4 à La Croix, 6 aux Pâles, et 1 qui tourne entre les 4 lieux et les 2 espaces élèves (La Croix et Pâles). Ainsi que 4 bénévoles.

Les devoirs surveillés occupent 14 surveillants. Depuis le mois de septembre, un projet pilote de devoirs orientés est proposé aux Pâles entre 12h30 et 13h30 pour le français, les mathématiques et l'allemand.

Le polysport est dispensé après les repas à la cantine par 8 intervenants pendant une heure, sauf aux Pâles et à Corsy où la durée est de deux heures, du fait que les enfants mangent en deux groupes.

Le volume d'heures total est de 13 heures par semaine pour les devoirs surveillés/orientés et de 20 heures pour le polysport.

Les activités scolaires hors cadre auront nécessité l'engagement d'une cheffe de base à 100 % sur un mois, de 2 moniteurs et un stagiaire de la HEP à 50 % sur un mois pour les activités nautiques, de cuisinières, cuisiniers et aide à 100 % sur 60 jours, de 53 monitrices et moniteurs de ski, de 40 aides pédagogiques pour l'école à la montagne et aucun pour les voyages d'études.

L'offre de loisir aura pu compter sur le travail de 2 responsables des centres aérés et journées d'accueil estival se partageant quatre semaines d'activités à 100 %. Ils ont été accompagnés de 12 monitrices et moniteurs, d'une équipe d'animation et de service sur la zone de la buvette du Petit Cabanon de 4 personnes du 26 juin au 1er septembre 2023 et d'un pôle de 6 monitrices et moniteurs pour les soirées disco.

Le Réseau Jeunesse Lutry

Le Réseau Jeunesse Lutry (RJL) est un groupe de travail stratégique composé de représentantes et représentants de la Municipalité, du bureau du Conseil communal, de la direction des écoles, d'un.e représentant.e de la santé scolaire, des médiatrices et médiateurs scolaires, des cantines scolaires, des devoirs surveillés et du sport facultatif, de la Fondation des Structures pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ), de l'Association des parents d'élèves (APE), de Police Lavaux, du service Jeunesse, de la déléguée à la Communication et du Lustricum (dès novembre 2023).

Il s'est réuni à 5 reprises en 2023, respectivement les 7 février, 4 avril, 2 mai, 3 octobre et 14 novembre.

En 2023, le réseau a notamment produit une plaquette exhaustive de l'offre de loisir estivale destinée à la jeunesse en collaboration avec la déléguée à la Communication.

Réalisations 2023

Les projets menés en 2023 sont répartis entre **trois piliers** de la politique de l'enfance et de la jeunesse que sont **la Protection et la Prévention, l'Encouragement et la Promotion et la Participation**.

1^{er} pilier — La protection et la prévention

Au sens de la Loi sur la Protection des mineurs, la prévention primaire et secondaire dans le domaine socio-éducatif concerne l'ensemble de mesures prises et développées pour les familles en général et les familles vivant en contexte de vulnérabilité. La prévention vise à empêcher ou réduire la mise en danger des enfants et des jeunes.

En 2023, la Commune de Lutry a poursuivi et renforcé son engagement envers la prévention du harcèlement scolaire et la protection des jeunes. Plusieurs initiatives ont été mises en œuvre, répondant aux défis identifiés précédemment et anticipant les besoins futurs.

Dans une démarche proactive, un ensemble de documents spécifiquement consacrés à la thématique du harcèlement a été élaboré. Parmi ceux-ci, un document intitulé « Le harcèlement, qu'est-ce que c'est ? » visant à approfondir la compréhension globale du phénomène de harcèlement. Un autre document aborde les plans d'actions communaux relatifs à la thématique tandis qu'un troisième document se concentre sur les dispositifs actuels mis en place dans la commune. Ce dernier, résultat d'un travail collaboratif, recense toutes les informations relatives aux dispositifs de prise en charge du harcèlement et de l'intimidation par les différents partenaires de la commune, incluant les écoles, le service de transport scolaire, la police, la FSEJ et les structures communales.

Basé sur les informations et les perspectives acquises à travers ces documents, un dispositif clair pour le traitement des violences entre pairs a été élaboré pour assurer une prise en charge efficace et cohérente des différents cas de violence. Il a été particulièrement adapté « au terrain » au travers de la gestion de cas de violence survenus durant l'année. Ce dispositif couvre les procédures à suivre en cas de suspicion de violence, les démarches à entreprendre en cas de violence avérée, ainsi que les sanctions y étant reliées.

En complément de ces mesures, un programme de formations a été proposé à l'ensemble du personnel parascolaire et à ses partenaires. Ce programme comprenait une formation sur la Méthode de Préoccupation Partagée (MPP). Utilisée dans les écoles pour aborder les cas de harcèlement et d'intimidation, cette formation a permis également de familiariser le personnel avec cette approche.

Une formation intitulée "Harcèlement : Situer, Prévenir et Intervenir", dont l'objectif était d'acquérir une compréhension approfondie des enjeux liés à la problématique et des meilleures pratiques pour l'aborder.

Et une session de sensibilisation à la prévention du suicide chez les jeunes qui a fourni des stratégies essentielles pour reconnaître, prévenir et intervenir efficacement en cas de situation de détresse chez les jeunes.

La collaboration avec les différents partenaires a été particulièrement bonne, tant en termes de partage d'informations que de coopération. Cette collaboration s'illustre notamment au travers de la gestion des cas de violence, mais aussi par la poursuite de la participation au stand harcèlement tenu par Police Lavaux.

De plus, depuis la rentrée scolaire, la chargée de prévention actuelle se rend régulièrement sur le site scolaire de la Croix permettant ainsi d'avoir une référente directe auprès des enfants et de créer des liens de confiance. La chargée de prévention a été acceptée pour suivre un certificat d'études avancées (CAS) en harcèlement/intimidation entre pairs. Cette formation spécialisée permet à cette dernière d'acquérir les connaissances spécifiques sur la thématique ainsi que les outils nécessaires pour l'aborder.

Perspectives

Un processus de partage de tous les documents élaborés est prévu pour obtenir leur validation et permettra la mise en place officielle des dispositifs de prévention et de traitement du harcèlement dans la commune. Il est notamment prévu d'ouvrir un lieu d'écoute dédié aux enfants. Cet espace sera un lieu accueillant pour les enfants qui recherchent du soutien, des conseils ou simplement une oreille attentive pour partager leurs préoccupations. Un lieu pour s'entretenir en toute confiance avec la chargée de prévention.

Pour finir, avec le soutien des compétences acquises grâce au CAS en harcèlement-intimidation et aux professionnels accompagnants, la chargée de prévention mettra en place une intervention concrète pour 2024. Cette intervention sera spécifiquement conçue pour répondre de manière ciblée et efficace aux situations de harcèlement, enrichissant le panel d'outils préventifs et réactifs.

2^e pilier — L'encouragement et la promotion

La mission de promotion et de soutien aux activités de jeunesse concerne les enfants et les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. On entend par soutien aux activités de jeunesse :

- L'identification et la prise en compte des besoins, attentes et intérêts spécifiques des enfants et des jeunes ;
- L'encouragement de la participation des enfants et des jeunes à la vie publique ;
- La reconnaissance et le soutien aux activités et aux organisations de jeunesse ;
- La reconnaissance des expériences liées à l'encadrement des enfants et des jeunes.

Prise en charge préscolaire et parascolaire

CANTINES SCOLAIRES

En 2023, les cantines scolaires ont accueilli une moyenne de 235 élèves par jour. À la rentrée d'août, la cantine des Pâles a eu une demande d'augmentation des inscriptions de 30%. Le jeudi étant le jour le plus demandé avec 70 enfants inscrits. Pour ne pas refuser d'enfants, il a fallu proposer 2 services et également créer un espace pique-nique qui a été ouvert au mois d'octobre.

La cantine de Corsy est celle où il y a le plus de demandes. Elle affiche complet tous les jours avec un maximum de 94 enfants. Au Grand-Pont, un atelier de jardinage est proposé les lundis et jeudis de 12 h 30 à 13 h 30.

ESPACES ÉLÈVES

Les espaces élèves sont des lieux qui regroupent les élèves pour un pique-nique ou pour un moment de détente avec cette volonté commune d'offrir une prise en charge de qualité. Ils permettent également de mieux cibler les attentes et les besoins des jeunes en engageant des discussions et en proposant des activités. Ils offrent un lieu d'écoute.

DEVOIRS SURVEILLÉS

Depuis la rentrée scolaire 2023-2024, la demande pour les devoirs surveillés est en nette diminution sur l'ensemble des collèges de Lutry, particulièrement au Collège de la Croix suite au passage à l'horaire continu pour les élèves de la 9^S à la 11^S. Pour l'année scolaire 2022-2023, on pouvait compter 32 élèves du secondaire I contre seulement 4 pour les 8^P de la Croix en 2023-2024. Dans les autres collèges, la demande est également en baisse pour les 5-6^P.

Une nouvelle offre pilote a vu le jour au Collège des Pâles pour les 7-8^P depuis la rentrée 2023-2024, en plus des

devoirs surveillés. Les devoirs orientés sont donnés par des enseignants selon leur discipline soit le français, les maths et l'allemand. 24 élèves suivent ces devoirs orientés, à nombre quasi égal pour chacune des disciplines.

206 élèves ont bénéficié de la prestation devoirs surveillés et devoirs orientés contre 252 pour les devoirs surveillés en 2022, et 275 en 2021.

SPORT FACULTATIF - POLYSPORT

En 2023, des heures de polysport ont été proposées aux élèves les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à La Croix, aux Pâles et à Corsy, de 12 h 30 à 13 h 30 et au Grand-Pont de 13 h à 14 h. La fréquentation moyenne totale aura été de 320 élèves par semaine. Cette offre a malheureusement dû être arrêtée à la rentrée scolaire 2023 au Collège de la Croix, faute de salle de gym disponible et de manque de temps des élèves qui ont pour la plupart l'horaire continu.

PRISE EN CHARGE PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE

La Commune de Lutry confie l'organisation de la prise en charge préscolaire et parascolaire à la Fondation pour l'Enfance et la Jeunesse (FSEJ) dotée de :

- 3 garderies/nurseries (Toffeyre, Moulins) ;
- 3 UAPE (Toffeyre, Marionnettes, Espace Bourg) ;
- 2 APEMS (Grand-Pont, Corsy).

En 2023, 148 enfants ont été accueillis en préscolaire et 265 en parascolaire. La dotation en personnel de la fondation pour 2023 est de 27.50 EPT pour le préscolaire et de 18.9 EPT pour le parascolaire.

La structure d'accueil familial de jour (AFJ) fait quant à elle partie du réseau d'accueil de jour regroupant les communes de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Lutry. Elle a pour but de proposer aux parents domiciliés dans ces communes et qui travaillent, des places d'accueil pour des enfants âgés de 4 mois à 12 ans au domicile d'accueillant.e.s en milieu familial (AMF). Au 31.12.2023, Lutry comptait 1 AMF.

Appui aux activités scolaires hors cadre

La Commune de Lutry soutient les écoles dans l'organisation logistique et/ou le financement de nombreuses activités scolaires hors cadre. La plupart du temps de manière indirecte et laissant à la direction des écoles la pleine responsabilité des programmes, des contenus et des modalités d'encadrement. Les activités nautiques estivales contredisent quelque peu cette règle, la Commune se chargeant de l'entièreté du projet, de l'administration à l'animation en collaboration avec le Club Nautique de Lutry.

Le tableau ci-dessous synthétise les activités concernées:

École à la Montagne

Classes concernées	Nombre d'élèves	Dates	Destination
12 classes 1P-5P	227	24.05-28.06.2023	Les Mosses
2 classes 4P	40	10-13.10.2023	Les Mosses
Camps de ski			
Classes concernées	Nombre d'élèves	Dates	Destination
23 classes 6P-10S	379	09.01-03.03.2023	Les Mosses

Voyages d'études

Classes concernées	Nombre d'élèves	Dates	Destination
11S	36	08.05.2023	Venise
11S	44	08.05.2023	Suisse

Échanges linguistiques

Classes concernées	Nombre d'élèves	Dates	Destination
10S	35	12.06.2023	Lutry

Sorties sportives ou culturelles

Classes concernées	Nombre d'élèves	Dates	Destination
11S	env. 45	10, 17.01.2023	Tir à l'arc
10S	env. 30	24, 31.01.2023	Tir à l'arc
10S	env. 45	7, 21.02.2023	Tir à l'arc
9S	env. 40	28.02/07.03	Tir à l'arc
9S	env. 40	14, 21, 28.03/2023	Tir à l'arc
9S	env. 40	28.02/07.03	Tir à l'arc
11S		29.8/05, 12, 19, 29.09	Tir à l'arc
10S		3, 10, 31.10.2022	Tir à l'arc
9S		7, 14, 21, 28.11.2023	Tir à l'arc
7P-10S	env. 20/ classe	1x mois /1 classe	piscine
8P-10S	261	Entre le 30 mai et le 23 juin	Base nautique
7-8P	183	5-7 juin	Concert
3-6P	360	Décembre	Sortie cinéma
7-8P	183	Novembre / Déc.	Sortie cinéma

Offre de loisirs extrascolaires

ACCUEIL ESTIVAL – DES ACTIVITÉS À LA JOURNÉE

Du 17 au 21 juillet ainsi que du 24 au 28 juillet, 48 enfants ont pu bénéficier d'un accueil à la journée, permettant de compenser la fermeture des UAPE de Lutry. Encadrés par des professionnels, les enfants ont profité de moments de jeux libres et d'activités telles que la visite de musées, marche au bord du lac et dans les bois, course d'orientation et croisières avec la CGN.

CENTRE AÉRÉ D'ÉTÉ ET D'AUTOMNE

Du 14 au 18 août, le désormais traditionnel centre aéré estival au Grand-Pont a accueilli 38 enfants. La deuxième édition du centre aéré d'automne a eu lieu du 16 au 20 octobre et a réuni 32 enfants au Collège de Corsy. Ceci a permis de se rapprocher du Parc Bochat et de découvrir une multitude d'activités créatrices et sportives proposées à la fois par des associations locales, des intervenants et des moniteurs engagés pour l'occasion.

APÉRO BEACH – UN FESTIVAL PAR ET POUR LES JEUNES

Du 2 au 5 août, au bord du Léman, s'est tenue la deuxième édition d'un festival de musique organisé pour et par les jeunes de Lutry. Le comité d'organisation, constitué de 6 personnes, a été épaulé par le service Jeunesse pour la coordination générale ainsi que par des bénévoles durant la manifestation. Cet événement a vu défiler un public multigénérationnel d'environ 800 personnes sur les 4 jours et ceci malgré une météo capricieuse. La scénographie a été repensée et un fond de scène a été réalisé durant des ateliers participatifs, ce qui a permis de garder la magie de ce lieu enchanteur et de séduire le public et les artistes. L'engagement des sponsors est à relever, puisque leur part a augmenté tout comme les résultats de la buvette et les dons au chapeau.

Ce projet a permis à des jeunes de s'impliquer dans l'organisation d'un événement culturel amené à se pérenniser.

OPEN SUNDAY

La Fondation Idée sport, à travers son programme Open Sunday, a ouvert la salle de gymnastique des Pâles sur les périodes de janvier à mars et d'octobre à décembre. Durant 17 dimanches, des activités sportives gratuites ont été proposées aux enfants de 6 à 11 ans. En 2023, il y a eu 332 visites (238 en 2022). 70% des participants étaient des garçons.

SOIRÉES DISCO – PURES SOIRÉES

La Maison de Paroisse et des Jeunes (MPJ) a été transformée en véritable boîte de nuit pour quatre Pures soirées organisées pour les 5-6P et les 7-8P en mars, mai, juin et novembre. La forte fréquentation démontre que ces moments sont largement attendus par les jeunes et favorisent la création de liens ainsi que le développement d'un sentiment d'appartenance au sein de la communauté.

PETIT CABANON ET PINÈDE

Le service Jeunesse et Cohésion sociale a repris à sa charge l'exploitation de la buvette du Petit Cabanon et a ainsi pu développer une offre de loisirs, en collaboration avec divers partenaires dont le Café des Enfants, les mercredis sport et diverses manifestations. Ces événements ont permis de renforcer la cohésion sociale tout en proposant un endroit accueillant pour toute la population.

NOUVEAUTÉ: TOURNOIS DE SPORT

Durant l'été 2023, une nouvelle formule d'activités sportives a vu le jour : les mercredis sport ! Durant les mois de juillet et août, 5 mercredis se sont tenus à la Pinède. Tournois de beach-volley, de basket et de spikeball. Il y en a eu pour tous les goûts. Ces activités ont très bien été accueillies par la population, avec une moyenne de 17 participant.es par tournoi. Elles seront développées en 2024.

MonPortail, guichet unique pour le parascolaire et les loisirs

En 2022, la plateforme MonPortail a été mise en place par le service Jeunesse et Cohésion sociale. En 2023 et en parallèle à son paramétrage, les collaborateurs ont suivi une formation pour l'utilisation des différentes prestations proposées : MesDevoirs, MesSports/MesActivités, MesLoisirs, MaCantine.

Le 30 mai, les parents ont été invités à une présentation de MonPortail pour la prestation MaCantine. À la rentrée d'août, les intervenants des cantines ont également suivi une formation afin de pouvoir effectuer le contrôle des présences.

3^e pilier — La participation

La participation, c'est la possibilité offerte aux enfants et aux jeunes de penser, de croire et d'exprimer leurs opinions librement, dans le respect des autres. Les adultes sont là pour les écouter et leur apporter une information fiable et adaptée à leur âge. Cette information doit leur permettre de se forger une opinion critique et de participer activement, dans leur vie privée ou publique.

Partenaire — Les écoles (EPS)

Les enfants résidant à Lutry peuvent accomplir toute leur scolarité obligatoire sur le territoire de la commune. Les enfants sont accueillis dans l'un des cinq collèges. Pour autant que les critères d'enclassement le permettent, ils sont scolarisés dans l'établissement le plus proche du domicile. Un service de transport scolaire gratuit emmène les enfants de la maison jusqu'à l'école et retour. Il assure aussi les éventuels déplacements entre les différents sites durant les heures de classe.

- Collège du Grand-Pont (niveaux de 1P à 6P);
- Collège des Pâles (niveaux de 7P à 8P);
- Collège de Savuit (niveaux de 1P à 4P);
- Collège de Corsy (niveaux de 1P à 6P);
- Collège de La Croix-sur-Lutry (niveaux de 7P à 11S).

En 2023, 968 élèves (50 classes) sont scolarisés à Lutry. L'EPS compte 110 enseignants (y compris les assistants à l'intégration et les remplaçants longue durée) ainsi que 6 personnes pour l'administratif.

Dialogue

Le Conseiller municipal en charge du dicastère Affaires sociales, Culture, Jeunesse et Paroisses ainsi que le délégué à la Jeunesse et à la Cohésion sociale ont rencontré le directeur des écoles une fois par mois pour une séance de suivi. La vie de l'école a également été discutée lors des séances du Conseil d'établissement.

Le Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement (CET) est composé de 16 membres. Il est divisé en 4 groupes issus à parts égales de parents d'élèves fréquentant l'établissement scolaire de Lutry, de représentants d'associations locales, de représentants des professionnels actifs au sein de l'établissement scolaire et de représentants des autorités locales. En 2023, il s'est réuni à 4 reprises respectivement les 21 février, 23 mai, 19 septembre et 21 novembre. Les thématiques principales abordées ont été les projets « MMM » et « LIFT », le nouveau portail d'administration du parascolaire, les transports scolaires, l'école à la montagne et les camps de ski.

COHÉSION SOCIALE

Dans une société où les crises se succèdent et où le débat démocratique est mis à mal, les actions et les dynamiques communautaires nous permettent de construire et d'envisager de nouvelles formes de vivre-ensemble. La solidarité est une condition essentielle au bon fonctionnement et à la pérennité d'une société. La cohésion sociale et la participation de tous les groupes sociaux et de tous les quartiers à la vie économique, politique et sociale sont particulièrement importantes pour un développement durable.

Et si le sentiment d'appartenance était la clé du vivre-ensemble ?

La Commune de Lutry soutient les associations (sociétés locales) dans l'organisation de leurs événements tout publics et rassembleurs au travers de financements et de divers services (Voirie, Police, Services industriels).

Les principaux partenaires sont :

- La SDL (Société de Développement de Lutry) : Patinoire, Marchés du samedi, Pâqu'à Lutry, Vide-Grenier, Vide-Dressing, Concerts sur les quais, Côté cour, Pique-nique géant, Cortège des luminions, Marché de Noël ;
- La Fête des Vendanges ;
- Le Café des enfants : accueil des enfants et de leurs parents à la Cure tous les mercredis matin ainsi que trois semaines en été à la Pinède, sur le site du Petit Cabanon.

Pour la première fois, la Commune a encouragé la population à organiser la Fête des Voisin.e.s qui a eu lieu le 26 mai 2023. Affiches, flyers et cartons d'invitation ont été réalisés et mis à disposition sur le site Internet www.lutry.ch/fetedesvoisins.

La Commune de Lutry a organisé en 2023 :

- Les croisières des aînés ;
- L'événement "3 pas de danse" le 13 août pour célébrer la danse et le mouvement ;
- Les ateliers créatifs pour préparer Halloween (6 jours d'ateliers) ;
- La Fête d'Halloween le 31 octobre (1'500 personnes) ;
- Le loto des aînés.

Dernière nouveauté, l'hôtel du Rivage, en collaboration avec la Commune, a organisé un brunch de Noël pour les personnes seules le 24 décembre à midi avec la participation d'une quarantaine de personnes.

Mission

Encourager et soutenir des activités culturelles de qualité et fédératrices au niveau communal et régional.

Cadre et contexte

Contrairement à d'autres grandes communes vaudoises, Lutry n'a pas de service de la Culture ou de Commission de la Culture pour piloter la politique culturelle communale.

Directement pilotée par la Municipalité, la contribution communale à la culture se fait autour de quatre axes :

- Soutien aux acteurs culturels locaux et régionaux;
- Soutien aux artistes locaux;
- Offre artistique pour la jeunesse;
- Service à la population.

Organisation

Ressources

Pour assumer la conduite des affaires culturelles, la Commune dispose des ressources internes suivantes :

Nom	Statut	Mandat	%
Soutien aux acteurs culturels			
S. Brelli	Secrétaire municipale adjointe	Traitement des demandes de subvention et suivi	11
		Achat de tableaux et d'œuvres d'art	
Service à la population			
A. Dewarrat	Bibliothécaire	Conduite de la bibliothèque, tâches de back-office	50
L. Jaquemet	Bibliothécaire	Développement d'activités et traitement documentaire. Service au public	50
11 bénévoles	Aides-bibliothécaires	Service au public (prêt) et travaux d'équipement de documents	100
5 bénévoles		Suivi des boîtes à livres	2
2 guides touristiques	Guides officiels communaux	Animation des visites guidées dans le bourg	-
Total			213

Réalisations 2023

Soutien aux acteurs culturels

La Commune soutient les acteurs culturels intercommunaux, régionaux et locaux.

Niveau intercommunal

La Commune participe financièrement à deux fonds spécifiques, soit :

- Le Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles lausannoises destiné à appuyer :
 - Le Béjart Ballet Lausanne;
 - Le Théâtre de Vidy-Lausanne;
 - L'Orchestre de chambre de Lausanne;
 - L'Opéra de Lausanne.

La participation de la Commune se monte à CHF 5 par habitant.

- Le Fonds d'Enseignement de la Musique (FEM) à hauteur d'une contribution de CHF 9.50 par habitant fixée par la LOI 444.01 sur les écoles de musique. La commune de Lutry assure la mise à disposition de locaux aux écoles de musiques reconnues (CLEM) et accorde des aides individuelles aux élèves conformément à l'article 32 de la présente loi.

L'objectif général du dispositif FEM vise à :

- Permettre aux élèves d'avoir accès à un enseignement musical de base de qualité dans des écoles reconnues à cette fin, en complément des cours de musique donnés à l'école;
- Permettre aux élèves susceptibles de poursuivre leurs études au niveau professionnel, d'avoir accès à un enseignement musical adapté (ci-après: enseignement musical particulier), dans des écoles de musique reconnues à cette fin;
- Organiser le financement de l'enseignement de la musique destiné aux élèves, dans des écoles de musique reconnues;
- Favoriser sur le plan financier l'accès des élèves à un enseignement de la musique dans des écoles de musique reconnues;
- Favoriser une participation active de la population à la vie et à la culture musicale.

Niveau régional

D'une manière plus large, la Municipalité apporte son soutien à des manifestations incontournables de la région, du district Lavaux-Oron et au-delà, là où l'offre culturelle n'existe pas localement.

Les institutions suivantes ont été soutenues en 2023 :

- City Club, Pully;
- Festival du film d'animation de Savigny;
- Théâtre Barnabé, Servion;
- Théâtre du Jorat, Mézières;
- Cully Jazz Festival;
- Lavaux Classic, Cully;
- Lavaux d'Or;
- Théâtre L'Octogone, Pully;
- Association Bel Scène, Évènement commémoratif Major Davel, Cully;
- Bureau Culturel Vaud, Lausanne;
- Festival Cinéma Jeune Public, Lausanne, Pully;
- La Lanterne magique, Prilly;
- Agenda culturel de la région lémanique, Chavannes-de-Bogis;
- Gospelair Festival Lavaux, Bourg-en-Lavaux;
- Société Cantonale de Musique Vaudoise, Lausanne;
- Fondation des Amis du Musée Jenish Vevey;
- Aide à la publication de l'Ouvrage "Savigny se sépare de Lutry";
- Association Culture en Jeu, Lausanne;
- Fondation C.F. Ramuz, Pully.

Niveau communal

Les associations suivantes ont été soutenues en 2023 :

- SDL;
- Tout près d'chez moi;
- Concerts d'orgue au Temple;
- La Folle Semaine;
- Concerts J.-S. Bach;
- Jazz au Singe Vert;
- Esprit Frappeur;
- Chœur Neuf;
- Les Gais Matelots;
- Revue du FC Lutry;
- Concert au Petit Cabanon "Trois pas de danse";
- Fête d'Halloween;
- Subvention tournée "Hommage à Julos Beaucarne";
- Subvention long métrage documentaire Julie Wolfensberger.

Les réalisations des acteurs culturels locaux sont détaillées ci-dessous :

Association	Événement	Descriptif	Période
Association en faveur du Temple	Concerts au Temple	4 concerts tout publics des organistes	Février à novembre
Concerts Bach	Concerts au Temple	Concerts classiques tout publics et concerts lors des Folles Journées	Mars-novembre-décembre
Folle Semaine	Concerts dans les vignes	Concerts et animation tout publics	Juin
SDL	Concerts sur les quais	Concerts live gratuits chaque jeudi et vendredi	Juillet-août
Jazz au Singe Vert	Concerts au Singe Vert	Concerts tout publics de jazz New Orléans	Octobre à décembre
Esprit Frappeur	Concerts à la Villa Mégroz	Concerts tout publics, musique du monde et chansons à texte en intérieur	Janvier à décembre
Revue FC Lutry	Spectacle à la Salle du Grand-Pont	Revue satirique sur les actualités lutriennes	Avril-mai
Association Tout près d'chez moi	Spectacle au Singe Vert et place du Temple	Spectacles familles et enfants en intérieur et fête de clôture autour du temple	Janvier à décembre

En sus d'un soutien financier, les acteurs culturels communaux bénéficient de la gratuité des salles pour leurs événements, notamment au Collège de la Croix et au Collège du Grand-Pont.

Villa Mégroz

Les locaux des étages supérieurs sont occupés à l'année par différentes associations ainsi que par le Cercle Lémanique d'études musicales (CLEM) et le bureau du café-théâtre l'Esprit Frappeur. La salle de conférence du 1er étage est dévolue au cours de piano, violon et flûte dispensés par le CLEM. Les salles d'exposition du rez-de-chaussée ont été occupées en 2023 par 79 artistes répartis sur 20 semaines.

La Commune met encore à disposition des associations locales la Villa Mégroz.

Soutien aux artistes

En termes de service, la Commune :

- Met à disposition du groupe de musique lutrien « The Funky Deers » un local de répétition aux Pâles à un tarif symbolique ;
- Accorde la gratuité de location de la salle du Grand-Pont à la Revue du FC Lutry pour les répétitions et les représentations ;
- Propose un espace d'exposition à la Villa Mégroz à des tarifs attractifs.

Collection d'art communale

La Commune dispose d'une collection d'art constituée d'acquisitions réalisées au fil des ans ou de dons de ses habitants. Cette collection compte des tableaux d'artistes classiques de renom, tels qu'Edouard Henriod ou Benjamin Vautier qui ont su capturer et immortaliser les beautés de la région. Elle contient également plus d'une trentaine d'œuvres de l'artiste Walter Mafli, qui en a fait don à la Commune.

Les critères de choix pour l'acquisition d'œuvres d'art, que ce soit des peintures ou tout autre œuvres, doivent représenter des paysages ou avoir eu une relation avec la Commune de Lutry.

En 2023, la Commune de Lutry a acquis 5 œuvres :

- Un dessin encadré de la passerelle sur la Rue des Terreaux Est - Artiste : Maurice Blanc ;
- Une aquarelle "L'allumeur du Réverbère" » - Artiste : Barbara Bodenhausen ;
- Deux tableaux représentant des vues de Lutry encadrés de la passerelle sur la Rue des Terreaux Est - Artiste : Hampar ;
- Un dessin des armoiries de la famille Bolomey - Artiste : Hampar.

Offre artistique pour la jeunesse

Au travers d'une aide au CLEM et d'une subvention aux parents d'élèves, la Commune a facilité l'accès à l'apprentissage de la musique pour 164 enfants en 2023.

Service à la population

Bibliothèque communale

La bibliothèque de Lutry ouvre ses portes au public du lundi au vendredi ainsi qu'un samedi par mois depuis le 1^{er} janvier 2023. L'extension des heures d'ouverture a permis d'augmenter les prêts de 22 % (25'731 prêts en 2022 et 32'695 prêts en 2023). Ces nouveaux horaires sont très appréciés par le public.

12'848 documents (livres, BD, DVD) sont à disposition des lecteurs. Ils ont également la possibilité de disposer d'un compte en ligne bibliomedia leur permettant de télécharger des livres en ligne.

Le nombre de lecteurs inscrits est de 1'340.

Tranches d'âge	2023	2022
0-11 ans	617	530
12-25 ans	297	240
25 ans et plus	426	345

Les écoles et les garderies bénéficient de l'opportunité d'un accueil spécifique à la carte en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque :

- 14 classes sont venues une fois par mois, soit 2 de plus qu'en 2022 ;
- 4 garderies sont venues une à deux fois par mois, soit 1 de plus qu'en 2022 ;
- 11 bénévoles ont participé au bon fonctionnement de la bibliothèque.

ÉVÉNEMENTS 2023

La bibliothèque a participé au projet « Né pour lire ». Cette animation a eu lieu une fois par mois et a accueilli une moyenne de 12 enfants par séance. Le 8 mars, 7 enfants ont participé à un atelier de coloriage mandalas.

Le 25 mars, la bibliothèque a participé au Biblioweekend, événement national consacré aux bibliothèques sur le thème « Mettre les voiles ». À cette occasion, 7 enfants ont participé à un atelier de décoration de cerfs-volants. Après un goûter, les enfants ont essayé de faire voler leur cerf-volant à la plage. Cette animation a été créée et animée par les deux bibliothécaires.

Le 14 juin, Cali Keys, romancière, et Élodie Ulrich, bibliothécaire à Lausanne, ont animé un atelier d'écriture sur le thème de la New Romance, genre littéraire en vogue actuellement. Cet atelier a accueilli 5 personnes.

La bibliothèque a accueilli, lors du centre aéré du mois d'août, des groupes d'enfants qui ont pu écrire une histoire sur des petits carnets, dessiner un imagier sur une couleur choisie ou faire un carnet de voyage. Après ce moment créatif, les enfants ont profité d'un moment de lecture dans la bibliothèque.

Le 28 septembre a eu lieu un atelier de décoration de gâteaux. Cet atelier, animé par une bibliothécaire, a accueilli 3 personnes.

Le 10 novembre, la bibliothèque a accueilli à la MPJ le conteur David Telese dans le cadre de la Nuit du Conte. Des contes traditionnels ont été revisités et suivis par 30 personnes.

Pour clôturer le mois de novembre, un atelier d'écriture « Les mots du vin », animé par Emmanuelle Ryser avec les vins de Stéphane Blondel, a accueilli 6 personnes. Les participants ont apprécié ce moment d'écriture entrecoupé de dégustation de vin.

En décembre, 6 enfants ont pu participer à des ateliers de Noël.

Pour inciter les jeunes à fréquenter la bibliothèque, un bulletin d'inscription offrant l'abonnement pour une année était joint au courrier adressé par la Commune aux jeunes de 18 ans. 4 personnes ont en profité. Pendant l'année 2023, un coin « ados » a été créé au sein de la bibliothèque, les biographies ont intégré le secteur « adultes » et les secteurs « romans » ont été repensés.

Boîtes à livres

Depuis 2019, chaque habitant peut, déposer des livres dont il n'a plus usage et/ou venir en prendre gracieusement. Deux bénévoles de Lutry se chargent du tri et de l'évacuation des ouvrages en mauvais état ou inappropriés.

La Commune de Lutry compte aujourd'hui 3 boîtes à livres sur son territoire :

- A Savuit, sur la place du village;
- À côté du Point I sur les quais;
- Au parking de la Possession, à l'entrée piétonne du premier sous-sol.



Biblioweekend le 25 mars 2023 – Atelier « Mettre les voiles »

Portfolio

Apéro-Beach - Août 2023





Portfolio

Base nautique – Mai-Juin 2023





Portfolio

Halloween - Octobre 2023





Portfolio

Centre aéré et Accueil estival – Août 2023

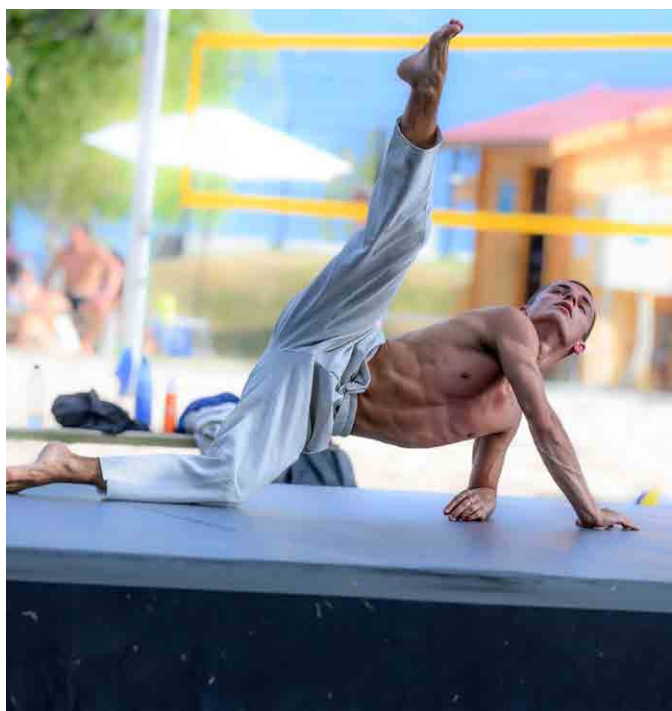




Portfolio

Petit Cabanon – Danse et mouvement – Août 2023







Finances et Gérances



FINANCES

Spécificités 2023

- Implication financière dans le cadre de la migration du programme informatique des SI;
- Analyse des taxes déchets et révision des montants au 1^{er} janvier 2024 ;
- Analyse des différents décomptes TVA entre taux forfaitaires et effectifs ;
- Détermination de l'arrêté d'imposition 2024 et 2025.

Tâches quotidiennes et diverses

- Tenue de la comptabilité de la Bourse communale, des Services industriels et de l'Association Police Lavaux (APOL);
- Décomptes et paiements des salaires, décomptes des charges sociales;
- Facturations diverses et perception des taxes d'épuration, de l'impôt foncier et autres contributions;
- Facturation de la taxe forfaitaire destinée à couvrir en partie la gestion des déchets;
- Gestion des débiteurs et du contentieux;
- Préparation de documents et décomptes officiels (TVA, I.A, statistiques);
- Gestion des liquidités, des placements et des emprunts;
- Gestion de la partie administrative des taxes de séjour;
- Relations avec la Commission des finances;
- Préparation et collaboration à la révision des comptes;
- Support technique pour l'élaboration de la partie financière relative aux préavis;
- Support technique pour la gestion financière et comptable de l'APOL.

GÉRANCES

Spécificités 2023

- Mise en place de directives spécifiques en matière d'attribution des logements de la Balance à Savuit ;
- Mise en location des appartements de la Balance à Savuit et gestion administrative y relative (calcul des loyers, gestion des portes ouvertes, sélection des candidatures, préparation des baux, gestion des états des lieux, etc.).

Tâches quotidiennes et diverses

- Gestion courante des dossiers des locataires;
- Gestion et suivi de l'entretien du parc immobilier (42 appartements, 2 maisons, 24 locaux commerciaux, administratifs et divers);
- Établissement des baux à loyer et des notifications diverses;
- États des lieux;
- Calculs de loyers;
- Établissement des décomptes de chauffage et frais communs.

Parc immobilier communal

La Commune a augmenté sensiblement son parc immobilier ces dernières années suite au rachat de plusieurs objets ayant une importance capitale pour de futurs projets communaux d'envergure.

En 2023, le parc immobilier communal s'est agrandi dans le cadre de la rénovation complète et de l'agrandissement du bâtiment de la Balance à Savuit qui comprend 6 nouveaux appartements, une UAPE et une salle polyvalente qui seront mis en location dès 2024.

Le service Finances et Gérances gère administrativement tous les locaux et terrains mis à disposition de tiers, que ce soit des baux d'habitation, des baux commerciaux, des baux à ferme, des conventions d'utilisation du domaine public ou privé communal ou simplement une mise à disposition à titre gracieux ou non de locaux en faveur de sociétés sportives, culturelles ou récréatives, représentant au 31.12.2023:

Objets immobiliers sous gestion :

- 1 appartement de 1,5 pièce;
- 6 appartements de 2 pièces;
- 4 appartements de 2,5 pièces;
- 2 appartements de 3 pièces;
- 7 appartements de 3,5 pièces;
- 13 appartements de 4 pièces;
- 5 appartements de 4,5 pièces;
- 1 appartement de 5 pièces;
- 2 maisons de 5 pièces;
- 1 appartement de 5,5 pièces;
- 1 appartement de 6 pièces;
- 1 appartement de 6,5 pièces;
- 2 restaurants, dont 1 avec hôtel;
- 1 tea-room;
- 1 fleuriste;
- 1 agence de voyages et point d'information communal;
- 1 pharmacie;
- 1 cabinet de physiothérapie;
- 1 local commercial comprenant un bureau et un local de vente;
- 1 bâtiment abritant le poste de police;
- 1 caserne de pompier;
- 1 buvette de plage;
- 2 anciens cabanons de pêcheurs ;
- 1 point de vente à l'emporter;
- 5 garderies/ UAPE / jardins d'enfants;
- 1 salle de classe spécifique destinée à l'accueil d'élèves en difficulté;
- 1 épicerie;
- 2 ateliers loués à des petits artisans.

Ces objets sont répartis dans 27 bâtiments distincts.

5 parcelles disposant d'un droit de superficie accordé par la Commune pour :

- La construction d'appartements subventionnés;
- La création d'une zone industrielle;
- La création d'un laboratoire de boulangerie;
- La construction d'un complexe de tennis;
- La création de locaux en faveur de la MPJ.

Les nouveaux logements et locaux de la Balance à Sa-vuit ne sont pas encore compris dans cette liste puisqu'ils ne seront loués qu'à partir de février 2024 pour la partie appartements et dès l'été 2024 pour les locaux de l'UAPE.

Établissement de préavis et rapports à l'intention du Conseil communal de Lutry et du Conseil intercommunal de l'APOL

- Rapport des comptes 2022 de la Commune de Lutry;
- Rapport des comptes 2022 de l'APOL;
- Préavis relatif à l'arrêté d'imposition 2024 et 2025 ;
- Préavis relatif au budget 2024 de la Bourse communale et des Services industriels;
- Préavis relatif au budget 2024 de l'APOL;
- Préavis relatif aux crédits supplémentaires 2023 de la Bourse communale et des Services industriels;
- Rédaction de la partie financière de l'ensemble des préavis présentés au Conseil communal.



Aménagement du territoire et Bâtiments



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Au chapitre de l'aménagement communal, l'année 2023 a été consacrée à l'analyse et au début du traitement des 63 oppositions (+ 1 remarque) enregistrées à l'issue de la mise à l'enquête publique fin 2022 du dossier de révision partielle du plan d'affectation communal (PA-Com phase I: secteurs inclus dans le périmètre du plan de protection de Lavaux + hors périmètre de centre cantonal PALM) ainsi qu'à l'identification, à la formulation et à la résolution de trois problématiques spécifiques nécessitant une reprise très partielle du projet. À cet effet, une enquête publique complémentaire est d'ores et déjà prévue au printemps 2024.

Au niveau de la police des constructions, 134 projets ont été examinés et analysés (contre 132 l'année précédente). Les installations de pompes à chaleur représentent une part significative et toujours croissante des demandes d'autorisation. De plus, 81 projets d'installations solaires ont fait l'objet d'une simple annonce avec dispense d'autorisation (74 l'année précédente).

Les contentieux en matière de police des constructions impactent toujours fortement les ressources du service: 111 oppositions ou remarques ont été formulées à l'encontre de 25 projets de construction soumis à enquête publique. 20 nouveaux recours (!) ont par ailleurs été interjetés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP).

Administration

Le secrétariat, commun aux dicastères ATB et TRD, a été assuré par deux secrétaires (à 80 % et 100 %) et une apprentie de deuxième année. Dans le domaine technique, le service a été assuré par un chef de service, un adjoint au chef de service en charge de la police des constructions, et un architecte assisté d'un dessinateur en bâtiment, chargé des études de projets concernant les bâtiments communaux, de l'analyse des soumissions, du suivi des chantiers, du contrôle des coûts et de la maintenance.

Un responsable du Système communal d'information sur le territoire (SIT) est également intégré au dicastère ATB.

Le 1^{er} octobre 2023, une nouvelle cheffe de service est entrée en fonction, suite au départ à la retraite de l'ancien titulaire le 30 septembre 2023. À noter que ce dernier a poursuivi son activité professionnelle à taux réduit durant les mois d'octobre (30 %), novembre (40 %) et décembre (20 %), afin d'assurer la transmission et le suivi des dossiers.

Gestion des cylindres et clés électroniques

En 2010, la Municipalité a pris la décision de mettre en place un système de clés électroniques, dans les bureaux de l'administration communale. Au fil des ans, le système s'est étendu: tout d'abord au Collège du Grand-Pont, puis à la Voirie, aux Services industriels, autres collèges, etc.

À ce jour, le service ATB assume la gestion d'environ 1'010 cylindres et d'environ 980 clés en circulation.

Au cours de l'année 2023, le service a dû programmer les clés pour les nouveaux collaborateurs, modifier les accès selon les demandes et les besoins des utilisateurs, ainsi que bloquer les clés qui ont été égarées. Chaque intervention nécessite un déplacement sur site pour fournir les informations à chaque cylindre par l'intermédiaire d'une clé de programmation.

Mutations immobilières

Conjointement avec le service de l'Administration générale, le service ATB tient à jour l'archivage des dossiers concernant les mutations immobilières relatives aux propriétés communales (transfert de propriété d'un bâtiment ou d'un terrain).

Lorsque l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment est susceptible d'intéresser la Commune, il procède aux analyses y relatives en étroite collaboration avec le service de l'administration générale.

Aucune mutation immobilière n'a été enregistrée en 2023.

Commission d'estimation fiscale des immeubles

La commission d'estimation fiscale, dont le délégué de la Commune de Lutry est M. le Conseiller municipal Pierre-Alexandre Schlaeppi (remplaçant: M. Damien Guélat) a tenu 7 séances en 2023. 4 de ces séances ont été consacrées à des visites sur place (réclamations de propriétaires, constats, demandes de révision de l'Administration cantonale des impôts).

La commission a traité 141 dossiers représentant un différentiel de CHF 41'712'900 entre les anciennes et nouvelles estimations.

Cette commission, formée en outre de MM. André Jordan, Président, et Alain Perlotto, Conservateur du Registre foncier du district de Lavaux-Oron, procède périodiquement aux taxations d'immeubles liées aux nouvelles constructions ou transformations, ainsi qu'aux ventes et autres mutations.

Mentions inscrites au Registre foncier (LATC, 962 CCS)

Conformément aux dispositions de l'art. 83 LATC, le service a examiné tous les fractionnements ou modifications de parcelles pour vérifier, avant l'inscription au Registre foncier, si les nouvelles limites ne créent pas une situation contraire au règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire – RCAT (respect du coefficient d'utilisation du sol – CUS, distances aux limites, etc.).

3 fractionnements ont été admis sans créer de situation contraire au règlement. Aucune mention LATC n'a été requise au Registre foncier.

Enfin, dans le but de garantir la création et le maintien de places de stationnement pour véhicules destinés aux visiteurs, l'inscription au Registre foncier de 2 mentions de restriction de droit public à la propriété (au sens de l'art. 962 CCS) a été requise:

- Mention ID 018-2023/003859 grevant la parcelle n° 3972 (propriété de la PPE « Les Sphinx »)
=> 2 places selon condition spéciale n° 22 du permis de construire n° 6370 du 2 mai 2022.
- Mention ID 018-2023/003858 grevant la parcelle n° 3738 (propriété de la PPE « Résidence 270° »)
=> 1 place selon condition spéciale n° 21 du permis de construire n° 6388 du 4 juillet 2022.

Droit de préemption légal (art. 31 et suivants LPPPL)

En application des dispositions des art. 31 à 38 de la Loi cantonale sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL), dispositions entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2020, le service a examiné tous les actes qui lui ont été transmis par les notaires en charge d'instrumenter les ventes de parcelles répondant aux conditions cumulatives de l'art. 31 al. 2 LPPPL.

26 actes de vente ont été analysés par le service, avant d'être soumis à l'examen de la Municipalité.

Dans tous les cas, la Municipalité a renoncé à exercer son droit de préemption, essentiellement en raison du prix demandé par les vendeurs et de la situation des parcelles concernées.

Statistiques

Comme chaque année, le service fournit aux instances cantonales les éléments nécessaires à l'établissement des statistiques suivantes:

- Mise à jour des statistiques trimestrielles de la construction: fiches «projets» (suivi des demandes de permis de construire) et «entrées + logements», accessibles via le portail sécurisé de l'État de Vaud;
- Dénombrement annuel des logements et locaux industriels vacants dans la commune en date du 1^{er} juin.

Harmonisation des registres

La collaboration entamée depuis 2011 entre l'Office de la population et le service ATB pour l'acquisition et la gestion des numéros d'identification d'immeubles (EGID) et de logements (EWID) s'est poursuivie en 2023, permettant d'assurer la mise à jour du Registre cantonal des bâtiments (RCB). Plusieurs interventions ont été effectuées au cours de l'année, en fonction des nouvelles constructions et transformations.

Système d'information sur le territoire (SIT)

À l'issue de l'enquête publique de la révision partielle du plan d'affectation communal (PACom I), une nouvelle application cartographique (carte thématique) a été mise en place pour faciliter la consultation et la comparaison avec la planification en vigueur (plan général d'affectation communal de 1987 + règlement sur les constructions et l'aménagement du territoire de 2005). Intégrée au guichet cartographique communal, cette application a permis l'utilisation d'outils de navigation personnalisés (non standardisés dans la solution ArcGIS Enterprise), nécessitant quelques développements informatiques, mais permettant d'explorer de nouvelles manières de mise en valeur de l'information.

Parallèlement, une deuxième application publique (également sous forme de carte thématique) a été mise en service pour la consultation des dossiers de demandes de permis de construire soumis à l'enquête publique. Les éléments sont saisis dès la date d'enquête connue puis, durant la période de mise à l'enquête, un lien de téléchargement du dossier est disponible. Lorsque l'enquête prend fin, ce lien disparaît (=> égalité de traitement entre consultation «physique» et/ou «numérique» des dossiers). Dans la continuité, une autre application, interne à l'administration communale cette fois, permet la consultation de toutes les mises à l'enquête passées, présentes et futures.

La suite de l'intégration des données du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE) établi fin 2022 s'est poursuivie. La saisie des informations obtenues par le contrôle caméra des canalisations reste à finaliser (l'ensemble des canalisations communales ont été inspectées entre 2018 et 2022). Les protocoles de mise à jour et de suivi de ces contrôles ont également été affinés, particulièrement en vue des inspections futures.

L'optimisation des ressources du serveur SIT (suite aux problèmes survenus en 2022) s'est poursuivie, les problèmes de disponibilité ayant été résolus de manière satisfaisante. Une surveillance doit toutefois être assurée, afin de faire face à l'augmentation inévitable des données.

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
3	La Possession – Rue des Terreaux (parking)	3'820	-	PEP « La Possession »
4	Rue des Terreaux (ancien local pompiers) (parcelle de base du DDP 1210)	614	410'000	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
84	Rue de l'Horloge 6 (passage du Simplon) (parcelle de base du DDP 3351)	265	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
101	Rue Verdaine	97	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
115	Place des Halles 1,3 Grand-Rue 24, 26	999	4'730'000	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
120	Grand-Rue 36 – Quai Gustave Doret (Hôtel Le Rivage)	726	3'330'000	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
122	Rue du Port (couvert fontaine)	50	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
123	R. du Château 4 – R. des Terreaux (Château de Lutry)	1'679	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
124	Rue des Terreaux	112	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
127	Rue du Château 2	99	350'000	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
134	Rue du Château	330	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
135	Rue du Château 1	93	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
138	Place du Temple (Temple)	727	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
139	Place du Temple 7 (La Poudrière)	81	110'000	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
145	Place du Temple 3 (MPJ) (parcelle de base du DDP 2941)	295	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
185	Chemin de la Toffeyre	71	-	PPA « Tailleped-Grand Pont »
194	Chemin de la Combe (parking)	3'296	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
195	Ch. de la Combe – Rte du Grand-Pont 20 (Villa Mégroz)	1'782	-	Zone de verdure ou d'utilité publique

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
196	Route du Grand-Pont 26	1'393	1'022'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
197	Route du Grand-Pont 30	547	500'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
198	Route du Grand-Pont	1'779	16'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
199	Au Grand Pont	936	1'860'000	PPA «Port du Vieux-Stand»
200	Route du Grand-Pont (groupe scolaire + installations sportives)	17'091	-	Zone de verdure ou d'utilité publique + PPA «Port du Vieux-Stand»
210	Rte de la Conversion — Rue du Voisinand (parking)	782	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
228	Rte de la Conversion — Ch. des Champs	134	-	PQ de «La Combe»
229	Ch. de Burquenet (ancien cimetière + station S.I.)	2'084	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
230	Rte de Lavaux — Ch. de Burquenet 30	717	940'000	Zone moyenne densité
235	Chemin de la Combe	2'579	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
264	Rue du Voisinand 3 (couvert fontaine)	110	-	Zone ville et villages — PPA «Bourg de Lutry»
282	Rue du Voisinand 2 — Route de Lavaux (S.I. + Jardins du Château)	9'054	70'000	Zone ville et villages — PPA «Bourg de Lutry» + Zone de verdure ou d'utilité publique
285	Rue des Terreaux (station S.I.)	1'376	14'000	Zone ville et villages — PPA «Bourg de Lutry»
286	Rue des Terreaux (anciens abattoirs)	246	-	Zone ville et villages — PPA «Bourg de Lutry»
296	Route de Lavaux 215 (voirie)	1'155	-	Zone d'habitation I
297	Route de Lavaux	107	-	Zone d'habitation I
298	Route de Lavaux (anc. local de vente DIMAB)	444	250'000	Zone d'habitation I
320	Route de Lavaux 216 (APOL – poste de police)	664	715'000	Zone ville et villages — PPA «Bourg de Lutry»
321	Route de Lavaux (APOL – places de parc)	128	-	Zone ville et villages — PPA «Bourg de Lutry»

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
345	La Rive (plage)	3'980	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
379	Chemin de la Toffeyre (parc Casimir Reymond)	2'121	-	PPA «Taillepie-d-Grand Pont»
403	Route de Lavaux 62	643	346'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
540	Chemin d'Orzens (station S.I.)	48	-	Zone faible densité
634	Les Pâles (vignes)	882	7'000	Zone faible densité
644	Chemin des Pâles (parking)	435	-	Zone faible densité
645	Chemin des Pâles 45, 55, 57 (collège)	7'006	-	Zone faible densité
663	Les Champs (parc public)	544	-	Zone faible densité
698	Mourat	2'793	23'000	Zone viticole
746	Bonnes Fontaines (station S.I.)	213	-	Zone faible densité
787	Entre Châtel	983	7'900	Zone viticole
794	Entre Châtel	353	2'800	Zone viticole
843	Crêt Bernard	266	-	Zone viticole
850	Crochet	1'822	11'000	Zone viticole
858	Flon-de-Vaux (déchèterie)	2'475	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
859	Chemin du Flon-de-Vaux (cimetière)	14'059	-	PEP «Flon de Vaux» + Zone de verdure ou d'utilité publique + Forêts
865	Chemin des Champs	237	-	Non zonée (en bordure ligne CFF du Simplon)
872	La Grillyre — Route de la Croix (partiellement déchète-rie/vignes)	6'134	24'000	Zone d'habitation II + Forêts
875	La Grillyre — Route de la Croix	153	-	Zone d'habitation II
905	Clos de la Serraz	6'347	-	Forêts
DDP 932	Chemin des Champs (parcelles de base: 206 et 3535)	1'124	-	Zone forte densité

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
938	Savuit (collège)	1'537	-	Zone ville et villages – PPA «Savuit»
958	Savuit – Rue du Village (place)	1'178	-	Zone ville et villages – PPA «Savuit»
970	Savuit – Rue du Village (parking)	3'049	-	Zone viticole
975	Savuit – Rue du Village 9 (bât. Balance)	777	195'000	Zone ville et villages – PPA «Savuit»
976	Savuit (couvert fontaine)	32	-	Zone ville et villages – PPA «Savuit»
1097	Bossières	656	5'300	Zone viticole
1119	Salles	78	-	Zone viticole
1166	La Baume	160	-	Zone viticole
1186	Route cantonale 780 b	77	-	Zone moyenne densité
1548	Chamaley	11'002	104'000	Zone viticole
1563	Route de Lavaux 422 (STEP)	3'100	-	PEP de «Beaulieu»
2284	La Corniaz	49'068	77'000	PEP «Echerins - La Corniaz»
2286	La Corniaz (ancienne laiterie)	68	-	PEP «Echerins - La Corniaz»
2292	La Croserenche	199	-	Zone agricole
2300	La Gantenaz	8'369	3'000	Zone agricole
2301	La Gantenaz	450	-	Forêts
2315	La Branche	8'000	2'700	Zone agricole
2385	Bois de la Chaux	99'360	20'000	Forêts + Zone agricole
2408	Bois de la Ville – Chanoz Brocard	734'268	144'000	Forêts + Zone agricole + Zone de verdure ou d'utilité publique
2409	Bois de la Gameire (stand de tir)	117'177	22'000	Forêts + Zone de verdure ou d'utilité publique
2413	Bois des Dailles	120'316	24'000	Forêts
2428	Les Pâles (essentiellement vignes)	4'698	1'187'000	Zone faible densité
2432	Bois de la Chaux	1'476	400	Forêts

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
2470	Route de Taillepied (station S.I.)	209	-	PPA « Taillepied-Grand Pont »
2471	Chemin de la Toffeyre	199	-	PPA « Taillepied-Grand Pont »
2798	Route de Savuit	214	-	Non zonée (en bordure route de Savuit)
2818	La Rive – Rue du Rivage 1 (station de relèvement quai Vaudaire)	121	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
2856	Route de Taillepied	253	-	PPA « Taillepied-Grand Pont »
2875	Chamaley	395	-	Zone d'habitation I
2878	Au Grand Pont (parc Casimir Raymond)	1'349	-	PPA « Taillepied-Grand Pont »
2903	La Branche	15'578	4'000	Zone agricole + Forêts
2947	Route de Lavaux	514	-	PPA « Taillepied-Grand Pont »
3034	Plantaz (vignes)	2'907	21'000	PEP « En Curtinaux »
3266	La Corniaz	1'657	1'000	Zone agricole
3329	Chatalet	187	-	PQ « Le Bout de Savuit »
3353	Rue des Terreaux	1	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
3444	Chemin d'Orzens	168	-	PEP « Collonges-Monaneyres »
3519	Clair-Joly	1'639	400	Forêts
3536	Chemin des Champs 2 et 4 (parcelle de base du DDP 937)	3'551	1'665'000	Zone forte densité
3718	Les Genevroz	168	-	Zone faible densité
3721	Les Bonnes Vignes (station S.I.)	25	-	Zone d'habitation II
3724	Les Genevroz (station S.I.)	108	-	Zone faible densité
3733	Les Blanchettes (vignes)	1'754	15'000	Zone moyenne densité
3745	Signal de Bochat	26'397	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
3746	Chemin des Marionnettes 74	1'466	924'000	Zone de verdure ou d'utilité publique

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
3785	Chemin du Creux-de-Corsy 63 (pavillon scolaire)	1'046	-	Zone moyenne densité
3794	La Conversion	1'593	-	Zone d'activités B
3795	La Conversion (Centre APAL) (parcelle de base du DDP 4979)	6'629	-	Zone d'activités B
3801	La Conversion	989	-	Zone faible densité
3818	Corsy Dessous	293	-	Zone faible densité
3823	La Duboule	97	-	Zone faible densité
3887	Ch. de Montellier 21 – Ch. de la Pépinière (CSC Corsy)	3'275	-	Zone moyenne densité
3888	Ch. de Montellier 10 – Rte de Belmont (CSC Corsy)	2'364	-	Zone moyenne densité
3894	Corsy Dessous (couvert fontaine)	26	-	Zone moyenne densité
3903	En Crausaz (station S.I.)	509	-	Zone faible densité
3919	La Chenau – Les Brûlées (couvert fontaine + station S.I.)	118	-	Zone moyenne densité
3957	Champ Bally – Ch. de Crêt-Ministre (station S.I.)	209	-	Zone faible densité
3961	En Vaux (parcelle de base du DDP 4429)	26'871	7'400	Zone de verdure ou d'utilité publique + Forêts
3979	Les Poses Franches	5'942	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4007	Chemin de Champ-Maffrey (station S.I.)	314	-	Zone faible densité
4027	Ch. du Mâcheret 108 et 110 (parcelle de base du DDP 5861)	4'875	2'100	PPA « Les Brûlées »
4030	En Vaux	11'227	2'300	Forêts + Zone de verdure ou d'utilité publique
4031	En Vaux	5'136	1'100	Forêts + non zonée (en bordure route de la Croix)
4040	Les Brûlées – Chemin de l'Arabie	2'069	400	PPA « Les Brûlées »
4058	En Vaux	2'625	700	Forêts
4059	La Brèle	11'972	130'000	Forêts + Zone d'habitation II

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
4170	Bois Blanchet	59	-	Zone agricole
4190	Le Miroir — Route des Monts-de-Lavaux	27	-	Zone agricole
4191	Jordillon	2'172	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4202	Jordillon	55	-	Forêts
4204	Jordillon (étang)	1'973	-	Forêts + Zone agricole
4214	La Croix — Chemin du Miroir (station S.l.)	43	-	Zone du hameau de la Croix
4230	Chemin de la Canélaz	4'764	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4280	Les Echerins	4'100	1'000	Forêts
4287	La Croix — Route de Savigny	3'476	900	Zone agricole + Forêts
4300	Route des Monts-de-Lavaux 295	1'235	455'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
4302	En Vaux	3'752	900	Zone de verdure ou d'utilité publique + Forêts
4303	La Planche au Noyer	12'698	78'000	Forêts + Zone d'habitation II
4306	La Planche au Noyer (tennis) (parcelle de base du DDP 785)	15'855	-	Zone d'habitation II + Forêts
4308	Route de la Croix	132	-	Zone d'habitation II
4309	Route de la Croix 335	840	120'000	Zone du hameau de la Croix
4310	Ch. du Miroir 31-35-37 — Rte de Savigny (Belle Ferme + collège)	36'362	812'000	PPA « Le Miroir »
4311	La Croix — Route de Savigny (Salle d'Echerins)	996	175'000	Zone du hameau de la Croix
4341	La Canélaz — Rte des Monts-de-Lavaux	1'882	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4351	Les Echerins — Rte de la Claie-aux-Moines (collège)	579	-	Zone agricole
4358	Sentier du Collège (réservoir)	3'214	-	Zone agricole
4379	Route de la croix 241 (ancienne Poste)	3'442	1'228'000	Zone d'habitation III

Liste des parcelles propriété de la Commune de Lutry sises sur le territoire communal

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
4450	Chemin de la Canélaz	212	-	Zone de verdure ou d'utilité publique
4452	Route des Monts-de-Lavaux	862	120'000	Zone de verdure ou d'utilité publique
4454	Route de Belmont (station S.l.)	21	-	PQ « Derrière Corsy »
COP 4510	Chemin de Ponfilet (parcelle de base 3704) (station S.l.)	Quote-part 4/1000	-	Zone moyenne densité
PPE 4830	Route de la Conversion 250-252 (parcelle de base 473)	Quote-part 1/1000	-	Zone moyenne densité
4865	Chemin de Fénix	34	-	Non zonée (en bordure chemin de Fénix)
5104	Le Châtelard (couvert fontaine)	77	-	Zone ville et villages – PPA « Le Châtelard »
5109	Les Fossaudes	592	17'000	Zone viticole
5115	Rue du Châtelard 7 (domaine viticole)	3'206	403'000	Zone ville et villages – PPA « Le Châtelard » + Zone viticole
5124	Les Plantes	4'023	40'000	Zone viticole
5129	Les Plantes	201	2'000	Zone viticole
PPE 5706-38	Crochet – Rte de l'Ancienne Ciblerie (garderie) (parcelle de base 5706)	Quote-part 406/10'000	-	Zone d'habitation I
5732	Plantaz	51	-	PEP « En Curtinaux »
5783	Route de Lavaux 208 (nv. bât. voirie - anc. garage DIMAB)	634	-	Zone ville et villages – PPA « Bourg de Lutry »
5787	La Conversion – Route de la Conversion	121		Domaine public communal
5788	La Conversion – Route de la Conversion	147		Domaine public communal
5887	Le Chaney	8		Zone viticole

Parcelle en copropriété avec la Commune de Lausanne (chacun pour ½)

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale	Zone d'affectation (selon PGA)
4344	Chemin de la Canélaz	6'256	-	Zone de verdure ou d'utilité publique

Légende:

PGA:	plan général d'affectation
PPA:	plan partiel d'affectation (anciennement PEP: plan d'extension partiel)
PQ:	plan de quartier
COP:	part de copropriété
DDP:	droit distinct et permanent (droit de superficie)
PPE:	part de copropriété constituée en propriété par étages

Liste des parcelles propriétés de la commune de Lutry sises sur le territoire des communes de Savigny (5611) et de Montpreveyres (5792) (forêts)

N° Parcelle	Situation	Surface m ²	Estimation fiscale
5611/385	Gollies	7'509	1'600
5611/461	Nialin (y compris chemin)	26'194	5'200
5611/462	Nialin (chemin)	739	-
5611/487	Burquinet	50'134	9'600
5611/497	Crêt des Côtes	103'229	21'000
5611/524	Nialin	6'595	1'300
5611/809	Grand Jorat	48'400	9'700
5611/813	Grand Jorat (refuge)	1'113'979	223'000
5792/209	Au Pré d'Embas	1'958	400

Projet de territoire intercommunal

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

En qualité de membre du schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL), la commune de Lutry est partenaire à part entière du PALM depuis 2007.

Un processus de 5^{ème} génération (PALM 2025) a été engagé au début de l'année 2023, afin de préciser les projets de territoire développés dans les générations précédentes (1^{ère} génération: PALM 2007, 2^{ème} génération: PALM 2012, 3^{ème} génération: PALM 2016, 4^{ème} génération: non présenté) par le biais, notamment, d'un complément intitulé « Vision d'ensemble » devant décrire l'état de l'agglomération Lausanne-Morges en 2045.

À cet effet, 3 ateliers spécifiques se sont tenu les 4 avril (politico-technique à l'échelle du SDEL), 27 avril (technique, à l'échelle du SDEL) et 26 juin 2023 (technique, à l'échelle de l'agglomération).

Une conférence d'agglomération s'est en outre déroulée le 24 novembre 2023 à Bussigny, à l'attention des exécutifs communaux, dans le but d'informer les communes et d'échanger sur les travaux et réflexions en cours, dans la perspective d'un dépôt du rapport du PALM 2025 à la Confédération au plus tard le 31 mars 2025.

Ancien projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU) – Nouveau projet de réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780

Le refus du Conseil communal de Paudex le 29 novembre 2021 d'adopter le PP7 (projet initial de réaménagement complet de la RC 780 entre Pully-Moulins et Lutry Corniche) a conduit la Municipalité de Lutry à retirer son propre préavis qui devait être soumis à son Conseil communal le 4 décembre 2021.

Devant l'impossibilité de réaliser ce projet de façon partielle et au vu de l'état de la voirie, la Municipalité n'a pas eu d'autres choix que d'établir dans les meilleurs délais un nouvel avant-projet de réfection de cet axe routier (pour la seule partie sise sur le territoire communal).

La demande de crédit y relative a fait l'objet du préavis municipal n° 1310/2023, adopté par le Conseil communal dans sa séance du 27 mars 2023.

Voir onglet « TRAVAUX ET DOMAINES » du présent rapport de gestion.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL)

Les actions, études et projets suivants ont été menés durant l'année 2023:

Chantier 3 (modes doux): image directrice de mobilité active

Voir onglet « MOBILITÉ » du présent rapport de gestion.

Chantier 3 (modes doux): passerelle sur le viaduc de Rochettaz

Suite à la mise à l'enquête publique en 2022 du projet d'assainissement du viaduc de Rochettaz par les CFF, les communes du SDEL ont formé opposition en citant notamment le manque de prise en considération de la passerelle devant à terme permettre aux piétons/cyclistes de franchir le vallon de la Paudèze, mesure inscrite dans le PALM depuis 2007.

Après divers contacts et rencontres, et fortes de l'appui des services concernés de l'État de Vaud (DGMR et DGIP), les Communes de l'Est lausannois ont transmis aux CFF le 8 août 2023 l'étude de faisabilité de cette mesure d'agglomération qu'elles avaient réalisée en 2022.

Dans ce contexte, les Communes de l'Est lausannois ont également décidé en juin 2023 de s'adjoindre les services d'un bureau d'assistance au maître d'ouvrage (BAMO), permettant de les accompagner dans leur démarche de négociation avec les CFF.

Voir onglet « MOBILITE » du présent rapport de gestion.

Chantier 5 (aménagement intercommunal du secteur des rives du lac)

Après traitement et intégration des remarques formulées par les partenaires (Services cantonaux, SDEL, Communes), l'étude a été finalisée et validée par le COPIL Est (Comité de pilotage du SDEL) dans sa séance du 26 septembre 2023.

Pour mémoire, il s'agit d'une étude directrice qui permettra aux trois communes du SDEL ayant un lien direct avec le lac (Lutry, Paudex et Pully) d'avoir une vision coordonnée de leurs projets communaux (thématiques: « Espaces ouverts », « Urbanisation » et « Mobilité »).

Les réflexions et conclusions de l'étude pourront être intégrées à la révision du PALM 2025.

L'étude est disponible sur le site du schéma directeur de l'Est lausannois : www.est-lausannois.ch.

Sur l'ensemble de ces dossiers (PALM, RC, chantiers 3 et 5 du SDEL), le service a participé en 2023 à 3 séances du COPIL Est et à une dizaine de séances à caractère technique.

Aménagement communal

Révision partielle du Plan général d'affectation communal (PACom)

Phase I : secteurs inclus dans le périmètre du plan de protection de Lavaux + hors périmètre de centre cantonal (PALM)

Le premier trimestre de l'année 2023 a été consacré à l'analyse des 63 oppositions (+ 1 remarque) enregistrées à l'issue de l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 novembre au 15 décembre 2022.

Ces oppositions ont mis en évidence plusieurs problématiques en lien, d'une part, avec le périmètre du futur PAC n° 363 Lavaux (dossier soumis à enquête publique par le Canton en 2019, mais toujours en traitement au niveau du Grand Conseil) et, d'autre part, avec les mesures de protection découlant de l'instauration d'une nouvelle zone agricole protégée dans la partie Nord du territoire communal.

Le service ATB a dès lors formellement sollicité, par courrier du 9 mars 2023, une rencontre avec Mme Christelle Luisier Brodard, Présidente du Conseil d'État et Conseillère d'État en charge du DITS, afin de débattre de ces problématiques.

Cette séance a eu lieu le 4 juillet 2023 en présence de la cheffe du DITS, du directeur général de la Direction du territoire et du logement (DGTL), des représentants du secrétariat du département ainsi que du responsable de la région centre (aménagement communal, rattaché à la DGTL).

Par courrier du 12 octobre 2023 et après compléments d'analyse, la DGTL nous a fait part de ses déterminations, pour l'essentiel positives.

Dès lors, des opérations d'adaptation du dossier PACom I (plan d'affectation + règlement) ont pu être initiées avec le mandataire en fin d'année 2023, dans la perspective d'une mise à l'enquête publique complémentaire, agendée au printemps 2024.

Étude d'un plan de quartier dans le secteur « Burquenet » (PQ « Burquenet Sud »)

Pour mémoire, par décision du 6 avril 2022, le Conseil d'État a rejeté les deux recours formés par le comité référendaire contre, d'une part, la préparation de la votation communale (recours au sens des art. 117 ss aLEDP) et, d'autre part, les résultats de la votation du 28 novembre 2021, lors de laquelle les électrices et électeurs de la Commune de Lutry ont accepté par 52.3 % de OUI (2306 voix) contre 47.7 % de NON (2106 voix) la décision du Conseil communal de Lutry du 7 décembre 2019 approuvant le plan de quartier Burquenet Sud.

Par arrêt du 6 juillet 2023, la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) a rejeté les 2 recours interjetés par l'Association Sauver Lavaux ainsi que par Patrimoine Suisse et consorts contre la levée de leurs oppositions au projet par le Conseil communal.

Le dossier judiciaire n'est toutefois pas clos, un recours en matière de droit public ayant été formé le 7 septembre 2023 devant le Tribunal fédéral.

Étude d'intégration des panneaux solaires dans la zone ville et villages

Au chapitre des « Études diverses de projets » du budget de fonctionnement 2023, un montant de CHF 20'000.- a été inscrit, afin d'opérer une mise à jour de l'« Étude d'intégration des panneaux solaires dans la zone ville et villages », valant directive et appliquée comme telle depuis mai 2011.

Des discussions ont eu lieu durant le second semestre avec les services cantonaux (direction générale de l'immobilier et du patrimoine et la direction générale de l'environnement) afin que la mise à jour de cette étude réponde aux objectifs cantonaux également et puisse ainsi bénéficier de leur subventionnement. Les attentes définitives de ces deux services ne nous sont pas parvenues avant la fin de l'année, dès lors cette étude n'a pu démarrer en 2023. Cette étude se fera en 2024.

Police des constructions

Généralités

Comme chaque année, une très large part de l'activité du service a été consacrée aux problèmes et procédures relatifs à la police des constructions.

134 projets ont été examinés et analysés entre le 1^{er} décembre 2022 et le 30 novembre 2023. Dont:

50 projets ont été soumis à l'enquête publique; 25 d'entre eux ont suscité 111 remarques ou oppositions.

84 projets ont été dispensés de l'enquête publique sur la base des dispositions de l'art. 111 LATC, s'agissant de travaux de minime importance répondant aux critères fixés par l'art. 72 d RLATC.

12 projets ont en outre été partiellement examinés et mis en suspens.

20 recours ont été interjetés auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal cantonal (CDAP) dont 6 recours ont été retirés ou rayés du rôle.

22 projets n'ont pas encore fait l'objet d'une décision.

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par la Municipalité en matière de délivrance d'autorisations de construire fondées sur l'art. 111 LATC (dispenses d'enquête publique), le service ATB a analysé les dossiers de minime importance dans ses séances internes réunissant le Conseiller municipal, le chef de service et son adjoint.

Les décisions prises ont cependant été communiquées à la Municipalité la semaine suivante pour être inscrites au procès-verbal. Il s'agit principalement de petites constructions annexes (garages, jardins d'hiver, dépendances), de travaux intérieurs, de réfections de façades et de toitures, ainsi que de choix de couleurs de matériaux hors zone ville et villages.

À l'instar de tous les actes administratifs, ces décisions sont notifiées aux requérants sous la signature de la Municipalité.

Constructions hors zone à bâtir

Conformément aux dispositions de l'art. 120 LATC, les constructions ou transformations de bâtiments situés hors zone à bâtir doivent faire l'objet d'une autorisation spéciale du Département des institutions, du territoire et du sport (DITS).

D'une manière générale, le service ATB prend connaissance des intentions/projets des propriétaires ou architectes. Il les oriente sur la procédure à suivre et sur les documents à produire en vue d'une éventuelle mise à l'enquête publique, puis les invite à se rendre directement auprès de la Direction générale cantonale du territoire et de logement (DGTL) pour en discuter, préalablement à toute démarche administrative.

Constructions sises à l'intérieur du périmètre du plan de protection de Lavaux

Conformément à l'art. 5 a de la loi sur le plan de protection de Lavaux du 12 février 1979 (LLavaux), tous projets de construction, de reconstruction et de transformation, à l'exception des objets de minime importance qui n'altèrent pas le site, doivent être soumis à l'examen de la commission consultative de Lavaux préalablement à leur mise à l'enquête publique.

Ladite commission s'est réunie à 11 reprises au cours de l'année 2023.

22 projets distincts de construction situés sur le territoire de la Commune de Lutry lui ont été présentés.

Commission consultative de la zone ville et villages

La Commission consultative de la zone ville et villages a tenu 8 séances en 2023 au cours desquelles elle a examiné 21 projets ou avant-projets (certains dossiers ayant nécessité plusieurs passages) concernant des bâtiments compris dans la zone ville et villages, conformément aux dispositions de l'art. 72 du règlement communal sur les constructions et l'aménagement du territoire du 12 juillet 2005 (RCAT).

Commission consultative d'urbanisme

La Commission consultative d'urbanisme a tenu 3 séances en 2023 au cours desquelles elle a examiné le projet de construction d'un immeuble mixte (logements et activités) au chemin de Plantaz 68 et d'un immeuble de 8 logements au chemin des Villas 15-17.

Commission de salubrité

La Commission de salubrité est intervenue le 29 août 2023 au chemin du Mâcheret 111 pour des problèmes importants d'humidité.

Tableau des permis de construire/autorisations délivrés en 2023

Objets	Nombre de logements nouveaux ou modifiés
3 permis pour des bâtiments de plusieurs appartements	12
1 permis pour l'aménagement d'un restaurant takeaway	
1 permis pour l'exploitation d'une terrasse au restaurant Le Rivage	
1 permis pour l'aménagement d'un local d'archives	
34 permis/autorisations pour des transformations, agrandissements, constructions et installations diverses, modifications de projets ou changements d'affectation de locaux	38
13 autorisations pour des travaux de réfection divers (façades et toitures)	
40 permis pour des installations de pompes à chaleur + sondes géothermiques	
5 permis pour des piscines privées, jacuzzis, spas de nage et saunas	
3 permis pour des garages et places de parc	
19 permis/autorisations pour des aménagements extérieurs, murs de soutènement et cabane de jardin	
2 permis pour des installations d'enseignes, procédés de réclame et panneaux de chantiers ou de vente	
1 permis pour l'aménagement d'un abribus	
1 permis pour la démolition d'un bâtiment	
1 permis pour stabilisation d'un glissement de terrain	
8 permis/autorisations pour des pergolas, vérandas et fermetures de balcons	
2 permis pour l'ajout d'antennes Sunrise et Salt Mobile	
135 permis au total	50 logements

Installations solaires dispensées d'autorisation de construire

81 projets d'installations solaires ont été examinés par le service ATB et dispensés d'autorisation de construire, car répondant aux exigences des art. 18 a al. 1 LAT et 32 a al. 1 OAT, ainsi qu'aux exigences cantonales alternatives en matière d'intégration (simple procédure d'annonce applicable).

Tableau des permis d'habiter ou d'utiliser délivrés en 2023

Objets	Logements concernés
8 permis d'habiter pour des constructions nouvelles destinées à l'habitation	68 logements
21 permis d'habiter concernant des agrandissements, transformations ou travaux d'entretien	30 logements
42 permis d'utiliser concernant des constructions, installations et aménagements divers	
71 permis au total	98 logements

Tableaux comparatifs des six dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Permis de construire délivrés	104	84	124	115	128	135
Nombre de logements concernés (nouveaux ou modifiés)	119	105	115	106	34	50

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés	27	29	49	41	55	71
Nombre de logements concernés	158	36	106	127	110	98

Abris de protection civile

Aucun nouveau dossier de construction d'abris de protection civile n'a été soumis au service ATB durant l'année 2023. Il est précisé que la construction d'un abri dans une maison d'habitation est nécessaire à partir de 38 pièces, à raison de deux places protégées pour trois pièces (OPCi art. 70 al. 1 let. a).

Tableau comparatif des six dernières années

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dossiers examinés et approuvés	1	3	0	1	1	0
Nombre de places protégées	50	150	0	34	29	0

Dispenses de construction d'abris de protection civile

7 demandes de dispense de construction d'abri ont été examinées par le service ATB et le Service cantonal de la sécurité civile et militaire (SSCM).

7 propriétaires ont été tenus de verser à l'État une contribution compensatoire dont les montants, fixés par le SSCM, se sont élevés à CHF 80'800 au total.

La facturation des contributions de remplacement pour place protégée est faite directement par le SSCM sur la base du permis de construire.

Piscines privées

Le service ATB, en collaboration avec le service TRD, est chargé de veiller au contrôle des nouvelles piscines et au raccordement de leurs canalisations d'eaux usées et d'eaux claires dans les collecteurs publics.

6 piscines ont été contrôlées dans le courant de l'année 2023.

Le nombre de piscines répertoriées sur le territoire communal s'élève à 276 unités.

Contrôle périodique obligatoire des installations de stockage d'hydrocarbures

Conformément à la loi fédérale sur la protection des eaux du 24 janvier 1991 (LEaux), le détenteur de telles installations en est seul responsable. La surveillance de la Commune est ainsi fortement réduite. Elle ne maintient qu'un contrôle et une surveillance sur les citernes situées en secteurs Au et S. Cependant, elle poursuit la mise à jour de son registre des réservoirs dès réception des avis de révision.

Prévention des accidents sur les chantiers

Comme chaque année, le service s'est chargé de veiller au respect des prescriptions en matière de sécurité sur les chantiers.

Le responsable est intervenu à plusieurs reprises auprès de constructeurs pour demander des mesures de sécurité complémentaires, notamment au sujet des garde-corps et des échafaudages.

D'autre part, le service ATB participe, en étroite collaboration avec l'APOL et les services TRD et SILy, à la première séance de mise en œuvre d'un chantier de construction, démolition ou transformation importante d'un bâtiment pour définir les diverses mesures à prendre en vue d'assurer un bon déroulement des travaux.

BÂTIMENTS COMMUNAUX

Travaux effectués selon budget d'investissements

L'année 2023 a été marquée par la réalisation de plusieurs travaux d'importance (objet de préavis ad hoc ou inscrits au chapitre des dépenses d'investissements ordinaires de la bourse communale) ayant concerné les bâtiments ci-dessous :

- Les travaux pour la restauration, la transformation et l'agrandissement du bâtiment de « La Balance » à Savuit se sont poursuivis au cours de l'année écoulée. Suite aux travaux préparatoires et de gros-œuvre achevés en 2022, il a été procédé à l'ensemble des travaux de sous-couverture, couverture-ferblanterie, façades, mise en œuvre de l'escalier monumental, installations techniques, second œuvre et aménagements extérieurs (liste non exhaustive). La livraison de l'ouvrage a été planifiée au 1^{er} février 2024.



Façade Ouest du bâtiment de "La Balance" après rénovation



Façade Sud du bâtiment de "La Balance" après rénovation



Façade Est de l'agrandissement de "La Balance"



Façade Nord de l'agrandissement de "La Balance"



Vue sur l'escalier de distribution aux 6 logements



Vue sur l'espace cuisine de l'appartement en duplex de 4,5 pièces (extension)



Vue du séjour de l'appartement de 5,5 pièces (extension)

- L'année écoulée a également été consacrée à la suite des travaux initiés dans les locaux occupés par la voirie. La transformation de l'immeuble sis route de Lavaux 208 (ex-DIMAB) s'est achevée au cours du premier trimestre 2023. Pour rappel, les interventions principales suivantes ont été entreprises: la création d'un monte-charge, l'agrandissement de l'élévateur existant, la mise aux normes des installations techniques, la création d'ateliers conformes aux besoins de la voirie, l'aménagement de zones de stockage, la suppression de l'installation de chauffage à mazout et le raccordement du bâtiment au réseau du gaz, etc. Les travaux de réaménagement des locaux de la voirie sis route de Lavaux 215 ont débuté quant à eux au mois d'avril 2023. Les interventions entreprises dans le cadre de cette réhabilitation ont été les suivantes: agrandissement des locaux communs (cafétéria et vestiaires), création d'une zone de séchage pour les habits, redéfinition et agrandissement de l'espace dévolu au garagiste/mécanicien par le biais du déplacement de certains galandages, amélioration du confort thermique dans certains locaux de l'étage grâce à la mise en œuvre d'une isolation sur le sol des combles, mise aux normes de l'ensemble des installations électriques, remplacement des luminaires actuels par des modèles LED, divers travaux annexes. La dernière intervention planifiée en 2024 consistera à mettre en œuvre une sous-couverture et à installer des panneaux photovoltaïques.



Aménagement d'un atelier pour le mécanicien dans les locaux de l'ancien garage (DIMAB)

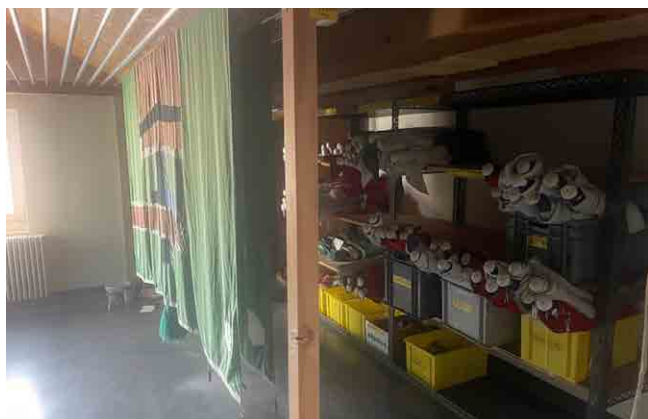
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS



Aménagement d'un atelier pour le menuisier dans les locaux de l'ancien garage (DIMAB)



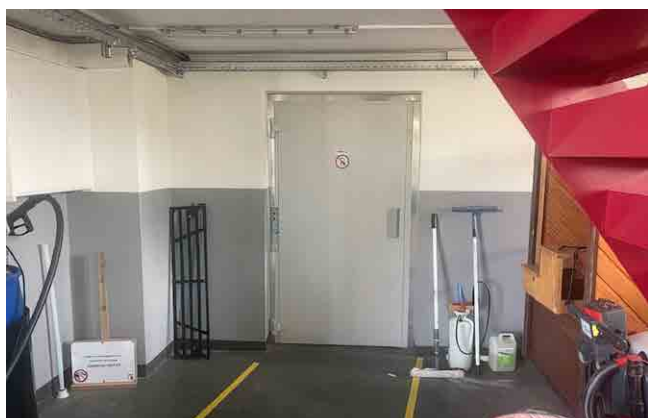
Restructuration des locaux de la voirie à Lavaux 215



Aménagement de locaux de stockage dans l'ancien garage (DIMAB)



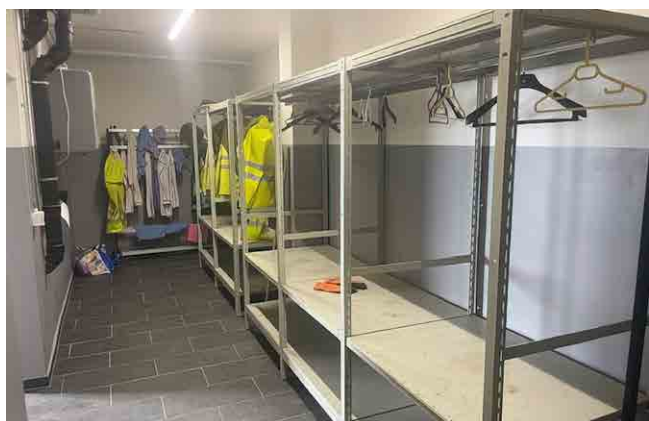
Réaménagement et agrandissement de la cafétéria dans les locaux de la voirie



Mise en œuvre d'un monte-charge dans l'ancien garage (DIMAB)



Création d'un vestiaire avec W.-C. et douches pour les dames dans les locaux de la voirie



Aménagement d'une zone de séchage dans les locaux de la voirie

- Afin de satisfaire à l'évolution des exigences imposées par l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air (OPair), il a été procédé au remplacement de la chaudière à bois du centre scolaire de La Croix/Lutry et à l'installation d'un filtre à particules et d'un accumulateur de chaleur (ballon tampon) dans la chaufferie.



Mise aux normes et rénovation de la chaufferie du centre scolaire de La Croix/Lutry

- Afin de permettre l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture plate de la salle de gymnastique du centre scolaire de Corsy, la rénovation complète du complexe d'étanchéité-isolation a préalablement été entreprise.



Rénovation du complexe étanchéité-isolation de la toiture de la salle de gym de Corsy



Toiture rénovée de la salle de gym de Corsy avant la pose des panneaux photovoltaïques

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

- Compte tenu de pannes répétées survenues au cours des dernières années sur les deux ascenseurs desservant les bâtiments sis au chemin des Champs 2-6, il a été décidé, d'un commun accord, avec les deux autres copropriétaires, de procéder au remplacement complet de ces installations vieilles de plus de 25 ans. L'ensemble des interventions a été achevé à fin novembre 2023.
- En 2022, en raison de la rupture d'une conduite dans les W.-C. hommes situés au sous-sol de l'hôtel-restaurant « Le Rivage », il a été procédé à la rénovation complète de ces sanitaires. Afin de mettre à niveau l'ensemble des locaux sanitaires aménagés en 1979, un investissement ordinaire avait été inscrit au budget 2023 afin de réhabiliter également les W.-C. dames. Au cours de l'année écoulée, les travaux suivants ont donc été entrepris : remplacement de diverses conduites défectueuses, remplacement de la totalité des appareils sanitaires, mise en œuvre de nouveaux carrelages de murs et de sols, pose de nouvelles parois de W.-C., mise en œuvre d'un nouveau faux plafond intégrant un nouvel éclairage LED, remplacement des vitrages existants par des modèles isolants et divers travaux annexes.
- Au cours du dernier trimestre 2022, la Municipalité a été informée par la direction des écoles que deux salles de classes supplémentaires s'avéraient nécessaires à la rentrée scolaire 2023 afin d'accueillir les élèves dont le nombre ne cesse de croître. Ensuite de l'étude des différents sites susceptibles d'accueillir les locaux supplémentaires souhaités, il a été procédé, au cours des dernières vacances scolaires d'été 2023, à l'aménagement de deux nouvelles salles de classe dans les Collèges de Corsy et des Pâles. Dans le centre scolaire de Corsy, une solution rationnelle et économique a consisté à créer une nouvelle salle de cours dans les locaux occupés jusqu'alors par les travaux manuels et la couture (ACT/ACM). Ces activités manuelles ont dès lors été transférées dans le foyer attenant à la salle de gymnastique. Sur le site scolaire des Pâles, une salle de classe a été aménagée dans les locaux de la salle des maîtres. En contrepartie, cette dernière a été déplacée dans l'appartement de fonction laissé vacant suite au départ à la retraite du concierge. Toutes les interventions nécessaires à ces réaffectations ont été exécutées avant la rentrée scolaire 2023 conformément au planning initialement établi. Il est encore relevé ici que ces travaux non-inscrits au budget ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en fin d'exercice.
- Un crédit d'investissement ordinaire avait été inscrit au budget communal afin de réaliser divers travaux de rénovation dans les locaux du 2^{ème} étage du Château de Lutry occupés par les services Aménagement du Territoire et Bâtiments (ATB) et Travaux et Domaines (TRD). Suite à la restructuration et à la rénovation complète du bureau principal regroupant la réception et 4 places de travail, réalisées en 2021, il a été procédé, au cours de l'année écoulée, à la rénovation complète du bureau technique et de son annexe, occupés par 4 collaborateurs. Dans le cadre de ces travaux, les interventions suivantes ont été exécutées : rafraîchissement des revêtements muraux, remplacement des revêtements de sols, mise aux normes des installations électriques, remplacement du mobilier...
- Il a été constaté que les avant-toits des façades Nord et Est de l'Hôtel de Ville étaient fortement défraîchis. Afin d'éviter que ces dégradations esthétiques ne deviennent également structurelles, il a été procédé, au cours du dernier exercice au traitement des berceaux et au blindage des larmiers (doublage de l'élément en bois par du cuivre).



Réhabilitation des avant toits du bâtiment du Rivage et blindage des larmiers

- Dans le bâtiment viticole du Châtelard, suite à la résiliation du bail d'un appartement occupé par le même locataire durant près de 35 ans, il est devenu impératif de procéder à la rénovation complète de celui-ci. Les travaux suivants ont en conséquence été entrepris en vue de sa relocation : remplacement complet de l'agencement de cuisine, remplacement complet des conduites et équipements sanitaires, mise en œuvre de nouveaux carrelages dans la cuisine et la salle de bains, remplacement des revêtements de sols dans le séjour, réfection des peintures dans tout l'appartement, contrôle et mise aux normes des installations électriques et divers travaux annexes. Il est à relever, par ailleurs, que ces travaux non planifiés ont fait l'objet d'une demande de crédit supplémentaire en fin d'année.



Rénovation complète d'un appartement dans l'immeuble viticole du Châtelard

Travaux effectués selon le budget de fonctionnement

Comme chaque année, hormis les interventions urgentes, imprévues et donc non budgétées, le service a établi un planning général des travaux prévus et des adjudications y relatives, qui constitue un outil de travail indispensable pour assurer le respect des délais et contraintes spécifiques à chaque chantier.

En 2023, les travaux d'entretien, de transformation et d'amélioration suivants, inscrits au budget de fonctionnement de la bourse communale, ont été effectués dans les bâtiments communaux :

Temple de Lutry

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, du mouvement de l'horloge et de la sonnerie des cloches, de l'accordage et de l'humidification de l'orgue et de la sonorisation.
- Remplacement de chaises en bois.
- Mise aux normes de l'installation de détection incendie.
- Contrôle et entretien de la toiture, contrôle de sécurité antichute.

Église catholique Saint-Martin de Lutry/Paudex

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de l'humidificateur de l'orgue, de son accordage et de la sonorisation.
- Réfection des peintures dans le cœur de l'église.
- Remplacement du dallage en pierre du cœur.
- Remplacement de bornes lumineuses extérieures.
- Contrôle périodique des témoins des fissures sur les façades et à l'intérieur de l'édifice.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Remarque: L'Église catholique n'est pas un bâtiment communal. Cependant, les Communes de Lutry et Paudex en assument l'entretien selon une clé de répartition respective de cinq sixièmes et un sixième.

Château de Lutry

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation des locaux techniques, d'éclairage de secours et de détection incendie.
- Remplacement de la porte en chêne du caveau Mafli.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

- Divers travaux de menuiserie sur les portes et fenêtres.
- Remplacement de mobilier divers.
- Contrôle et entretien des collecteurs.
- Modernisation du processeur incendie et de ses moyens d'alarme.
- Contrôle et entretien de la toiture, contrôle de sécurité antichute.

Château des Rôdeurs

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation des locaux techniques, d'éclairage de secours et de détection incendie.
- Entretien des installations techniques propres au local d'archives (climatisation, ventilation, hygrométrie, extinction).
- Divers travaux de menuiserie sur les portes et fenêtres.
- Remplacement de mobilier dans les locaux de la bourse
- Installation d'un nouveau système de projection dans la salle du Conseil
- Stabilisation d'un mur de soutènement qui menace de s'effondrer.
- Contrôle et entretien des collecteurs.
- Contrôle et entretien de la toiture, contrôle de sécurité anti chute.

Bâtiment rue du Château 1 (bibliothèque communale)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage, ainsi que du monte-livres.
- Divers travaux de menuiserie.
- Remise en état de la cabine du monte-charge suite accident.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue du Château 2 (appartement et jardin d'enfants)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiments de la place des Halles 1 et 3

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation, des portes automatiques, de l'exutoire de fumées ainsi que de l'ascenseur.
- Travaux d'entretien dans les locaux commerciaux
- Travaux relatifs à la mise à niveau de l'installation d'ascenseur.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Réfection des revêtements de sols dans le cabinet de physiothérapie.
- Mise en œuvre d'un second évier dans la cuisine du Tea-Room suite à une demande du service d'hygiène.
- Fourniture et pose de balustrades (mise en conformité) sur la terrasse extérieure du 1^{er} étage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiments Grand-Rue 24 « Tour de l'Horloge » et Grand-Rue 26

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de l'exutoire de fumées, de l'ascenseur et de l'horloge.
- Rénovation complète d'une salle de bains suite à une rupture de conduite.
- Réhabilitation des revêtements de murs et de sols dans deux appartements suite dégât d'eau (rupture de conduite).
- Remplacement de trois velux dans un appartement.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Remplacement d'une partie de la batterie eau froide (introduction d'eau).
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment place du Temple 7 « La Poudrière »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement d'une partie des fenêtres et de la porte d'entrée par des modèles isolants.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue Verdaine 6 « Lustricum »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de l'éclairage de secours.
- Mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Divers travaux de menuiserie.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Villa Mégroz

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, du chauffage et de la ventilation, de l'éclairage de secours.
- Mise aux normes d'une partie de l'installation électrique suite à un contrôle OIBT.
- Aménagement de deux locaux dans les combles pour les besoins du CLEM (chauffage, électricité).
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue du Voisinand 2 (bureaux des S.I.)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment des Champs 2-6 (appartements, garderie « Les Ouistitis », locaux SDIS, atelier des S.I.)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de l'éclairage de secours, de détection incendie, des ascenseurs, des portes des garages du service du feu et des services industriels, de la porte automatique du parking, de l'onduleur des locaux du SDIS.
- Entretien périodique de tous les collecteurs.
- Remplacement d'appareils électroménagers dans les appartements.
- Divers travaux de peinture.
- Remplacement de stores.
- Modernisation du processeur incendie et de ses moyens d'alarme.
- Entretien des aménagements extérieurs attenants à la garderie des Ouistitis.

Bâtiment chemin de Burquenet 30 (anc. propriété Copt)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Pose d'isolation intérieure sur murs suite problèmes d'humidité et de moisissures.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Lavaux 62 « Le Rond-Point »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Rafrâichissement complet des peintures d'un appartement.
- Travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route du Grand-Pont 26 (anc. propriété Boudry)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Mise aux normes d'une partie de l'installation électrique suite à un contrôle OIBT.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route du Grand-Pont 30 (anc. propriété Buche)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Travaux d'entretien dans la salle de classe à l'étage.
- Mise aux normes d'une partie de l'installation électrique suite à un contrôle OIBT.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Entretien des alentours de l'immeuble.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Lavaux 215 (voirie)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Entretien périodique des collecteurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Lavaux 208 (ex-DIMAB)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et d'éclairage de secours.
- Entretien du monte-charge.
- Entretien périodique des collecteurs.
- Mise aux normes des postes de protection incendie.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Lavaux 216 (APOL)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, de l'exutoire de fumées, des portes automatiques.
- Importants travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Modification du tracé et entretien périodique des collecteurs.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Contrôle et entretien des toitures.

Villa du chemin des Marionnettes 74 « Signal de Bochat »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Remplacement d'un vase d'expansion.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de la Croix 241 (ancienne poste)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Fourniture et installation d'une toile de tente pour l'épicerie.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Adaptation de la ventilation existante dans les locaux techniques et adjonction d'un clapet coupe-feu.
- Fourniture et pose d'une porte coupe-feu en chaufferie.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Bâtiments du Châtelard (domaine viticole)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Ra fraîchissement des peintures dans l'appartement occupé par le vigneron.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route des Monts-de-Lavaux 295 (appartements et locaux de la voirie)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et des portes à sections.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Fourniture d'une échelle pour l'accès à la mezzanine dans les locaux de la voirie.
- Contrôle et importants travaux d'entretien de la toiture.

Bâtiment route des Monts-de-Lavaux 335 (carrefour de La Croix-sur-Lutry)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Grande salle de la Croix-sur-Lutry (Echerins)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Importants travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Ferme Ouest d'Echerins

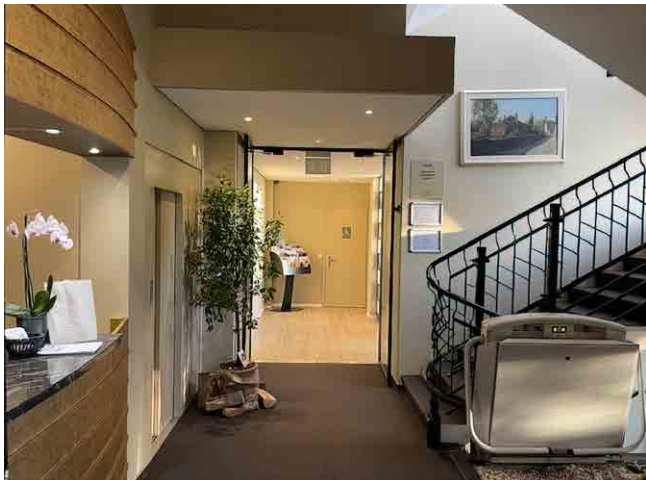
- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Importants travaux de sécurisation de la toiture.

Hôtel-Restaurant « Le Rivage »

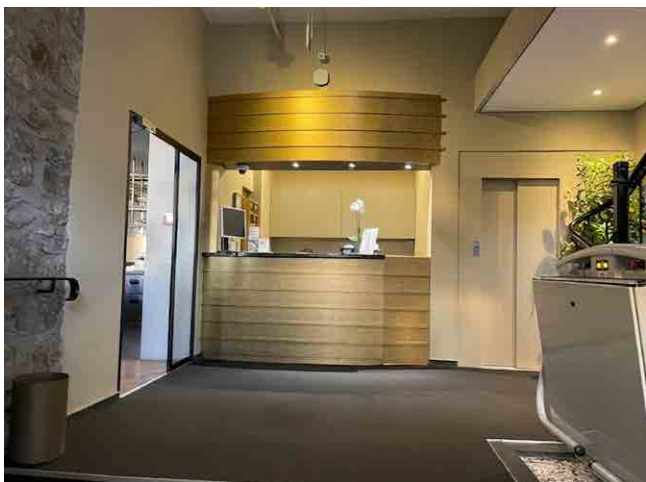
Hôtel-restaurant

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de climatisation, des installations frigorifiques, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, des ascenseurs et monte-charge, ainsi que des diverses portes automatiques.
- Entretien et remplacement de stores dans les chambres d'hôtes.
- Entretien des installations sanitaires dans les chambres d'hôtes y compris réfection des joints autour des équipements.
- Entretien des cuisines et des équipements du restaurant.

- Travaux divers en cuisine suite inspection du service d'hygiène.
- Mise aux normes de la détection incendie.
- Travaux d'entretien importants sur l'installation de climatisation des chambres (plusieurs pannes durant l'été).
- Ra fraîchissement des peintures dans le petit salon, la réception et la cage d'escalier principale.
- Remplacement des revêtements de sols dans le petit salon.
- Remplacement de spots par des modèles LED dans certains locaux.
- Réfection de murs en crépis dans les couloirs du sous-sol.
- Entretien des collecteurs, remplacement de certaines conduites EU.
- Contrôle et entretien de la toiture.



Rénovation complète du lobby et rafraîchissement des murs de la cage d'escaliers principale de l'Hôtel du Rivage



"Relookage" de la réception de l'Hôtel du Rivage

Local commercial « Forum Distribution »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.

Centrale de chauffage à distance

- Entretien des installations de chauffage.
- Remplacement de diverses pièces dans les sous-stations (pompes, régulations, etc.).

Remarque: Pour mémoire, cette chaufferie assure le chauffage de l'Hôtel Le Rivage, des bâtiments communaux des Halles, de la Grand-Rue 24 et 26, des bâtiments de la Grand-Rue 22, du caveau des vigneron et de plusieurs appartements de la Grand-Rue 23.

Bâtiment route d'Ouchy 15 (« La Villa Malfi » et « Wagyu »)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de ventilation et de chauffage.
- Entretien des cuisines, des chambres froides et des équipements des 2 restaurants.
- Entretien de l'appartement.
- Travaux divers dans les cuisines de la Villa Malfi suite inspection du service d'hygiène.
- Remplacement des revêtements de sols dans les chambres froides des cuisines de la villa Malfi.
- Réfection des parapets en maçonnerie de la véranda du 1^{er} étage.
- Retouches ponctuelles sur les façades du bâtiment.
- Création d'une sortie de secours dans la véranda du restaurant du rez-de-chaussée.
- Remplacement de la porte d'accès aux cuisines au rez-de-chaussée.
- Modifications sur le réseau de gaines de ventilation.
- Entretien des collecteurs.
- Révision de la citerne à mazout (passage au mazout Eco en 2023).
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment route de Belmont (dans le complexe Züblin)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Entretien des aménagements extérieurs.

Ferme de Chanoz-Brocard (dépôt voirie et local des bûcherons)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture.

**Stand de tir de Chanoz-Brocard
(stand de tir, buvette et vestiaires)**

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Entretien et achat de cibles, entretien du système de marquage de cibles.
- Réfection des carrelages dans les douches (vestiaires du foot).
- Réfection des peintures dans les vestiaires du foot.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Dépôt du Grand-Pont (dépôt « Verly »)

- Entretien courant.

**Bâtiment du Sauvetage (sauvetage,
Point i, vestiaires, club de plongée)**

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Installation d'une ventilation mécanique et automatique d'extraction.
- Remplacement d'un boiler chez « L'Artisan glacier ».
- Contrôle et entretien de la toiture.

Bâtiment rue des Terreaux (anciens abattoirs)

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Contrôle et entretien de la toiture.

**Bâtiments de la buvette et des
vestiaires de la plage**

- Entretien des installations techniques, électriques et sanitaires.
- Remplacement d'un velux.
- Contrôle et entretien des toitures.

Groupe scolaire du Grand-Pont

**Collège, y compris classes enfantines
et pavillon provisoire**

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de l'éclairage de secours, du système de vidéosurveillance et de la borne télescopique extérieure.
- Entretien des équipements multimédia.
- Réparations diverses sur les serrureries des portes d'entrée, des impostes, des fenêtres et des portes coulissantes.
- Contrôle général des fenêtres et remplacement de plusieurs stores.
- Travaux de mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Réfection d'un faux plafond dans le pavillon provisoire.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Remplacement de conduites, assèchement d'une gaine technique et réfection de revêtements en carrelages dans 3 salles de classe suite dégât d'eau.
- Réhabilitation du couvert à vélos.
- Mise aux normes de tableaux électriques (protection incendie).
- Sécurisation de vitrages fixes.
- Remplacement de la sonnerie de l'école.
- Contrôle et entretien de la toiture du bâtiment principal et du pavillon des écoles enfantines.

Salle de gymnastique

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et de production de froid, de détection incendie et de la ventilation des vestiaires.
- Entretien des installations scéniques.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Entretien des installations sanitaires (douches, W.-C.) et remplacement de certains équipements et commandes.
- Remise en état des parois en bois de la salle.
- Mise aux normes des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Remplacement des luminaires actuels par des modèles LED.
- Contrôle et entretien de la toiture de la salle de gymnastique.

Buvette du FC Lutry

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Groupe scolaire des Pâles

Collège

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumées, des ascenseurs, de sonorisation et du système de vidéosurveillance.
- Entretien des équipements de la cafétéria.
- Entretien des équipements multimédia.
- Contrôle général des fenêtres et remplacement de plusieurs stores.
- Aménagement d'un local « pique-nique » dans les sous-sols.
- Entretien des collecteurs et du séparateur de graisses.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien des toitures plates et des coupoles.

Salle de gymnastique

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, de sonorisation et du système de vidéosurveillance.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Réfections ponctuelles des revêtements de sols suite à la mise aux normes de l'installation de reck.
- Réhabilitation de la porte d'entrée suite vandalisme
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate et des coupoles.

Anciens locaux PC-PSS

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de ventilation, ainsi que de l'éclairage de secours ;
- Aménagement, mise en passe de certains locaux en vue de leur location.

Centre scolaire et culturel de Corsy

Collège

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée et de l'ascenseur.
- Mise aux normes de certains agrégats de l'éclairage de secours.
- Entretien des serrureries, contrôle général du fonctionnement des fenêtres.
- Entretien, révision et remplacement de stores.
- Entretien des équipements multimédia.
- Contrôle et réhabilitations ponctuelles des revêtements de façades en pierre.
- Remplacement d'une partie des luminaires des locaux communs par des modèles LED.
- Mise aux normes des installations électriques suite à un contrôle OIBT.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Salle de gymnastique

(y c. appartement, foyer et annexes)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, ainsi que des ascenseurs et monte-charge.
- Entretien des équipements de la cafétéria.
- Mise aux normes de certains agrégats de l'éclairage de secours.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Entretien des serrureries, contrôle général du fonctionnement des fenêtres.
- Remplacement de stores à lamelles.
- Réfection d'une partie des revêtements de sols dans la cage d'escalier principale.
- Remplacement de panneaux stratifiés sur les parois de la salle de gymnastique.
- Mise en conformité des installations électriques suite contrôle OIBT.
- Contrôle et réhabilitations ponctuelles des revêtements de façades en pierre.
- Rafraîchissement complet de l'appartement du concierge.
- Remplacement d'appareils électroménagers dans l'appartement et dans le foyer.
- Entretien des collecteurs du parking souterrain.
- Fourniture et installation d'une clôture et d'un filet pare-ballons le long de la route cantonale.
- Réfection de la fosse à copeaux ensuite de nombreuses infiltrations.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

Chapelle

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de l'orgue.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Complexe scolaire de La Croix-sur-Lutry

Collège et locaux scolaires annexes dans la « Belle-Ferme »

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, de sonorisation, ainsi que de l'ascenseur.
- Entretien des équipements multimédia.
- Curage des différents collecteurs et de la rigole au pied de la paroi berlinoise.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des stores, réparations ponctuelles.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Bâtiment chemin du Miroir 31 « Belle Ferme » (appartements)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des stores, réparations ponctuelles.
- Curage des différents collecteurs.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Salle de gymnastique

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, de détection incendie, de l'éclairage de secours, des exutoires de fumée, ainsi que de la sonorisation.
- Révision générale et contrôle de sécurité des agrès et autre matériel de gymnastique, y compris achat de matériel divers.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des protections solaires, réparations et remplacements de stores en toile.
- Contrôle et entretien des menuiseries.
- Remplacement de vitrages endommagés.
- Entretien des installations sanitaires (douches, W.-C.) et remplacement de certains équipements et commandes.
- Remplacement de l'installation audio de la salle.
- Fourniture et pose d'un filet de protection sur la galerie de la salle de gymnastique.

Pavillon scolaire provisoire de 8 classes

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et de sonorisation.
- Curage des différents collecteurs.
- Remplacement de stores à lamelles.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Remplacement d'une batterie sur l'échangeur de chaleur.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

Collège de Savuit

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage, de ventilation et de l'horloge.
- Entretien des salles de classe et de l'appartement.
- Installation d'une horloge électronique en remplacement de l'horloge actuelle.
- Remplacement d'appareils électroménagers.
- Fourniture et pose de mains courantes dans la cage d'escalier.
- Contrôle et entretien de la toiture.
- Suppression des perches extérieures.

Collège d'Echerins

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires et de chauffage.
- Entretien des salles de classe et de l'appartement.
- Rafraîchissement des peintures des murs de la cour de récréation (couverte).
- Remplacement de luminaires par des modèles LED dans les salles de classe.
- Réhabilitation d'un mur de soutènement en moellons.
- Reconstruction d'une voûte en maçonnerie au sous-sol.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture.

Pavillon des Marionnettes (UAPE)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de détection incendie.
- Contrôle général du fonctionnement des fenêtres et des stores, remplacements ponctuels.
- Contrôle général des installations sanitaires, remplacement de nombreux mélangeurs.
- Révision de l'ensemble des menuiseries (portes et fenêtres).
- Mise à niveau des pavés de la cour.
- Entretien des aménagements extérieurs.
- Contrôle et entretien de la toiture plate.

PPE Les Moulins (garderie)

- Entretien des installations techniques, électriques, sanitaires, de chauffage et de ventilation, ainsi que de l'éclairage de secours.
- Contrôle général de la serrurerie et des verres constitutifs de la façade Sud.
- Remplacement d'équipements électroménagers.
- Mise en conformité de l'éclairage de sécurité.
- Diverses interventions sur la régulation du chauffage.

- Rehaussement des clôtures de la cour de l'UAPE.

Édicules publics

- Entretien courant des installations électriques et sanitaires des W.-C. publics, y compris le remplacement de divers appareils endommagés par des actes de vandalisme.
- Réfection de revêtements muraux et de sols dans différents W.-C. publics.
- Assainissement et réhabilitation des W.-C. publics de l'ancien port suite incendie.

Parking de Savuit

- Entretien des installations de détection incendie, des exutoires de fumées et de l'éclairage de secours.

Parking de La Possession

- Entretien des installations de détection incendie, de l'éclairage de secours, de la détection CO₂, de ventilation, des sprinklers, des caméras de surveillance et du comptage de véhicules.

Passage du Simplon (parcelle de base n° 84)

- Entretien courant.

Maison de Paroisse et des Jeunes (locaux en location => cantine scolaire du Bourg)

- Entretien courant des installations.

Abris de la Protection civile (toujours en fonction : Corsy, Savuit, Les Mémises)

- Mise à niveau de l'installation d'éclairage de secours dans l'abri PC de Corsy.
- Aménagement, mise en passe de certains locaux en vue de leur location.

Études relatives aux bâtiments communaux

En 2023, les études suivantes ont été mises en œuvre, poursuivies ou achevées, notamment pour l'établissement du budget 2024 et des budgets futurs :

Futur Collège de La Combe

L'obtention d'un crédit destiné à financer l'organisation d'une procédure de mise en concurrence (MEP : mandats d'étude parallèles) pour la conception du nouveau Collège de la Combe (préavis Municipal n° 1301/2022, a permis au service ATB, appuyé par un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage, de finaliser l'élaboration du MEP et du règlement y relatif.

Pour rappel, et ensuite de diverses études préalables, un règlement-programme pour mandats d'étude parallèles de projets pour équipes pluridisciplinaires, organisés en procédure sélective conformément au règlement SIA 143, a été validé par la Municipalité au mois de décembre 2022.

Dès lors, et conformément au planning initialement établi, l'ouverture de la procédure sélective (publication de l'appel à candidatures sur la plateforme SIMAP) a eu lieu au mois de février 2023. L'évaluation des 28 dossiers reçus s'est déroulée à fin mars et a permis au collège d'experts de retenir 7 groupements. Le lancement des mandats d'étude parallèles a été effectif au 12 avril 2023 et a abouti à un dialogue final, le 7 novembre 2023, qui a permis au jury de désigner le bureau Graber & Petter architectes Sàrl comme lauréat.

Une demande de crédit d'étude fera l'objet d'un préavis municipal ad hoc au cours de l'année 2024.

Complexe des Champs (local d'archives)

Dans le prolongement de l'étude pour l'aménagement de locaux destinés aux archives communales dans le bâtiment des Champs et occupés jusqu'alors par un imprimeur, le permis de construire a été obtenu dans le courant du printemps 2023

Une demande de crédit d'ouvrage a été rédigée par les services du Greffe et de l'Aménagement du Territoire et des Bâtiments. Celle-ci a été validée par le Conseil communal lors de sa séance de décembre 2023. Le début des travaux est donc planifié à la fin du premier semestre 2024.

Optimisation énergétique des bâtiments communaux

Pour rappel, afin de répondre à la motion déposée par Monsieur le Conseiller communal Guy Wolfensberger, qui demandait notamment à la Municipalité «de présenter au Conseil communal un plan de rénovations énergétiques pour l'ensemble des bâtiments du parc communal et de prioriser ces travaux sur l'horizon de temps 2021-2026», le service ATB a étudié et évalué différentes méthodologies permettant de répondre à cette problématique.

Comme base de réflexion, la Municipalité s'est fixé les objectifs suivants :

- Établir un diagnostic rapide et complet de l'état des bâtiments (dégradation, sécurité, énergie).
- Calculer le coût d'une rénovation avec une crédibilité suffisante pour s'engager sur un plan d'investissements.
- Chiffrer et optimiser des scénarios de rénovation intégrant les différents aspects énergétiques.
- Prioriser les investissements du parc immobilier selon les critères techniques et financiers du propriétaire.
- Évaluer l'âge apparent du parc immobilier et déterminer les besoins d'investissements.
- Planifier les investissements pour la conservation et la transition énergétique du parc.

En résumé, le but recherché est d'obtenir une vision globale de l'état de dégradation et de mettre en place un plan de gestion efficace et prévisionnel en donnant à l'autorité compétente des pistes d'action intégrant pleinement les critères énergétiques. L'ensemble de la démarche, de la méthodologie retenue, du processus de mise en œuvre et des aspects financiers qui en découlent ont fait l'objet d'une réponse écrite au Conseil communal dans sa séance du 5 décembre 2020.

Les sociétés EPIQR Rénovation Sàrl et ESTIA SA, sur lesquelles le choix de la Municipalité s'est porté, ont été mandatées à cet effet en 2021. Sur la base d'une priorisation effectuée par le service ATB, l'ensemble des diagnostics a été réalisé et finalisé à la fin de l'année 2022.

Dans le but d'établir une stratégie pluriannuelle d'investissements devant permettre de déterminer les bâtiments à rénover, de quelle manière et selon quel calendrier. La commune de Lutry a acquis le logiciel «Investimmo», outil d'aide à la décision destiné aux professionnels de la maintenance et de la rénovation d'un patrimoine immobilier.

Liste des bâtiments communaux

Pour mémoire, nous donnons ci-après la liste complète des bâtiments propriété de la Commune de Lutry avec leur parcelle, numéro et valeur d'assurance ECA indexée :

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
251	Temple de Lutry	138	13'440'838.00
262	Château de Lutry	123	14'440'464.00
	*Château des Rôdeurs		groupé avec le Château
254	Bâtiment rue du Château 1 (bibliothèque)	135	836'352.00
265	*Bâtiment rue du Château 2 (garderie privée d'enfants)	127	857'347.00
136-137	*Bâtiment place des Halles 1 et 3 («Tour de l'Évêque» et «Anciennes Halles»)	115	8'050'284.00
138	*Bâtiment Grand-Rue 24 («Tour de l'Horloge»)	115	5'482'338.00
	*Bâtiment Grand-Rue 26		groupé avec Grand-Rue 24
155	Bâtiment du Simplon (droit de superficie accordé à M. Claude Jaccottet)	84	
1270	*Ancien hangar du feu de la Possession (droit de superficie accordé à M. Vincent Dozin)	4	
239	*Bâtiment pl. du Temple 7 («La Poudrière»)	139	451'116.00
187	Bâtiment rue Verdaine 6 («Lustriacum»)	101	353'193.00
41	Villa «Mégroz» au Grand-Pont	195	2'064'307.00
331	*Bâtiment rue du Voisinand 2 (bureaux des S.I.)	282	1'495'384.00
2992	*Bâtiment chemin des Champs 2 (3 appartements, garderie «Les Ouistitis», locaux SDIS, atelier SI)	3536	9'824'652.00
2993	*Bâtiment chemin des Champs (buanderie, couvert)		339'066.00
1012-3478	*Maison + dépend., ch. de Burquenet 30 (anc. Copt)	230	1'207'011.00
17	*Bâtiment rte de Lavaux 62 («Le Rond-Point»)	403	1'416'992.00
1454	*Habitation + bâtiment rte du Grand-Pont 26 (anc. Boudry)	196	1'747'211.00
42-43	*Bâtiment rte du Grand-Pont 30 (ex Buche)	197	1'584'835.00
1357	Bâtiment rte de Lavaux 215 (voirie)	296	1'563'192.00
275	Bâtiment route de Lavaux 208 (anc. Dimab)	5783	1'949'640.00

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
1353	Bâtiment route de Lavaux (anc. Dimab)	298	302'076.00
1010	*Bâtiment route de Lavaux 216 (poste de police - habitation)	320	3'297'585.00
1580	*Villa chemin des Marionnettes 74 (« Signal de Bochat »)	3746	866'624.00
1957	*Bâtiment rte de la Croix 241 (ancien office de poste)	4379	1'266'322.00
555	*Bâtiment rue du Village 9 à Savuit (« La Balance »)	975	808'531.00
470	*Bâtiments du Châtelard (domaine viticole)	5115	2'561'514.00
2774	*Bâtiment de service rte des Monts-de-Lavaux 295, La Croix s/Lutry	4300	1'684'735.00
904	*Bâtiment rte des Monts-de-Lavaux 335, La Croix s/Lutry	4309	273'542.00
911	Grande Salle à La Croix s/Lutry (Echerins)	4311	758'386.00
974	Ferme Ouest d'Echerins	2284	472'878.00
977	Ancienne laiterie d'Echerins	2286	72'662.00
146	*Hôtel du Rivage	120	14'056'826.00
27	*Bâtiment rte d'Ouchy 15 (« Cantinetta Meal »)	199	4'376'497.00
2467-2469	Bâtiment route de Belmont [servitudes d'usufruit en faveur de la Commune de Lutry]		groupées avec complexe Züblin
991	Ferme de Chanoz Brocard [dépôt voirie, local bûcherons]	2408	969'057.00
2906	Hangar à plaquettes de bois à Chanoz Brocard	2408	421'723.00
1699	Stand de tir de Chanoz Brocard	2409	1'403'493.00
1738	Ciblerie de Chanoz Brocard	2408	154'676.00
876	Bâtiment route des Monts-de-Lavaux [ancienne laiterie]	4190	38'016.00
44	Dépôt du Grand-Pont [« Verly »]	198	239'436.00
3191	Dépôt du cimetière de Flon-de-Vaux	859	66'938.00
1633-2783	Bâtiment du sauvetage	DP	1'187'416.00
272	Bâtiment rue des Terreaux [anciens abattoirs]	286	323'352.00

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA (CHF)
479	Hangar du feu du Châtelard	5109	65'988.00
1585	*Buvette de la plage	345	160'056.00
2080-2081	Vestiaires de la plage	345	213'192.00
1978	Station d'épuration [STEP]	1563	13'929'019.00
1979	Station de relèvement du quai Vaudaire	2818	1'117'454.00
1720	Station transformatrice du Landar	3957	208'396.00
1721	Station transformatrice de Taillepied	2470	216'702.00
1521	Station transformatrice chemin d'Orzens	540	179'312.00
2268	Station transformatrice de Pontfilet	4510	102'686.00
2558	Local technique à Chanoz-Brocard loué à UPC Cablecom	2409	150'579.00
2082	Réservoir et station transformatrice d'Echerins	4358	3'144'970.00
1239	Réservoir de Champ Maffrey	4007	517'590.00
2712	Abri public de Mémise [sous-sol école de Mémise]	1398	
1315	Refuge forestier du Bois de la Ville	2408	75'956.00
516	Refuge forestier du Grand-Jorat [sur le territoire de Savigny]		95'698.00
297	Sous-station électrique, y compris appareillage	229	192'380.00
3478	Dépendance, chemin de Burquenet	229	184'668.00
1184	Capite de vigne, En Mourat	698	6'804.00
3430	Couvert, chemin de la Farganne	DP	24'300.00
3565	2 silos à sel, route du Bras-de-Fer	DP	180'000.00
3897	Sous-station électrique Collonges	DP	203'000.00
3888	Cabanon communal, rue du Rivage	DP	12'312.00
3889	Cabanon communal, rue du Rivage	DP	12'668.00

* Bâtiments avec revenu locatif

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET BÂTIMENTS

Ecoles/garderies

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA [CHF]
1511	Collège du Grand-Pont	200	10'160.00
1512	Pavillon des classes enfantines et buvette du FC Lutry	200	1'767'528.00
3152	Pavillon scolaire du Grand-Pont	200	347'760.00
1218	Salle de gymnastique et grande salle du Grand-Pont	200	6'837'069.00
2802	Couvert à vélos collège du Grand-Pont	200	12'690.00
1980-1981	Collège des Pâles et PC-PSS, bâtiment Est	645	12'690'863.00
2079	Collège des Pâles et PC-PSS, bâtiment Centre	645	7'779'888.00
1982	Salle de gymnastique des Pâles	645	4'461'588.00
595	Collège de Savuit	938	1'638'222.00
978	Collège d'Echerins	4351	1'031'432.00
1914	Pavillon scolaire des Marionnettes	3785	1'653'346.00
2757	Centre scolaire et culturel de Corsy	3888	9'376'257.00
2834	Salle de gymnastique, chapelle et parking souterrain de Corsy	3887	15'976'137.00
3265	Complexe scolaire de La Croix-sur-Lutry [école, salle de gymnastique, parking et abribus]	4310	12'740'576.00
1026	*Belle Ferme à La Croix s/Lutry	4310	5'613'516.00
3620	Pavillon scolaire provisoire, chemin du Miroir	4310	2'322'675.00
3350	Garderie-nursery Les Moulins	5706	intégrée à la Résidence Les Moulins

Parkings publics

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA [CHF]
2604	*La Possession, Lutry	3	12'344'356.00
2586	*Savuit	970	4'336'200.00

Fontaines couvertes

N° ECA		Parcelle	Valeur ECA [CHF]
206	Rue du Port	122	89'532.00
1702	Place du Voisinand	264	49'464.00
461	Le Châtelard	5104	51'786.00
594	Collège de Savuit	938	46'980.00
569	Place de Savuit	958	110'214.00
554	Chemin de Praz à Savuit	976	69'336.00
721	Corsy-Dessous	3894	61'776.00
775	Chemin des Brûlées à Corsy-Dessus [ancien four banal]	3919	106'272.00

Cette liste est complétée ci-après par le répertoire des édicules publics, sans les valeurs ECA, celles-ci étant le plus souvent comprises dans les bâtiments qui les abritent.

Édicules publics [W.-C. publics]

Parc de Taillepie - La Toffeyre

Grande salle du Grand-Pont

Débarcadère

Grand-Rue

Château [cour intérieure]

Station de relèvement du quai Vaudaire

Plage de Curtinaux

Savuit

Bossières

Cimetière de Flon-de-Vaux

La Croix [grande salle]

Sentier du bord du lac [au Sud de la STEP]

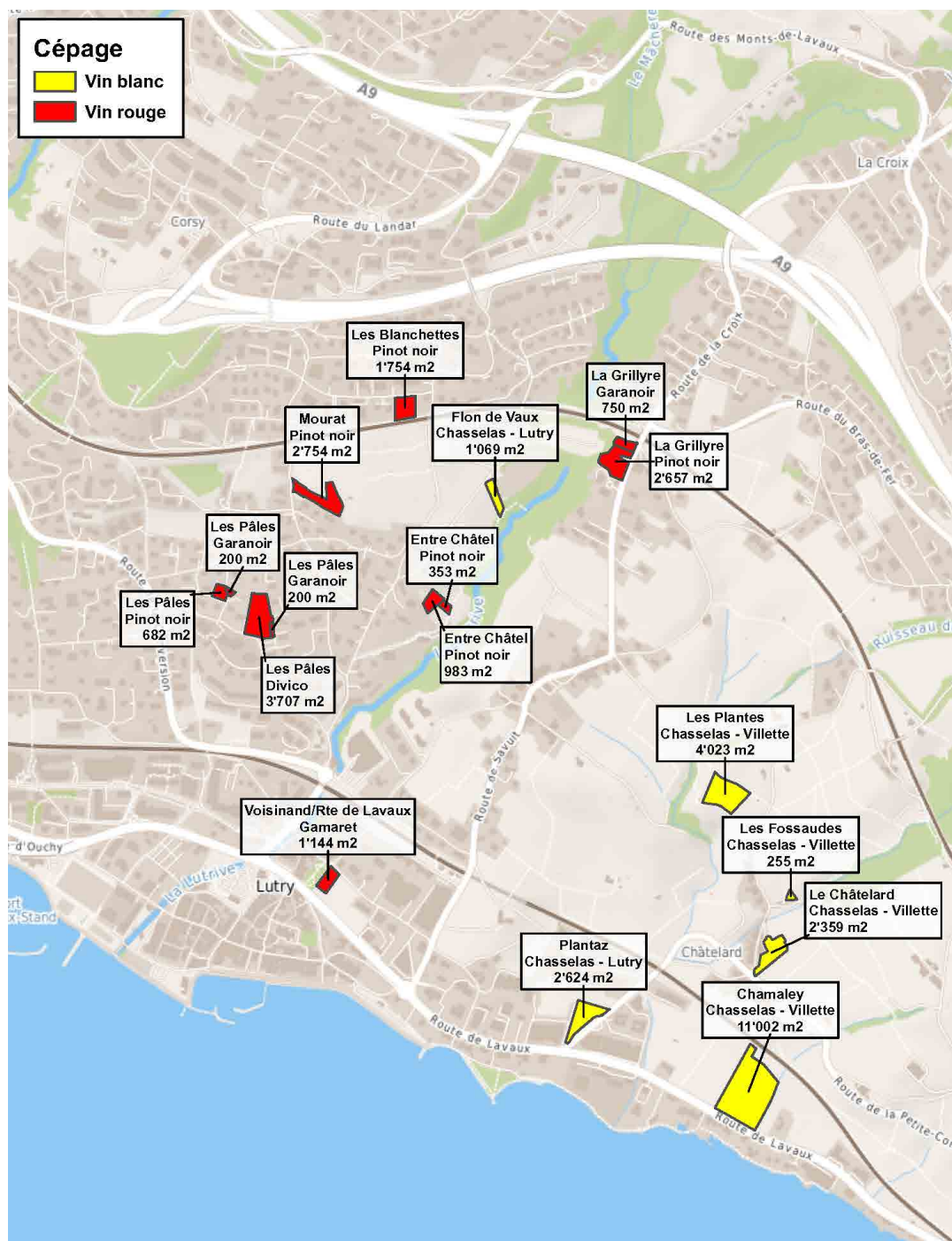
Abri TL [terminus de Plantaz]



Travaux et Domaines



DOMAINE VITICOLE



Plan des parcelles viticoles

Plan des parcelles viticoles

Le domaine viticole communal compte 16 parcelles d'une surface totale de 36'516 m². En zone d'appellation Lavaux, ces parcelles sont situées à divers endroits du territoire en lieu de production Lutry et Villette, selon la répartition suivante:

Numéro de parcelle	Nom local	Lieu de production	Surface cépage m ²	Cépage
859	Flon-de-Vaux	Lutry	1'069	Chasselas
3034	Plantaz	Lutry	2'624	Chasselas
1548	Chamaley	Villette	11'002	Chasselas
5109	Les Fossaudes	Villette	255	Chasselas
5115	Le Châtelard	Villette	2'359	Chasselas
5124	Les Plantes	Villette	4'023	Chasselas
			21'332	
282	Le Voisinand	Lutry	1'144	Gamaret
2428	Les Pâles	Lutry	200	Garanoir
634	Les Pâles	Lutry	200	Garanoir
872	La Grillyre	Lutry	750	Garanoir
2428, 2429, 3001	Les Pâles	Lutry	650	Divico
2428, 2429, 3001	Les Pâles, jeunes vignes	Lutry	3'057	Divico
634	Les Pâles	Lutry	682	Pinot noir
698	Mourat	Lutry	2'754	Pinot noir
787	Entre Châtel	Lutry	983	Pinot noir
794	Entre Châtel	Lutry	353	Pinot noir
872	La Grillyre	Lutry	2'657	Pinot noir
3733	Les Blanchettes	Lutry	1'754	Pinot noir
			15'184	

Depuis 1984, le vigneron-tâcheron de la commune cultive également les vignes d'une surface de 5'854 m² situées aux Côtes St-Maire sur la Commune de Paudex. La totalité des charges sociales est réglée par la Commune de Lutry qui re-facture en fin d'année à la Commune de Paudex la participation aux frais et fournitures éventuelles.

Récolte 2022

La récolte 2022 a été vinifiée par le vigneron-tâcheron et mise en vente comme suit :

Produits	Nombre de bouteilles produites en 2023	Nombre de bouteilles vendues en 2023
Lutry Chasselas AOC 2022 - 5 dl	3'119	1'821
Lutry Chasselas AOC 2022 - 7 dl	5'790	5'027
Lutry Chasselas AOC 2022 - Magnum	151	27
Villette Chasselas AOC 2022 - 7 dl	3'003	1'733
Villette Chasselas AOC 2022 - Magnum	150	31
Moût gazéifié 2022 - 33 cl	2'020	1'194
Vin mousseux 2022 - 7,5 dl	1'404	1'101
Pinot Noir AOC 2022 - 5 dl	1'008	931
Pinot Noir AOC 2022 - 7 dl	3'681	3'275
Pinot Noir AOC 2022 - Magnum	203	80
Gamaret-Garanoir AOC 2022 - 7 dl	1'050	607
Rosé de Pinot Noir AOC 2022 - 5 dl	1'474	1'456
Rosé de Pinot Noir AOC 2022 - 7 dl	498	477
Rosé de Pinot Noir AOC 2022 - Magnum	53	26
Total	23'604	17'786

De plus, environ 7'500 litres de chasselas ont été vendus en vrac.

Récolte 2023

Les vendanges se sont déroulées du 25 septembre au 5 octobre 2023. Malgré une grosse pression de mildiou en début de saison qui a nécessité une attention particulière pour la protection bio de la vigne ainsi qu'une pression d'oïdium en fin de saison due à l'humidité et aux fortes chaleurs, l'état sanitaire des vendanges annonce un millésime de très bonne qualité. Certaines vignes situées dans les hauts de la commune ont subi des dommages suite à la chute de grêle du 24 juillet 2023. Toutefois, cela n'a occasionné que très peu de dégât et n'a donc pas eu d'impact sur le raisin à cuver.

La récolte a donné les quantités suivantes :

Cépage	Litres	Degrés Oechsle*
Chasselas	17'121	76.5 °
Pinot noir	4'390	95 °
Gamaret et Divico	921	94 °
Garanoir	776	100 °

*unité de mesure de la teneur en sucres des moûts (densité)

Carte de commande des vins pour le millésime 2023

La nouvelle carte de commande des vins a été envoyée à toute la population en décembre 2023.



Carte de commande des vins 2023

Vente à la cave

Le vin commandé a pu être retiré à la cave communale sur rendez-vous. Il est également possible d'acheter le vin communal au Château et sur le site Internet communal.

Dégustation du vin nouveau

Les caves du Châtelard ont été ouvertes le samedi 18 novembre 2023 permettant aux clients de déguster le vin nouveau accompagné d'une raclette.

Caves ouvertes vaudoises

Samedi 27 et dimanche 28 mai 2023, le vigneron communal Daniel Bühlmann a présenté le domaine communal et ses vins lors des caves ouvertes vaudoises. De nombreux visiteurs se sont arrêtés au Châtelard pour déguster et découvrir nos millésimes.

Sigriswil

Comme chaque année depuis 1984, une carte de souscription pour le vin communal est insérée dans le journal local de Sigriswil (BE) et de ses hameaux. Les ventes étant en diminution, les livraisons se font dorénavant par chauffeur franco domicile. Le 25 novembre 2023, les vins de la commune ont été présentés au marché de Noël de Sigriswil. Cette manifestation nous permet de rencontrer les fidèles clients et de créer de nouveaux contacts.

Reconversion du domaine à une viticulture biologique

Cette vendange 2023 est la deuxième du cycle de reconversion biologique. Si les contrôles satisfont la certification, le vin de la vendange 2024 pourra être estampillé bio fédéral.



Logo bio fédéral

Choix de cépage résistant aux maladies

Plusieurs parcelles communales se trouvent très proches des habitations. Aujourd'hui, il est fréquent que les habitants de ces demeures apostrophent le vigneron tâcheron quand il pulvérise ses traitements sur la vigne. Même si ces produits sont bio, ils sont souvent mal compris des voisins des parcelles communales. Les cépages de ces parcelles sensibles ont ainsi commencé à être remplacés par des cépages résistants naturellement aux maladies. Le Divico (cépage rouge) va permettre de diversifier l'offre en vin rouge. Ce nouveau vin permettra à la Commune de faire, dans un premier temps, des assemblages, puis éventuellement et en fonction de la demande, il sera vendu comme vin de leur cépage.

Commission viticole

Durant l'année 2023, la Commission viticole s'est réunie une fois. Elle a pour but d'analyser les demandes de subvention provenant de propriétaires de parcelles viticoles pour les objets suivants :

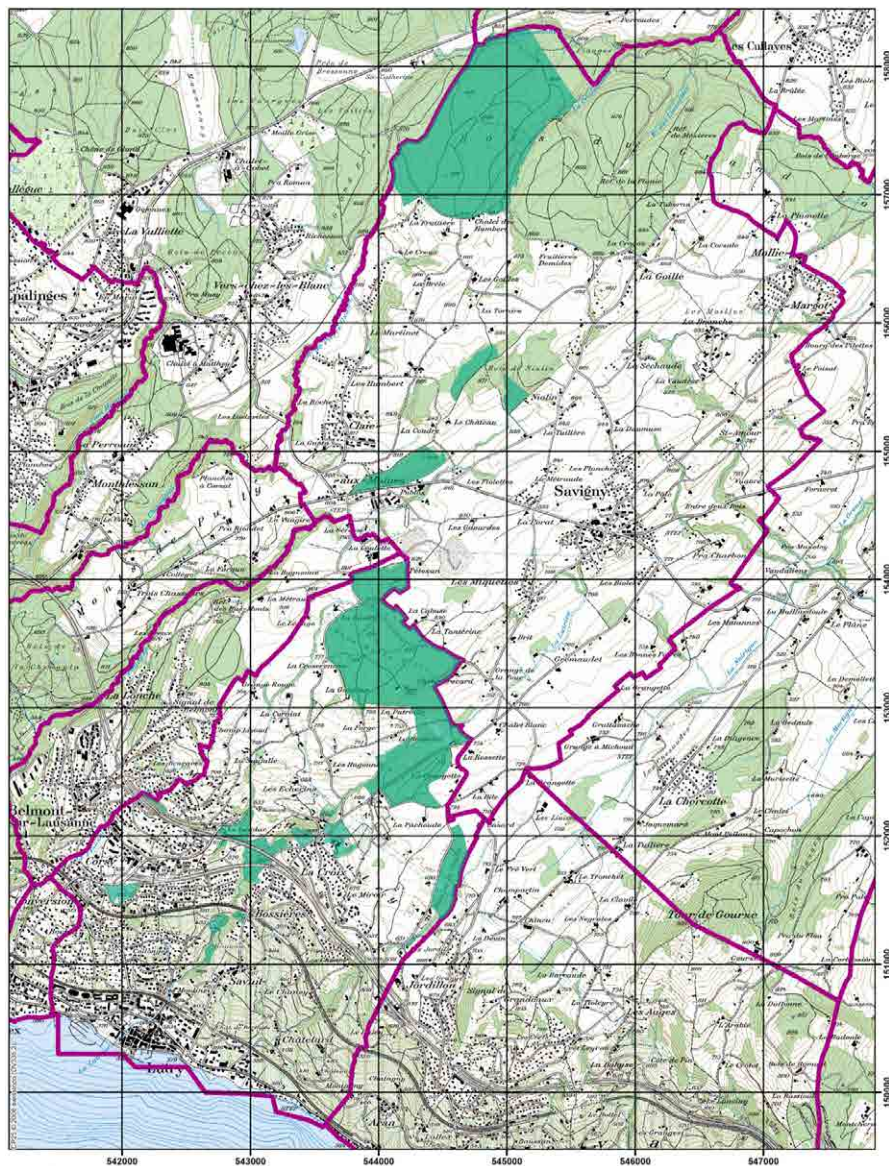
- Réfection ou construction de murs de soutènement de vignes en exploitation ;
- Récolte des eaux pluviales ;
- Création de chemins de dévestitures ou d'autres accès servant à la culture de la vigne ;
- Vente, achat, échange et regroupement de terrains (études et travaux de géomètre).

La composition de la Commission pour la période 2022 à 2026 est la suivante :

- Mottaz Anthony, président
- Chevalley Christophe, vice-président
- Cedraschi Darel, membre
- Mingard Claude, membre
- Paschoud Ludovic, membre
- Philippe Martin, membre
- Blanc Étienne, membre et Municipal en charge du service Travaux et Domaines
- Pedretti Alfredo, secrétaire et chef du service Travaux et Domaines

FORÊTS COMMUNALES

Plan des forêts communales de Lutry



117 ha sur la Commune de Lutry et 137 ha sur la Commune de Savigny

Exploitation forestière

Martelages

Le volume de bois martelé (arbres marqués pour être abattus) est calculé à partir du diamètre mesuré à hauteur de poitrine (1.3 m). D'une manière générale, sur le Jorat les volumes reconnus sont supérieurs aux volumes martelés, car la hauteur moyenne des arbres est plus élevée que la moyenne (env. 30 à 40 m). En revanche, dans les forêts situées sur les coteaux, les volumes vendus sont égaux ou légèrement inférieurs aux volumes martelés (hauteur moyenne 20 à 25 m). Durant l'exercice forestier 2023, il a été procédé aux martelages suivants :

Lieu-dit	Intervention	Forêt de protection	Volume résineux m ³	Tiges résineux pce	Volume feuillus m ³	Tiges feuillus pce	Total tiges pce	Volume total m ³
Châblis 26.02.2023	Châblis	Non	199.8	89	5.8	5	94	205.6
Châblis 06.2023	Châblis	Non	17.5	6	2.3	2	8	19.8
Châblis 08.2023	Châblis	Non	35	13	6.4	3	16	41.4
Bois des Dailles p. Vita	Éclaircie normale	Non	55.7	57	8.7	28	85	64.4
Entrée Bois-de-la-Ville	Réalisation	Non	105.3	39	14.5	8	47	119.8
G-J, Fond du Jorat	Mise en lumière	Non	59.5	29	1.6	1	30	61.1
G-J, Bressonne	Mise en lumière	Oui	13.5	8	18.4	13	21	31.9
G-J, Crevavres du Bas	Mise en lumière	Non	123	31			31	123
G-J, Fond du Jorat, Banc	Mise en lumière	Non	168.1	53			53	168.1
Crêt-des-Côtes	Mise en lumière	Non			44.6	22	22	44.6
Grand-Jorat exploitation mécanisée	Éclaircie perchis	Non	190		30		0	220
Bois-de-la-Ville exploitation mécanisée	Éclaircie perchis	Non	80		60		0	140
G-J, Crevavres du Bas, fond	Réalisation	Non	123.8	36			36	123.8
Chemin de la Branche peupliers	Réalisation	Non			74.6	15	15	74.6
La Lutrive, chemin de la Branche	Mise en lumière	Oui	35.8	14	32.2	32	46	68
Totaux:			1207	375	299.1	129		
Total tiges							504	
Total martelé								1506.1
Possibilité								2200
Volume disponible								693.9

Commercialisation

En 2023, les exploitations effectuées sur les forêts communales ont produit les assortiments suivants (volume bois rond):

Bois de service résineux	827 m ³
Bois de service feuillu	20 m ³
Bois énergie	679 m ³
Total	1'526 m³

Prix du bois

Le prix des bois de service a diminué d'environ 20 % pour certains assortiments de sciage industriel. Cette forte baisse des prix est due à une énorme quantité de bois mise sur le marché suite aux attaques de bostryches massives causées par les étés secs de 2022 et 2023. Les autres assortiments de sciage ont subi une légère baisse des prix d'environ 5 % à la suite d'une diminution de la demande.

Bois de service épicéa, sapin qualité ABCDT	De CHF/m ³ 40 à 120.00
Autres bois de service résineux:	De CHF/m ³ 50 à 180.00
Bois de service feuillus:	De CHF/m ³ 80 à 165.00

Les autres assortiments (déchetage/bois de feu) sont valorisés entre 39 et 60 CHF/m³.

Châblis (arbres attequés par le bostryche ou renversés par le vent)

La tempête du 26.02.2023 ainsi que les orages des mois de juin et août ont renversé un volume de bois d'environ 250 m³. Malgré la longue sécheresse de cet été, le volume d'épicéa bostryché n'est que de 50 m³, ce qui est très faible par rapport à d'autres régions du canton où le volume se compte en milliers de m³.

Coupe et travaux pour le centre de formation

Une coupe pour un total d'environ 240 m³ a été réalisée par le CFPF (centre de formation professionnelle forestière) au chemin de la Branche, le long de la Lutrive. La formation professionnelle est importante, en particulier pour une commune formatrice. La réalisation de certains chantiers par le CFPF permet de valoriser et soutenir la formation forestière.

Travaux en forêts protectrices

Différentes interventions ont été effectuées en forêts protectrices communales et privées, sous contrat de gestion, le long de la Lutrive et du Mâcheret. Ces travaux sont des coupes d'éclaircies et des soins aux jeunes peuplements. Pour rappel, les travaux réalisés en forêts protectrices publiques sont subventionnés à 80 % et à 100 % pour les forêts privées.

Coupes mécanisées

Par des coupes mécanisées, 3.6 ha de jeunes forêts ont été éclaircis, pour un volume d'environ 250 m³.



Coupes mécanisées

Plantations

Aucune nouvelle plantation de rajeunissement artificiel n'a été effectuée cette année. L'équipe a remplacé environ 900 plants dépérissant dans les plantations des années précédentes. Ce phénomène est dû au manque de précipitation durant la période estivale. 270 sapins de Nordmann dédiés aux sapins de Noël ont été plantés sur les parcelles prévues à cet effet.

Soins cultureux et fauchages des plantations

L'équipe forestière communale a effectué 9 ha de soins cultureux et 3.8 ha de soins aux plantations durant la belle saison.

Chemins

Les travaux usuels d'entretien d'écoulement des eaux ont été exécutés par l'équipe forestière communale. Au Bois-des-Dailles, l'enrobé à l'entrée du parking du parcours vita a été remplacé.

Contrôle des cours d'eau

L'équipe forestière effectue 2 à 3 fois par année une visite le long des cours d'eau afin de contrôler et éliminer les éventuels embâcles.

Contrôle de sécurité aux abords des infrastructures

Pas de contrôle aux abords des infrastructures en 2023, le prochain aura lieu en 2024. Pour information, ces contrôles se font à un intervalle de 2 ans pour les zones de forte fréquentation et de 5 ans pour les zones moins fréquentées.

Plaquettes

Par déchiquetage, environ 1200 m³ de plaquettes ont été produits par la société SODEFOR. Ces plaquettes serviront à alimenter les 3 chauffages à distance.

Équipe forestière communale

Le service des forêts de la Commune est composé de :

- 1 contremaître forestier : Mike Ribotel
- 1 forestier-bûcheron : Damien Pieren
- 1 apprenti de 3^e année : Kevin Broquet
- 1 apprenti de 2^e année : Timeo Kammermann

Le 31 décembre le forestier-bûcheron Damien Pieren a quitté l'équipe. Il sera remplacé par Arnaud Toscan, dès le 1^{er} février 2024.

Formation continue

Le personnel forestier a suivi différentes formations durant l'année 2023 :

- Premiers secours ;
- Formation continue pour formateurs ;
- Cours sur les reptiles.

Accueil en forêt

Au printemps, un nouveau canapé forestier a vu le jour au Bois-de-la-Ville. Ce dernier a été créé par l'équipe forestière et il est situé à 150 mètres au nord de l'abri du Bois-de-la-Ville. L'ancien canapé situé au Bois-de-la-Chaux a été démonté.

En octobre, le service forestier a reçu les classes de 2^P pour une matinée d'école en forêt.



Construction du canapé forestier



Ecole en forêt

Parcours Vita

L'entretien du parcours est assuré par le service des forêts de la commune.

En 2023, en plus de l'entretien courant, l'équipe a remplacé 2 exercices et une passerelle :

- Les anneaux exercice 6 ;
- L'appui facial exercice 12 ;
- Passerelle située entre les exercices 5 et 6.



Remplacement de la passerelle

Depuis 2020, les poteaux pour les panneaux d'exercice et les fixations des nouveaux exercices ne sont plus fixés au sol avec du béton, mais avec des vis Kriener.

Utilisation du bois local

En collaboration avec la voirie, depuis quelques années, une scierie mobile se déplace au dépôt forestier pour scier des planches et poutres dans des billes provenant des forêts communales. Ces produits seront utilisés pour refaire des infrastructures communales. En 2023, 14 m³ de bois ont été sciés.

Travaux divers

Entretien courant des différents refuges, des hangars et autres locaux dévolus à la forêt. La dernière partie de l'éclairage du dépôt a été remplacé par des lumières LED. Pour mieux rentabiliser les heures d'intempéries, les bûcherons ont fabriqué des bancs, bassins, tables et autres bougeoirs.

Renouvellement du règlement et du plan de classement des arbres

La nouvelle loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. La Commune de Lutry va entreprendre le renouvellement de son règlement et plan de classement des arbres, qui date de 1998, dès que le nouveau règlement d'application de cette nouvelle loi sera transmis par les services cantonaux.

Remplacement de la passerelle du Châtelard

Tous les ouvrages de franchissement appartenant à la commune sont contrôlés périodiquement. Un des contrôles à alerter la Commune sur l'état de cette passerelle située entre le chemin des Chênes et le chemin des Moines. Sa structure porteuse montrait des signes de faiblesse et le remplacement de cet ouvrage est apparu inéluctable.

Cette passerelle métallique a donc été remplacée par un ouvrage en bois. Ces travaux ont été confiés au centre de formation professionnelle forestière.



Nouvelle passerelle

Biodiversité

30 nouveaux arbres habitats ont été répertoriés dans les forêts communales. Ces arbres reconnaissables par la lettre H apposée sur le tronc vont rester jusqu'à leur mort et décomposition naturelle. Chaque arbre habitat touche une subvention unique. Le commun compte actuellement un total de 186 arbres habitats.

Glissements de terrain

En fin d'année, à la suite des fortes précipitations, 6 glissements ont été répertoriés en zone forêt, le long de la Lutrive et du ruisseau du Châtelard.

Subventions

En 2023, la Commune de Lutry a touché:

Subventions	Montant
Subventions pour les forêts protectrices communales	16'748.00
Subventions pour les forêts protectrices privées sous contrat	13'268.10
Subventions pour les soins aux jeunes peuplements hors des forêts protectrices	20'479.20
Subventions pour la création peuplement de chêne	18'000.00
Subventions pour la protection des plants contre le gibier	1'725.00
Subventions arbres habitats	10'000.00
Remboursement de l'impôt sur les huiles minérales	2'524.55
Total	82'744.85

Remplacement des véhicules

Deux véhicules ont dû être remplacés. Le premier a été le véhicule du garde forestier qui datait de 2012 et avait parcouru près de 120'000 km de chemins forestiers. Celui-ci arrivait en fin de vie et plusieurs pannes à répétition ont confirmé la nécessité de le remplacer. Le nouveau véhicule du garde forestier est un SUV 4X4, avec une motorisation 100 % électrique.

Le deuxième véhicule remplacé était le véhicule tout-terrain des forestiers-bûcherons. Le nouveau véhicule, similaire à l'ancien et disposant également d'un pont aménagé pour les outils de bûcheronnage, a été livré à la Commune après 18 mois d'attente.



Nouveau véhicule du garde forestier et nouveau véhicule des forestiers-bûcherons

Projet d'un nouveau refuge au Bois-de-la-Ville

Le nouveau plan de gestion des forêts (pour la période 2021-2031) a permis à la Municipalité d'introduire dans ce document la possibilité de construire un refuge dans les Bois-de-la-Ville qui viendrait compléter l'offre offerte par l'abri existant. Ce plan de gestion a été approuvé par toutes les communes concernées par le triage T51 ainsi que par l'État. Pour donner suite à cette première validation, plusieurs contacts avec le service forestier cantonal ont été entrepris afin de définir la faisabilité de ce nouveau refuge. Ces différentes séances ont permis, entre autres, de déterminer l'emplacement de cette nouvelle infrastructure ainsi que son volume.

Ce refuge sera situé dans les Bois-de-la-Ville. L'abri existant et le refuge seront liés l'un à l'autre pour ne former qu'une seule entité. En effet, les directives cantonales limitent à un seul refuge par territoire communal. Le fait de les séparer contreviendrait à cette directive. À noter que le refuge du Bois-du-Jorat ne devrait pas être décompté, car il est situé sur la commune de Savigny et, de plus, il n'est pas public. La surface du nouveau refuge et de son abri ne va pas dépasser 120 m². Avec ces données de base, l'élaboration du projet de construction a été engagée avec l'aide d'un mandataire privé. En décembre, après un examen préalable, la Direction générale du territoire et du logement a donné un préavis favorable à ce nouveau refuge.



Représentation en 3d du nouveau refuge

Ponts et chaussées

Route des Monts-de-Lavaux – Mise aux normes des arrêts bus t-l

Ces travaux, qui font partie du préavis n° 1298/2021, approuvé par le Conseil communal lors de sa séance du 4 décembre 2021, consistent à adapter les arrêts pour des bus bi-articulés et d'en profiter pour les rendre conformes à la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). En 2023, l'arrêt de la Croix a été mis en conformité. Pour rappel les autres arrêts de bus de ce tronçon routier ont été adaptés en 2022.



Préparation pour la pose des bordures adaptées LHand

Route des Monts-de-Lavaux – Réfection de la route cantonale en traverse de localité

Le revêtement a été remplacé par un revêtement phono-absorbant, ceci conformément au plan d'assainissement du bruit routier communal. Les travaux suivants ont été exécutés:

- Réfection du trottoir et remplacement de ses bordures;
- Remplacement du collecteur des eaux de chaussée;
- Optimisation et sécurisation des entrées du parking privé communal;
- Pose de la couche de roulement sur la fouille des Services industriels de Lutry.

Chemin des Moines secteur Sud

Les travaux prévus se sont déroulés sur la partie sud du chemin des Moines. Ils avaient pour but de remettre à neuf l'enrobé bitumineux et de remplacer une partie de l'ancien collecteur des eaux claires TC Ø 400 par un nouveau en PVC Ø 500. Les travaux suivants ont été exécutés:

- Travaux de fouille pour le réseau des eaux claires:
 - Sciage et dégrappage de l'enrobé bitumineux;
 - Creuse de la fouille dans la route et évacuation des matériaux;
 - Mise en place, raccordement et bétonnage de la nouvelle canalisation en PVC ø 500 d'une longueur de 80 m;
 - Création de 3 nouvelles chambres de visite;
 - Remblayage des fouilles avec des matériaux rapportés.
- Travaux de rénovation de 800 m² de tapis en enrobé bitumineux
 - Pose des nouvelles bordures béton;
 - Pose de rangs de pavés, sur le bord de la chaussée;
 - Remplacement des grilles et des couvercles de chambres défectueux;
 - Dégrappage de l'ensemble de l'enrobé bitumineux;
 - Pose de la couche de base en enrobé bitumineux;
 - Pose du tapis, sur l'ensemble du chantier.



Travaux de fouille

Route de Belmont

Cette réfection routière s'inscrit dans le programme quinquennal d'assainissement du réseau routier communal. De plus, ces travaux routiers ont été coordonnés avec ceux des services industriels de Lutry, afin de minimiser les perturbations de trafic. Les travaux suivants ont été exécutés :

- Réfection du revêtement de la chaussée ;
- Sur une longueur de 135 m, remplacement de la conduite d'évacuation des eaux claires par une canalisation de 500 mm de diamètre ;
- Sur une longueur de 90 m, remplacement d'une conduite d'eau potable en fonte, de diam. 125 mm, par une conduite en PE de diamètre 160 mm ;
- Amélioration de la franchissabilité des gendarmes couchés pour les bus t-l en rectifiant l'inclinaison des rampes.



Pose d'un nouveau collecteur

Le 5 juin 2023, dans le cadre des travaux routiers sur la route de Belmont, la Municipalité a validé la mise en place provisoire d'une nouvelle présélection donnant accès au chemin des Brûlées. Pendant ces travaux, un suivi a été réalisé pour vérifier le fonctionnement de cette présélection. Suite aux retours positifs de cette présélection provisoire, la Municipalité a décidé de la maintenir. La Municipalité a profité de cette démarche administrative pour sécuriser un autre carrefour jugé problématique par les services techniques lutriens, Police Lavaux et les habitants du secteur. Ce carrefour est celui de la route de Converney avec la route du Landar. Les travaux de marquage se sont réalisés en automne 2023.



Nouvelle présélection pour la route de Converney

Sentier de la Ligne

Les travaux de réfection de ce sentier s'inscrivent dans les travaux d'assainissement présentés à la Municipalité le 10 mars 2014. La longueur totale du sentier est de 2.6 km et s'étend depuis la gare de la Conversion jusqu'au chemin du Daley, à l'extrémité EST de la commune.

La longueur de ce tronçon, d'environ 60 m', est situé entre le chemin des Moines et le chemin du Daley. Il est d'un relief légèrement en pente. Le revêtement en bitume a été dégrappé sur tout ce tronçon puis remplacé par une criblure de surface de type Limanat.

Arrêt de bus avenue William

Dans le cadre des travaux des services industriels de Lutry consistant à déplacer une station électrique, il a été possible d'aménager une nouvelle zone verte. Ces travaux s'inscrivent, entre autres, dans la lutte contre les îlots de chaleur.

Rue du Bourg

Une partie des joints des pavés de cette rue ont été cimentés. Ceci permet d'améliorer le nettoyage de ce tronçon et évite que le sable des joints des pavés finisse dans les collecteurs d'eaux claires.

Parking de la piste VITA

L'accès au parking de la piste VITA a été assaini. En effet, celui-ci était fortement délabré et constituait, entre autres, un problème pour l'entretien hivernal.

Remplacement de regards et grilles

- Conversion - Remplacement 2 couvercles de chambre (C141-15 + C14-16) par des grilles;
- Friporte - Remplacement 1 grille;
- Grand-Rue - Remplacement de 5 couvercles;
- Petite-Corniche - Remplacement 1 grille;
- Toise - Remplacement 1 grille;
- Voisinand - 2 cadres à remettre en place.

Réfection fissures dans chaussées et colmatage en bordure

Afin de prolonger la vie des revêtements, le traitement par colmatage de plusieurs routes et chemins (env. 4'800 m) est programmé chaque année. Les fissures sont remplies au moyen d'un liant bitumineux coulé à chaud après avoir été nettoyées et séchées à l'aide d'une lance thermique (200 °C).

- 3.0 km: Sur route;
- 1.8 km: Sur bordures de trottoirs et en pied de mur.

Enlèvement des graffitis

Des graffitis ont été éliminés aux endroits suivants.

Sur le domaine public:

- Chemin du Coteau - Parcelle 645 (Cne);
- Route de la Croix;
- Chemin de la Lutrive;
- Chemin des Moines;
- Galerie de Bossière;
- Grand-Pont Pilier;
- Murets de Grand-Champ 3x;
- Parc Château;
- Plage Curtinaux 2x;
- Pont d'En-Vaux;
- Pont gare de la Conversion;
- Sous-voie gare de la Conversion;
- Sous-voie gare de la Conversion (WC Femmes);
- Sous-voie gare de la Conversion (WC Hommes);
- Sous-voie Vieux-Stand;
- Sous-voie (BCV) 2x;
- Sous-voie (parking de la Combe);
- Sous-voie (terrain de foot);
- Rue des Terreaux.

Sur des parcelles privées:

- Parcelle 22 - Rue du Bourg Neuf;
- Parcelle 95 - Rue Verdaine;
- Parcelle 108 - Rue du Bourg;
- Parcelle 196 - Chemin de la Combe;
- Parcelle 240 - Chemin des Toises;
- Parcelle 273 - Parc Château;
- Parcelle 648 - Chemin du Moulin;
- Parcelle 810 - Chemin du Moulin;
- Parcelle 5013 - Murets de Grand-Champ 2x;
- Parcelle 5015 - Murets de Grand-Champ 2x;
- Parcelle 5026 - Murets de Grand-Champ;
- Parcelle 5033 - Murets de Grand-Champ.



Graffitis

Ponts, murs de soutènement et parkings

Réfection du pont du chemin d'En-Vaux

Cet ouvrage permet l'accès aux forêts privées de la commune, de rejoindre à pied la route des Monts-de-Lavaux et d'accéder à une propriété privée. Lors des inspections annuelles des ouvrages de franchissement, il a été constaté que ce pont, situé au-dessus du ruisseau du Mâcheret et sur le chemin d'En-Vaux, était en très mauvais état. Le délabrement de son tablier et de ses culées oblige son assainissement. D'après les renseignements recueillis auprès du canton, cet ouvrage date d'avant 1957. Des travaux ont été engagés pour réparer ce pont. Les travaux suivants ont été réalisés:

- Remplacement du tablier existant (gabarit actuel conservé);
- Assainissement des culées (purge et rejointoyage des murs de culées);
- Scellement des nouveaux garde-corps métalliques à deux lisses;
- Évacuation des déchets de béton situés à l'aval de l'ouvrage;
- Découpe et démolition partielle de l'élément en béton situé à l'amont de la culée Ouest (amélioration du gabarit hydraulique);
- Création de cordons d'enrochement sur les deux rives, à l'amont et à l'aval de l'ouvrage;
- Maintien des canalisations existantes.



Pont lors de sa pose

Études et avant-projets

Avant-projet de la réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780 (routes de la Petite Corniche, d'Ouchy et de Lavaux)

Suite à la décision du Conseil communal (Préavis N° 1310 / 2023), la Municipalité a engagé les études d'avant-projet pour la réfection des routes cantonales RC 768, RC 777 et RC 780.

Cet avant-projet servira de ligne directrice pour les futurs chantiers d'entretien de ces routes cantonales en traversée de localité. Pour rappel, plus de 6 km de routes cantonales en traversée de localité sont à la charge des communes. Différentes variantes ont été étudiées dans le cadre de l'élaboration de cet avant-projet. Celles-ci ont fait l'objet d'une évaluation multicritères et ont été présentées à la Municipalité le 22 novembre 2023.

Conformément au préavis, la Municipalité a demandé au Président du Conseil communal de constituer un groupe de consultation formé de deux membres de chaque groupe politique présent au sein de l'organe délibérant. Le groupe de consultation aura alors la tâche de préavisier les variantes soumises.

Réaménagement de la route de la Croix – Secteur Nord

Sur le secteur compris entre le passage supérieur de l'autoroute et le giratoire de la Croix, la route est fortement dégradée. La couche de roulement est faïencée et à certains endroits, celle-ci se décolle de sa couche de support. De plus, le trottoir existant est affaissé. Ce projet routier comprendra les travaux suivants:

- Réfection de la route de la Croix sur le secteur compris entre le passage supérieur de l'autoroute et le giratoire de la Croix;
- Réfection du trottoir existant et correction d'une partie affaissée;
- Construction d'un nouveau trottoir à l'Est de la route entre le giratoire de la Croix et le chemin privé situé parallèlement au chemin de la Canelaz;
- La Commune profitera également de ces travaux pour remplacer un collecteur d'eau claire d'une longueur de 300 m, arrivant en fin de vie.

De plus, des travaux sur les conduites industrielles seront étudiés:

- Remplacement d'une conduite d'eau potable en fonte de 1988;
- Pose de tubes électriques de réserve;
- Remplacement de 310 m de câbles basse tension entre la route de la Croix et le haut du chemin de Savoie;
- Pose de tubes électriques;
- Mise en conformité du passage piéton par l'ajout de 2 luminaires;
- Remplacement de 310 m de câbles électriques.

Opposition de la Commune au projet de réfection de la ligne CFF de Lausanne-Berne

Le temps d'exploitation du parcours entre Lausanne et Berne est actuellement de 66 minutes, y compris l'arrêt en gare de Fribourg. Pour répondre aux attentes de l'offre pour les CFF, il est nécessaire de réduire le temps de parcours à 61 minutes. Pour ce faire, de nouveaux trains équipés de technologie WAKO (compensation du roulis) seront introduits sur le tronçon Lausanne – Berne à l'horizon 2028 et circuleront avec une nouvelle catégorie de vitesse. Pour les CFF, la nouvelle catégorie de vitesse nécessite des adaptations à l'infrastructure ferroviaire entre Lausanne et Berne. L'opposition de la Commune porte essentiellement sur le projet et le financement du remplacement de la passerelle du viaduc du Châtelard. Néanmoins, quelques corrections sur l'aspect des murs et sur le système d'évacuation des eaux sont également demandées aux CFF. À noter que l'opposition de la Commune de Lutry concerne aussi le viaduc de la Rochettaz. Le texte y relatif a été coordonné avec les autres communes concernées (Pully, Paudex et Belmont).

La Commune s'est également opposée au projet CFF concernant la modification de la signalisation ferroviaire pour permettre aux trains, roulant dans la même direction, de rouler de manière plus rapprochée. L'opposition concerne en très grande partie les emprises provisoires et la durée de leur utilisation par les CFF.

Recours de la Commune aux projets OFROU

Suite aux levées d'oppositions formulées par le DETEC, la Commune a décidé de recourir au Tribunal administratif fédéral. Ces recours concernent le projet d'entretien autoroutier compris entre Vennes et le restoroute de Villette ainsi que le projet compris entre le restoroute de Villette et Chexbres. L'objectif de ces recours est d'obtenir de l'OFROU une meilleure protection du bruit pour les habitants vivant à proximité de cette autoroute.

Rives, cours d'eau et ports

Entretien des rives du lac

Suite aux intempéries et aux tempêtes des mois d'octobre et de novembre, de gros moyens ont dû être déployés pour nettoyer les rives du lac.



Arbres et branches échoués près du port de l'Ancien Stand

Sports et loisirs

Patinoire foraine sur le terrain de beach-volley

L'exploitation de la patinoire pour la saison 2022-2023 s'est achevée le 19 février 2023. Pour la saison 2023-2024, la patinoire a été ouverte au public le 24 novembre 2023.



La patinoire le 10 décembre 2023

Stations distributrices de matériel de sport

Pour promouvoir les activités sportives, la Commune a décidé d'augmenter le nombre de stations connectées. Ces stations connectées sont au nombre de 6. Elles sont situées sur les lieux suivants (entre parenthèse le nombre de réservations pour 2023):

- Quai Vaudaire (pétanque & ping-pong) (588 réservations);
- Parc Taillepie, foot & basketball (264 réservations);
- Parc de Bochat, basketball (261 réservations);
- Parc de Bochat, foot & ping-pong (225 réservations);
- Grand-Pont, volleyball (178 réservations);
- Parc de Voisinand pétanque & ping-pong (140 réservations).

Études et projets

Nouvelle zone sportive aux Brûlées

Une demande a été adressée à l'Office Fédéral des Routes pour occuper le terrain situé sous la bretelle autoroutière de Corsy. En cas de réponse positive, il sera possible d'aménager ce terrain situé au centre du nouveau quartier des Brûlées pour des activités sportives telles que table de ping-pong, pétanque, murs de grimpe, zone de musculation, etc.

Lutte contre les dangers naturels

Protection contre les crues et renaturation de la Lutrive

Dans le cadre des travaux d'assainissement des rives de la Lutrive, la Direction générale de l'environnement (DGE) a informé la Commune qu'elle avait identifié des faiblesses du point de vue des crues dans le secteur situé entre la route de Lavaux et le lac. Suite à cette information, une étude a été engagée pour supprimer ce danger de crue. Le périmètre d'étude se situe en aval de la route de Lavaux jusqu'au lac, soit 330 m, auxquels s'ajoute la réflexion sur la gestion du transport solide (tronc, rocher, branchage) en amont. La confluence avec le Léman fait donc également partie du périmètre du projet.

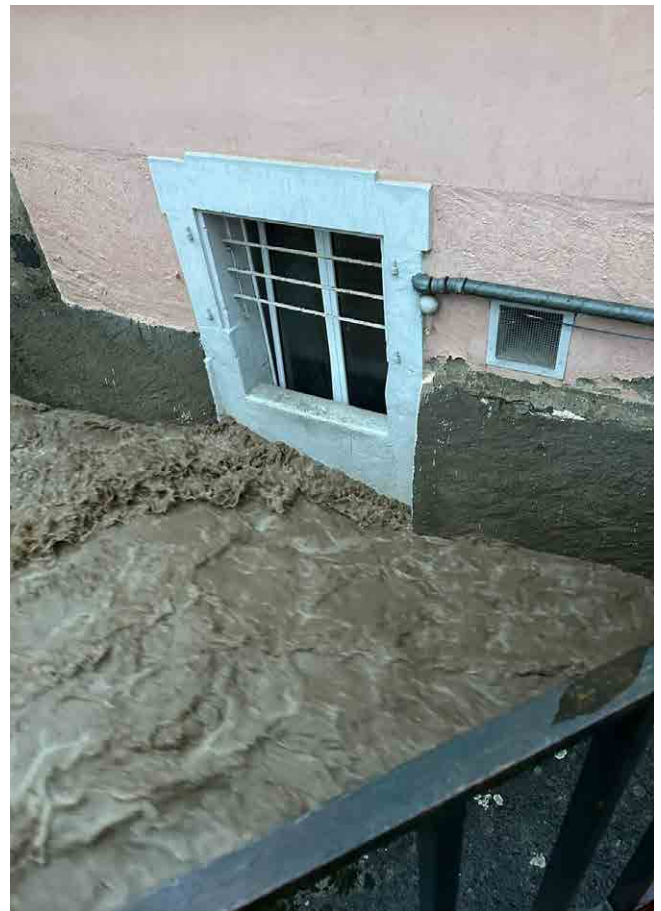
Le but est de développer un projet d'aménagement de la Lutrive qui assure la protection contre les crues, avec une forte plus-value environnementale, tout en soignant l'intégration paysagère et les espaces publics liés au cours d'eau. Il s'agit donc d'un projet pluridisciplinaire où ces trois domaines seront étudiés en synergie lors de sa conception.

En été 2023, la Commune a organisé un atelier participatif afin de recueillir, entre autres, les remarques des participants sur les thèmes suivants :

- Emplacement du cheminement continu le long de la Lutrive ;
- Emplacements et formes des accès à l'eau ;
- Aménagement d'un ponton / belvédère sur le lac ;
- Mise en place de tables de pique-nique, bancs, piste de pétanque ;
- Type de végétalisation / arborisation ;
- Aménagements spécifiques pour les écoles à proximité du collège ;
- Avenir des espaces publics prévus aux abords de la Lutrive ;
- Éventuel élargissement de la confluence au-delà du minimum en rive gauche ou droite.

Le résultat de cet atelier a été intégralement inséré au projet. Une estimation financière des terrains expropriés a été réalisée par un mandataire spécialisé ; cette estimation est en cours d'analyse auprès des services cantonaux. La Municipalité a également choisi le modèle esthétique des futurs ponts qui franchiront la Lutrive après son élargissement.

Quelques photos pour illustrer la nécessité d'élargir le lit de la Lutrive (photos prises le 14 novembre 2023) :



Bâtiment en limite d'inondation



Lutrive prête à déborder

Protection contre les crues — Herse sur la Lutrive à la Croix-sur-Lutry

Le dépotoir sur la Lutrive, situé à l'amont du voûtage sous la route des Monts-de-Lavaux, présentait un certain nombre de problèmes. Cet ouvrage a été initialement réalisé en lien avec la dérivation provisoire du cours d'eau lors de la construction (ou d'extension) du voûtage situé à l'aval. Il avait été maintenu comme ouvrage de protection pour le voûtage (rétention de matériaux charriés et/ou de flottants). La dérivation avait été condamnée (murée) et le batardeau sur le cours d'eau avait été maintenu ouvert et complété avec une herse transversale.

N'ayant pas été spécifiquement conçu et dimensionné comme ouvrage de protection, il engendrait un certain nombre de problèmes récurrents localisés et retranscrits par la Commune ou les riverains. Les constatations suivantes avaient été faites :

- Alluvionnement complet du dépotoir lors de crues ;
- Déversements sur l'ouvrage et débordements latéraux ;
- Débordements en rive droite sur la route et vers les bâtiments ;
- Érosion des deux berges au droit et à l'aval de l'ouvrage ;
- Affouillement du lit et du pied de berges à l'aval du dépotoir et déstabilisation des protections existantes ;
- Érosion de la rive droite à l'amont et au droit de l'ouvrage, ayant notamment engendré récemment un glissement de terrain d'une vingtaine de mètres sur le versant.

Ce glissement de terrain a alerté la Commune sur la nécessité d'adapter et de sécuriser cet ouvrage ainsi que le cours d'eau. Avec l'aide de la Direction générale de l'Environnement (DGE), une première étude sommaire a permis de définir les contours des travaux à entreprendre pour améliorer le fonctionnement de cette installation. Suite à cette étude, un projet a été élaboré et celui-ci a été mis à l'enquête publique. Suite à cette procédure et avec le crédit accordé par le Conseil Communal, les travaux de remplacement de cette herse ont pu être engagés en été 2023. Les travaux ont consisté à installer perpendiculairement au lit de la Lutrive, la nouvelle herse qui a été fixée au terrain par deux blocs en béton. Le profil en long du cours d'eau a été abaissé et son fond a été façonné à l'aide de blocs de rocher. Les zones de glissement situées en amont ont été stabilisées par la plantation de jeunes arbres. L'entretien de ce dépotoir se fait grâce à la création d'une piste d'accès au cours d'eau.



La nouvelle herse achevée



La nouvelle herse en fonction lors d'une forte crue de la Lutrive

ASSAINISSEMENT

Réseau d'égouts et d'épuration

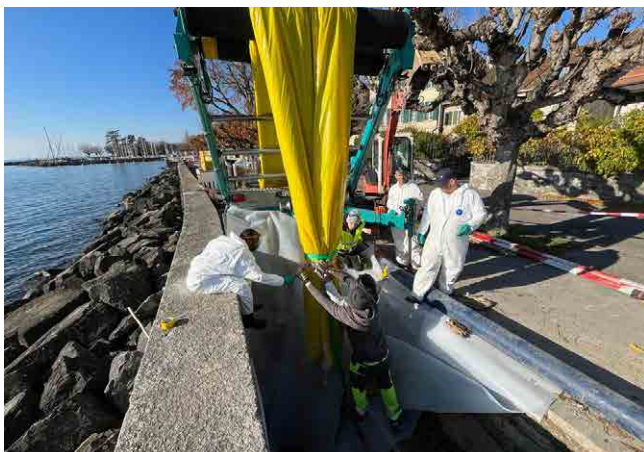
Travaux sur le réseau

Réhabilitation des collecteurs d'eaux usées des quais (préavis municipal N° 1307 / 2022)

Le 3 décembre 2022, le Conseil Communal a autorisé la Municipalité à réhabiliter les collecteurs d'eaux usées des quais et a accordé les crédits nécessaires à ces travaux et aux prestations de service qui leur sont liées. Cette autorisation a permis d'engager les travaux nécessaires à cette réhabilitation. Le chantier a débuté le 2 octobre 2023 et s'achèvera en mars 2024.



Fouille à ciel ouvert devant le Point i



Travaux de chemisage



Contrôle d'exécution du chemisage



Ce chantier a permis également le remplacement de certaines conduites électriques

Pour rappel, dans le cadre de l'élaboration du plan général d'évacuation des eaux (PGEE), la Commune avait mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé en hydraulique, afin d'établir un diagnostic de l'état des collecteurs, en vue de leur réhabilitation. Ce diagnostic avait mis en évidence des problèmes d'étanchéité du réseau d'eaux usées sur les quais. Les inspections télévisuelles des canalisations avaient permis de constater les problèmes suivants :

- Un risque de pollution de la nappe et du lac par l'exfiltration des eaux usées;
- Étanchéité insuffisante permettant l'infiltration d'eaux claires dans le réseau;
- Érosion due au vieillissement du réseau;
- Par endroits, sous dimensionnement de la canalisation.

Ce chantier permettra donc d'éviter une pollution de l'environnement, mais également de diminuer l'apport d'eaux claires à la STEP de Lutry.

Chemin du Creux-de-Corsy

Dans le cadre du chantier prévu par les Services industriels pour remplacer une conduite d'eau potable, le service Travaux et Domaines a également engagé les travaux suivants :

- Rabotage sur 440 m² du revêtement existant;
- Repose d'un tapis neuf sur 780 m²;
- Pose de nouvelles grilles d'évacuation des eaux de surface;
- Remplacement et mise à niveau des bordures existantes;
- Réfection du collecteur d'eaux claires PVC Ø 600 mm sur une distance de 90 m;
- Changement de grille de route;
- Réfection d'une chambre brise énergie.



Nouveau collecteur d'eaux claires PVC Ø 600 mm

Corrections sur le réseau

Les fortes intempéries d'octobre et de novembre ont dévoilé quelques faiblesses dans le réseau d'évacuation des eaux claires.



Chemin des Hugonnet inondé

Pour éviter ces problèmes, le collecteur situé sous le chemin de la Pépinière a été modifié sur quelques mètres et le collecteur du chemin des Hugonnet a été réparé.

Entretien du réseau

- Curage de canalisations communales bouchées (~101 m);
- Curage de canalisations communales + TV (~2'093 m);
- Hydrodémolition canalisations communales;
- Curage annuel de canalisations communales (~167 m);
- Curage annuel de canalisations + TV de parcelles communales (~613 m).

Renouvellement du plan général d'évacuation des eaux claires (PGEE)

Le PGEE qui datait de 2006 et le dimensionnement des réseaux d'évacuation de 1989 ont été renouvelés en tenant compte des dernières normes et directives en vigueur. Ce renouvellement permet également de sauvegarder l'ensemble des données du PGEE sur une banque de données, et de créer un guichet cartographique complet, utile à une gestion économique efficace du réseau et de sa maintenance.

Station d'épuration

La STEP de Lutry traite essentiellement les eaux usées des habitants de la Commune, mais également les eaux provenant des quelques habitations situées sur les communes de Paudex, Belmont, Savigny et Bourg-en-Lavaux. De par leur situation, les eaux usées de ces habitations s'écoulent par gravité en direction de la STEP de Lutry.

Le tableau ci-après présente les chiffres clés. L'unité utilisée pour la comptabilisation de la population raccordée à une STEP est « l'équivalent-habitant » (EH) qui correspond à un résident permanent, 3 lits d'hôtel, 3 emplois ou 4 places de café-restaurant.

Population raccordée (EH)	2022	2023
Lutry	10'673	10'708
Paudex	8	8
Belmont	86	84
Savigny	24	25
Bourg-en-Lavaux	284	288
Total	11'075	11'113

Données statistiques	2022	2023
Eaux traitées biologiquement (m ³)	986'455	1'136'679
Eaux non traitées (m ³)	8'608	28'168
Part des eaux non traitées (%)	0.87	2.47
Nombre de contrôles analytiques de l'eau	66	57
* Rendement épuratif (part des matières organiques abattues) (%)	93	94
Boues déshydratées évacuées pour l'incinération (tonne de matière sèche)	675	716
Déchets de dégrilleur évacués chez Tridel (tonne)	28.94	23.28
Sable évacué à la STEP de Lausanne (tonne)	2.76	4.06
Électricité totale consommée (kWh)	357'106	361'553
Électricité fournie par le couplage chaleur force (kWh)	207'579	198'347
Électricité fournie par l'énergie solaire (kWh)	15'300	13'754
Production électrique/ consommation électrique (%)	62	59

*Minimum légal = 85 %

Un des indicateurs pour évaluer le fonctionnement de la STEP est la qualité des eaux de baignade. Pendant tout l'été, l'inspecteur des eaux surveille la qualité bactériologique des eaux des plages vaudoises des différents lacs. Trois endroits sont contrôlés à Lutry. Pour 2023, la qualité de ces eaux de baignade a été qualifiée de bonne.

Traitement des bourbes et des lies

Durant les vendanges et pendant la vinification, la charge organique des eaux usées traitées qui parviennent à la STEP de Lutry augmente au point de doubler la charge polluante qui peut être traitée. Afin de minimiser l'impact de ces rejets, la Municipalité a décidé de reconduire la gratuité de la collecte de ces déchets auprès des vignerons-encaveurs de la commune. En 2023, dix d'entre eux ont utilisé ce service pour un volume total de 18'830 litres transportés à la STEP (16'750 litres en 2022).

Équipements techniques

Sécurité de fonctionnement

Pour répondre aux obligations des traitements des eaux, la Commune a dû faire l'acquisition d'une génératrice mobile qui permettra d'alimenter la station d'épuration en cas de délestage électrique. Ce groupe électrogène est composé d'un moteur turbo diesel de 4'000 cm³ de cylindrée et d'une puissance utile de 64 kW.



Génératrice installée à la STEP

Vannes à boues

Les vannes qui permettent de remplir la fosse à boues fraîches ont été remplacées. Les 2 vannes manuelles ainsi que les 2 autres vannes pneumatiques devenaient inutilisables en raison de leurs vétustés.



Nouvelles vannes à boues

Station de pompage

Un filtre avec nettoyage automatique a été installé pour le pompage de l'eau du lac. Cette eau du lac est utilisée pour certaines installations de la STEP.

Bureau technique

La grande toile du store de la STEP a été remplacée, car elle était complètement déchirée. Son moteur a également été remplacé.



Nouveau store

Cloche à gaz

La sonde de niveau de la cloche à gaz a été remplacée.

Réhabilitation de l'installation de déshydratation (préavis N° 1302/2022)

De gros travaux ont été faits en 2023 pour remplacer l'installation de déshydratation des boues. La vieille centrifugeuse avait plus de 20 ans d'utilisation et elle arrivait en fin de vie. Elle a donc été remplacée par une presse à vis, machine qui est beaucoup moins énergivore et beaucoup moins bruyante. Il a fallu également remplacer la station polymère pour l'adapter à cette nouvelle centrifugeuse.

Une nouvelle vis de transport pour les boues déshydratées a été installée ainsi qu'une vis de répartition qui permet de gérer automatiquement le remplissage de la benne à boues.

Un chemin de roulement a également été installé sur le sol, ce qui permet une mise en place plus aisée de la benne pour le chauffeur qui vient la prendre une fois par semaine pour aller la vider.

Dans le cadre de ces travaux, le revêtement du sol tout autour de ces installations a été refait.

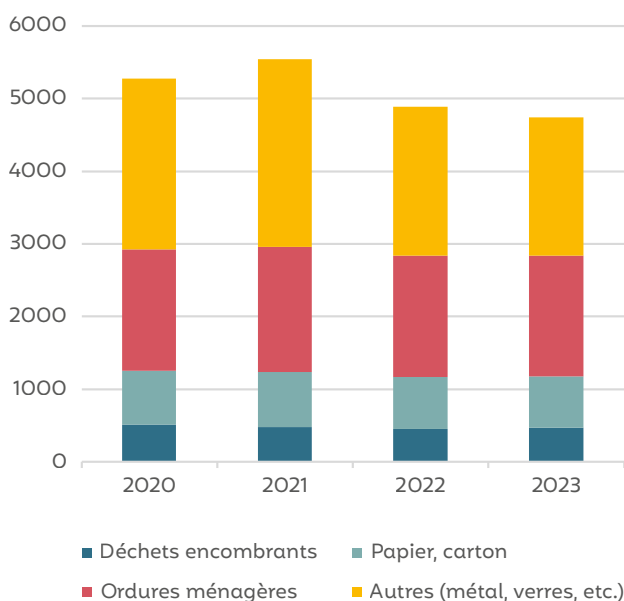


Nouvelle installation de déshydratation

Ordures ménagères

On observe une stabilisation du tonnage des ordures ménagères produit sur la commune ces cinq dernières années.

Déchets par année en tonnes



Les ordures ménagères (OM) sont transportées par le concessionnaire directement à l'usine d'incinération TRIDEL à Lausanne. Depuis l'introduction de la taxe au sac, 83 entreprises et personnes morales ont choisi la collecte des ordures ménagères en conteneurs privés pesés.

La répartition du tonnage 2023 est la suivante:

Type de collecte	Tonnes
OM collecte porte-à-porte	1'068
OM collecte écopoints	207
OM collecte conteneurs privés (DIB)	379
Total	1'654

Déchets encombrants

Le ramassage porte-à-porte des objets encombrants a lieu tous les mois et représente **249 tonnes** de déchets. Les déchets amenés directement à la déchèterie de Flon-de-Vaux représentent quant à eux **217 tonnes**.

Papier – Carton

Le papier, collecté deux fois par mois, représente **621 tonnes** de marchandises récupérées en vue du recyclage et **90 tonnes** de carton.

Verre

La récupération du verre usagé par couleurs séparées est assurée par des containers placés dans 10 écopoints ainsi qu'à la déchèterie de Flon-de-Vaux permettant à VetroRecycling de traiter **260 tonnes de verre**. La collecte dans les quartiers de forte densité (Taillepied, Burquenet, les Toises, Culturaz) a lieu une fois par mois et a représenté **108 tonnes**. La quantité totale s'élève ainsi à **368 tonnes**.

Récupération du PET

Les emplacements de récupération ont été équipés de containers réservés au recyclage des bouteilles en PET. Le container contient un sac en plastique qui, lorsqu'il est rempli, est transporté par les employés de la voirie à la déchèterie de Flon-de-Vaux pour y être stocké dans une benne de 35 m³. Périodiquement, l'entreprise Goutte récupère les sacs de PET, sans frais pour la Commune. En 2023, plus de **29 tonnes** de PET ont été recyclées.

Récupération de boîtes métalliques et d'aluminium

Les boîtes métalliques ainsi que l'aluminium sont récupérés à la déchèterie de Flon-de-Vaux et dans les 11 écopoints. En 2023, **4 tonnes** de boîtes métalliques et d'aluminium ont été recyclées.

Récupération des huiles usées

Les huiles de vidange et ménagères peuvent être déposées dans des containers spéciaux situés au Quai Vaudaire, à la station d'épuration, à la Combe, au chemin de Savoie et à Flon-de-Vaux.

Ces containers sont vidés périodiquement par la Ville de Lausanne et l'huile est transportée à CRIDEC afin d'y être traitée. En 2023, **3'195 litres** d'huiles usées ont ainsi été récupérés (2,56 tonnes).

Récupération des textiles usagés

Pour permettre à la population de se débarrasser en tout temps de ses vieux textiles, l'organisation TEXAID a installé des containers spéciaux à divers emplacements (Quai Vaudaire, la Combe, Taillepied, Flon-de-Vaux, Echerins, chemin de Savoie, Mâcheret et chemin du Daley).

Ces containers, vidés chaque semaine, ont permis de récolter **85 tonnes** de textiles au profit de l'activité sociale d'œuvres d'entraide.

Récupération des piles

Chaque emplacement de collecte de verre est équipé d'un récipient destiné à la récupération des piles usagées. Les piles sont stockées et transportées par la voirie vers une entreprise spécialisée dans ce type de recyclage. En 2023, **1'372 kg** de piles ont été récupérés.

Récupération des déchets de jardins

Les habitants de Lutry ont la possibilité de déposer leurs déchets verts à la Compostière de la Coulette, dans un box en béton prévu à cet effet. Ils peuvent également les déposer à la décharge de Flon-de-Vaux où ils seront broyés sur place et transportés par l'exploitant de la Coulette. Les déchets verts des jardins et espaces publics provenant du Nord de la ligne CFF de Berne sont transportés par la voirie directement à la Coulette. Ceux provenant du Sud sont amenés à la décharge. En 2023, **711 tonnes** de déchets verts ont été compostées.

Déchets organiques

L'entreprise Métraux transporte directement les déchets organiques à l'entreprise de méthanisation Ecorecyclage de Lavigny. En 2023, **133 tonnes** de déchets organiques ont été récoltées. Pour rappel ces déchets sont composés de déchets organiques méthanisables (épluchures, reste de repas, aliments non consommés).

Récupération des déchets spéciaux provenant des ménages

Pour permettre à la population d'éliminer médicaments, peintures et autres produits toxiques périmés, la déchèterie de Flon-de-Vaux dispose de containers sous abris.

Ils sont vidés une fois par mois par le service de l'assainissement de la Ville de Lausanne. En 2023, **11.16 tonnes** de déchets spéciaux ont été récupérées, triées et transportées à CRIDEC.

Récupération des capsules Nespresso

Tous les écopoints situés sur le territoire communal ont été équipés de containers verts pour la récupération des capsules Nespresso. En 2023, **18 tonnes** de capsules ont été transportées, aux frais du fabricant, vers un centre de tri où elles sont vidées et nettoyées. L'aluminium est ensuite récupéré en vue de son recyclage et le marc de café est composté.

Tableau comparatif de la collecte des déchets

	2020		2021		2022		2023	
Nombre d'habitants	10473		10691		10757		10793	
Types de déchets	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab	tonnes	kg/hab
Ordures ménagères	1676	160	1719	161	1670	155	1654	153
Poubelles publiques	97	9	118	11	123	11	148	14
Objets encombrants	509	49	478	45	448	42	466	43
Papier-Carton	738	71	758	71	715	66	711	66
Ferraille, fer léger, tôle	143	14	137	13	131	12	119	11
Boîtes, Fer blanc	24	2	19	2	11	1	4	0
Verre	395	38	398	37	384	36	368	34
Compost	1229	119	1005	94	914	85	711	66
Déchets organiques	131	13	132	12	138	13	133	12
Huile	4	0	3	0	3	0	3	0
Bois (transformé)	155	15	162	15	140	13	188	17
Piles	-	-	2	0	2	0	1	0
PET	33	3	32	3	32	3	29	3
Matériaux inertes (démolition)	100	10	158	15	116	11	144	13
OREA matériel électronique	7	1	4	0	9	1	8	1
Capsules Nespresso	16	2	19	2	20	2	18	2
Autres déchets	13	1	390	36	27	3	32	3
Total	5270	508	5534	518	4882	454	4738	439

	2020		2021		2022		2023	
	tonnes		tonnes		tonnes		tonnes	
Déchets incinérés ou mis en décharge (tonnes)	2554		3027		2527		2634	
Déchets recyclés (tonnes)	2716		2506		2354		2104	
	%		%		%		%	
Déchets recyclés	52		45		48		44	

Certification et label

Après avoir réuni toutes les conditions requises, la Commune a obtenu le label « No-Littering » qui distingue les villes, les communes et les écoles s'engageant activement et par le biais de mesures ciblées contre le littering.

Jardiniers

Les jardiniers de la Commune ont entrepris les travaux suivants:

- Réfection et entretien des terrains de foot;
- Tournée chenilles processionnaires;
- Élagage de sécurité;
- Aide aux pionniers pour le fauchage des talus;
- Entretien à la plage ainsi qu'au skatepark;
- Réfection de la plate-bande des menhirs et entretien des bacs au parking de la Possession;
- Étude et mise en application d'un concept «Écologie des Espaces Verts»;
- Mise en place de Surface de Promotion de la Biodiversité (SPB);
- Plantation d'arbres;
- Remplacement des plaquettes de bois sur les places de jeux;
- Plantation de tulipes pour la sensibilisation au cancer du sein ;
- Arrosage des arbres et des bacs à fleurs;
- Surveillance et gestion du patrimoine arboré.



Contrôle au camion nacelle d'un arbre pourri au collège du Grand-Pont avant son abattage

- Nettoyage mécanisé du sable du terrain de beach-volley;
- Remplacement des filets pour but de football.

Pionniers et maçons

Les pionniers de la Commune ont entrepris les travaux suivants:

- Collaboration avec la Police pour la pose de signalisation;
- En collaboration avec une entreprise, vidange de 1'900 sacs de routes;
- Réparation ponctuelle du domaine routier (nids de poule, scellement de regard);
- Réparation d'un escalier à la plage;
- Pose des barrières pare-neige.

Mécanicien

L'atelier mécanique a réalisé les tâches suivantes:

- Révisions des machines;
- Préparation du matériel de déneigement;
- Pose et réparation de signalisation pour la police;
- Préparation de véhicules pour l'inspection;
- Réparation, suite à des accidents, de barrières de sécurité le long des routes;
- Pose de support à vélo;
- Scellement de grilles de route à Savuit;
- Surélévation des bancs publics.

Menuisier et peintre

Le menuisier de la Commune a exécuté les travaux suivants:

- Réfection des bancs publics;
- Construction de décorations de Noël;
- Divers travaux de menuiserie pour le château, les collèges et autres services.



Remplacement de la porte du caveau Maffi



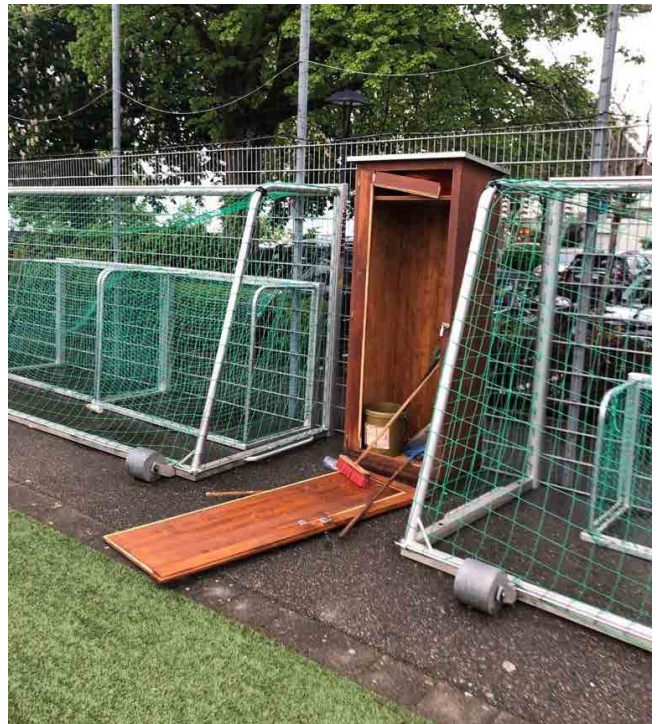
Nouvelle étagère au greffe

- Entretien de la ciblirie du Stand de tir de Chanoz Brocard ;
- Réparation, remplacement et contrôle des places de jeux ;
- Fabrication de cibles pour la police ;
- Diverses réparations dans les refuges ;
- Entretien des 6 chaises longues de la plage (ponçage et peinture) ;
- Pose de trois nouveaux bancs pivotants.



Pose d'un des 3 nouveaux bancs

- Rénovation de bancs ronds autour du Temple ;
- Remise en état des infrastructures après vandalisme.



Armoire de rangement vandalisée

- et pose d'une pergola au Quai Vaudaire.



Pose d'une pergola

- Peinture sur les poubelles tonneaux.

Acquisition et remplacement de machines

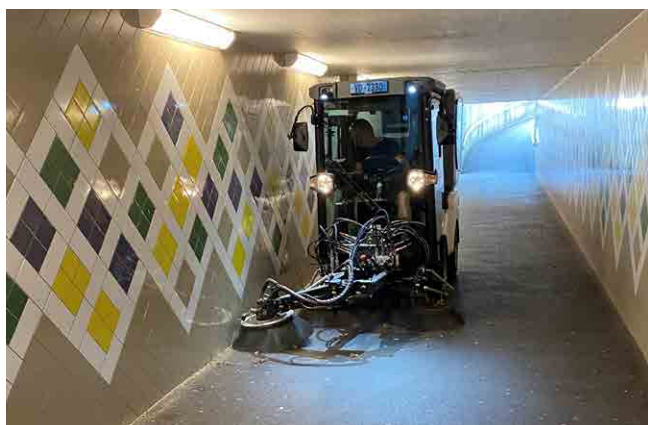
Un nouveau chariot télescopique compact (plus de 160 h d'utilisation depuis son achat) équipé d'une benne et d'une fourche à palettes a été acquis par la Commune et a servi :

- A déplacer les bacs à fleurs lors des différentes manifestations ;
- A optimiser le rangement dans les locaux de la voirie, avec un système d'étagère à palettes ;
- A la manutention des mille piquets et des 450 pare-neige qui se faisait à bras d'homme ;
- Aux travaux d'entretien des sacs des moloks des écopoints ;
- A une multitude de travaux de manutention à la déchetterie et lors de diverses manifestations.



Chariot télescopique compact

L'ancienne balayeuse datant de 2007 a également été remplacée. Elle enregistrait plus de 2'100 heures de travail. Ses frais d'entretien et de réparation ont motivé son remplacement. La nouvelle petite balayeuse est équipée d'un jet de lavage à haute pression, afin, notamment, de nettoyer plus intensément les passages sous voies.



Balayeuse dans un passage sous route

Le responsable du secteur 4 a pris sa retraite en 2023. Habitant sur son secteur d'entretien, cet employé de la voirie avait mis à disposition de la Commune sa propre voiture contre rétribution. Cette situation lui a permis de se déplacer sur son secteur et surtout d'éviter des déplacements inutiles en fin de journée entre son domicile et son lieu de travail. Ce départ à la retraite a privé la voirie d'un véhicule pour l'entretien de ce secteur. Afin d'assurer les tâches d'entretien de cette zone, il a été nécessaire d'acheter un nouveau véhicule, similaire à ceux utilisés sur le territoire communal.



Nouveau véhicule pour secteur Nord

Le véhicule électrique datait de 2012 et avait plus de 39'000 km au compteur. Il était prévu de le remplacer en 2024. Toutefois, à la fin février 2023, une grosse panne sur ce véhicule a contraint la Commune à le remplacer.



Nouveau véhicule électrique

TRAVAUX ET DOMAINES

Divers

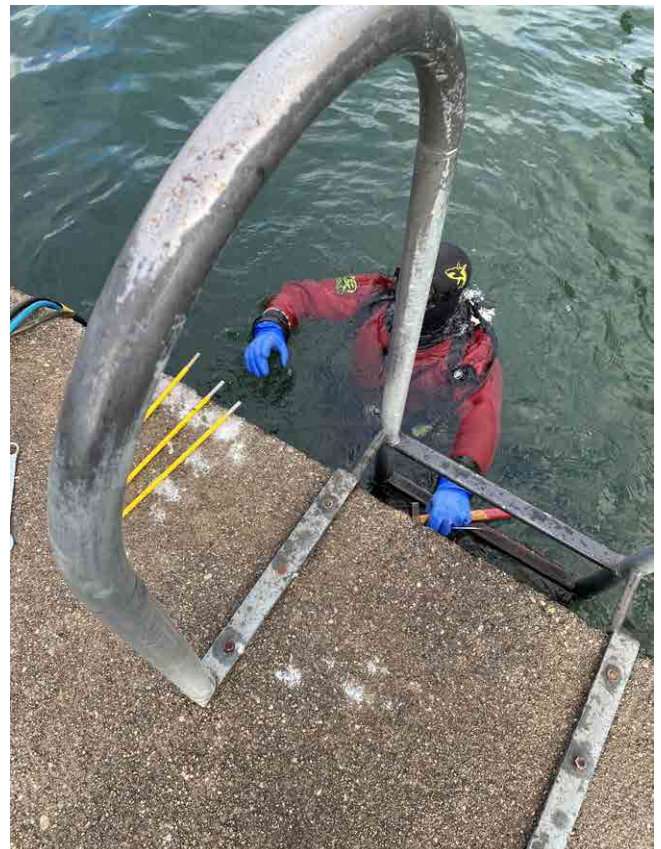
- Collecte des sapins de Noël pour le compostage;
- Transport et distribution des fournitures scolaires;
- Aide aux concierges des collèges;
- Pose d'affiches de sécurité routière;
- Nettoyage de tags;
- Transport de papier et de matériel pour la direction des écoles;
- Transport des bourbes pour les vigneronns de la commune;
- Ramassage des dépôts de déchets sauvages en forêt.



Déchets abandonnés

- Nettoyage des grèves;
- Nettoyage des passages sous route avec la lance à pression de la nouvelle petite balayeuse;
- Nettoyage complet deux fois par année du parking de la Possession;
- Contrôle de l'entretien des coulisses du syndicat AF;
- Première étape d'arborisation du parc Bochat;
- Dénonciation de non-respect du règlement des ordures (55 dénonciations);

- Nettoyage de la surface synthétique du Grand-Pont;
- Nivelage du sable du terrain de beach-volley
- Mise en place et nettoyage des panneaux de votations;
- Nettoyage après des accidents de la route;
- Gestion administrative de la désaffectation du cimetière;
- Exhumation de deux corps au cimetière;
- Mise en place des stations distributrices Equip et gestion des consommables manquants;
- Participation à la JOM avec des enfants de collaborateurs.trices de la Commune;
- Engagement et organisation de travaux pour les auxiliaires d'été;
- Sécurisation des infrastructures lacustres avec des plongeurs.



Plongeurs en action

- Montage et démontage du podium au Temple de Lutry;
- Pose des bâches pour la couverture de la Cour du Château;
- Gestion des animaux périss sur le territoire communal.

Fêtes et manifestations

La voirie a contribué à l'organisation des événements suivants:

- Mise en place, participation et rangement du loto des aînés;
- Foire de la brocante;
- Concert sur les quais;
- Construction du radeau pour les feux du 1^{er} août.



Radeau du 1^{er} août

- Mise en place du pique-nique géant;
- Montage et démontage de la scène pour les concerts en été sur les quais;
- Organisation du matériel pour la Pressée de l'association du vieux pressoir;
- Préparation de la Fête des vendanges, nettoyage pendant la fête et rangement;
- Décoration de Noël, pose des nouvelles traversées de rue;
- Préparation du montage de la patinoire.

Cours de formation

- Permis de Palan (formation OACP Sébastien Vaucher);
- Formation Microsol pour l'équipe des jardiniers.

Mais encore

- 510 heures environ, 104 to de sel et 23 interventions pour le déneigement (hiver 2022-2023);
- 898.5 heures pour la Fête des vendanges;
- 523 heures de balayeuse de route, dont:
 - 182 h. sect. I;
 - 173.5 h. sect. II;
 - 112.5 h. sect. III;
 - 55 h. sect. IV.

BUREAU TECHNIQUE

Le bureau technique du service Travaux et Domaines s'est chargé du contrôle du respect des dispositions légales concernant l'évacuation des eaux, des études techniques ainsi que des travaux d'assainissement généraux.

Il a également assuré les tâches suivantes:

- Délivrance des permis de fouille et d'occupation du domaine public:
 - 63 permis de fouille;
 - 45 permis d'utilisation du domaine public;
 - 8 permis pour la pose d'échafaudage;
 - 6 permis pour le dépôt de benne.
- Renseignements techniques relatifs aux raccordements des fonds privés au domaine public (chaussées, trottoirs, système d'évacuation des eaux);
- Renseignements techniques au public;
- Contrôle des ouvrages et des installations;
- Maintien du bon état des voies de communication par l'engagement de divers chantiers d'entretien;
- Assistance aux opérateurs de télécommunication dans leurs nombreux chantiers;
- Élaboration des plans des jardins familiaux;
- Réponses à une centaine de demandes provenant de l'Association pour le Système d'Information du Territoire Vaudois (ASIT VD);
- Suivi de dossiers pour la police des constructions (73 dossiers);
- Participation à délivrance des permis d'habiter ou d'utiliser (26 objets contrôlés);
- Contrôle du plan des canalisations lors d'une enquête publique (52 dossiers contrôlés);
- Contrôle des évacuations des biens-fonds (19 parcelles contrôlées);
- Contrôle des évacuations des biens-fonds par le bureau Ribl (24 parcelles contrôlées);
- Élaboration des projets d'entretien routiers et suivi des chantiers;
- Relations avec les bureaux d'ingénieurs;
- Contacts avec les services de l'État.
- Gestion des pollutions:
 - Nombre de pollutions: 9;
 - Nombre d'interventions du garde-pêche: 7;
 - Nombre d'interventions des pompiers: 1;
 - Nombre d'interventions Police du Lac: 1;
 - Causes: hydrocarbure (2x), peinture (2x), produits de nettoyage (2x), chlore (1x), matière fécale (1x), inconnue (1x);
 - Fautifs trouvés: 4;
 - Plaintes déposées: 3.



Mobilité



Préambule

L'année 2023, le service Mobilité a notamment été marqué par le lancement d'un nouvel avant-projet pour le réaménagement de la route de Lavaux suite au retrait du préavis municipal pour l'adoption du projet routier de réaménagement complet du RC 780 entre Pully (arrêt Pully, Moulins) et Lutry (arrêt Lutry, Corniche) en lien avec la création d'une ligne de bus à haut niveau de service (BHNS) – Projet partiel 7.

Autre fait notable, le service a poursuivi ses réflexions en lien avec la mobilité des écoliers. Ainsi, un nouveau plan de mobilité scolaire a été lancé pour les Collèges de Corsy et de Savuit. En parallèle, un audit de la sécurité des arrêts de transports scolaires a débuté. Enfin, la gestion des transports scolaires a été optimisée.

Administration

Les ressources humaines étaient composées d'une déléguée à la mobilité à un taux d'activité de 100 % et d'une secrétaire à un taux d'activité de 20 %.

Schéma directeur de l'Est lausannois

Sous l'égide du schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL), la Mobilité a pris part à divers projets intercommunaux relatifs aux mobilités. Ils sont présentés ci-dessous ou dans le chapitre dédié au service Aménagement du territoire et Bâtiments.

PALM

En 2025, un nouveau projet d'agglomération Lausanne - Morges (PALM) sera déposé auprès de la Confédération. Courant 2023, plusieurs séances, ateliers et discussions se sont tenus dans le cadre du SDEL pour identifier les mesures à inscrire dans ce nouveau PALM.

Dans le cadre de la préparation de ce nouveau projet d'agglomération Lausanne - Morges, l'enjeu pour la Commune de Lutry est de sauvegarder les subventions acquises dans les PALM précédents, soit les subventions en lien avec le réaménagement des routes de Lavaux (RC 780), d'Ouchy (RC 777) et l'axe routier Conversion – Landar (RC 770).

Au vu de ce qui précède, la Commune a proposé plusieurs mesures à inscrire dans le prochain PALM. Afin d'éviter de reproduire la même situation que pour le projet partiel 7 (PP7), les mesures proposées sont pour la plupart portées uniquement par la Commune de Lutry.

Image directrice des mobilités douces

En 2011 et dans le cadre du SDEL, un rapport technique « Mobilité et urbanisme » a été réalisé. Jusqu'à présent ce rapport incarne le volet mobilité douce du projet de territoire de l'Est lausannois dont les objectifs principaux sont :

- Développer un réseau cyclable et un réseau piétonnier intégré, cohérent et sans discontinuités à l'échelle du SDEL ;
- Coordonner les objectifs en matière de mobilités douces avec les autres chantiers du SDEL, les projets intercommunaux, les projets communaux et le PALM ;
- Assurer la continuité et la qualité des itinéraires de mobilités douces et de loisirs.

Toutefois, depuis 2011 le contexte a évolué et il est apparu nécessaire d'actualiser et de compléter ce rapport technique afin d'être en cohérence avec les documents directeurs communaux, intercommunaux, régionaux, et cantonaux et de permettre notamment :

- D'établir, à l'échelle du SDEL, des réseaux piétons et vélos de qualité, sûrs, cohérents et continus qui prennent en compte la variété d'usagers de l'espace public et assurent une bonne cohabitation avec les autres usagers de la route ;
- De définir des objectifs concrets relatifs à la multimodalité et des principes ou recommandations pour la promotion de la mobilité active ;
- De déterminer précisément les principes et les mesures de mise en œuvre de la stratégie mobilité active de l'Est lausannois ;
- De proposer un planning de mise en œuvre de la stratégie mobilité active de l'Est lausannois et identifier les mesures pouvant bénéficier de cofinancements fédéraux par l'intermédiaire du prochain PALM.

Au vu de ce qui précède, un cahier des charges précis a été établi par le SDEL. Pour actualiser et compléter le rapport technique « Mobilité et urbanisme », il prévoit de procéder en 3 phases :

- **Phase 1 diagnostic, enjeux et objectifs :** un état des lieux précis des réseaux et des infrastructures existantes de mobilités actives dans l'Est lausannois est établi. Ledit état des lieux doit permettre d'identifier les contraintes et les opportunités du périmètre d'étude. Au sein de cette phase, une analyse de la demande et de la définition du rôle de la mobilité douce à horizon 2040 - 2045 est dressée afin d'identifier les enjeux et de déterminer les objectifs de la stratégie de mobilité active de l'Est lausannois ;
- **Phase 2 stratégie de mobilité active :** cette deuxième phase permet d'élaborer la stratégie de mobilité active à l'horizon 2040 - 2045 de l'Est lausannois en tenant compte des stratégies modes doux du PALM 2016 et en coordination avec le PALM 2025. À l'issue de cette deuxième phase, un réseau cyclable et piéton est établi en tenant compte notamment des rabattements vers les gares et les arrêts de transports publics ;
- **Phase 3 programmation et affinement :** cette dernière phase permet d'identifier les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie mobilité active de l'Est lausannois. À l'issue de celle-ci, un planning de mise en œuvre est établi.

Pour réaliser ces 3 phases d'étude et ainsi compléter le rapport technique, un mandat a été confié au bureau Christe et Gyax Ingénieurs - Conseils SA. Actuellement, ledit bureau vient de terminer la phase 1.

Passerelle sur le viaduc de la Rochettaz

Suite à la mise à l'enquête publique en 2022 du projet d'assainissement du viaduc de la Rochettaz par les Chemins de fer fédéraux (CFF), les Communes du SDEL ont formé une opposition en citant notamment le manque de prise en considération de l'aménagement d'une passerelle modes doux sur ledit viaduc pour permettre aux piétons/cyclistes de franchir le vallon de la Paudèze, mesure inscrite dans le PALM depuis 2007.

Après divers contacts et rencontres, et fort de l'appui des services concernés de l'État de Vaud, les Communes de l'Est lausannois ont transmis aux CFF le 8 août 2023 l'étude de faisabilité de la mesure d'agglomération qu'elles avaient réalisée en 2022. L'objectif étant ici d'ouvrir les discussions avec les CFF, d'obtenir un premier avis de ces derniers sur le projet et de pouvoir lister les contraintes imposées pour la réalisation d'une passerelle modes doux sur le viaduc de la Rochettaz.

Le 17 octobre 2023, les CFF ont fait parvenir un courrier au SDEL listant les charges et les remarques à prendre en considération pour l'établissement d'un dossier définitif de passerelle modes doux sur le viaduc de la Rochettaz.

En parallèle, les Communes de l'Est lausannois ont décidé en juin 2023 de s'adjoindre les services d'un bureau d'assistance à maître d'ouvrage (BAMO) pour les accompagner dans leur démarche de négociation auprès des CFF dans le but d'intégrer la passerelle de mobilité douce dans le calendrier du projet de réfection du viaduc de la Rochettaz. Pour ce faire, le bureau LESA Ingénieurs a été mandaté.

Le 7 décembre 2023, le bureau a organisé un atelier en présence de représentants du SDEL, des Communes de Lutry et Pully, des CFF, de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR). Les objectifs étaient de :

- Faire un point de situation sur les procédures d'autorisation et acquérir pour tous les participants un niveau d'information homogène sur le projet de chemin de mobilité douce Pully Nord – La Conversion et sur l'assainissement de la ligne CFF Lausanne – Grandvaux, en particulier l'assainissement du viaduc de la Rochettaz ;
- Convenir d'une feuille de route et d'un modus vivendi avec les CFF pour la suite du projet ;
- Identifier les risques et les mesures à prendre pour endiguer ceux-ci.

Vélos en libre-service

Dans le cadre des réflexions relatives à l'aménagement d'un système de vélos en libre-service dans l'Est lausannois, un sondage a été préparé et mis en ligne en 2022 pour recueillir des données sur la pratique du vélo dans le périmètre du SDEL. En 2023, un mandat a été confié à un bureau externe pour analyser les données récoltées, tirer parti de ces dernières et faciliter leur communication.

Les résultats du sondage ont permis de mieux comprendre les pratiques et attentes des cyclistes dans l'Est lausannois. Toutefois, les réflexions menées préalablement et les résultats du sondage ne démontrent pas la pertinence de développer un système de vélos en libre-service dans cette partie du territoire.

Développement stratégique des mobilités

Pour la Commune de Lutry, les orientations stratégiques relatives à la planification des mobilités sont établies essentiellement à 2 niveaux :

- Le niveau supra communal au moyen d'organes tels que la DGMR et d'outils comme le PALM ;
- Le niveau communal grâce notamment aux réflexions menées dans le cadre du SDEL ou encore au moyen d'outils comme le plan de législation.

En 2023, plusieurs études ont été menées afin d'améliorer la vision stratégique locale en matière de mobilité. Elles sont présentées ci-dessous.

Étude de planification pour des parkings d'échange à l'échelle du district Lavaux-Oron

Comme expliqué dans les rapports de gestions précédents, une étude de planification pour des parkings d'échange à l'échelle du district Lavaux-Oron a été réalisée en 2022. Le 2 mai 2023 par courrier postal, la Direction générale de la mobilité et des routes a pris position sur les résultats de ladite étude. Concernant la Commune de Lutry, la DGMR a précisé que :

- L'extension du parking relais (P+R) de La Conversion est de prime abord économiquement difficile en raison de la nécessité de réaliser d'importants ouvrages souterrains, ce qui au vu du nombre de places projeté dans l'étude n'est pas proportionné ;
- Concernant la gare de Bossière, l'étude conclut à l'impossibilité de réaliser les places supplémentaires estimées pour ce site en raison de l'absence de foncier à proximité ;
- L'actuel P+R de Lutry a une capacité supérieure par rapport à la capacité estimée dans l'étude pour répondre aux besoins futurs.

Dès lors, la DGMR considère que la surcapacité du P+R de Lutry permet de compenser la non-réalisation des P+R ou des extensions de P+R de La Conversion et de Bossière, car la position géographique respective de ces parkings conduit à attribuer prioritairement les places non réalisées de Bossière et La Conversion au P+R de Lutry.

Concernant l'aménagement d'un éventuel P+R au Lander, les conditions de desserte par les transports publics (cadences et temps de parcours), les contraintes foncières et la localisation à la sortie de la bretelle autoroutière (visant de fait une clientèle desservie en amont par le train) s'opposent au principe de rabattement au plus près du domicile rendant ainsi ce site non conforme à la stratégie des interfaces de parkings relais.

Parking du Châtelard

Comme expliqué dans le rapport de gestion 2022, au sein du plan général d'affectation de la Commune, la parcelle n° 5115 sise au Châtelard est colloquée en zone viticole. La carte annexée à la loi sur le plan de protection de Lavaux (LLavaux), loi valant plan directeur, intègre cette parcelle au territoire d'intérêt public et d'équipements collectifs (marqué d'une lettre « E »), soit un territoire réservé à des parcs souterrains de stationnement public et recouvert de vigne. La parcelle n° 5115 n'est pas incluse dans le périmètre du Plan d'affectation cantonal (PAC) n° 363 Lavaux, mis à l'enquête publique du 28 août au 26 septembre 2019. Pour le moment, la définition de son affectation est donc de compétence communale. Ainsi, il a été retranscrit dans le projet de nouveau plan général d'affectation (PGA) les principes figurant dans la LLavaux actuelle, soit de colloquer ladite parcelle en « zone affectée à des besoins publics », pour pouvoir peut-être un jour y construire un parking souterrain.

Lors de l'examen préalable du PGA, la DGMR n'a pas remis en cause la localisation ou le principe de stationnement sur la parcelle n°5115. Cependant, bien qu'il soit retranscrit uniquement au sein du nouveau plan d'affectation communal, ce qui a été acté dans les planifications supérieures, la DGMR a demandé de justifier ce parking souterrain eu égard aux exigences du plan des mesures OPAir et du plan directeur cantonal. Selon la DGMR, deux informations sont manquantes, à savoir le nombre de places voiture prévu et les raisons d'être de celles-ci.

En juillet 2022, une étude a été entreprise pour répondre aux doléances de la DGMR. Pour ce faire, le bureau Christe & Gyax Ingénieurs - Conseils SA a été mandaté. Courant 2023, ladite étude a été finalisée et le rapport d'étude porté au dossier du PGA. Cependant, si un éventuel parking devait un jour se construire sur la parcelle n°5115, l'étude devrait être affinée, car celle-ci a uniquement permis :

- D'examiner le fonctionnement et les besoins actuels en stationnement de la zone du hameau du Châtelard ;
- D'apprécier les besoins futurs en stationnement dans ce secteur ;
- De justifier l'offre du parking projeté en tenant compte des besoins actuels et futurs et des éventuelles places en surface à supprimer.

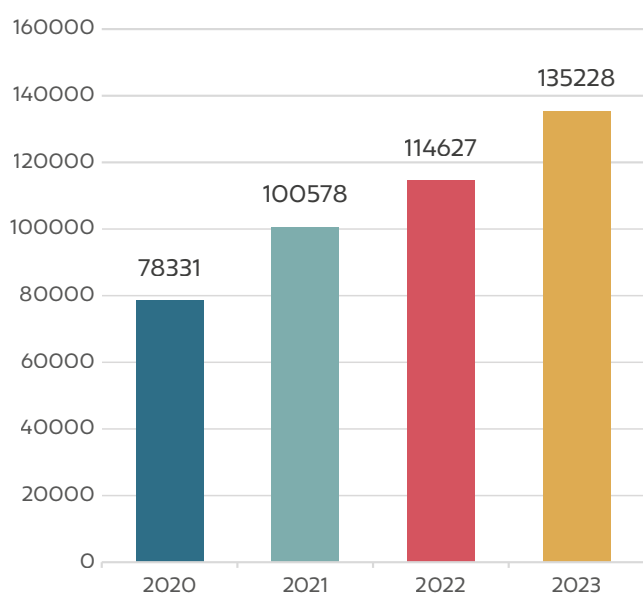
Transports publics

Les lignes 9, 68, 69, 47 et N6 des transports publics de la région lausannoise (TL) desservent la commune. Ci-après, plusieurs statistiques relatives à la fréquentation de ces dernières sont disponibles.

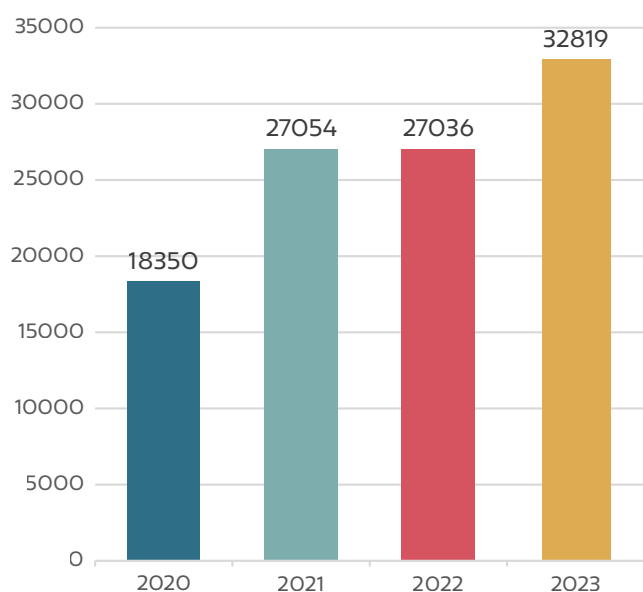
Fréquentation des lignes TL 68 et 69

Dans les graphiques ci-dessous, le nombre de passagers transportés par les lignes 68 et 69 est visible (voir les graphiques Nombre de passagers sur la ligne TL 68 et Nombre de passagers sur la ligne TL 69).

Nombre de passagers sur la ligne TL 68



Nombre de passagers sur la ligne TL 69

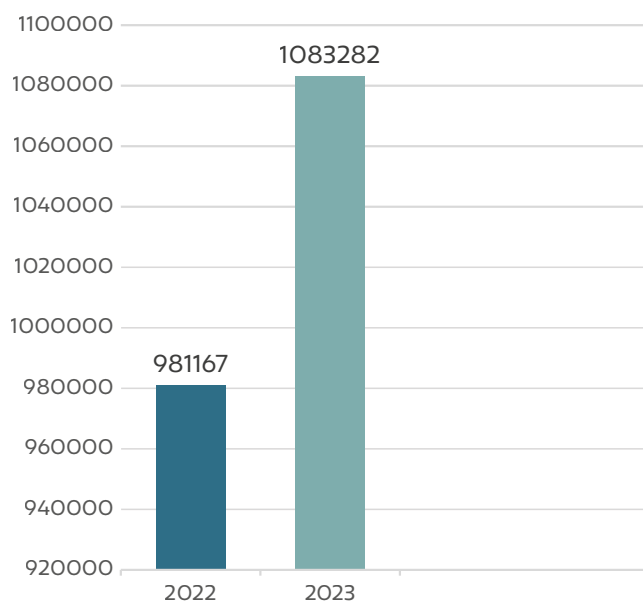


Pour la ligne 68, le nombre de passagers a crû de plus de 17 % par rapport à 2022. Pour la ligne 69, le nombre de passagers a quant à lui augmenté de plus de 21 %.

Fréquentation de la ligne TL 47

Dans le graphique ci-dessous, le nombre de passagers transportés par la ligne 47 est visible (voir le graphique Nombre de passagers sur la ligne TL 47). Par rapport à l'année 2022, le nombre de passagers a progressé de plus de 10 %.

Nombre de passagers sur la ligne TL 47



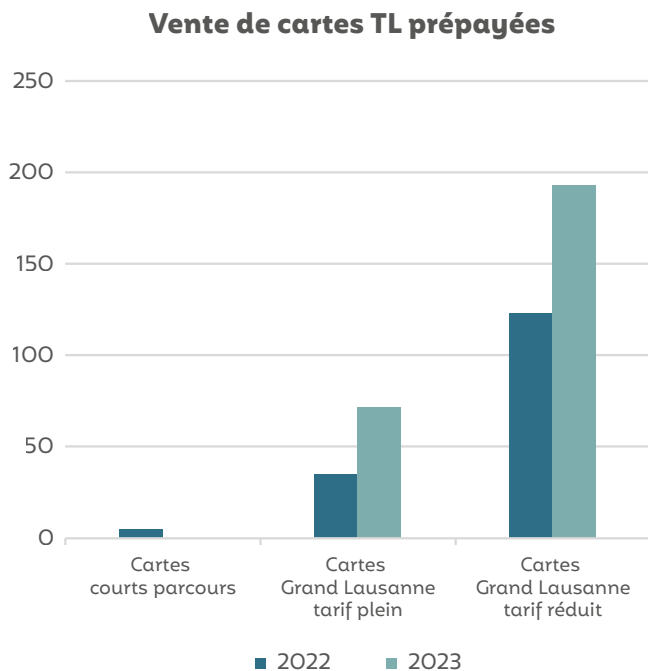
Fréquentation de la ligne TL N6

Concernant le réseau nocturne qui dessert Lutry les nuits de weekend et les veilles de jour férié, la ligne N6 a transporté 14'871 passagers.

Vente de cartes TL prépayées

Depuis 2022, il est possible d'acheter des cartes TL prépayées au Greffe municipal. Faute de demande, la vente des cartes "courts parcours" a cessé en 2023. Les cartes "Grand Lausanne" au tarif plein et réduit sont toujours proposées.

Les statistiques liées à la vente de ces cartes sont visibles dans le graphique nommé Vente de cartes TL prépayées



Vaudloisirs

Entre le 15 mai et le 15 septembre 2023, la DGMR et la communauté tarifaire Mobilis ont mis en place une offre tarifaire éphémère nommée la carte soirée. Toute personne en possession d'un tel titre de transport pouvait ainsi voyager au prix d'un seul billet dans les zones tarifaires de son choix, dès 19 h et jusqu'à la fin du service des transports publics.

Pour promouvoir cette offre tarifaire, une campagne de communication a été organisée dans tout le Canton de Vaud. À l'échelle de la commune, des affiches ont été posées et des communications ont été publiées sur le site Internet. En sus, la Mobilité a pris contact avec les différents organisateurs de manifestations à Lutry pour qu'ils relaient cette offre tarifaire à travers leurs supports de communication.

Cours être et rester mobile

Un cours être et rester mobile a eu lieu le 10 octobre 2023 à la salle Mafla. L'objectif de celui-ci était d'apprendre aux participants à :

- Choisir le billet de transports publics qui sied le mieux à son trajet ;
- Utiliser les automates à billets des Chemins de fer fédéraux et des TL ;
- Se servir des applications CFF et TL pour acheter des billets de transports publics ou consulter des horaires.

Durant un après-midi, les participants ont eu d'abord des explications théoriques. Ils ont ensuite participé à des exercices pratiques sous la supervision de moniteurs des CFF, des TL et de l'Association transports et environnement (ATE), spécialement formés à cette tâche. Police Lavaux a également pris part à ce cours afin de rappeler les règles élémentaires de sécurité lorsque l'on circule au sein des espaces publics ou que l'on doit payer un billet de transports publics à un horodateur ou en ligne.

Remboursement d'un abonnement de transports publics aux nouveaux jeunes citoyens

Durant la séance du Conseil communal du 19 juin 2023, le Conseiller communal Charles Chevalley a déposé un postulat nommé « Pour que la Commune offre un abonnement demi-tarif aux Lutriennes et Lutriens, l'année de leurs 18 ans ».

Lors du Conseil communal du 30 octobre 2023, une réponse audit postulat a été formulée. Au sein de cette dernière, la Municipalité a souligné l'importance d'encourager les jeunes générations à se tourner vers les mobilités durables et plus particulièrement vers l'utilisation des transports publics. De ce fait, la Municipalité s'est engagée à prendre des mesures pour que chaque jeune qui achète un abonnement de transports publics l'année civile de ses 18 ans puisse se faire rembourser un montant maximum de CHF 100 sur présentation d'un justificatif.

Cette nouvelle mesure sera effective dès le 1^{er} janvier 2024. Une directive communale a été préparée afin de définir les conditions à remplir pour pouvoir bénéficier de ce remboursement. Des actions de communication seront organisées en 2024 et un courrier d'information sera envoyé à tous les jeunes qui atteindront leur majorité.

Étude LC1

Comme expliqué dans le précédent rapport de gestion, à la demande de la DGMR, une étude a été lancée, pour définir l'emplacement du terminus de la future ligne de transports publics LC1 prévue dans le cadre du chantier 1 du SDEL: image directrice des transports publics à l'échelle de l'Est lausannois à horizon 2030. En 2022, cette étude avait été provisoirement suspendue, mais avait pu, par la suite, reprendre. Début 2023, l'étude a été finalisée et son contenu validé par les différents partenaires du projet.

Autopartage

3 véhicules individuels motorisés en autopartage de la société coopérative Mobility sont mis à disposition sur le territoire communal:

- À la gare de La Conversion, en face des bâtiments Nord de ladite gare, sur le chemin du Flonzel;
- À la gare de Lutry;
- Sur le parking de La Possession.

Les véhicules de la gare de La Conversion et du parking de La Possession sont proposés par la Commune de Lutry. Concernant le véhicule de la gare de Lutry, il est mis à disposition par la coopérative Mobility directement.

Les véhicules Mobility présents sur la commune sont thermiques, sauf celui du parking de La Possession qui est électrique. Au sein de l'Administration communale, 3 abonnements Mobility sont disponibles pour les trajets professionnels des collaborateurs.

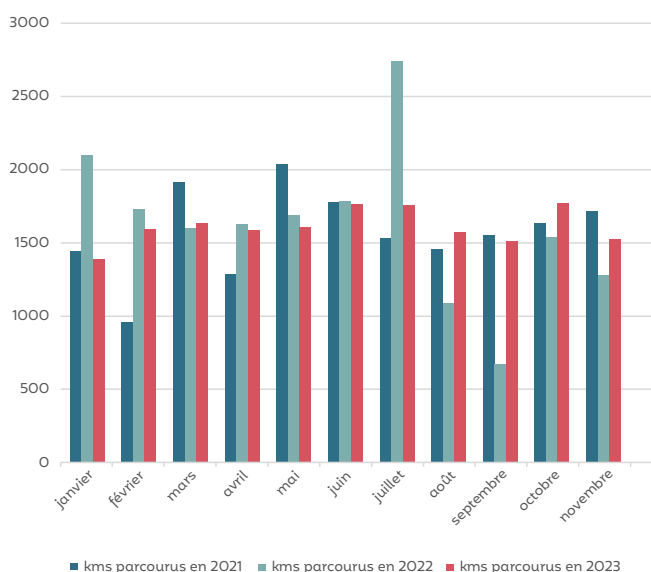
Véhicule Mobility du parking de La Possession

Le nombre total de kilomètres parcourus par le véhicule Mobility du parking de La Possession est resté constant par rapport à l'année 2022 (voir tableau intitulé «Kms parcourus par le véhicule Mobility du parking de La Possession»).

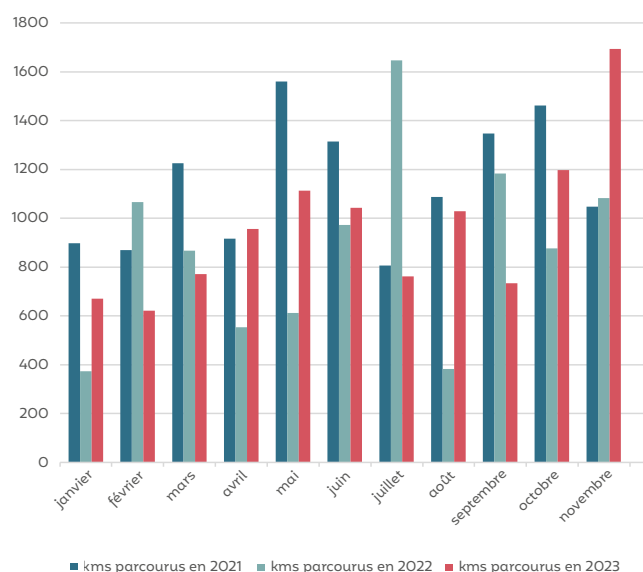
Véhicule Mobility de la gare de La Conversion

Le nombre total de kilomètres parcourus par le véhicule Mobility de la gare de La Conversion a crû par rapport à l'année précédente. En 2023, 2'064 kilomètres supplémentaires ont ainsi été parcourus avec ce véhicule (voir tableau intitulé «Kms parcourus par le véhicule Mobility de la gare de La Conversion»).

Kms parcourus par le véhicule Mobility du parking de la Possession



Kms parcourus par le véhicule Mobility de la gare de La Conversion



Évolution de l'offre Mobility

En juillet 2023, un bilan de l'offre Mobility sur le territoire lutrien a été effectué. Dans le cadre de ce dernier, il a été constaté que :

- Le véhicule Mobility présent sur le parking de La Possession est fortement sollicité. Dès lors, il devient parfois compliqué de le réserver ;
- La fréquentation du véhicule Mobility sis à la gare de Lutry a chuté fortement depuis qu'un emplacement Mobility a été ouvert sur le parking de La Possession.

Fin octobre 2023, il a été convenu conjointement avec la coopérative Mobility, de modifier l'offre présente sur le territoire communal. Ainsi, courant du premier semestre 2024, le véhicule Mobility localisé à la gare de Lutry sera supprimé. En remplacement, un deuxième emplacement Mobility sera ouvert au parking de La Possession et un véhicule électrique de la catégorie Combi sera mis à disposition.

Les deux véhicules Mobility sis sur le parking de La Possession seront exploités directement par la coopérative Mobility. Par conséquent, la Commune de Lutry ne payera plus de frais pour leur mise à disposition. Le courant consommé par la recharge des véhicules sera facturé à la coopérative Mobility tout comme la location des deux stationnements qu'ils occuperont. Pour faciliter l'expérience des usagers, des bornes de recharge électrique spécifiques à Mobility seront aménagées pour la recharge de ces deux véhicules.

Subvention abonnement Mobility Test

Durant la séance du Conseil communal du 8 mai 2023, le Conseiller communal Jean-François Chapuisat a déposé un postulat intitulé « Le parking de la Possession au service des Lutriens, aujourd'hui et demain ».

Lors du Conseil communal du 11 septembre 2023, une réponse audit postulat a été formulée. Au sein de celle-ci, il a été notifié que la Municipalité étudiait la possibilité de subventionner l'achat d'un abonnement Mobility.

Après avoir examiné plusieurs scénarios, il a été acté que dès le 1er janvier 2024, les abonnements Mobility Test seraient subventionnés pour un montant maximum de CHF 50. Ladite subvention sera à faire valoir sur les frais d'activation de l'abonnement et sur les coûts liés aux kilomètres ou aux heures de conduite effectuées. Un même individu ne pourra faire une demande de subvention que tous les 2 ans.

Dans le but de clarifier les modalités à remplir pour l'octroi de cette subvention, une directive a été préparée. La mise en place de cette nouvelle subvention sera communiquée début 2024.

Vélos

En 2023, différents projets à l'échelle communale relatifs aux vélos ont été menés. Ils sont décrits ci-dessous, excepté deux projets qui ont été menés sous l'égide du SDEL et qui sont donc visibles dans le chapitre: « Schéma directeur de l'Est lausannois ».

Stationnements à la gare de La Conversion

La gare de La Conversion constitue un pôle multimodal de transport dont la fréquentation est amenée à croître ces prochaines années. Ainsi pour compléter l'offre en stationnement dans ce secteur, de nouvelles zones de parcage pour les deux-roues ont été créées en accord avec les CFF.

Au Nord de la gare, en remplacement de deux places dévolues aux voitures, 11 nouveaux stationnements pour les deux-roues ont été installés le long du chemin du Flonzel. Ils sont équipés d'arceaux permettant à tous types de deux-roues de se parquer (voir figure 1). En complément, la zone de parcage existante sous le pont a été réorganisée afin de délimiter plus clairement l'espace dévolu aux piétons et celui réservé aux stationnements.



Figure 1a : places deux roues au Nord de la gare de La Conversion



Figure 1b : places deux roues au Nord de la gare de La Conversion

Au Sud de la gare, une nouvelle zone de parcage a également été installée. 10 places y ont été marquées au sol. La bande restante présente le long de la barrière a également été réaménagée pour permettre aux vélos de stationner et d'être cadenassés à la barrière (voir figure 2).

Sur l'ensemble de ces nouvelles places, une signalétique limitant le temps de parcage à 72 h maximum a été apposée pour garantir un taux de rotation suffisant et éviter les véhicules ventouses.



Figure 2 : nouvelles places deux-roues au Sud de la gare de La Conversion, le long de la route de La Conversion

Stationnements Voisinand, Taillepied et Les Champs

À Taillepied, au Voisinand et aux Champs, des places deux-roues sont présentes. Sur certaines d'entre elles, des arceaux sont installés pour permettre d'y cadenasser aisément les vélos. Or, il a été constaté que ces arceaux sont monopolisés par des deux-roues motorisés ventouses. Par conséquent, la signalétique présente a été adaptée et le temps de stationnement y est maintenant limité à 72 h.

Circulation des vélos sur les quais

Dans le but d'optimiser la sécurité des piétons et le partage de la voirie sur les quais, des échanges ont eu lieu avec la DGMR, puis dans un deuxième temps avec Pro Velo. En effet, les marquages jaunes peints sur le sol sont parfois confondus avec des bandes ou pistes cyclables. À l'issue de ces discussions, aucune solution op-

timale n'a pu être trouvée. Cependant, la possibilité de modifier les marquages vélos présents sur les quais a été soulevée.

Requalification bretelle autoroutière

Le 30 janvier, une délégation de l'Office fédérale des routes (OFROU) s'est rendue à Lutry afin de discuter de la possibilité d'aménager des panneaux photovoltaïques en bordure d'autoroute. Lors de cette visite, il a également été abordé l'opportunité de requalifier en voie modes doux la chaussée Sud de la bretelle autoroutière qui part de Corsy et qui va en direction du Valais. Toutefois et afin de se faire une idée précise de ce projet et statuer sur les suites à y donner, l'OFROU a demandé qu'une étude d'opportunité lui soit soumise. Pour réaliser ladite étude, un mandat en 3 phases a été confié au Büro für Mobilität (BFM):

- **Phase 1 fondement et cadrage:** Il s'agit ici de mettre en exergue les potentiels axes de mobilité douce en relation avec le tronçon d'étude, les contraintes et les points durs. Lors cette phase, les principaux enjeux, contraintes et les points clef du réseau (connexions avec les itinéraires communaux, accidentologie, pôles d'intérêt et générateurs de flux, etc.) sont identifiés;
- **Phase 2 détermination et consolidation de l'itinéraire préférentiel:** Plusieurs variantes de tracé modes doux sont proposées. Outre le tracé envisagé dans les réflexions initiales du projet, des itinéraires alternatifs sont pris en compte et comparés. Au moyen d'une analyse multicritère qui prend comme base les recommandations des manuels de l'OFROU, un unique tracé est retenu. Au terme de cette phase, l'itinéraire de mobilité douce est consolidé et justifié d'après les éléments d'analyse;
- **Phase 3 concepts d'aménagement:** La troisième phase définit les standards d'aménagement à considérer pour la voie mode doux. La définition de ces standards prend la forme de schémas et de coupes types aux principaux franchissements transversaux (passerelles, ascenseurs, etc.) et longitudinaux (le long du tracé de l'A9). Il s'agit en particulier de vérifier le potentiel d'utilisation, la faisabilité et la cohérence de la variante d'aménagement recommandée, en tenant également compte d'exemples nationaux ou internationaux s'ils existent.

Courant septembre 2023, le BFM a terminé la phase 2 du mandat. Un rapport intermédiaire d'étude a été rédigé et transmis à l'OFROU pour un premier avis. Un retour de l'OFROU est attendu pour début 2024. Sur la base de ce dernier, il sera acté de lancer ou pas la 3^{ème} phase du mandat.

Piétons

Dans l'optique de renforcer les infrastructures relatives aux piétons et favoriser la marchabilité, différentes études et aménagements ont été mis en place courant 2023. Ils sont présentés ci-dessous.

Plan de mobilité scolaire des Collèges de Corsy et Savuit

Un plan de mobilité scolaire (PMS) est un outil qui permet d'identifier et de cartographier, pour un établissement scolaire donné, les itinéraires empruntés par les écoliers et les problèmes rencontrés par ces derniers sur le chemin de l'école. Des solutions concrètes sont ensuite proposées.

Un plan de mobilité scolaire est composé de 4 étapes :

- **Étape 1 :** un questionnaire est remis aux parents, enfants, enseignants et partenaires de l'école. Il leur est demandé de répondre à des questions sur les habitudes de mobilités de chacun et sur les itinéraires empruntés pour se rendre à l'école. En parallèle, des rencontres avec les partenaires de l'école et du quartier sont organisées pour mieux comprendre le contexte local ;
- **Étape 2 :** les questionnaires sont dépouillés afin d'obtenir des données chiffrées sur le chemin de l'école, la marchabilité et les pratiques de mobilité. Grâce à ces informations, un état des lieux précis de la mobilité et de la sécurité autour de l'école est dressé. Des cartes avec les flux des écoliers et les points signalés comme dangereux sont réalisées ;
- **Étape 3 :** sur la base des cartes établies, des rencontres avec les différents partenaires des écoles et des visites de terrain avec des experts du Bureau de Prévention des Accidents (BPA), les points signalés comme dangereux sont pondérés selon 4 critères : le nombre de citations, la fréquentation par les écoliers, l'ampleur du déficit relevé sur place et l'accidentologie des lieux. Des recommandations visant à résoudre les problèmes identifiés sont alors établies ;
- **Étape 4 :** en collaboration avec le mandant, le mandataire suit l'évolution et la mise en œuvre de ses recommandations.

Fin de l'été 2023, le plan de mobilité scolaire des Collèges de Corsy et Savuit a été achevé. Les conclusions de celui-ci doivent encore être présentées à la Municipalité. Par la suite, les recommandations émises au sein de ce document seront peu à peu aménagées.

Plan de mobilité scolaire du Collège du Grand-Pont

Concernant le PMS du Collège du Grand-Pont achevé en 2022, les recommandations contenues dans ce dernier continuent d'être peu à peu aménagées, par exemple la zone d'approche du passage piéton sis au croisement route de Vevey – rue Friporte a été modifiée. Dans le cadre de l'établissement du nouvel avant-projet de requalification de la route de Lavaux, plusieurs recommandations ont aussi été prises en considération.

Plan de mobilité scolaire du Collège des Pâles

Comme annoncé au budget 2024, un PMS pour le Collège des Pâles sera prochainement réalisé. Bien que le financement de ce dernier soit acquis, le service Mobilité a participé en 2023 à un appel à projets d'Unisanté afin d'obtenir une subvention pour la réalisation de ce nouveau PMS. Fin 2023, le service a appris que son dossier a été retenu et qu'un soutien financier lui serait accordé.

Sécurité des enfants sur le chemin de l'école

Il est à noter que les démarches entreprises pour mieux connaître les habitudes de mobilité des écoliers, et leur offrir des itinéraires adaptés à la marche et à leurs besoins, ont valu au service Mobilité d'être invité le 8 novembre 2023 à faire une intervention dans le cadre de la plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse.

Toujours dans ce contexte, le service Mobilité a été convié à prendre part au concours le Flâneur d'or qui récompense des actions concrètes de mobilité alimentant une nouvelle culture de la marche. Ce concours a pour but de faire connaître les réalisations d'espaces publics exemplaires en Suisse. Ce prix récompense tous les trois ans des aménagements ou concepts qui améliorent la qualité des déplacements à pied. Il est organisé par Mobilité piétonne suisse en collaboration avec l'OFROU et d'autres partenaires.

Trottoir chemin des Moulins

Lors du Conseil communal du 11 septembre 2023, la Conseillère communale Corinne Rossari a interpellé la Municipalité concernant la sécurité des piétons au croisement chemin des Moulins – chemin des Pâles.

Comme annoncé dans la réponse à cette interpellation, un bilan de la sécurité à ce croisement a été effectué. Dès lors, différentes solutions ont été étudiées pour améliorer la sécurité des piétons dans ce secteur. Il a été convenu que courant 2024 un trottoir serait aménagé sur le versant Est de la portion de voirie comprise entre le croisement chemin des Moulins – chemin des Pâles et le giratoire des Moulins. Cette solution a été retenue, car :

- Malgré les gabarits présents, les piétons auront un espace séparé du trafic pour marcher ;
- Visuellement et physiquement, le trottoir diminuera les gabarits de la chaussée, ce qui réduira la vitesse des véhicules individuels motorisés ;
- Le totem marquant l'entrée - sortie de la zone 30 pourra être déplacé afin d'être plus visible. Il sera plus aisé d'identifier l'entrée - sortie de cette zone, comme le préconise le cadre légal et normatif en vigueur.

Les travaux relatifs à l'aménagement de ce trottoir seront effectués courant 2024.

Accès à la gare de Lutry

En décembre 2023, un état des lieux de la signalétique piétonne relative à la gare de Lutry a été effectué. Des signaux additionnels seront prochainement installés.

Route de Sermotier, traversée des piétons

À la suite d'interpellations de riverains de la route de Sermotier, un état des lieux de la sécurité des piétons a été mené dans ce secteur. Il en ressort qu'aucun aménagement complémentaire n'est nécessaire dans ce quartier.

Transports scolaires

Au sein de la commune, la localisation des collèges, les contraintes liées aux grilles horaires des écoliers et les disponibilités des salles de classe obligent la Commune à organiser un service de transports scolaires. Dans ce contexte, 3 types de transports différents sont effectués :

- **Les transports quotidiens** : il s'agit des trajets allers - retours entre l'arrêt défini par le lieu de résidence ou de garde officielle d'un écolier (UAPE, cantine, maman de jour, etc.) et son collège d'enclassement. Pour rappel, tous les élèves de Lutry n'ont pas le droit à un transport quotidien. Cela dépend du collège dans lequel ils sont enclassés et de leurs adresses de garde officielle ;
- **Les transports hebdomadaires** (aussi appelé courses annexes) : il s'agit de véhiculer des écoliers à des cours qui se déroulent en dehors de leur collège d'enclassement (cours de sports ou en lien avec des activités créatrices). Ces transports sont définis selon un planning hebdomadaire avec des changements pouvant avoir lieu selon la parité des semaines ou selon les semestres ;
- **Les transports sur demande** : il s'agit des trajets à destination d'activités sporadiques comme les sorties de classe à la bibliothèque, en forêt, à la piscine, à la patinoire ou encore les visites dentaires. Ces trajets font l'objet de demandes spécifiques de la part de l'établissement scolaire.

Pour rappel, la gestion courante et la planification des transports scolaires sont effectuées par Microgis. Helvétie est en charge de véhiculer les écoliers.

MOBILITÉ

Gestion courante

Le tableau ci-après récapitule le nombre d'enfants ayant droit à un transport quotidien pour l'année scolaire 2023 - 2024.

Collège	Enfants non transportés		Enfants transportés en bus scolaires		Total
Collège de Corsy	92	42 %	129	58 %	221
Collège de La Croix	44	16 %	233	84 %	277
Collège de Savuit	2	5 %	40	95 %	42
Collège des Pâles	103	68 %	48	32 %	151
Collège du Grand-Pont	178	59 %	122	41 %	300
Total	419	42 %	572	58 %	991

Le service Mobilité ayant été mis devant le fait accompli concernant l'instauration de l'horaire continu pour certains écoliers, des solutions ont dû être trouvées pour garantir le bon fonctionnement des bus scolaires à la rentrée 2023. Il a notamment été décidé, et ceci malgré les demandes insistantes de certains parents, que les écoliers au bénéfice de l'horaire continu ne seraient pas transportés sur le temps de midi. L'instauration de l'horaire continu a toutefois nécessité de mettre en place 11 courses spéciales chaque semaine entre août et décembre 2023.

Concernant les transports hebdomadaires, 63 courses ont été organisées de janvier à juillet 2023 dont 26 ont pu être intégrées dans les transports quotidiens. Pour la période comprise entre août et décembre 2023, 55 courses hebdomadaires ont été planifiées dont 8 ont pu être intégrées dans les transports quotidiens.

Pour les transports sur demande, 610 transports ont été effectués pour l'année scolaire 2022-2023. Pour le premier semestre de l'année scolaire 2023-2024, 404 courses de ce type ont été comptabilisées.

Visite des bus scolaires

Lors du bilan de la rentrée scolaire 2022, il a été constaté que les plus jeunes écoliers avaient parfois des appréhensions lorsqu'ils devaient emprunter les transports scolaires. Dès lors, pour la rentrée 2023, toutes les classes des petits degrés ont été invitées à visiter un bus scolaire. Lors de cette visite, les enfants ont pu échanger avec les chauffeurs sur les bons comportements à adopter dans les bus. Des exercices ont également été effectués pour montrer aux jeunes écoliers comment attacher leur ceinture de sécurité. Enfin, les enfants ont reçu une bande dessinée relative aux règles élémentaires de sécurité et de bienséance à adopter dans les bus scolaires.

Groupes WhatsApp

Les bus scolaires sont tributaires de la circulation routière et des aléas du quotidien. Il arrive donc parfois que le fonctionnement de ceux-ci soit fortement perturbé et que les bus subissent d'importants retards. Ces aléas sont indépendants de toute volonté et impossibles à anticiper. Il est avéré toutefois que ces soucis peuvent engendrer des problèmes d'organisation et des inquiétudes pour les parents ou les différents acteurs en lien avec les transports scolaires.

Pour informer le plus tôt possible en cas de perturbation, des groupes WhatsApp ont été créés. Tous les parents dont les enfants sont au bénéfice d'un transport scolaire ont reçu une invitation à rejoindre un de ces groupes. En cas de problème sur une ligne de bus scolaire, un message est envoyé sur le groupe WhatsApp rattaché à la ligne concernée. Ces groupes sont gérés directement par Microgis et Helvétie.

Audit de la sécurité aux arrêts de transports scolaires

En mars 2023, le service Mobilité a mandaté le Bureau de prévention des accidents (BPA) afin de mettre en évidence, pour chaque arrêt de transports scolaires, les lacunes en matière de sécurité et proposer, si nécessaire, des mesures pour corriger lesdites lacunes.

Dès lors, dans un périmètre de 25 mètres autour de chaque arrêt de transports scolaires, une analyse de la sécurité routière est en cours de réalisation sur la base de la méthodologie telle que définie dans la norme SN 641 723. Au préalable, des échanges ont également eu lieu avec la société Helvécie afin d'exclure des problèmes lors de la pose ou de la prise en charge des écoliers.

Au sein des premiers rapports intermédiaires d'étude transmis dans le cadre de ce mandat, il apparaît que des améliorations sont possibles pour optimiser la sécurité à proximité des arrêts de transports scolaires. De prime abord, certaines adaptations pourront être effectuées facilement. D'autres nécessiteront des réflexions complémentaires. Néanmoins, le mandat étant en cours, il convient d'attendre avant de définir les aménagements à effectuer en priorité.

Dans le cadre des prémices de son mandat, le BPA a relevé la démarche proactive de la Commune de Lutry vis-à-vis de la sécurité de ses écoliers démontrant une volonté claire de sécuriser les déplacements scolaires.

Arrêt de transports scolaires Collège de Corsy

Pour améliorer la sécurité des écoliers, faciliter l'alignement des bus scolaires et permettre à plusieurs bus de s'arrêter en même temps, des aménagements ont été effectués à l'arrêt Collège de Corsy. Le chemin de la Pépinière a été placé en sens unique. Les véhicules individuels motorisés ne sont plus autorisés à descendre la portion de voirie comprise entre l'entrée du parking du Collège de Corsy et le croisement chemin de la Pépinière, route du Landar et chemin de la Cornèle. L'agriculteur qui fait paître son bétail sur les parcelles bordant le chemin de la Pépinière conserve toutefois le droit d'emprunter le haut de cette portion de voirie dans le sens de la descente, car sans cela il ne pourrait plus accéder avec son véhicule auxdites parcelles. En outre comme l'exige la loi, un contre sens cyclable a été installé.

En complément du sens unique, le marquage de l'arrêt de transports scolaires Collège de Corsy a été revu (voir figure 3).



Figure 3 : aménagements de nouveaux marquages aux abords de l'arrêt de transports scolaires Collège de Corsy

Concours à pied à l'école

Dans le cadre de la semaine de la mobilité, l'Association des parents d'élève de Lutry (APE) et le service Mobilité ont à nouveau organisé un concours à pied à l'école. 15 classes y ont participé.

Dans le cadre de ce concours, les participants s'engagent, le temps d'une période définie, à venir à pied à l'école et à marcher sur leur temps libre. Tous les trajets effectués à pied sont alors comptabilisés. La classe ayant obtenu le plus de points gagne un prix. En parallèle, pour inciter les écoliers à bouger et découvrir de nouvelles activités, chaque classe inscrite au concours a le droit de prendre part à une activité sportive qu'elle doit choisir parmi une dizaine de propositions. En 2023, le choix des classes s'est porté sur des initiations à l'athlétisme, à la capoeira, au cirque, au hip-hop et au taiji.

À l'issue du concours, une remise des prix a été organisée. Les classes gagnantes ont reçu un bon pour prendre part à une initiation au tir à l'arc. Les élèves des autres classes participantes ont également reçu chacun un bon pour une glace.

A la suite du concours, un questionnaire de satisfaction a été envoyé à l'ensemble des enseignants ayant pris part à la démarche avec leur classe. Tous ont demandé à ce que le concours soit réorganisé l'année prochaine.

Véhicules individuels motorisés

Des aménagements ont été entrepris et des études ont été menées pour limiter les externalités négatives induites par les véhicules individuels motorisés et pour garantir l'accès au territoire.

Savuit démontage des aménagements provisoires

Les aménagements installés à Savuit pendant la durée des travaux sur la route des Monts-de-Lavaux ont été démontés en mai 2023. Néanmoins, les bandes longitudinales pour piétons marquées sur la partie Nord de la rue du Village ont été pérennisées.

Chemin des Champs, sécurisation de la portion Ouest de la voirie

En remplacement des trafics blocs provisoires présents depuis plusieurs mois à l'Ouest du chemin des Champs, des aménagements définitifs ont été installés. Ils permettent d'éviter que les véhicules individuels motorisés coupent le virage (voir figure 4).



Figure 4 : aménagements définitifs à l'Ouest du chemin des Champs

Zone 30 km/h Converney

Comme annoncé dans le rapport de gestion 2022, la zone 30 km/h de Converney a été aménagée en mars 2023. Pour ce faire des travaux de marquages ont été effectués et la signalétique adaptée sur les voiries suivantes: route de Belmont, route de Converney, chemin des Pierrettes, chemin de Champ Maffrey et chemin de l'Arabie.

Pour informer de la mise en place de ce nouveau régime de circulation, un courrier a été envoyé aux riverains. Le 8 mai 2023, une communication a également été transmise au Conseil communal.

Zone 30 km/h Marionnettes – Ponflet – Brûlées

Cette zone 30 km/h a été installée en juillet 2023. Pour ce faire, des travaux de marquages ont été effectués et la signalétique a été adaptée aux endroits suivants:

- Chemin des Brûlées
- Route de Corsy
- Chemin du Creux-de-Corsy
- Chemin d'En-Vaux
- Chemin de Clair Joly
- Chemin des Blanchettes
- Chemin de Genevroz
- Chemin des Marionnettes
- Chemin du Vallon
- Chemin du Flonzel
- Chemin de l'Arabie
- Chemin de Ponflet
- Chemin de la Cornèle
- Chemin du Mâcheret
- Chemin de Crêt de Plan

Pour informer de la mise en place de ce nouveau régime de circulation, un courrier a été envoyé. En sus, un article a été publié dans l'Echomunal de juillet 2023.

Place des fêtes

Il a été demandé au service Mobilité d'étudier la possibilité de remplacer la chaîne qui clôture l'entrée/sortie de la place des Fêtes. En effet, lorsque la place est utilisée comme parking de déstagement, la chaîne est enlevée. Toutefois, au moment de refermer celle-ci, il arrive que des voitures soient encore stationnées. Si la chaîne est refermée, les conducteurs des véhicules individuels motorisés doivent alors appeler Police Lavaux pour sortir.

Pour remédier à ce problème, deux solutions ont été étudiées, à savoir remplacer la chaîne par une barrière ou par des bornes escamotables automatiques. Néanmoins, ces solutions n'ont pas été retenues pour des raisons techniques et des aspects esthétiques.

En parallèle à ces réflexions, les conditions d'ouverture de la place des Fêtes aux stationnements ont été clarifiées.

Parking de la Plage, stationnements voitures

Au croisement rue Friporte – Quai Vaudaire, les stationnements voitures ont été réorganisés (voir figure 5), ceci afin de compenser la place voiture qui a été supprimée sur le quai au profit des deux-roues motorisés ainsi que les 3 places voitures qui seront prochainement néantissées pour permettre le réaménagement des cabanons Tahiti.

Sachant que pour marquer ces 6 nouveaux stationnements il a fallu supprimer 2 places sur le long terme, l'offre en stationnement voiture aux abords de la plage restera identique malgré le réaménagement des cabanons Tahiti.



Figure 5 : aménagement de 6 nouveaux stationnements voitures au croisement rue Friporte – Quai Vaudaire

Stationnements deux-roues motorisés dans le bourg

Depuis que les places deux roues présentes devant l'entrée de la plage sont réservées uniquement aux vélos, des problèmes relatifs aux stationnements deux-roues motorisés ont été constatés dans le bourg. Pour solutionner ces derniers, des aménagements ont été effectués :

- 2 places ont été ajoutées à la route du Grand-Pont en complément des stationnements déjà existants le long de la route du Grand-Pont devant l'entrée du parking du Vieux-Stand (voir figure 6) ;
- 6 places ont été aménagées à la rue des Terreaux (voir figure 7) ;
- 6 places ont été ajoutées au Quai Vaudaire (voir figure 8) ;
- 7 places ont été aménagées au Quai-Doret (voir figure 9).



Figure 6 : nouveaux stationnements deux-roues motorisés à la route du Grand-Pont



Figure 7 : nouveaux stationnements deux-roues à la rue des Terreaux



Figure 8 : nouveaux stationnements deux-roues motorisés sur le Quai Vaudaire



Figure 9 : nouveaux stationnements deux-roues motorisés sur le Quai Doret

GCTA

Plusieurs rencontres se sont tenues avec les responsables de la gestion coordonnée du trafic d'agglomération (GCTA) dans le but d'identifier les adaptations à effectuer sur les infrastructures lumineuses pour être compatible avec la GCTA.

Feux autoroute

Sans consultation préalable des services techniques lutriens, l'OFROU a installé des feux au croisement de la route du Landar et de la sortie autoroutière lorsque l'on vient de Lausanne. Or, il a été constaté que les réglages et la visibilité de ces feux étaient lacunaires. Après plusieurs courriers et échanges avec l'OFROU, ces derniers ont procédé à une inspection de terrain, durant laquelle il a été constaté qu'une boucle de détection présentait des problèmes. Des modifications ont été effectuées. Toutefois, des discussions sont encore en cours. En sus, il a alors fallu plusieurs échanges pour que l'OFROU accepte d'installer des feux de rappel pour pallier aux problèmes de visibilité dénoncés.

Feux du Voisinand

Courant juillet, un état des lieux des installations lumineuses du carrefour de Voisinand a été effectué. Il a été constaté qu'il était nécessaire de procéder au changement de certaines boucles de détection et du contrôleur. Différentes solutions techniques ont été étudiées pour remplacer ces éléments et des offres ont été demandées. Des travaux seront effectués courant 2024.

Bornes électriques au parking de Savuit

En octobre 2023, il a été convenu d'aménager deux bornes de recharges pour véhicules électriques dans le parking de Savuit et de procéder à quelques modifications des marquages existants afin d'optimiser les stationnements dévolus aux deux roues.

Début 2024, deux bornes de recharge AC 22 kW seront installées. Il s'agit de bornes Eaton Green Motion Building, conçues pour une utilisation intérieure et extérieure dans les parkings privés ou publics, ainsi que pour des applications multirésidentielles, commerciales et industrielles. Ces bornes sont adaptées à tous les types de véhicules électriques.



Services industriels



Préambule

Abréviations utilisées

AES	Association des entreprises électriques suisses
APOL	Association Police Ouest Lavaux
BH	Borne Hydrante
CECB	Certificat énergétique du bâtiment
ECA	Établissement Cantonal d'Assurances
ElCom	Commission fédérale en matière d'électricité (régulateur des prix)
EP	Éclairage Public
ESTI	Inspection fédérale pour l'électricité
GRD	Gestionnaires de Réseau de Distribution
MT/BT	Moyenne Tension et Basse Tension
NIBT	Normes suisses Installations Basse Tension
OIBT	Ordonnance sur les Installations Basse Tension
OICF	Ordonnance sur les Installations Courant Fort
PRU	Point de rencontre d'urgence
PV	Photovoltaïque
RPC	Rétribution à prix coutant (rachat de l'énergie électrique)
SILy	Services industriels de Lutry
SIT	Service d'Information du Territoire
SLG	Association suisse pour l'éclairage
SSIGE	Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux

Tâches et organisation

Les Services industriels de Lutry assurent de manière autonome l'approvisionnement en eau, électricité et gaz sur l'ensemble du territoire communal. Ceci comprend entre autres la fourniture des fluides, l'extension et l'entretien des réseaux, la facturation, le conseil à la clientèle et la fourniture de prestations diverses. Les SILy s'occupent également de l'entretien de l'éclairage public et du réseau de bornes hydrantes pour la défense incendie.

Le service se compose de 2 entités distinctes, à savoir l'administration qui compte 11 collaborateurs et collaboratrices, y compris l'apprenti, ainsi que l'exploitation avec 11 collaborateurs.

Administration

Secrétariat

Les sept collaboratrices du service assurent les activités du secrétariat, à savoir:

- La facturation, les déménagements, le contentieux;
- La gestion administrative
 - Du stock matériel;
 - Des équipements de comptage;
 - Des contrôles périodiques et des dossiers OIBT, entre autres.
- Les relevés des consommations d'eau, de gaz et d'électricité qui se font à des fréquences diverses, soit:
 - Mensuellement pour les chantiers et les gros consommateurs;
 - Trimestriellement pour les installations photovoltaïques au bénéfice de la RPC;
 - Annuellement pour tous les autres consommateurs.

L'année 2023 a été particulière. Divers paramètres administratifs (changement des tarifs, demande de statistiques par l'ElCom) ont obligé le service à effectuer deux relevés de compteurs (juin et novembre). Le smart metering (compteurs connectés) a permis de relever 832 compteurs à distance le 31.12.2023.

À ce titre, le service a émis 15'232 factures de décomptes. Le secrétariat des SILy a également émis 4'191 rappels, dont 2'575 1^{ers} rappels, 1'038 2^e rappels et 490 sommations. Après 88 menaces de coupures, il n'y a eu que 2 coupures effectives pour l'électricité et 2 réquisitions de poursuites ont également été faites. Le suivi attentif du contentieux, en étroite contact avec les débiteurs, a permis de limiter au mieux les pertes.

Les facturations diverses correspondent aux prestations de raccordements des nouvelles constructions pour les différentes énergies ainsi qu'aux prestations vendues à Lausanne pour l'éclairage public et le remplacement de compteurs d'eau. En 2023, un montant global de près de CHF 784'953 TTC a été facturé pour les prestations.

Formation

Durant l'année 2023, diverses formations ont pu être proposées à certains collaborateurs sur les thèmes suivants:

- Formation continue pour l'électricité concernant les travaux sous tension, les contrôles d'éclairage public, ainsi que la sensibilisation aux dangers des travaux de fouilles avec des câbles sous tension;
- Formation continue pour l'eau concernant le soudage de conduites en polyéthylène;
- Divers séminaires techniques dans le domaine de l'eau, de l'électricité ou encore de l'éclairage public, organisés par Electrosuisse, la SSIGE, l'AES et SLG;
- Formation ISO pour les nouveaux collaborateurs;
- Facturation et contentieux.

Dossiers de demandes de subsides à l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA)

Trois chantiers ont été subventionnés par l'ECA pour un montant total de CHF 22'313; il s'agit de:

- Route de la Claie-aux-Moines CHF 12'840;
- Chemin des Villas CHF 5'415;
- Route de Vevey CHF 4'058.

Contrôle des installations selon l'OIBT

En tant que GRD, les SILy ont l'obligation de contrôler et d'enregistrer les rapports de sécurité des installations électriques sur l'ensemble de leur desserte, conformément à l'OIBT. Cette tâche consiste à demander aux propriétaires, dont la périodicité du contrôle est échue, de faire vérifier leurs installations électriques, contrôler les rapports de sécurité élaborés par des électriciens agréés (contrôleurs) et envoyer des rappels dans les cas où les documents n'ont pas été remis. Une fois ce contrôle effectué, la périodicité de contrôle est validée et activée dans le système de gestion Innosolvenergy. Pour ce faire, un contrôleur indépendant engagé par les SILy valide les rapports de sécurité reçus et réalise des contrôles sporadiques demandés par l'inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

En 2023, les campagnes pour les contrôles périodiques ont suivi leur cours. 474 nouvelles demandes ont été effectuées ainsi que 404 rappels. 109 demandes ont pu être clôturées durant l'année et il n'y a pas eu de dénonciation à l'inspection fédérale.

Système de qualité

Fin 2023, les Services industriels ont passé avec succès l'audit de surveillance selon la norme ISO 9001:2015 par la société ProCert. L'auditeur a relevé l'efficacité du système de management en place, sa compréhension par l'ensemble des collaborateurs du service et son utilité.

Bureau technique

Le bureau technique est composé du chef de service, du responsable d'exploitation, d'un chef de projet, du collaborateur en charge de l'infographie et d'une secrétaire technique. Il englobe les études diverses, les projets à réaliser, la gestion des plans réseaux et la gestion du stock. En principe, il n'est pas nécessaire de recourir à des bureaux externes pour l'entretien des différents réseaux. Pour certaines tâches spécifiques, les SILy peuvent recourir à l'aide et aux compétences des Services industriels de Lausanne (SiL).

Projets étudiés

En 2023, plusieurs projets ont été étudiés dont les plus importants sont:

- Implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques au parking de Savuit;
- Refonte du plan de secours pour le réseau d'eau;
- Assainissement de l'éclairage public pour différents tronçons;
- Tests préliminaires pour le déploiement du smart metering (compteurs connectés pour l'électricité);
- Projet d'enterrement de lignes aériennes secteur de la Grangette;
- Modernisation de sous-stations électriques (Stations Grangettes, les Halles, et Hôtel-de-Ville);
- Projet de remplacement de conduites d'eau potable en collaboration avec le service Travaux et Domaines;
- Remplacement d'anciennes lignes cuivre pour l'outil de téléaction par de la fibre optique dans le secteur Est.

Bureau d'infographie (SIT)

Le bureau de l'infographie a poursuivi l'amélioration du SIT concernant la consultation des plans réseaux et procédé à des formations internes. Il a entre autres réalisé les tâches marquantes suivantes :

- Préparation des dossiers de demande de subvention (ECA);
- Préparation des dossiers pour l'inspection fédérale (ESTI);
- Collaboration avec les services ATB et TRD pour la mise à jour des plans de l'assainissement, permis d'habiter, relevés de chantiers;
- Mise à jour des plans et des dossiers dans les tablettes selon les activités de l'exploitation;
- Participation aux relevés de consommations pour les chantiers, gros consommateurs et le photovoltaïque;
- Mise à jour d'informations liées aux activités des SILy sur le site Internet de la Commune.

Manifestations

En 2023, les Services industriels ont participé au traditionnel marché de Noël organisé par la SDL. Le stand a permis de discuter avec la clientèle et du thé et des friandises ont été distribués gratuitement aux passants dans une ambiance conviviale.

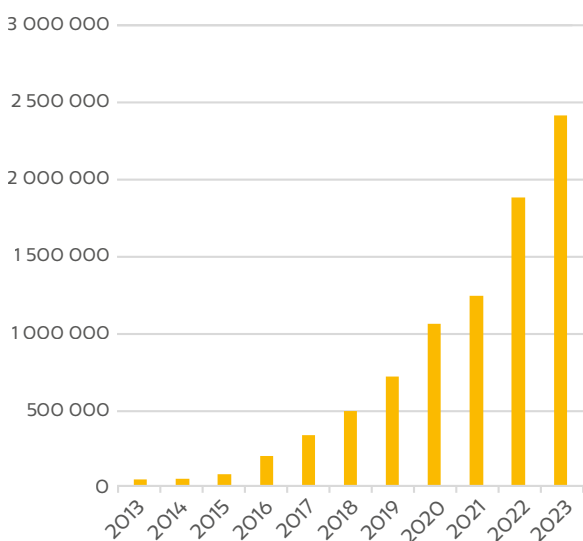
Énergies renouvelables

Installations photovoltaïques

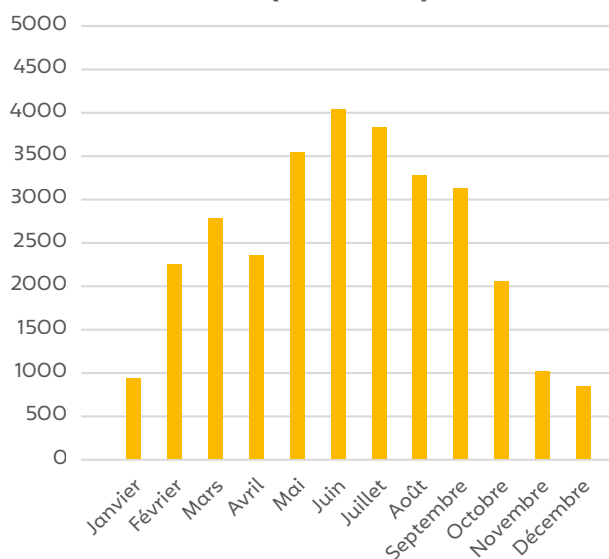
378 installations photovoltaïques sont raccordées sur le réseau des SILy à fin 2023. L'énergie réinjectée par ces installations date du dernier relevé et représente un volume de 1'133'117 kWh pour la période de juin à décembre 2023. Le rachat de cette énergie représente un montant de CHF 198'122. Cette énergie correspond à 6.7 % de l'énergie totale achetée pour la même période. 103 nouvelles installations ont été raccordées sur le réseau électrique, soit plus de 110 % d'augmentation par rapport à 2022. La majorité des producteurs autoconsomme une partie de leur production. La puissance totale installée théorique se monte à 3'584 kVA. À partir de ce chiffre, une production annuelle totale d'environ 3'600 MWh peut être estimée. Cette valeur représente environ le 10.2 % de la consommation annuelle d'électricité à Lutry.

En ce qui concerne les installations communales, la production de l'installation photovoltaïque du **Collège du Grand-Pont** a atteint 30'031 kWh en 2023, soit une valeur inférieure à 2022 (32'223 kWh). Pour mémoire, la valeur moyenne annuelle calculée lors du projet était de 25'750 kWh. Toute la production est actuellement encore injectée sur le réseau, l'énergie est reprise par les SILy. Depuis sa mise en service, l'installation photovoltaïque du Grand-Pont a produit 314'000 kWh en 12 ans. Son investissement a été de CHF 185'000, moins une subvention fédérale (RU) de CHF 36'250. La vente des kWh à ce jour représente un montant d'environ CHF 43'600. Le coût du kWh produit se monte actuellement à 33.5 ct/kWh. Il devrait encore baisser ces prochaines années.

kWh Evolution de la reprise de l'énergie PV



kWh Installation photovoltaïque du Grand-Pont : production 2023 (30'031 kWh)

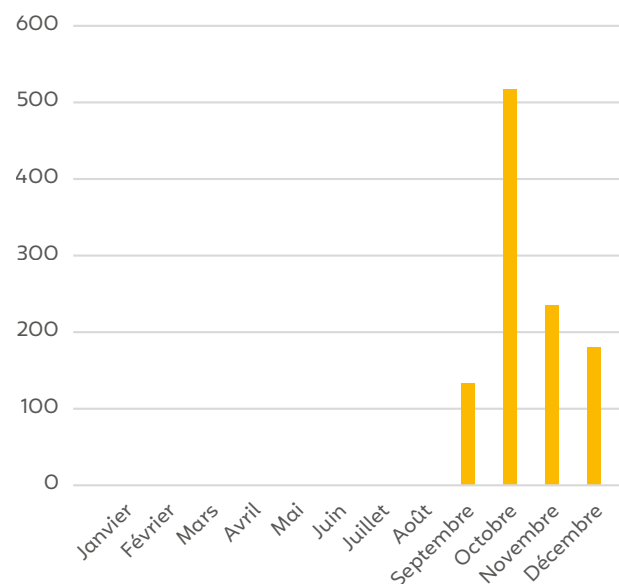


L'installation du **Collège des Pâles** d'une puissance de 12 kW a réinjecté 2.5 kWh (180 en 2022) sur le réseau en 2023. Cette faible quantité d'énergie injectée est due au fait que l'énergie produite (~10'000 kWh/an) est totalement consommée sur place. L'installation devrait être rentabilisée sous 10 ans, tenant compte de l'économie liée à l'achat d'électricité des 10'000 kWh/an. Il est à noter que l'onduleur est tombé en panne durant le mois d'août 2022, il n'a pu être remplacé que fin septembre 2023.

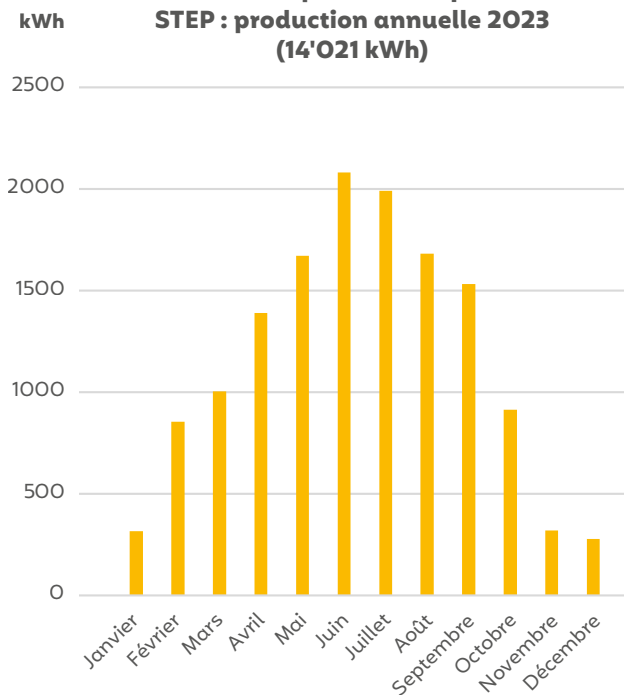
L'installation photovoltaïque du bâtiment de la **STEP** en service depuis 2020 a produit en 2023 14'021 kWh (15'431 kWh en 2022). Toute la production est auto-consommée sur place. Compte tenu d'un investissement de CHF 33'000, et d'une subvention fédérale de CHF 6'200, l'installation devrait être rentabilisée dans les 10 ans, ceci en fonction de l'évolution des prix de l'électricité.

L'installation du **Collège de Corsy** d'une puissance de 114 kWc a été mise en service le 12 octobre 2023. Sa production se monte actuellement à 9'576 kWh depuis sa mise en service. La production annuelle devrait se situer aux environs de 110'000 kWh. Son autoconsommation devrait elle se situer entre 60 et 70 %.

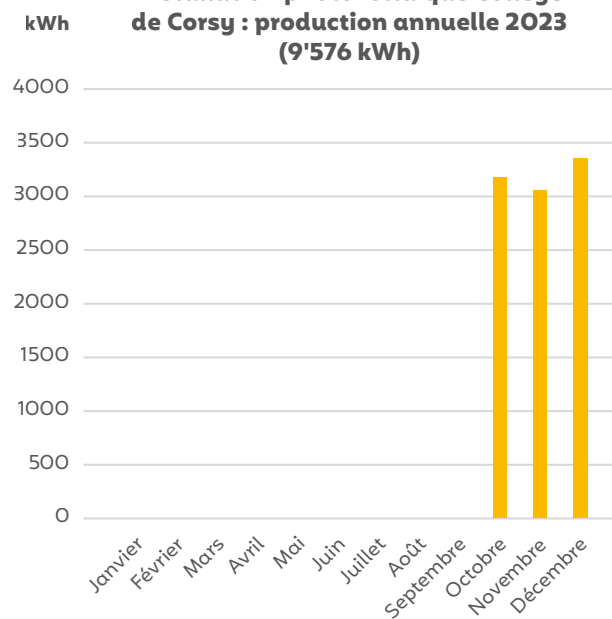
Installation photovoltaïque collège des Pâles : production annuelle 2023 (1'057 kWh)



Installation photovoltaïque de la STEP : production annuelle 2023 (14'021 kWh)



Installation photovoltaïque Collège de Corsy : production annuelle 2023 (9'576 kWh)



Bornes de recharge

Depuis août 2017, les SILy exploitent pour le compte de la Commune des bornes de recharge au parking de la Possession, à l'Hôtel du Rivage ainsi qu'aux parkings du **Vieux-Stand** et de la Bernadaz à la **Conversion**.

À titre de comparaison, les différentes informations de l'ensemble des bornes sur le territoire communal sont présentées dans le tableau récapitulatif ci-dessous:

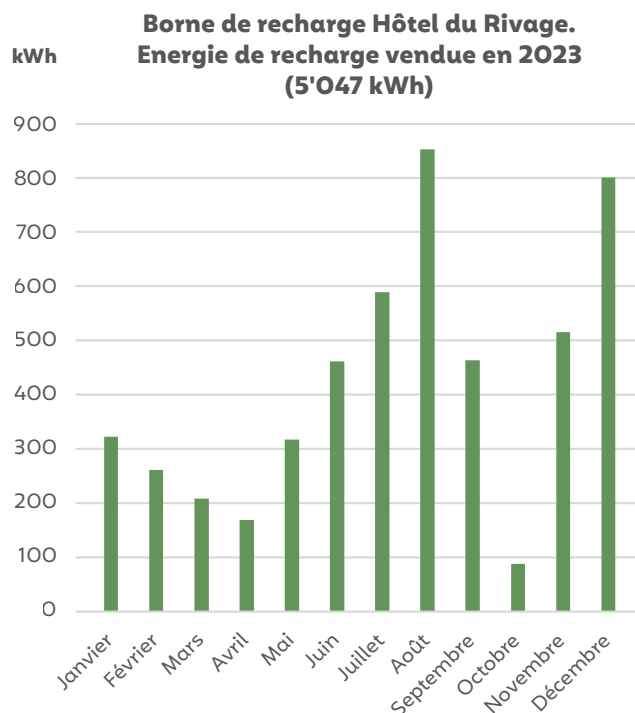
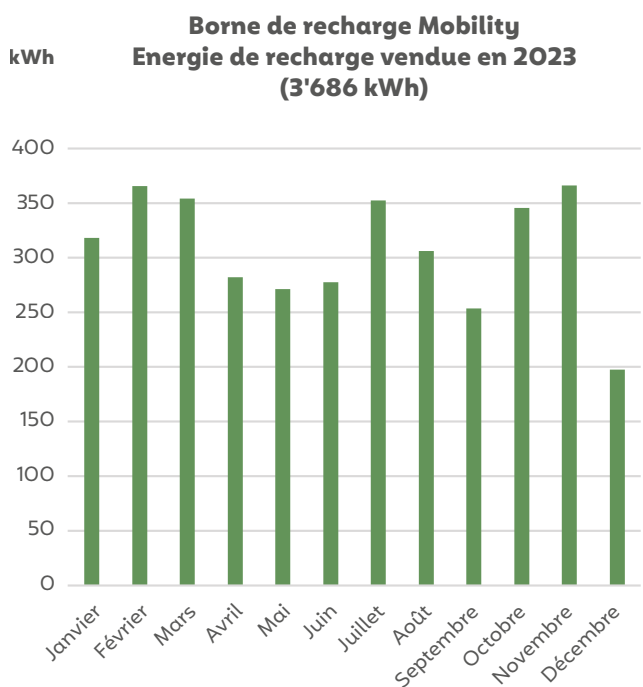
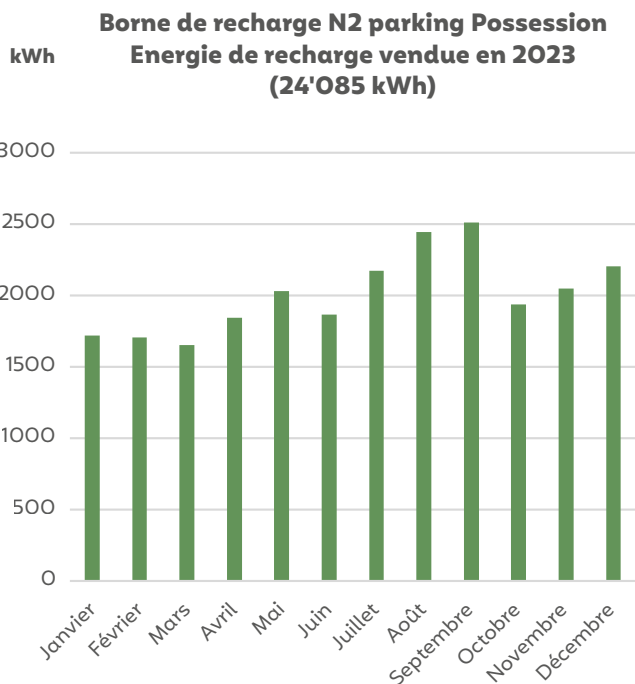
Exploitation des bornes de recharge publiques

	Utilisateurs	kWh fournis	Recharges en 2023	Recharges en 2022	Durée d'uti- lisation (h)	Montant perçu (CHF)
Parking de la Possession						
N2 (double)	309	24'085	2'088	2'245	5'136	12'812
Mobility	1	3'686	378	446	3'969	
Parking Hôtel du Rivage						
22 kW	72	5'047	369	505	1'029	2'684
Parking Vieux-Stand						
44 kW DC	76	10'065	457		2'627	6'298
22 kW	220	12'643	1'019		1'834	6'705
Parking de la Bernadaz						
44 kW DC	74	12'614	663		414	7'891
22 kW	74	7'728	529		1'005	4'139

La borne de recharge du parking de la Possession fonctionne à satisfaction et son taux d'utilisation est d'environ 60 %. Si l'on déduit la période de minuit à 6 heures, sachant que cette borne ne devrait pas être utilisée plus de 2 heures simultanées, il se situe aux alentours de 80 %. Le temps de recharge moyen se monte à environ 2h30min/recharge. Le coût moyen d'une recharge se monte à CHF 6.10.

En place depuis avril 2020, la borne de recharge **Mobility** a fourni en 2023 3'686 kWh, soit légèrement moins qu'en 2022 (3'897 kWh et 4'143 kWh en 2021). Pour rappel, seul le véhicule Mobility peut se connecter à cette borne.

Durant l'année 2023, le nombre de recharges de la borne de **l'hôtel du Rivage** a fortement diminué, passant de 505 (2022) à 369. Sa durée d'utilisation passe de 1'216 heures à 1'029.

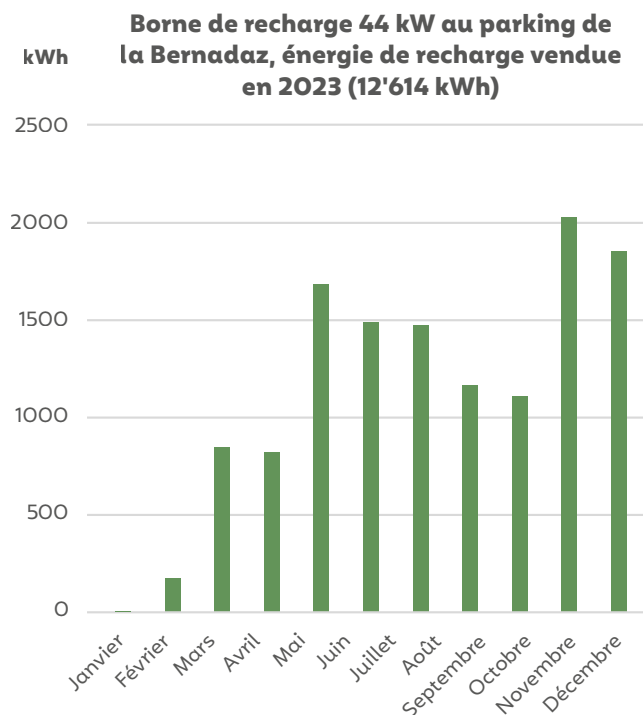
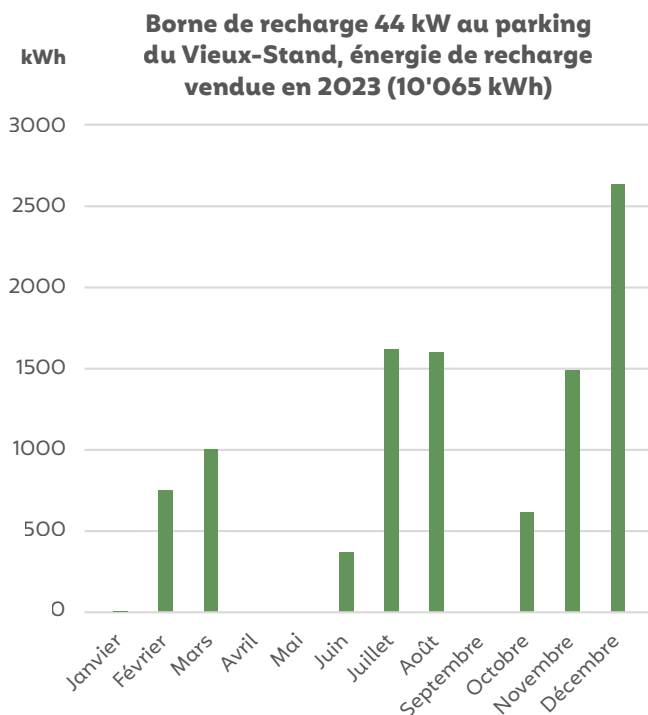
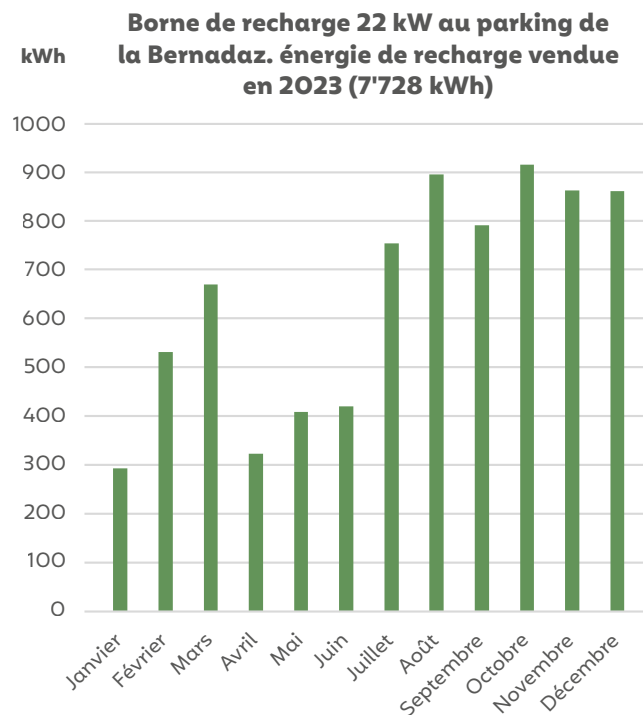
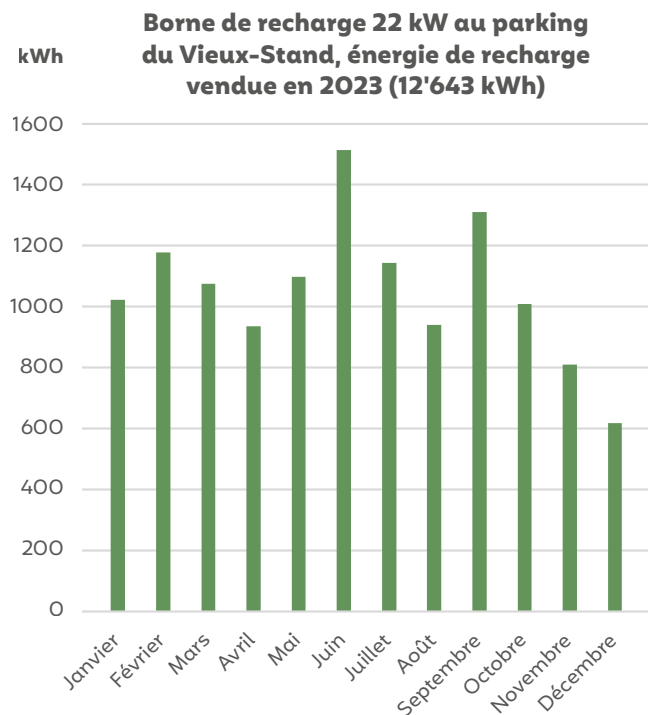


SERVICES INDUSTRIELS

Les bornes de recharge du parking du Vieux-Stand et de la Bernadaz ont été installées en septembre 2022 pour les modèles AC 22 kW et entre janvier et mars 2023 pour les bornes DC 44 kW. Si les 22 kW fonctionnent sans problème depuis le début, les 44 kW ont posé quelques problèmes d'étanchéité et de qualité des composants électroniques. Il n'est pas rare non plus que le service de piquet doive intervenir pour relever le bouton d'urgence.

Après quelques réglages, des stickers ont été apposés sur les bornes pour indiquer les coordonnées en cas de dérangement. Leur utilisation est représentée dans le tableau et les graphiques ci-dessous.

Toutes ces bornes font partie du réseau **evpass** et peuvent également être utilisées par des abonnés d'autres réseaux.



Subventions communales

Ce programme de subventions comprend les actions suivantes:

- L'installation de panneaux solaires thermiques;
- L'établissement d'un bilan énergétique du bâtiment CECB® Plus;
- Le remplacement du boiler électrique par un équipement CE-PAC;
- L'achat d'un vélo à assistance électrique;
- L'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques.

Ces différentes subventions ont été accordées conformément au règlement et aux conditions 2023. Comme le mentionne le tableau ci-dessous, ces dernières ont rencontré un franc succès.

Subventions octroyées en 2023

Actions	Primes 2023 Disponibles (nb)	Montants Budget 2023	Demandes Rétribuées	Montants distribués
Panneaux thermiques	5	10'000	3	6'000
CECB® Plus	20	10'000	16	10'250
CE-PAC	10	5'000	8	6'000
Vélo électrique	100	30'000	89	25'000
Borne de recharge	40	20'000	41	17'224
Total		75'000	158	64'474

Exploitation

Réseaux électriques MT, BT et EP

Dans le domaine de l'électricité, le service a procédé au remplacement du tableau BT de la station de Taille-pied pour répondre aux besoins croissants de nouvelles constructions réalisées et à venir.

Au poste principal «Lutry» (station d'injection de l'électricité pour toute la commune), la deuxième partie de cette importante installation a été finalisée en partenariat avec les Services industriels de Lausanne. Tous les nouveaux équipements de coupure moyenne tension ainsi que ceux de surveillance (téléaction) sont installés et en service.

Toujours dans ce même poste, les anciennes cellules situées dans le local initial ont été démantelées afin de laisser la place à l'installation des nouvelles télécommandes (travaux en cours).



Poste Lutry, aménagement et réfection du local avant installation des nouvelles télécommandes.

La station Collonges a subi un remplacement intégral. Tous les équipements électriques ainsi que le bâtiment ont été remplacés, offrant ainsi une sécurité accrue lors de manœuvres moyenne tension dans ce secteur. L'implantation de la cabine a été déplacée de quelques mètres afin d'améliorer la visibilité pour les véhicules et l'accès piéton à l'arrêt de bus.



Station Collonges, livraison du nouveau bâti ainsi que des équipements électriques.



Station Collonges, nouveaux aménagements terminés (en attente des plantations).

Au chemin des Villas, le service est intervenu pour remplacer deux câbles de réseau, supprimer un poste de distribution devenu superflu et améliorer ainsi la sécurité d'alimentation des riverains de ce secteur.



Chantier au chemin des Villas, tirage d'un câble basse-tension.

Les travaux entrepris à la route de Vevey ont également permis le remplacement d'une armoire de distribution basse tension ainsi que l'amélioration de l'éclairage public.



Rte de Vevey, remplacement d'un poste de distribution.

D'importants travaux ont été réalisés entre le chemin du Bois-de-la-Chaux et le chemin de la Belle-Etoile. Ceux-ci représentent la seconde étape et concernent la création d'une nouvelle liaison enterrée de près de 700 m. Ces travaux ont rencontré d'importantes difficultés en raison des fortes pluies de fin d'année, ne permettant pas d'achever les travaux selon le planning initial.

Sa mise en service, reportée au printemps 2024, permettra de supprimer le solde de la ligne aérienne présente dans ce secteur. Ces travaux permettront de sécuriser de manière significative l'alimentation du secteur qui souffre des aléas météorologiques.



Bois-de-Chaux, réalisation de fouilles avec une météo capricieuse.



Bois-de-Chaux, tirage d'une importante section de câble basse-tension en 3 x 300 mm².



Bois-de-Chaux, utilisation d'une remorque triple bobines.

Dans le cadre de nouveaux aménagements de l'Unité Mobilité au parking du Vieux-Stand ainsi que de la Bernadaz, les SILy ont pu procéder à la finalisation de l'installation. Après de nombreux retards dans la livraison des équipements restants, deux bornes rapides de 44 kW sont venues compléter ces deux sites.



Borne DC d'une puissance de 44kW au parking du Vieux-Stand.

SERVICES INDUSTRIELS

Au chemin du Creux-de-Corsy, le renforcement du réseau basse tension par le remplacement d'un câble ainsi que d'une armoire d'alimentation a été entrepris.

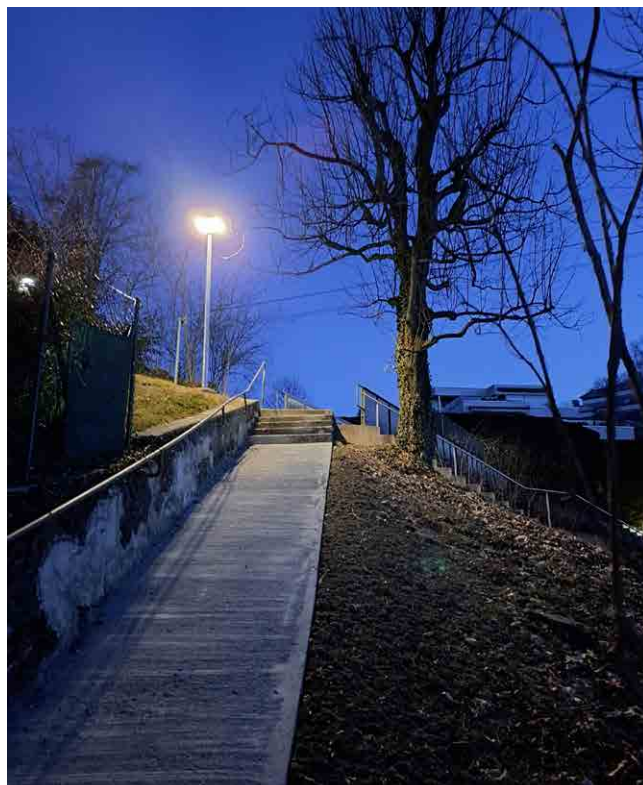
Pour le compte du service Aménagement du Territoire et Bâtiments, une nouvelle installation photovoltaïque a été installée sur le toit du Collège de Corsy. Cette installation se compose de 532 m² de panneaux solaires pour une puissance maximale de 100 kVA.



Collège de Corsy, réalisation d'une installation photovoltaïque.

Dans le cadre d'un chantier réalisé par le service Travaux et Domaines, les SILy sont intervenus au Sentier de Corréchon afin d'améliorer l'éclairage public.

Un effort soutenu a également été réalisé dans le cadre du renouvellement de l'éclairage public. 187 luminaires LED sont venus remplacer d'anciens équipements fonctionnant au vapeur de mercure en divers points du réseau.



Sentier de Corréchon, ajout de 2 luminaires pour sécurisation des riverains



Ruelles des Halles, remplacement d'anciens luminaires avec une technologie LED.

Réseaux d'eau et de gaz

À la route de Vevey, un tronçon d'une ancienne conduite de réseau d'eau a été remplacé. Une extension de gaz a également été installée en vue d'un bouclage sur la Route de Savuit afin de sécuriser l'alimentation du bourg. Une deuxième étape prévue 2024 permettra d'achever ce bouclage.



Route de Vevey, extension du réseau de gaz et remplacement de la conduite d'eau.

Au chemin des Genevroz (secteur Sud), des travaux réalisés en commun avec le service Travaux et Domaines ont permis le remplacement d'un tronçon de conduite constitué d'Eternit, sécurisant ainsi le secteur contre d'éventuels nouveaux risques de fuites.

Au chemin des Villas, une ancienne conduite de réseau a pu être remplacée et permet d'améliorer ainsi la défense incendie (meilleure accessibilité de l'hydrante). Ce chantier a nécessité une bonne collaboration avec les propriétaires, en raison de fouilles situées dans leur jardin respectif.

Un chantier en commun avec le service Travaux a permis le remplacement d'un ancien tronçon de conduite à la route de Belmont, permettant aussi d'améliorer la défense incendie à proximité du collège de Corsy.

Pour faire suite aux travaux de 2022 au chemin du Bois-de-la-Chaux, un important bouclage de plus de 600 m. de longueur a été effectué à travers champs. Ce bouclage a permis d'éliminer un point faible ressorti de notre plan directeur, améliorant ainsi la sécurité d'alimentation et de défense incendie, qui était jusqu'alors dépourvu d'une double alimentation.



Bois-de-la-Chaux, réalisation d'un nouveau bouclage de réseau.

SERVICES INDUSTRIELS

Un second chantier réalisé en commun avec le service Travaux et Domaines au chemin du Creux-de-Corsy a permis le remplacement d'un tronçon de conduite ayant déjà présenté trois avaries.

Avaries et interventions d'urgence hors des heures d'ouverture

Diverses avaries ont nécessité 32 interventions (38 en 2022) par le personnel de piquet. Ce nombre, en légère diminution durant ces dernières années, démontre l'importance d'un entretien correct des réseaux ainsi que la disponibilité nécessaire de personnel formé.

Interventions d'urgence en 2023

Les interventions d'urgence représentent un travail non négligeable de la part du personnel et nécessite une disponibilité immédiate afin de limiter les répercussions de toutes sortes d'avaries, tant sur le domaine privé que sur le réseau public.

Réseau d'eau	76
Réseaux électriques MT/BT	33
Éclairage public	21
Gaz	2
Téléaction	3
Photovoltaïque/Bornes de recharges véhicules	10
Divers	4

Soit un total de 149 interventions (134 en 2022).



Chemin des Chênes, by-pass d'un chantier privé gelé

Véhicules

D'une manière générale, les véhicules de l'exploitation sont en bon état. La camionnette du service de l'eau (VW T5 orange) était prévue d'être remplacée en 2023. Un important retard de livraison a contraint le service d'engager des frais d'entretien supplémentaires afin de patienter jusqu'à la livraison du nouveau véhicule, soit en mars 2024. La nacelle élévatrice datant de 2008 montre également des signes de vieillissement. Son remplacement sera certainement nécessaire d'ici 2 à 3 ans.

Les déplacements réalisés avec l'ensemble du parc de véhicules représentent 42'000 km pour cette année, dont 9'700 km par le biais de véhicules électriques. Il est à relever que le camion nacelle a été utilisé durant 215 heures.

Parc de véhicules

Division	Véhicules	Année	Km	Expertise	État actuel
Direction	Subaru Legacy	2003	112'500	09.02.2023	Moyen
Électricité	Camion nacelle	2008	52'500	23.01.2024	Moyen
	VW CADDY blanc	2012	147'500	13.01.2021	Moyen
	VW T5 Transporter	2012	45'000	4.02.2021	Bon
	Mercedes 316BT 4x4	2015	42'500	21.01.2020	Bon
Eau	VW T5 double cabine	2009	139'000	05.01.2021	En attente du nouveau
	Renault Kangoo	2015	67'000	03.01.2024	Bon
	Renault Kangoo	2019	19'500	30.04.2019	Bon

Chantiers et travaux d'entretien des réseaux d'eau, du gaz, de l'électricité et de l'éclairage public

Réseau d'eau

CHANTIERS DE REMPLACEMENT DE CONDUITES DE DISTRIBUTION (LONGUEURS REMPLACÉES)

Chemin des Villas	155 m.
Route de Vevey	135 m.
Route de Belmont	110 m.
Bouclage Route du Bois-de-La-Chaux/Ch. de la Belle-Etoile	660 m.
Chemin du Creux-de-Corsy	80 m.
Total emplacements de conduites (soit 2.05 % du réseau d'eau)	1'140 m.

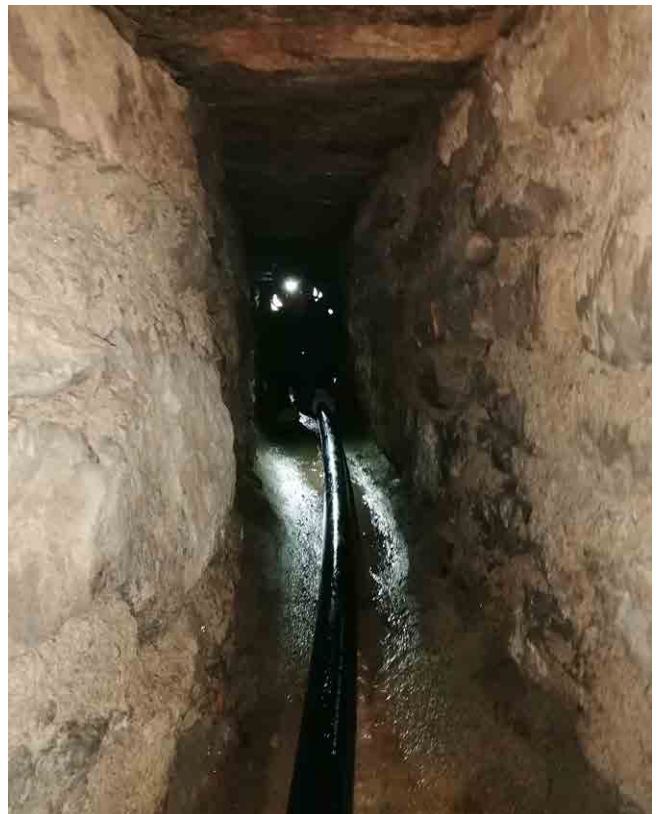
SERVICES INDUSTRIELS

TRAVAUX DE MAINTENANCE

- Réservoir des Echerins, entretien général et nettoyage des cuves 1 et 2;
- Réservoir de Champs-Maffrey, entretien général et nettoyage de la cuve;
- Purges de réseau (trimestriellement);
- Révision annuelle des sorties d'air manuelles et automatiques;
- Suivi et recherches de fuites sur le réseau de distribution;
- Contrôle et entretien mensuel des sources du Grand-Jorat, des augets et des couvercles sécurisés;
- Contrôle et entretien mensuel des zones de protection des sources;
- Révision bisannuelle des réducteurs de pression de réseau.



Contrôle et inspection d'une chambre de captage.



Source de la Croix, inspection de la galerie de captage.

SYSTÈME LORNO (SURVEILLANCE ACOUSTIQUE DU RÉSEAU D'EAU)

La gestion des tickets ou des alarmes nécessite un suivi quotidien. Ce système a généré environ 1'100 messages répartis de la manière suivante:

- 41 messages de soutirage aux BH impliquant la création de 17 tickets de suivi principalement pour des hydrantes mal vidangées (encore en eau);
- 964 messages de suspicion de fuite impliquant la création de 164 tickets de suivi liés à des bruits anormaux;
- 79 messages de batteries défectueuses impliquant la création de 8 tickets de suivi (les batteries sont remplacées par la société Hinni);
- 23 messages liés à la maintenance et panne du système impliquant la création de 10 tickets de suivi.

Ce système a également permis de mettre en évidence 5 fuites sur les 20 survenues au cours de l'année.

L'intérêt de cet équipement permet, après un temps d'écoute de trois jours, de révéler la présence de fuites passant inaperçues et d'éviter ainsi une aggravation des dégâts liée à l'accroissement inévitable de leur écoulement.

Pour les fuites ayant un flux d'eau jaillissante visible de manière immédiate, les appels de riverains parviennent généralement avant que le système ne puisse informer le service.

ENTRETIEN DU RÉSEAU

- 20 fuites ou ruptures ont fait l'objet de réparations;
- 93 interventions d'urgence ont été effectuées (76 en journée et 17 par le service de piquet);
- 10 recherches et aides à la réparation de fuites chez des clients;
- Entretien intérieur et extérieur de tous les réservoirs, lavage des cuves;
- Entretien intérieur des chambres de comptage du réseau;
- Entretien sexennal des réducteurs de pression.



Réglage après révision périodique d'un réducteurs de pression.

AUTOCONTRÔLE DU RÉSEAU

- Dans le cadre de l'autocontrôle du réseau de distribution d'eau sur la commune, 20 prélèvements trimestriels pour les analyses microbiologiques et 4 prélèvements semestriels pour les analyses chimiques de l'eau ont été réalisés;
- Aux sources du Jorat et de la Croix-sur-Lutry, 2 prélèvements mensuels pour analyses microbiologiques et 4 prélèvements semestriels pour analyses chimiques ont été réalisés au niveau des captages.

TRAVAUX POUR DES TIERS (PRIVÉS)

- 2 nouveaux raccordements pour de nouvelles constructions;
- 6 compteurs de chantier posés, déposés ou remplacés;
- 8 poses de compteurs pour de nouvelles constructions;
- 14 poses de conduites pour alimentation provisoire;
- Divers contrôles de la qualité de l'eau suite à des plaintes ou inquiétudes de clients;
- Arrêts/remises en service des installations de comptage des vignes, arrosages et jardins publics;
- Divers arrêts et mises en eau dans le cadre de travaux d'appareilleurs privés;
- Recherche et mise à niveau de capes de vannes de réseau.

SERVICES INDUSTRIELS

Réseau de gaz

CHANTIERS EFFECTUÉS

Route de Vevey (étape 1 – Bouclage pour sécurisation de l'alimentation du Bourg)	135 m.
--	--------

Réseau d'électricité

CHANTIERS EFFECTUÉS ET EN COURS – BASSE TENSION (BT) ET MOYENNE TENSION (MT)

Chemin des Villas	Remplacement des câbles BT sur 150 m.
Chemin du Bois-de-la-Chaux	Mise en souterrain d'une ligne aérienne sur 650 m. (fin 2023 - début 2024)
Station MT Taillepied	Remplacement des cellules MT
Poste Source MT Lutry	Remplacement des cellules MT (phase 2) Remplacement des télécommandes (en cours)
Station MT Collonges	Remplacement intégral (bâtiment, organes MT/BT et transformateur)
Postes de distribution	Remplacement de 8 armoires en divers points
Collège de Corsy	Pose d'une installation photovoltaïque en toiture
Installations photovoltaïques	Remplacements de compteurs par des compteurs communicants

ENTRETIEN DES SOUS-STATIONS ET ARMOIRES DE DISTRIBUTION

- Nettoyage et entretien des stations;
- Nettoyage et entretien de postes de distribution;
- Manœuvres diverses sur réseau moyenne tension;
- Étiquetage des stations et postes de distribution;
- Contrôle périodique de la pression de gaz SF₆ dans cellules ABB;
- Contrôle périodique de fuites d'huile sur d'anciennes cellules Cellpack comportant un défaut de fabrication;
- Contrôle annuel par caméra thermique des stations et tableaux basse tension.

TRAVAUX DIVERS POUR DES TIERS

- 2 nouvelles introductions;
- 12 transformations introductions;
- 49 montages et démontages d'installations provisoires pour manifestations diverses;
- 13 raccordements, suppressions d'alimentation de chantiers;
- 19 échanges ou suppressions de récepteurs télécommandes;
- 15 poses ou déposes de compteurs dans le cadre de chantiers privés;
- 707 poses, déposes ou remplacements de compteurs sur des installations de comptage privés.

DIVERS

- 45 interventions d'urgence (33 en journée et 12 par le service de piquet);
- 83 contrôles d'installations photovoltaïques avant mise en service;
- 175 échanges de compteurs périodiques ou par sondage;
- 42 interventions diverses de contrôles d'installation de tarification;
- Relevés mensuels et annuels des compteurs;
- Relevés des compteurs de chantiers;
- Relevés pour déménagements et divers;

- Relevés des compteurs production photovoltaïque;
- Sorties de matériel pour la facturation;
- Inventaires de stock;
- Entretien et nettoyage du parc véhicules et machines;
- Divers travaux pour téléaction, réservoirs et stations;
- Coupures et remises de courant dans le cadre du contentieux;
- Travaux divers avec nacelle pour le service électrique de Lausanne sur une durée de 10 semaines à deux monteurs.

Éclairage public (EP)

CHANTIERS EFFECTUÉS ET EN COURS

Les remplacements entrepris cette année ont permis une réduction de puissance 10.9 kW, portant ainsi la puissance installée totale à 63.7 kW. Le parc actuel comprend 1'665 luminaires dont 1'496 à technologie LED (90 %). L'extinction débutée en novembre 2022 a permis en 2023 une économie d'environ 85'000 kWh, ce qui représente un montant de CHF 26'826.

Port du Vieux-Stand	Remplacement de 13 points lumineux
Ruelle des Halles	Remplacement de 9 points lumineux
Chemin de la Lutrive/Rue du Voisinand	Remplacement de 12 points lumineux
Route de Vevey	Remplacement de 4 points lumineux Remplacement de 115 m. de câbles
Route de Lavaux – Tronçon EST	Remplacement de 31 points lumineux
Route de la Conversion	Remplacement de 60 points lumineux
Sentier de Corrèchon	Remplacement d'1 point lumineux et ajout de 2 mâts supplémentaires. Remplacement de 105 m. de câbles
Chemin de Crêt-de-Plan	Remplacement de 15 points lumineux
Chemin de la Jaque	Remplacement de 11 points lumineux
Route du Landar	Remplacement de 20 points lumineux
Passerelle de Corsy (sur AR)	Remplacement de 9 points lumineux
Contrôles OICF – 3 et 4	Mise en conformité de plusieurs mâts après contrôle
Secteur Corsy	Remplacement de 390 m. de câbles
Chemin du Creux-de-Corsy	Remplacement de 115 m. de câbles
Place des Fêtes	Remplacement de 55 m. de câbles
Extinction nocturne	Pérennisation de l'extinction nocturne avec un horaire d'été et d'hiver.
Divers points	Réparation de fûts, remplacement et adaptation de l'éclairage Remplacement de 25 m. de câbles en divers emplacements
Total des remplacements	187 points lumineux remplacés 795 m. de câbles remplacés



ENTRETIEN DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

- 22 interventions d'urgence ont été effectuées (21 en journée et 1 par le service de piquet);
- Contrôle de sécurité de l'éclairage public suite à la réfection ou à l'échange de candélabres;
- Recherche et réparation de défauts de câbles, retouches et mises en conformité.

Télécommande et téléaction

TÉLÉACTION - ENTRETIEN ET DIVERS

- 3 interventions d'urgence ont été effectuées en journée;
- Contrôle annuel des alimentations de secours dans les sous-stations;
- Recherche de pannes de communication;
- Contrôle de fonctionnement après pannes ou alarmes diverses;
- Formation par simulation pour la gestion de manœuvres d'urgence.

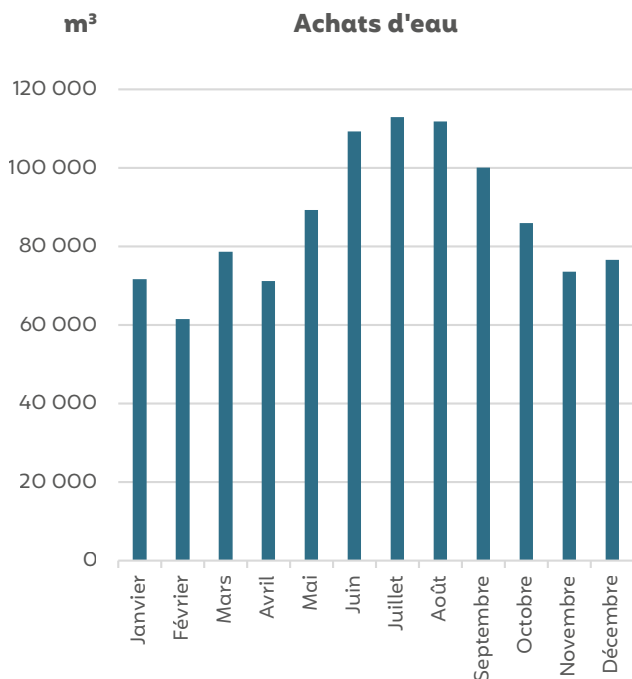
DIVERSES INTERVENTIONS

- Dépannage divers sur pannes de communication, soit par des pertes de lignes cuivres soit en raison de conflits de paramétrage informatique.

Consommation d'eau

Achat d'eau

L'eau distribuée sur le territoire communal provient essentiellement du service de l'eau de Lausanne. Le volume pour 2023 s'est élevé à **1'043'107 m³**.



Production d'eau

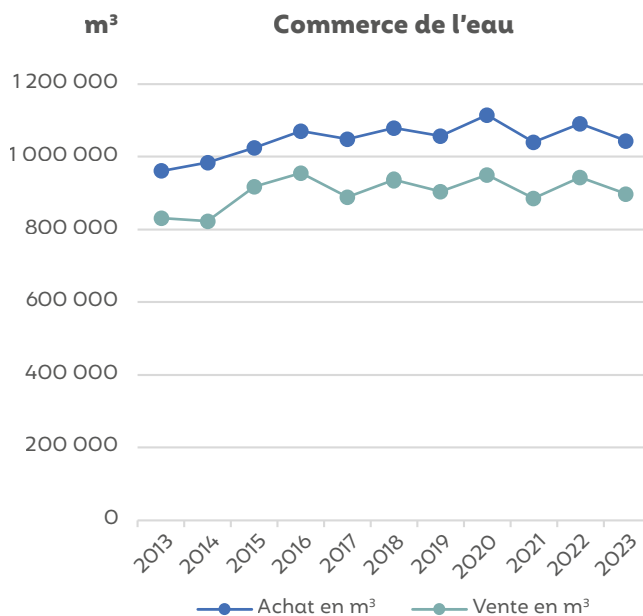
La source de la Croix a produit cette année 42'279 m³ d'eau. Les sources de Ste-Catherine, composées de 6 captages ont produit un volume d'eau de 21'903 m³. Les deux captages composant les sources de Pierre-Ozaire sont quant à eux hors service en raison d'une avarie. Des travaux de remplacement seront effectués en 2024.

La production des sources représente un total pour 2023 de **64'182 m³**, soit 6.15 % de l'eau consommée. L'entier de ce volume d'eau est acheminé dans les différents ouvrages appartenant à la Ville de Lausanne, pour leur être vendu.

Comparaison des achats et ventes d'eau 2013-2023

En ce qui concerne les achats d'eau, ils sont dépendants des conditions climatiques. Une légère diminution par rapport à l'année dernière a été constatée.

Lors de la rédaction de ce rapport, les chiffres définitifs ne sont pas encore connus. Toutefois, il s'avère que la tendance constatée pour les achats sera reportée sur les ventes.



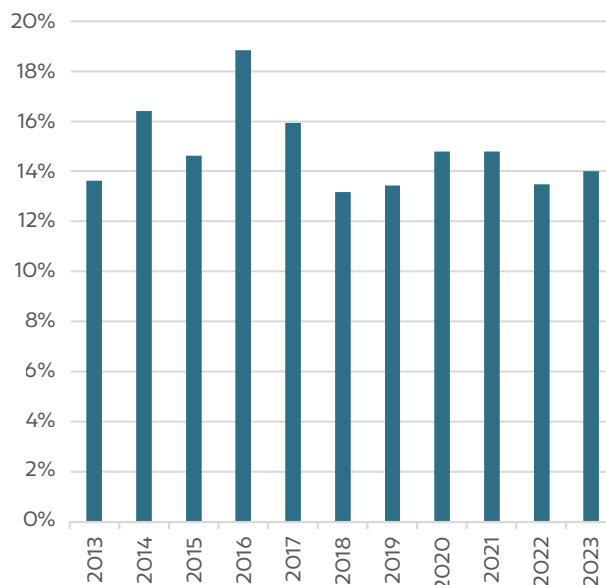
Historique des pertes d'eau potable

Les ventes d'eau sont une estimation. Les chiffres définitifs ne seront connus qu'au travers des comptes 2023.

Dans ces pertes, sont compris :

- Les pertes liées aux fuites de ruptures sur le réseau ;
- L'utilisation propre (rincage de conduites, purges réseau, analyses, etc.) ;
- Les soutirages sur les bornes hydrantes (curages de canalisations, exercices pompiers, etc.).

Historique des pertes d'eau potable



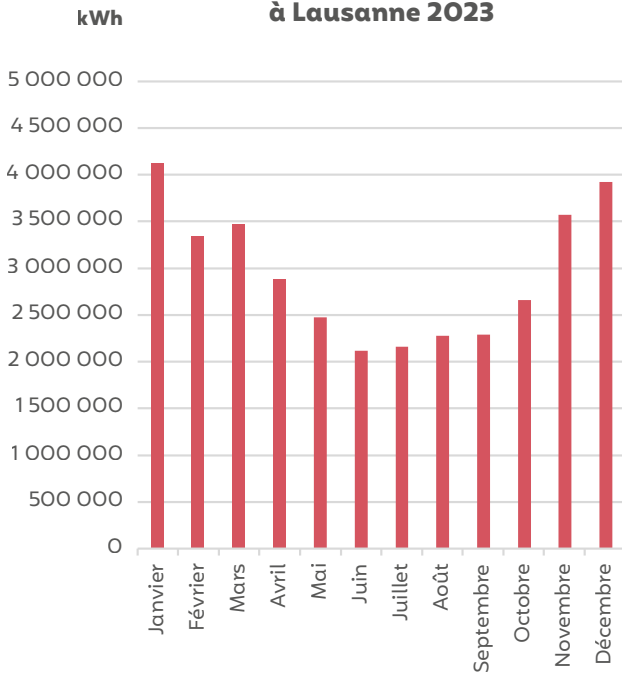
Consommation d'énergie électrique

Achat d'énergie électrique MT à Lausanne

L'énergie électrique moyenne tension achetée à Lausanne en 2023 se monte à **35'292'174 kWh**.

L'injection de l'énergie solaire et biomasse dans le réseau des SILy pour la période de juillet à décembre 2023 a été de 1'133'177 kWh. Cette énergie rapportée sur l'année en comparaison de la production des installations photovoltaïques du Grand-Pont et de la STEP, pour lesquelles les relevés mensuels sont connus, donne une valeur projetée théorique de 2'411'015 kWh.

Achat d'énergie électrique MT à Lausanne 2023



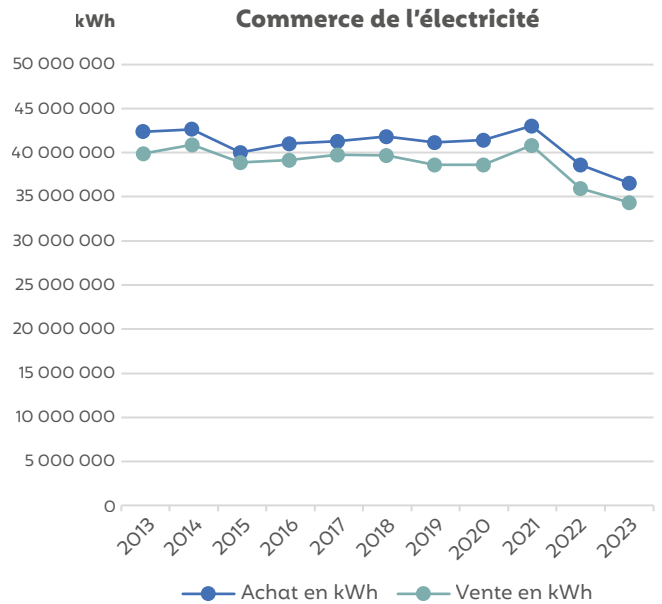
Appel en puissance 2023

L'appel en puissance maximum n'a pas pu être enregistré du fait du remplacement de la station d'injection dans les locaux du service de l'électricité de Lausanne.

Comparaison des achats et ventes de l'énergie électrique 2013-2023

En ce qui concerne l'énergie électrique, les tableaux montrent à nouveau une forte baisse des achats. Ce résultat s'explique par l'absence de comptabilisation de l'injection de l'énergie des autoproducteurs pour la période de janvier à juin 2023. Le décompte annuel précédent comprenait la période de juillet 2022 à juin 2023. Avec la prise en compte de la valeur projetée théorique de l'injection (2,41 GWh ci-dessus), la baisse des achats se monte à 2%. Rapportée à l'augmentation du nombre d'installations photovoltaïques en 2023 (103 installations), cette valeur peut être admise comme correcte.

Commerce de l'électricité







Sécurité



POLICE LAVAUX

La Commune de Lutry délègue ses Missions Générales de Police (MGP) ainsi qu'une grande partie des tâches du 5^e processus à l'Association Police Lavaux (APOL) qui réunit les Communes de Lutry, Bourg-en-Lavaux, Puidoux, Rivaz, St-Saphorin et Chexbres.

L'année 2023 a été marquée par une reprise d'une certaine normalité, rythmée par de nombreuses manifestations et divers engagements de police aux niveaux local, cantonal et national, et une augmentation des chiffres de la criminalité qui, sous toute réserve, devraient nous ramener à une situation avant COVID. Le chaos international ainsi qu'une forte attrition des ressources ne manquent pas d'impacter la sécurité au quotidien. Police Lavaux aura été à nouveau sur tous les fronts, que ce soit pour des actions préventives, dissuasives ou répressives. Elle aura de plus assuré une haute visibilité dans les communes partenaires par une présence sur les marchés, lors de campagnes de prévention à la plage, de cafés police-population, de séances dédiées aux aînés, lors de la troisième table ronde avec les vigneron.ne.s de la région et à l'occasion des portes ouvertes du SDIS Ouest-Lavaux.

Police Lavaux aura également pu partager des moments privilégiés avec les différentes autorités et ses nombreux partenaires à l'occasion du Challenge de tir Police Lavaux ainsi que lors de la cérémonie d'assermentation et promotions. D'autre part, une forte visibilité numérique a été assurée sur les réseaux sociaux.

Direction politique

La Commune est représentée au Comité de direction par :

- M. Patrick Sutter, Conseiller municipal et Président du CODIR

La Commune est représentée au Conseil Intercommunal (CI) par :

- Mme Magali Burdet, PLR
- Mme Rose-Marie Notz, Les Verts
- M. Jean-Philippe Barbey, PLR
- M. Olivier Buche, PLR
- M. Jean-François Chapuisat, I & VL
- M. Charles Chevalley, PSIG
- M. Esteban Jayet, V & I
- M. Axel Kuonen, UDC
- M. Guy Minder, I & VL
- M. Jacques Paturel, PLR
- M. Olivier Rodieux, PLR

Fonctionnement

Police Lavaux est une police régionale de proximité qui fait partie intégrante du dispositif de la Police coordonnée vaudoise. Elle est l'une des neuf polices communales du Canton. Ses collaboratrices et collaborateurs garantissent de nombreux mandats sécuritaires et administratifs, tant en faveur des six communes partenaires dont le bassin de population est constitué d'environ 23'000 habitants, qu'en faveur de la sécurité du Canton ou de la Confédération, notamment lors de sommets internationaux.

Pour assurer un haut niveau de sécurité sur l'entier du secteur, le.la citoyen.ne dispose d'une police de proximité active 365 jours par an et 24 h/24. En effet, la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV) impose à chaque police un socle sécuritaire de base, soit de pouvoir en permanence gérer deux interventions simultanées tout en ayant la capacité d'assurer l'accueil du public dans les locaux du poste de police. De plus, un officier est également d'astreinte en permanence afin de garantir les actes qui lui sont dévolus par la loi, répondre aux sollicitations des autorités ou des corps sécuritaires partenaires et superviser les engagements de police.

Les autorités politiques, conjointement avec le Commandant, ont toujours eu pour volonté de mettre en place un service de police de proximité ayant comme focus centraux la qualité de service et le.la citoyen.ne. Cet équilibre est ponctuellement difficile à maintenir, notamment en raison d'une charge de travail grandissante, d'un déficit chronique de personnel, de difficultés importantes en matière de recrutement, d'un accroissement des engagements extérieurs dans le cadre légal de la LOPV et des compétences en constante augmentation. Les éventuels sujets de discord se rapportent majoritairement à la problématique du stationnement ou des contrôles du respect des vitesses autorisées. Il est utile de rappeler que, dans ces deux domaines d'activités spécifiques, Police Lavaux applique les directives en coordination étroite avec l'autorité municipale. Cette coordination se déroule notamment au travers des séances de direction hebdomadaires entre le Commandant de police et le Municipal en charge du dicastère, lors des séances des chefs de service, lors des séances de Comité de direction ou encore à l'occasion de contacts réguliers avec la Municipalité.

Police Lavaux assure toujours de multiples prestations administratives au profit de la Commune de Lutry, par exemple la gestion du cimetière, du port communal, des chiens, des abonnements interparkings, du contrôle du stationnement, etc. L'année 2023 a été à nouveau particulièrement chargée en matière de gestion des affaires portuaires et de désaffectation du cimetière de Flonde-Vaux. Comme l'année précédente, Police Lavaux a dédié un ETP pour la gestion du port communal et du cimetière, ce qui a représenté un effort important pour son service.

De manière globale, le Comité de direction de Police Lavaux atteste d'une augmentation régulière des mandats administratifs délégués à Police Lavaux en matière de police du commerce, de poursuite des contraventions ou de gestion du domaine public.

Le rapport de gestion 2023 de Police Lavaux relate dans le détail l'entier des activités réalisées durant cet exercice. De multiples données statistiques par communes sont également disponibles. Ces informations sont accessibles sur le site Internet www.policelavaux.ch

Police administrative

Manifestations contrôlées

En 2023, 420 jours de manifestations ont eu lieu (534 en 2022, 572 en 2021). 8 manifestations ont été annulées.

Les plus importantes manifestations font l'objet d'autorisations particulières, conjuguées avec un accompagnement des organisateurs par des collaborateurs.trice.s spécialisé.es de Police Lavaux, une analyse des risques, des prises de mesures particulières, un service d'ordre et une présence visible de policier.ère.s et de partenaires sécuritaires.



Manifestations contrôlées: Fête des Vendanges

Aucun incident significatif n'est venu perturber le bon déroulement des manifestations. De manière générale, la population résidente semble avoir bien accepté les nuisances sonores inhérentes à la vie nocturne durant la période estivale.

Éléments statistiques

Autorisations spéciales liées à une manifestation

	2023	2022	2021
Permis temporaires de vente de boissons alcooliques	81	68	45
Tombolas (voir ci-dessous)	4	--	0
Lotos (voir ci-dessous)	2	2	3

À la suite de la nouvelle loi sur les jeux d'argent en vigueur depuis le 01.01.2022, les tombolas et lotos en dessous de CHF 10'000 ne nécessitent pas d'autorisation. Les organisateurs ont par contre un devoir d'annonce.

SÉCURITÉ

Établissements publics

Fermetures	Date
Whisky and Spirits SA	28.02.2023
The Bread Box	31.03.2023
La P'tite Souris	30.06.2023
Happy Chicken	30.06.2023

Modifications

Coop Les Moulins	Nouveau titulaire de licence 01.03.2023
Le Lustriacum	Nouveau titulaire de licence
Hôtel-restaurant Le Rivage	Nouveau titulaire de licence
La P'tite Souris	Interdiction de vente d'alcool dès le 30.06.2023
Restaurant Café de la Tour	Nouveau titulaire de licence
Bouchello	Nouvel exploitant

Ouvertures

Smaggy (ex The Bread Bod)	Ouverture dès le 01.04.2023
La Route des Épices Sàrl	Ouverture dès le 24.05.2023

Permissions de café	2023	2022	2021
Heures de prolongation d'ouverture des débits de boissons	25	20	16

Registre des entreprises

	2023	2022	2021
Nombre d'entreprises inscrites au registre	1'366	1'350	1'372

Taxes communales de séjour

	2023	2022	2021
Taxes encaissées	79'835.70	59'480.00	63'057.05
Hôtels	50'263.40	45'966.20	44'224.60
Résidences secondaires et locations	6'033.70	4'622.60	7'805.05
Chambres d'hôtes et AirBnB	17'164.60	2'228.20	4'403.00
Camping du Portillon	6'374.00	6'663.00	6'624.40

Divers

	2023	2022	2021
Nuitées	17'796	17'069	15'250
Chiens recensés	671	671	646

Notifications diverses

	2023	2022	2021
Commandements de payer	721	721	817
Objets trouvés	204	233	254
Objets restitués	152	160	120
Mandats d'amener pour Office des poursuites	21	27	15

Port

La Municipalité mandate Police Lavaux pour la gestion administrative des installations portuaires communales.

Places à terre

Convention entre la Municipalité de Lutry et le Club Nautique de Lutry

Une Convention entre la Municipalité de Lutry et le Club Nautique de Lutry avait été établie le 19 mai 2015. Celle-ci n'étant plus d'actualité, elle a été mise à jour. La nouvelle Convention a été approuvée par la Municipalité de Lutry le 19 décembre 2022 et signée par le Président et la Vice-Présidente du Club Nautique de Lutry le 27 avril 2023.

Désormais, le Club Nautique dispose de 3 places d'amarrage, 7 places de stationnement à terre et une zone de 85 m².



Port communal: Places à terre – Zone à disposition du Club nautique

Règlement du port

Le nouveau règlement du port ainsi que ses tarifs et prescriptions d'application inhérents sont entrés en vigueur au 1er janvier 2022, respectivement au 14 février 2022. Police Lavaux a poursuivi le déploiement du nouveau règlement du port communal. En effet, ce dicastère a généré de très nombreuses interrogations auxquelles il a fallu apporter des réponses. Il est également à préciser que l'administration portuaire doit toujours procéder à des rocares avant de proposer des places d'amarrage, ceci au vu des dimensions maximales et minimales des bateaux amarrés. À l'image de 2022, la poursuite de la mise en œuvre du nouveau règlement a induit pour Police Lavaux une très forte contribution administrative.

Révision partielle du règlement du Port de Lutry

Lors de la séance du Conseil communal du 12 septembre 2022, un membre du Conseil communal a déposé une motion demandant à la Municipalité d'adapter le nouveau Règlement du port de Lutry, dont les lignes directrices étaient:

- L'élargissement des conditions de transmission d'une place de port entre vifs;
- L'ouverture des places de port aux sociétés de «boat sharing», sans définir spécifiquement ce qu'il entendait par ce terme;
- L'augmentation de la latitude de la Municipalité pour déroger aux dimensions minimales des bateaux prévues pour chaque place d'amarrage.

Il est à relever que le Conseil communal a décidé de renvoyer directement cette motion à la Municipalité, sans passer par l'examen préalable d'une commission. Dès lors, un préavis en vue d'intégrer dans la réglementation communale les trois points susmentionnés a été rédigé et soumis au Conseil communal le 24 juillet 2023. Lors de cette séance, la révision partielle du règlement du port de Lutry a été refusée.

Bateaux en hivernage

Comme chaque hiver, une vingtaine de navigateurs mettent leurs embarcations en hivernage au Quai Vaudaire. La nouvelle zone définie en 2021 donne entière satisfaction aux utilisateurs. Elle assure la sécurité des usagers du Quai Vaudaire et évite que les bateaux ne subissent l'assaut des vagues lors d'intempéries.



Port communal: Bateaux en hivernage

Attribution des places

Cinq places d'amarrage ont été attribuées à un héritier à la suite du décès du titulaire. Douze places ont été attribuées à des personnes inscrites dans la liste d'attente, soit par renoncement des bénéficiaires en raison des exigences du nouveau règlement, soit à la suite du décès de titulaires sans héritiers désirant reprendre la place.

Deux places de stationnement à terre ont été accordées à des personnes inscrites dans la liste d'attente à la suite de la résiliation des titulaires.

Situation des listes d'attente

Amarrage dans le port	domiciliés à Lutry	250
	domiciliés hors commune	12*
Stationnement à terre	domiciliés à Lutry	16
	domiciliés hors commune	1

Listes d'attente pour les personnes domiciliées hors commune.

* À la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement du port de Lutry, les personnes inscrites sur les listes d'attente «Places d'amarrage et places à terre» et domiciliées hors du territoire communal de Lutry ont été informées par lettres Municipales du 27 avril 2023 pour les places à terre et du 2 mai 2023 pour les places d'amarrage, que l'inscription ferait désormais l'objet d'une facturation. Un délai de réponse au 15 juin 2023 leur a été donné quant au maintien ou non de leur inscription. Le 11 juillet 2023, une lettre Municipale de rappel «Recommandé et Courrier A» a été adressée aux personnes n'ayant pas répondu dans le délai imparti. Un ultime délai de réponse au 10 août 2023 leur a été accordé. Il était spécifié que, sans réponse de leur part, leur inscription serait considérée comme radiée.

Sur 187 inscriptions pour une place d'amarrage, 12 personnes ont souhaité maintenir leur inscription. 30 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente pour les places à terre et seulement 1 personne a souhaité maintenir son inscription. Les personnes ayant souhaité maintenir leur inscription ont reçu par courrier postal ou par courriel le code qui leur a été attribué et qui leur permet de suivre leur évolution dans la liste d'attente. Il a été demandé au Greffe municipal d'insérer cette liste d'attente sur leur site Internet de la Commune.

Plage

La saison estivale, particulièrement favorable à la détente, s'est déroulée d'une manière très satisfaisante sur les plages de Lutry et ceci malgré une très forte affluence.

Société de surveillance

Durant la saison, les vigiles étaient présents comme suit:

- **Du 18 mai au 11 juin 2023 et du 28 août au 24 septembre 2023**
 - 1 agent uniquement le week-end de 10h00 à 03h00;
- **Du 12 juin au 27 août 2023**
 - 2 agents du lundi au dimanche y compris de 10h00 à 03h00.

La société de surveillance a exercé 2'911 heures de surveillance (2'732 en 2022) sur l'aire de détente de Curtinaux et le secteur Est de la plage. Le coût des missions confiées à la société de surveillance s'est élevé à CHF 150'491.20 (CHF 141'260.35 en 2022).

Les vigiles présents ont procédé au refoulement de 36 personnes (4 en 2022) et ont demandé à 74 autres (37 en 2022) de quitter l'aire de détente à l'heure fixée.

Les relevés fournis par l'entreprise de sécurité active sur les aires de détente de Curtinaux figurent ci-après :

	2023	2022
Interventions contre des propriétaires de chiens	1'515	1'345
Nuisances sonores	496	478
Refus d'installation de tente	104	6
Demandes de déplacement de grills	68	114
Altercations	2	3
Interventions préventives envers des conducteurs de deux-roues	2'359	2'151
Ivresses publiques	1	2
Déposes de déchets excessifs	44	24
Interventions paddles	1'143	1'693
Divers (foot, bateaux, bouées, etc..)	140	380
Total	5'872	6'196

Les policier.ère.s ont été sollicité.es à 14 reprises (24 en 2022) pour vols, dommages à la propriété, litiges, stupéfiants, stationnement, vélos et demandes de renseignements.



Patrouille pédestre au bord du lac

Parkings

La problématique découlant de la gestion du stationnement est au centre de l'actualité communale depuis de nombreuses années. La Municipalité, désireuse de répondre de manière efficiente aux besoins de stationnement sur le territoire communal, a pris de nombreuses mesures. Elle a notamment procédé à une réorganisation des missions liées à la gestion du stationnement entre Police Lavaux et le service de la Mobilité. Ainsi, le service de la Mobilité est désormais responsable de la planification du stationnement et Police Lavaux de sa gestion et de son contrôle.

Abonnements interparkings

Résidents	CHF 60
Non-résidents	CHF 80

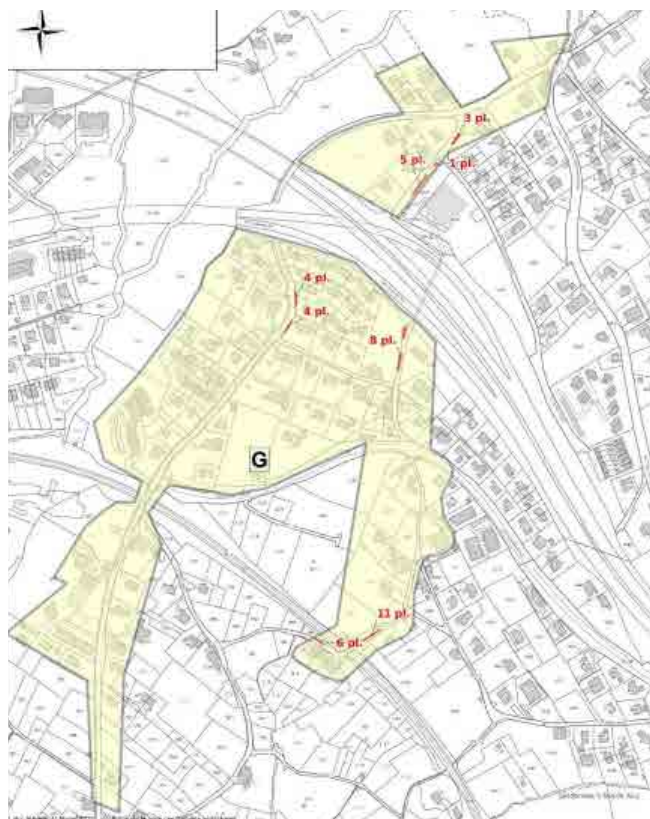
Macarons

Résidents	CHF 40
Non-résidents	CHF 60

Parking	Places	Abonnements
Possession	285	425
Savuit	75	37
Corsy	102	17
Combe	117	71
Croix	37	13
Vaudaire	83	87

Macarons	Places	Macarons
Macarons B	77	87
Macarons C	83	40
Macarons E	103	15
Macarons F	85	16
Macarons G	44	7

Macarons – Plan du secteur « G »



Levant – Savoie – Bossière – Bras-de-Fer-Croix

Cimetière de Lutry

Durant l'exercice écoulé, 170 décès ont été enregistrés. 145 personnes ont été incinérées et 25 ont été inhumées au cimetière de Flon-de-Vaux ou dans d'autres communes.

Inhumations ou dépôts de cendres

Tombes enfants	0
Tombes à la ligne	5
Tombes cinéraires	4
Columbarium	4
Jardin du souvenir	11
Niches en concession	1
Concession de corps	3
Urnes déposées sur tombes existantes ou columbarium	5

Décès enregistrés

	2023	2022	2021
Total décès enregistré	170	171	164
Inhumations à Lutry	9	17	9
Dépôts d'urnes et de cendres à Lutry	24	25	31
Concessions de corps accordées à Lutry	3	5	2

Désaffectation partielle du cimetière

Il est rappelé que le cimetière de Flon-de-Vaux a été mis en service le 15 juin 1971 avec une extension réalisée en 2000. Le nombre d'emplacements disponibles devant être limités et devant garder une certaine réserve de tombes dans le cas de survenance d'incidents dramatiques, la Municipalité a décidé de procéder à une désaffectation partielle.

S'agissant des zones à désaffecter, il est à relever que la dernière tombe à la ligne de la terrasse concernée était arrivée à échéance le 21 août 2019 et la dernière tombe cinéraire le 29 novembre 2019. En ce qui concerne le Columbarium, la dernière niche à la ligne à désaffecter était arrivée à échéance le 3 décembre 2022 et la niche en concession le 10 août 2021.

Conformément au règlement sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF) du 12 septembre 2012, les tombes à la ligne de la terrasse centre « T-164 à T-193 », les tombes cinéraires de la terrasse Nord « TC-46 à TC-107 », les niches à la ligne secteur B « B-80 à B-112 et B-130 » et secteur D « D-1 à D-77 », ainsi que la niche en concession « A-2 » ont ainsi pu être désaffectées dès le 1er août 2023.

Dans le cadre de cette désaffectation, s'agissant des tombes cinéraires et du Columbarium, 6 niches simples en concession ont été accordées et 15 urnes ont été remises aux familles. Les cendres des urnes restantes ont été versées au Jardin du Souvenir.

Concernant les tombes à la ligne, une famille a souhaité faire incinérer les ossements afin que l'urne contenant les cendres du défunt leur soit remise. Une seconde famille a souhaité acquérir une concession de corps simple pour que les ossements du défunt y soient transférés. La sépulture contenait également deux urnes qui ont été transférées dans dite concession.

Hormis les deux cas susmentionnés et conformément au RDSPF, les ossements des tombes à la ligne restante ont été conservés en terre. Les urnes inhumées dans les tombes à la ligne faisant l'objet de cette désaffectation ont été versées au Jardin du Souvenir.



Tombes à la ligne à désaffecter

Réseau routier

Circulation

Comme chaque année, Police Lavaux procède régulièrement à des relevés de charges de trafic sur les artères communales. Ces démarches concourent fréquemment avec des requêtes ou pétitions de riverain.e.s; elles permettent aussi à l'autorité de procéder à des vérifications quant à l'augmentation des volumes de trafic sur certains tronçons. L'ensemble des relevés est transmis à l'autorité pour information et aux services de la Mobilité et des Travaux et Domaines pour la bonne gestion de leurs dossiers.

En vertu de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV), Police Lavaux est également en charge du contrôle des vitesses excessives sur l'ensemble du réseau routier des communes partenaires. Ces contrôles répondent à l'identification de zones accidentogènes ainsi qu'à des demandes ponctuelles d'habitant.es et de l'autorité politique.

Signalisation

Courant 2023, Police Lavaux a poursuivi la mise en conformité de la signalisation.

Chemin du Crêt-des-Pierres: 1x 2.30.1 de l'OSR « Limite générale 50 km/h », 1 support avec cadre, 1 fondation; **Chemin du Crêt-Ministre:** 1x 2.30.1 de l'OSR « Limite générale 50 km/h », 1 cadre; **Route de Bossière - Viaduc:** 4 x 2.19 de l'OSR « Hauteur maximale 3,70 m », 2 cadres; **Route de la Conversion:** 5 panneaux combinés 4.20 de l'OSR « Parcage contre paiement »; **Route du Bois-de-la-Chaux:** 1 miroir routier; **Route des Monts-de-Lavaux - Bras-de-Fer:** 1 miroir routier; **Chemin des Marionnettes - Blanchettes - Ponflet - Brûlées:** 4 x totem « Zone 30 km/h », 5 bacs support pour totems 1 x 3.02 de l'OSR « Cédez le passage », 1 support, 1 x 2.59.2 de l'OSR « Fin de zone » 1 cadre, 1 plaque de rue « Chemin de la Cornèle », 1 cadre, 1 poteau, 1 fondation, 9 pôles cônes, 9 douilles de fixation, 1 signal combiné 2.42 de l'OSR « Interdiction d'oblique à droite » « 25 m », 1 cadre, 1 plaque de rue « Chemin de Ponflet », 1 cadre, 1 x 4.09 de l'OSR « Voie sans issue », 1 x 3.02 de l'OSR « Cédez le passage », 1 x 2.41.1 de l'OSR « Carrefour à sens giratoire »; **Chemin du Flonzel:** 1 x 3.01 de l'OSR « STOP », 1 cadre; **Chemin de Sermotier:** 1 x 3.01 de l'OSR « STOP », 1 cadre, 3 pôles cônes; **Chemin du Petit-Bochat:** 1 x 3.01 de l'OSR « STOP », 1 cadre; **Rue des Terreaux:** 1 x 4.17 de l'OSR « Parcage autorisé », picto

5.29 «Motos», picto 5.31 «Vélo», 1 cadre support, 1 fondation; **Quai Doret**: 1 x 4.17 de l'OSR «Parcage autorisé», picto 5.29 «Motos», picto 5.31, 1 support, 1 fondation, 1 cadre; **Chemin des Chênes**: 1 x 2.19 de l'OSR «Hauteur maximale», 1 cadre; **Rue du Château**: 1 x 4.17 de l'OSR «Parcage autorisé», picto 5.31 vélo, 1 fondation, 1 support; **Rue du Port**: 1 x 2.14 de l'OSR «Circulation interdite aux voitures automobiles, motocycles et cyclomoteurs», 1 plaque complémentaire, 1 cadre; **Quai Doret point I**: 1 x 4.17 de l'OSR «Parcage autorisé», picto 5.31 vélo, 1 fondation, 1 support; **Quai Doret - Place des Fêtes**: 1 panneau combiné «Services publics et ayants droit, accès parc motos autorisé»; **Rue de la Tour**: 1 panneau combiné 2.01 de l'OSR «Interdiction générale de circuler», texte «Exceptés services publics, accès garage autorisé et ayants droit autorisés»; **Chemin du Miroir**: 1 panneau combiné 2.16 de l'OSR «Poids maximal» texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles et bus scolaire», 1 x signal 2.16 de l'OSR «Poids maximal» texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles»; **Chemin de la Belle-Etoile Sud**: 2 signaux 2.16 de l'OSR et plaques complémentaires «Exceptés services publics, exploitations agricoles», 1 cadre; **Chemin de la Belle-Etoile Nord**: 1 panneau combiné 2.16 de l'OSR «Poids maximal» 1 x 2.01 de l'OSR «Interdiction générale de circuler», texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles», 1 poteau, 1 fondation, 1 cadre; **Route de Savigny**: 1 panneau combiné 2.16 de l'OSR «Poids maximal» textes «Exceptés services publics, exploitations agricoles et bus scolaire, 200 m», 1 poteau, 1 fondation, 1 cadre; **Route de Savigny - Chemin des Hugonnet**: 1 panneau combiné 2.16 de l'OSR «Poids maximal» textes «Exceptés services publics, exploitations agricoles et bus scolaire», 1 support, 1 fondation, 1 cadre; **Route de Savigny - giratoire de La Croix-sur-Lutry**: 1 x panneau combiné 2.16 de l'OSR «Poids maximal» texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles et bus scolaire», 1 support, 1 fondation, 1 cadre; **Route de Lutry**: 1 panneau combiné 2.16 de l'OSR «Poids maximal» texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles et bus scolaire 3 km», 1 fondation, 1 support; **Route des Monts-de-Lavaux**: 1 panneau combiné 2.43 de l'OSR «Interdiction d'obliquer à gauche» picto «Camion», 1 support, 1 fondation; **Chemin de la Branche**: 2 signaux 2.16 de l'OSR «Poids maximal», texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles», 2 fondations, 2 supports, 1 plaque de rue «Chemin de la Branche» 1 support, 1 fondation, 1 cadre; **Chemin de Praz-Balin**: 2 signaux 2.16 de l'OSR «Poids maximal», texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles», 2 fondations, 2 supports; **Chemin de la Branche - Chemin des Hugonnet**: 1 x 3.06 de l'OSR «Intersection comportant la priorité de droite», 1 poteau,

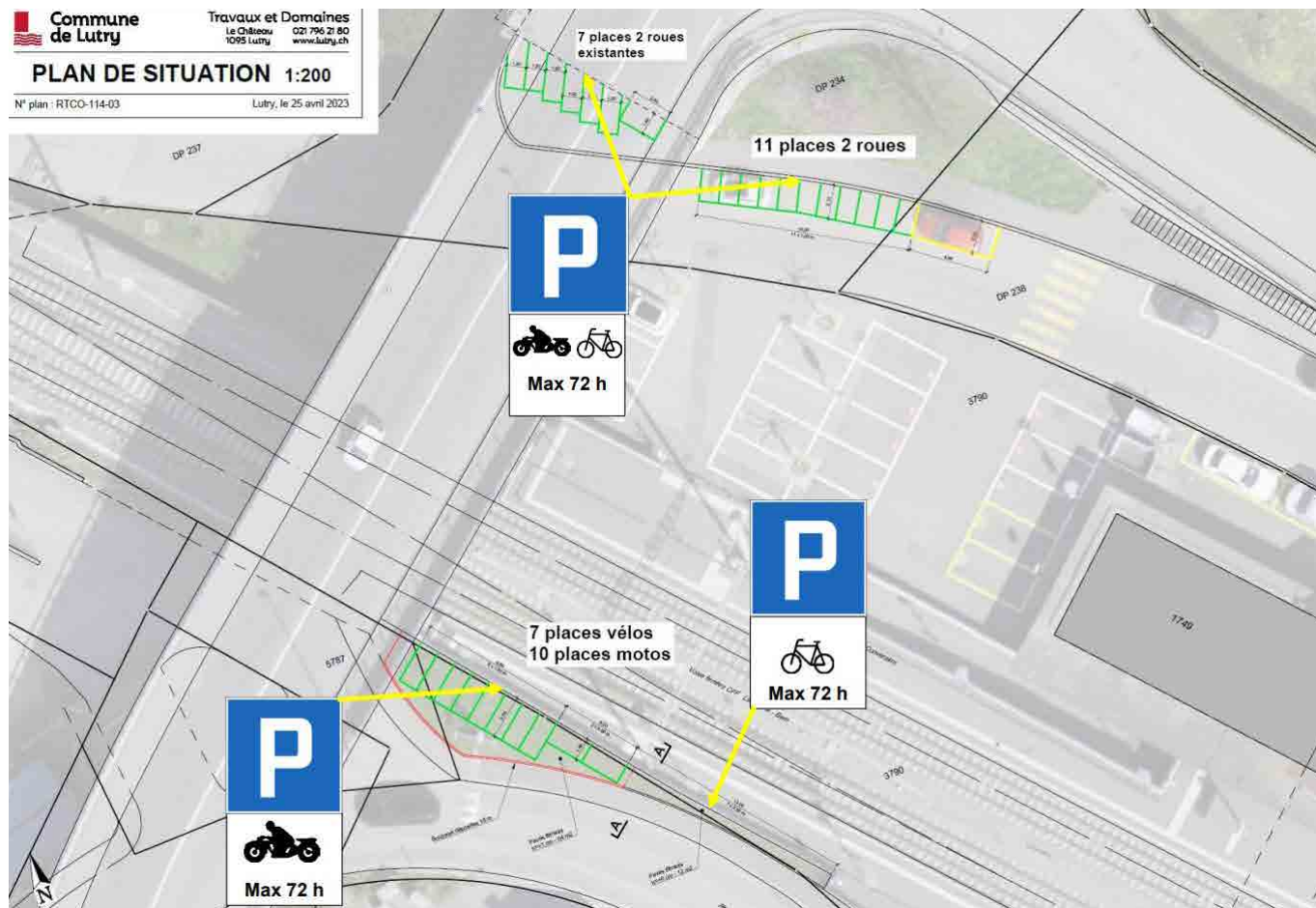
1 cadre; **Chemin du Crêt-Ministre**: 1 plaque complémentaire «Exceptés services publics», 1 cadre; **Chemin du Crêt-des-Pierres**: 1 totem «Zone 30 km/h», 2 panneaux combinés, 2.16 OSR «Poids maximal», texte «Exceptés services publics, 1 x cadre, 1 support, 1 fondation»; **Chemin de la Grange-Rouge**: 1 signal 2.16 de l'OSR «Poids maximal», texte «Exceptés services publics, exploitations agricoles», 1 fondation, 1 support; **Route du Landar**: 4 x 4.33 de l'OSR «Indicateurs de direction Corsy, Les Brûlées, P 200 m, Centre culturel de Corsy», 3 cadres, 1 fondation, 1 mât, 1 x 3.03 de l'OSR «Route principale», 1 cadre; **Route des Monts-de-Lavaux - La Croix-sur-Lutry**: 2 x 2.43 de l'OSR «Interdiction d'obliquer à droite» 2 cadres, 1 fondation, 1 poteau, 2 panneaux sens de circulation obligatoire, 1 x 3.02 de l'OSR «Cédez le passage».

Marquage

Chemin du Flonzel: 6.11 de l'OSR «STOP», 6.10 de l'OSR «ligne d'arrêt», 6.12 de l'OSR «Ligne de guidage»; **Route de Sermotier**: 6.11 de l'OSR «STOP», 6.10 de l'OSR «ligne d'arrêt», 6.12 de l'OSR «Ligne de guidage»; **Rue Friporte - Quai Vaudaire**: 6.11 de l'OSR «STOP», 6.10 de l'OSR «ligne d'arrêt», 6.12 de l'OSR «Ligne de guidage», 6 cases voitures, 6 cases motos; **Rue des Terreaux**: 6 cases motos; **Chemin du Petit-Bochat**: 6.11 de l'OSR «STOP», 6.10 de l'OSR «ligne d'arrêt», 6.12 de l'OSR «Ligne de guidage»; **Chemin du Flonzel**: 6.11 de l'OSR «STOP», 6.10 de l'OSR «ligne d'arrêt», 6.12 de l'OSR «Ligne de guidage»; **Route du Landar**: 6.20 de l'OSR «Surface interdite au trafic», 2 x 6.06 de l'OSR «Flèches de présélections», 6.10 de l'OSR «Ligne d'arrêt», 6.12 de l'OSR «Ligne longitudinale»; **Chemin des Brûlées**: 6.13 de l'OSR «Ligne d'attente», 6.12 de l'OSR «Ligne longitudinale»; **Route des Monts-de-Lavaux - La Croix-sur-Lutry**: 6.04 de l'OSR «Ligne de guidage», 6.08 de l'OSR «Voie réservée aux bus», 6.15 de l'OSR «Ligne de bordure»; **Quai Doret**: 7 cases motos; **Route du Grand-Pont**: 2 cases motos; **Corsy Collège**: 6.21 de l'OSR «Ligne en zigzag»; **Gare de la Conversion**: 21 cases motos vélos; Chemin des Hugonnet: Ligne d'intersection; **Zone 30 km/h chemin des Blanchettes - chemin de la Cornèle - Chemin des Marionnettes - Les Brûlées - Route de Converney**: 5 x inscriptions «Zone 30 km/h», 17 x inscriptions «30 km/h», 5 x lignes d'intersection, 5 lignes de guidage.

Chantiers

Police Lavaux a procédé à la légalisation de 12 plans de signalisation de différents chantiers.



Gare de la Conversion – Nouvelles places 2 roues

SDIS OUEST-LAVAU

Le rapport d'activité 2023 du SDIS Ouest-Lavaux relate les éléments importants réalisés durant cet exercice. Ce document est disponible sur www.lutry.ch/sdis





Conclusion



Conclusion

Fondé sur ce qui précède, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Lutry

- Vu le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023 (préavis municipal no 1320/2024)
- Vu le rapport de la Commission de gestion

Décide

- D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'exercice 2023
- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023

Adopté en séance de Municipalité le 18 mars 2024.





LE CHÂTEAU
1095 LUTRY

+41 21 796 21 21
WWW.LUTRY.CH



LAVAU
VIGNOBLE
EN TERRASSES
ASSOCIATION LAVAU
PATRIMOINE MONDIAL



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Lavaux, vignoble en terrasses
inscrit sur la Liste
du patrimoine mondial
en 2007